

Propulsée
par l'audace
pour un futur
connecté.



 **cogeco**

Votre monde à vous

RAPPORT ANNUEL 2025

Profil

Cogeco inc. est un chef de file nord-américain dans les secteurs des télécommunications et des médias. Par le biais de Cogeco Communications inc., nous fournissons des services Internet, de sans fil, de vidéo et de téléphonie filaire de classe mondiale à 1,6 million d'abonnés résidentiels et d'affaires au Canada et dans treize États des États-Unis. Par l'entremise de Cogeco Média, nous exploitons au Canada, principalement au Québec, 21 stations de radio ainsi qu'une agence de presse. Nous sommes fiers de notre forte présence dans les communautés que nous desservons ainsi que de notre engagement envers un avenir durable. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco inc. et de Cogeco Communications inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CGO et CCA).

Propulsée par l'audace pour un futur connecté

Depuis près de 70 ans, Cogeco est guidée par sa mission de connecter les gens, les communautés et les entreprises. Cette année, nous avons terminé la première année cruciale de notre programme de transformation sur trois ans, une initiative audacieuse qui nous propulse vers un avenir plus connecté. Grâce aux progrès importants que nous avons réalisés dans l'ensemble de nos opérations, nous avons continué d'améliorer la façon dont nous servons nos clients à travers l'Amérique du Nord.

L'exercice 2025 a marqué un moment charnière pour notre entreprise, car nous avons considérablement étendu notre offre en lançant officiellement notre service sans fil au Canada, ce qui nous positionne pour une croissance future durable et augmente la valeur pour les actionnaires. Cette expansion audacieuse renforce notre position concurrentielle dans le secteur des télécommunications en Amérique du Nord et offrira un choix supplémentaire dans le secteur du sans fil à des millions de consommateurs canadiens.

Nous sommes passés à la deuxième phase de notre transformation en nous concentrant sur l'élan et l'impact, menés par nos talentueuses équipes canadiennes et américaines unifiées, qui ont fait preuve d'une grande agilité, d'innovation et d'un esprit de collaboration pour catalyser cette étape de notre parcours. Nous continuons d'investir dans la numérisation et l'analytique, qui ont contribué à créer une expérience client plus transparente, une variété d'offres plus personnalisées et une expérience améliorée pour les employés.

Alors que nous regardons vers l'avenir, nous reconnaissons que le rythme du changement dans notre environnement continuera de s'accélérer et nous sommes convaincus que notre programme de transformation sur trois ans nous permettra de maintenir nos bases solides. Faisant fond sur notre agilité, notre audace, notre approche axée sur le client et notre engagement indéfectible envers nos employés et les communautés que nous servons, nous continuerons à nous adapter et à prospérer tout en poursuivant nos efforts pour rassembler les gens grâce à de puissantes expériences de communication et de divertissement, maintenant et dans l'avenir.

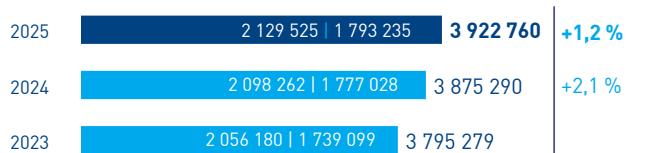
Table des matières

2	Performance financière pour l'exercice 2025
4	Faits saillants financiers
6	Message du président du conseil d'administration
8	Message du président et chef de la direction
10	Revue de l'exercice 2025
12	Rapport de gestion
96	États financiers consolidés
157	Glossaire de certains termes propres au secteur
159	Renseignements à l'intention des investisseurs
161	Statistiques sur les unités de service primaire
162	Conseil d'administration et équipe de haute direction
163	Renseignements sur l'entreprise et autres renseignements

Performance financière pour l'exercice 2025

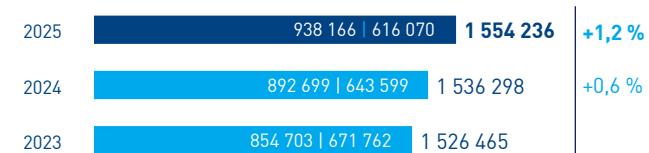
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de foyers câblés, le nombre d'abonnés au service Internet, les données par action et les pourcentages)

Foyers câblés¹



Secteur des télécommunications au Canada | Secteur des télécommunications aux États-Unis

Abonnés au service Internet



Secteur des télécommunications au Canada | Secteur des télécommunications aux États-Unis

Produits



BAIIA ajusté²



Bénéfice de l'exercice



- (1) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2025, des ajustements ont été apportés aux foyers câblés à la suite d'un examen exhaustif du calcul des foyers américains câblés. Ce changement a été appliqué aux chiffres comparatifs de façon rétrospective.
- (2) Le BAIIA ajusté est une mesure représentant un total des secteurs. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les Normes IFRS® de comptabilité, publiées par l'International Accounting Standards Board (les « Normes IFRS de comptabilité »); par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, y compris les renvois à des rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure un rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières » du rapport de gestion de l'exercice 2025, disponible sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca. Le rapprochement des données de l'exercice 2023 avec la mesure financière la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité a été intégré par renvoi et se trouve à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières » du rapport de gestion annuel de l'exercice 2024 de la Société qui est disponible sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca.
- (3) Le bénéfice de l'exercice comprend des coûts de réorganisation liés au regroupement des équipes de direction canadienne et américaine et à d'autres améliorations opérationnelles.

Bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société et bénéfice dilué par action

2025	(12,2) % 84 968 ⁽¹⁾	8,81 \$ ⁽¹⁾	+3,0 %
2024	37,0 % 96 746 ⁽¹⁾	8,55 \$ ⁽¹⁾	+89,6 %
2023	70 630	4,51 \$	

Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société² et bénéfice dilué par action ajusté²

2025	(23,4) % 91 187	9,46 \$	+10,1 %
2024	(20,3) % 119 048	10,52 \$	+10,4 %
2023	149 298	9,53 \$	

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

2025	1 126 848	(4,9) %
2024	1 185 150	+22,4 %
2023	968 214	

Flux de trésorerie disponibles^{2,3} et flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau^{2,3}

2025	514 387	+8,1 %
2024	475 765	+1,6 %
2023	424 083	+12,2 %

2025	622 862	+2,7 %
2024	613 159	
2023	596 918	

■ Flux de trésorerie disponibles
■ Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau

Dividende par action

2025	3,69 \$	+8,0 %
2024	3,42 \$	+16,8 %
2023	2,92 \$	

- (1) Le bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société et le bénéfice dilué par action comprennent des coûts de réorganisation liés au regroupement des équipes de direction canadienne et américaine et à d'autres améliorations opérationnelles.
- (2) Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sont des mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité. Le bénéfice dilué par action ajusté est un ratio non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société est une mesure financière non conforme aux Normes IFRS de comptabilité et une composante du bénéfice dilué par action ajusté. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, y compris les renvois à des rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure un rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières » du rapport de gestion de l'exercice 2025, disponible sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca. Un rapprochement supplémentaire des données de l'exercice 2023 avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité a été intégré par renvoi et se trouve à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières » du rapport de gestion annuel de l'exercice 2024 de la Société qui est disponible sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca.
- (3) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour son calcul des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, pour inclure le produit de cessions d'immobilisations corporelles, qui comprend le produit des transactions de cession-bail. Les chiffres comparatifs ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières » du rapport de gestion de l'exercice 2025.

Faits saillants financiers

	2025	2024	Variation	Variation selon un taux de change constant ⁽¹⁾⁽²⁾
	\$	\$	%	%
Exercices clos les 31 août				
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les données par action)</i>				
Opérations				
Produits	3 008 101	3 073 985	(2,1)	(3,3)
BAIA ajusté ⁽²⁾	1 452 901	1 454 817	(0,1)	(1,3)
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais ⁽³⁾	25 290	63 298	(60,0)	
Perte de valeur des immobilisations corporelles	2 433	15 229	(84,0)	
Bénéfice de l'exercice	335 165	349 381	(4,1)	
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	84 968	96 746	(12,2)	
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société ⁽²⁾⁽⁴⁾	91 187	119 048	(23,4)	
Flux de trésorerie				
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 126 848	1 185 150	(4,9)	
Flux de trésorerie disponibles ⁽²⁾	514 387	475 765	8,1	7,4
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau ⁽²⁾	622 862	613 159	1,6	0,9
Acquisitions d'immobilisations corporelles	599 294	664 004	(9,7)	
Dépenses d'investissement nettes ⁽²⁾⁽⁵⁾	591 398	642 747	(8,0)	(9,3)
Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau ⁽²⁾	482 923	505 353	(4,4)	(6,0)
Données par action⁽⁶⁾				
Bénéfice par action				
De base	8,94	8,63	3,6	
Dilué	8,81	8,55	3,0	
Dilué ajusté ⁽²⁾⁽⁴⁾	9,46	10,52	(10,1)	
Dividendes par action	3,688	3,416	8,0	

- (1) Les indicateurs de rendement clés présentés sur la base d'un taux de change constant sont obtenus en convertissant les résultats financiers de la période considérée libellés en dollars américains au taux de change de l'exercice précédent. Pour l'exercice clos le 31 août 2024, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3606 \$ CA pour 1 \$ US.
- (2) Le BAIA ajusté et les dépenses d'investissement nettes sont des mesures représentant un total des secteurs. Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société, les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, et les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau, sont des mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité. La variation selon un taux de change constant et le bénéfice dilué par action ajusté sont des ratios non conformes aux Normes IFRS de comptabilité. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, y compris les renvois à des rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure un rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières » du rapport de gestion de l'exercice 2025, disponible sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca.
- (3) Pour l'exercice clos le 31 août 2025, les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais étaient principalement attribuables aux frais de restructuration additionnels engagés dans le cadre d'initiatives d'optimisation des coûts, ainsi qu'aux coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique et d'autres accords, facteurs contrebalancés en partie par un profit sans effet sur la trésorerie de 13,8 millions \$ comptabilisé au cours du premier trimestre de l'exercice 2025 dans le cadre d'une transaction de cession-bail d'un immeuble en Ontario. Pour l'exercice clos le 31 août 2024, les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais étaient principalement attribuables aux frais de restructuration comptabilisés au cours du second semestre de l'exercice liés à la transformation stratégique annoncée en mai 2024 et à d'autres initiatives d'optimisation des coûts.
- (4) Exclut l'incidence des charges pour perte de valeur sans effet sur la trésorerie, des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais ainsi que les profits/pertes liés à la modification et/ou l'extinction d'une dette, dans chaque cas déduction faite des impôts et de la participation ne donnant pas le contrôle.
- (5) Les dépenses d'investissement nettes excluent les acquisitions sans effet sur la trésorerie d'actifs au titre de droits d'utilisation et les achats de licences de spectre, ainsi que les coûts d'emprunt connexes, et sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales, ce qui comprend l'utilisation des subventions reçues d'avance.
- (6) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

	Au 31 août 2025	Au 31 août 2024
	\$	\$
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)</i>		
Situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75 577	77 746
Total de l'actif	9 786 463	9 773 739
Dette à long terme		
Tranche courante	45 543	370 108
Tranche non courante	4 664 731	4 594 057
Endettement net ^[1]	4 685 722	4 957 594
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	862 951	810 437
Rendement des capitaux propres ^[2]	10,2 %	11,1 %

- (1) L'endettement net est une mesure de gestion du capital. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2025 qui est disponible sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca.
- (2) Le rendement des capitaux propres est une mesure financière supplémentaire et est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société pour l'exercice par la moyenne des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société pour l'exercice.

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

« L'exercice 2025 a été une année d'action décisive et de progrès significatifs pour Cogeco. Face aux changements rapides au sein du secteur et à l'intensification de la concurrence, nous avons maintenu notre engagement de connecter les communautés à travers nos marchés canadien et américain grâce à des services de communication et à des options de divertissement de haute qualité. »

- Louis Audet



Message du président du conseil d'administration

L'exercice 2025 a été une année d'action décisive et de progrès significatifs pour Cogeco. Face aux changements rapides au sein du secteur et à l'intensification de la concurrence, nous avons maintenu notre engagement de connecter les communautés à travers nos marchés canadien et américain grâce à des services de communication et à des options de divertissement de haute qualité. En privilégiant l'agilité, l'innovation et l'audace, nous avons pu créer une valeur durable pour nos actionnaires.

Cette année a marqué la première année de notre programme de transformation sur trois ans, qui a déjà fait de Cogeco une entreprise plus forte. Nous avons optimisé et rationalisé des processus opérationnels clés, investi dans des outils numériques et donné plus d'autonomie à nos équipes. Ces efforts ont permis d'offrir de meilleurs services à nos clients et d'enrichir l'expérience de nos employés. Nous continuons à poursuivre une croissance à long terme grâce à l'innovation, à la discipline financière et à un engagement ferme de fournir les meilleurs services possibles à nos clients.

L'une de nos réalisations les plus importantes cette année a été le lancement de l'offre de services sans fil de Cogeco au Canada. Forts des leçons tirées de notre exploitation de services sans fil aux États-Unis, il s'agit d'un nouveau chapitre passionnant pour nous à bien des égards.

Au Québec, nos stations de radio de premier plan de Cogeco Média ont continué d'exceller dans l'information et le divertissement des auditeurs.

Au cœur des activités de Cogeco se trouve un engagement fondamental envers les services à la communauté, les principes de gouvernance d'entreprise robustes et la préservation du bien-être de notre planète. Au cours de l'exercice 2025, Cogeco a eu l'honneur d'être reconnue comme l'une des entreprises les plus durables au monde par TIME. De plus, nous avons été honorés d'être nommés par Corporate Knights comme l'une des 100 entreprises les plus durables au monde pour la sixième année consécutive.

Je suis profondément reconnaissant envers Frédéric, l'équipe de la haute direction et tous les employés de Cogeco pour leur engagement indéfectible à l'égard de l'excellence opérationnelle, du service à la clientèle et de la valeur pour les actionnaires. Je tiens également à remercier le conseil d'administration de Cogeco pour sa perspicacité et sa volonté de maintenir de solides normes de gouvernance et de gérance.

La confiance et le soutien de nos clients, de nos employés et de nos actionnaires demeurent le fondement de notre succès. Nous considérons l'avenir avec un regard empreint de confiance envers notre stratégie et d'optimisme, et avec une volonté inébranlable de récompenser votre investissement et votre confiance.



LOUIS AUDET
Président du conseil d'administration

Message du président et chef de la direction

L'exercice 2025 a été une année charnière pour Cogeco. Nous sommes entrés dans le secteur canadien des services sans fil et nous avons continué de renforcer notre position en tant que force concurrentielle croissante des télécommunications en Amérique du Nord.

En tant que joueur de premier plan avec 1,6 million d'abonnés au Canada et aux États-Unis, nous nous engageons à fournir une connectivité de haute qualité aux communautés que nous desservons en comblant activement le fossé numérique dans les régions éloignées, rurales, non ou mal desservies.

La filiale de Cogeco, Cogeco Média, exploite l'un des plus importants réseaux radiophoniques du Québec. Nos 21 stations atteignent près de 4,5 millions d'auditeurs par semaine, connectant encore plus les communautés.

Croissance soutenue grâce à des ambitions audacieuses

Au cours de la première année de notre programme de transformation, nous nous sommes stratégiquement concentrés sur l'efficacité opérationnelle à l'échelle de la Société, ce qui nous a permis d'augmenter nos marges et nos flux de trésorerie disponibles, malgré des vents contraires.

Nous avons ajouté plus de 47 000 nouveaux foyers câblés au Canada et aux États-Unis, principalement grâce à l'expansion de la fibre. Conscients du rôle essentiel que joue une connectivité forte dans la création de communautés, nous avons investi

davantage dans l'amélioration de nos produits et services, notamment en accélérant les vitesses Internet, en améliorant la fiabilité et en rationalisant les options de service à la clientèle.

Au cours de l'exercice 2025, Cogeco a continué de faire de la création de valeur pour les actionnaires une priorité absolue en investissant prudemment dans notre entreprise, en améliorant notre bilan, en construisant une base pour la croissance future et en remboursant du capital aux actionnaires grâce à une politique de croissance durable des dividendes.

De la transformation à l'élan

Notre programme de transformation est axé sur des piliers stratégiques pour assurer une croissance durable :

1 - FAVORISER LES SYNERGIES - Nous favorisons d'importantes synergies organisationnelles, rationalisons les processus et accélérons la collaboration transfrontalière entre nos équipes américaines et canadiennes nouvellement unifiées.

2 - ACCROÎTRE LA NUMÉRISATION - Nous continuons de miser sur les technologies innovantes pour numériser nos interactions de vente et de service et pour gérer notre clientèle, dans le but d'améliorer l'expérience utilisateur de nos clients et d'augmenter la génération de revenus. Cela s'est traduit par des hausses annuelles de la satisfaction de la clientèle dans nos deux marchés.

3 - ACCÉLÉRER L'ANALYTIQUE AVANCÉE

AVANCÉE - Nous intensifions l'utilisation d'outils de pointe et d'intelligence artificielle afin d'améliorer la gestion de la clientèle, les activités de réseau et l'expérience des employés.

4 - ACHEVER L'EXPANSION DU RÉSEAU - Nos efforts d'expansion du réseau continuent de connecter les individus, les familles et les entreprises, en particulier dans les communautés mal desservies. Ayant terminé notre programme d'expansion du réseau du Québec au cours de l'exercice 2024, nous progressons maintenant dans nos efforts d'expansion du réseau en Ontario.

5 - ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DU SERVICE SANS FIL

- Après le lancement de Breezelne Mobile au cours de l'exercice 2024, l'exercice 2025 a marqué le lancement officiel de Cogeco Mobile au Canada. Cette expansion, fondée sur des partenariats stratégiques et un modèle d'ERMV nécessitant peu de capitaux, permet d'offrir des forfaits mobiles concurrentiels aux abonnés Internet nouveaux et existants de Cogeco.

6 - TRANSFORMER NOTRE SEGMENT RADIOPHONIQUE

- Cogeco Média a navigué avec succès à travers un marché publicitaire radiophonique difficile pour atteindre la stabilité des revenus au cours du présent exercice grâce à l'expansion continue de nos solutions de publicité numérique et à un fort engagement des auditeurs. En tant que leader du journalisme local, nous restons engagés à fournir du contenu audio multiplateforme et investissons stratégiquement dans la transformation numérique de notre activité radio.

Unis pour un avenir connecté

L'exercice 2025 a été marqué à la fois par des réalisations importantes et par l'évolution de la dynamique du secteur. Le caractère distinctif de Cogeco réside dans l'engagement indéfectible et la capacité d'adaptation des membres de notre équipe. Notre résilience collective, notre esprit d'innovation et notre dévouement envers les clients et les actionnaires nous ont non seulement permis de relever les défis actuels, mais aussi de façonner audacieusement l'avenir de l'industrie.

Nos progrès témoignent du dévouement de notre équipe, ainsi que de la puissance et de la promesse de notre programme de transformation en cours, qui positionne Cogeco pour saisir de nouvelles occasions, surmonter les défis et offrir une valeur durable. Je tiens à remercier nos actionnaires pour leur confiance, les membres de notre équipe pour leur engagement et les membres de notre conseil d'administration pour leur soutien continu alors que nous définissons une voie ambitieuse vers un avenir encore plus audacieux et plus brillant.

Frédéric Perron

FRÉDÉRIC PERRON
Président et chef de la direction



Revue de l'exercice 2025



Accélération de la transformation numérique de notre segment radiophonique

»

Nous avons poursuivi l'accélération de la transformation numérique de notre segment radiophonique en nous adaptant aux nouvelles habitudes d'écoute pour assurer un impact durable.

« Lancement de nos services sans fil canadiens

Après un déploiement réussi aux États-Unis en 2024, nous avons lancé des services sans fil au Canada en nous appuyant sur notre engagement à offrir plus de choix aux consommateurs.



Amélioration de l'expérience client »

Grâce à des investissements stratégiques, nous avons continué d'améliorer nos produits et services en offrant des vitesses Internet plus rapides, une fiabilité accrue, un service à la clientèle simplifié et une variété d'offres de service IPTV afin de renforcer la connectivité dans les communautés que nous desservons.



« Élargissement de notre réseau de fibre

Nous avons encore élargi notre réseau en ajoutant plus de 47 000 nouveaux foyers câblés au Canada et aux États-Unis, principalement à l'aide de la technologie de fibre jusqu'au domicile. Certains déploiements ont été réalisés grâce à des partenariats avec les gouvernements locaux et fédéraux, soulignant notre engagement à fournir un accès Internet haute vitesse aux communautés auparavant mal desservies et non desservies.

Investissement dans notre équipe »

Nous favorisons les occasions de développement pour nos employés en lançant de la formation en IA, en mettant en place des équipes agiles pour encourager l'innovation et les synergies, en améliorant les capacités de leadership et en favorisant un lieu de travail inclusif au moyen de nos groupes de ressources dirigés par les employés.



Rapport de gestion

Rapport de gestion

Énoncés de nature prospective.....	13	Résultats d'exploitation trimestriels.....	49
Aperçu de l'entreprise.....	14	Projections financières pour l'exercice 2026.....	61
Résultats d'exploitation et financiers consolidés.....	23	Stratégie de développement durable	63
Résultats d'exploitation et financiers sectoriels.....	29	Incertitudes et principaux facteurs de risque.....	63
Transactions entre parties liées.....	33	Contrôles et procédures	82
Analyse des flux de trésorerie.....	34	Méthodes comptables.....	82
Situation financière.....	38	Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières.....	85
Ressources en capital et liquidités	39		

1. Énoncés de nature prospective

Le présent rapport de gestion contient des énoncés de nature prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs représentent de l'information ayant trait aux perspectives et aux événements, aux affaires, aux activités, à la performance financière, à la situation financière ou aux résultats anticipés de Cogeco inc. (« Cogeco » ou la « Société ») et, dans certains cas, peuvent être introduits par des termes comme « pourrait », « sera », « devrait », « s'attendre », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « prédire », « potentiel », « continuer », « prévoir », « assurer » ou d'autres expressions de même nature à l'égard de sujets qui ne constituent pas des faits historiques. De manière plus précise, les énoncés concernant les projections financières, les résultats d'exploitation et la performance économique futurs de la Société, ainsi que ses objectifs et stratégies, représentent des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, y compris en ce qui a trait à la croissance prévue, aux résultats d'exploitation, à la répartition du prix d'achat, aux taux d'imposition, au coût moyen pondéré du capital, au rendement ainsi qu'aux perspectives et aux occasions d'affaires que Cogeco juge raisonnables au moment de les formuler. Se reporter plus particulièrement aux rubriques « Objectifs et stratégie de la Société » et « Projections financières pour l'exercice 2026 » du présent rapport de gestion pour prendre connaissance de certaines hypothèses clés relatives à l'économie, au marché et aux opérations que nous avons formulées dans le cadre de la préparation des énoncés prospectifs. Bien que la direction les considère comme raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose au moment de les formuler, ces hypothèses pourraient se révéler inexactes. Les énoncés prospectifs sont aussi assujettis à certains facteurs, y compris les risques et incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des prévisions actuelles de Cogeco. Ces facteurs comprennent certains risques, comme ceux liés aux marchés en général, à la concurrence (y compris les écosystèmes concurrentiels et technologiques changeants et les stratégies concurrentielles perturbatrices adoptées par nos concurrents), au commerce, à la réglementation (y compris les changements apportés aux lois et aux politiques gouvernementales, et l'incidence de décisions réglementaires comme celles du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») au Canada ou de la Federal Communications Commission aux États-Unis), à la fiscalité, à la technologie (y compris les risques liés à l'évolution de la technologie et aux menaces à la cybersécurité), aux finances (y compris les variations des taux de change et des taux d'intérêt), à la conjoncture économique (y compris l'inflation qui exerce des pressions sur les produits, les droits de douane, la baisse des dépenses des consommateurs et l'augmentation des coûts), à la gestion des talents (y compris le marché hautement concurrentiel pour le bassin limité d'employés dotés de compétences numériques), aux menaces humaines ou naturelles qui pèsent sur le réseau de la Société (y compris la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes susceptibles de perturber les activités), sur ses infrastructures et sur ses systèmes, à la durabilité et aux informations à fournir en matière de durabilité, au comportement éthique, à la propriété, aux litiges et à la santé et sécurité publiques, et bon nombre de ces risques sont indépendants de la volonté de la Société. De plus, les activités radiophoniques de la Société sont exposées de façon importante au risque lié aux budgets publicitaires du secteur du commerce de détail, lesquels peuvent fluctuer en raison de la concurrence accrue et de l'évolution de la conjoncture économique. Pour de plus amples renseignements sur ces risques et incertitudes, la Société invite le lecteur à se reporter à la rubrique « Incertitudes et principaux facteurs de risque » du présent rapport de gestion. Ces facteurs n'ont pas pour objet de représenter une liste complète des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur Cogeco, et les événements et résultats futurs pourraient être bien différents de ce que la direction prévoit actuellement. La Société invite le lecteur à ne pas s'appuyer autre mesure sur les renseignements de nature prospective figurant dans le présent rapport de gestion; les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse représentent les attentes de Cogeco à la date du présent rapport de gestion (ou à la date à laquelle elles sont censées avoir été formulées), lesquels pourraient changer après cette date. Bien que la direction puisse décider de le faire, rien n'oblige la Société (et elle rejette expressément une telle obligation) à mettre à jour ni à modifier ces renseignements de nature prospective à tout moment, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, sauf si la loi l'exige.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Ce rapport devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés et les notes annexes de la Société préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (les « Normes IFRS de comptabilité ») pour l'exercice clos le 31 août 2025.

Dans le cadre de la préparation de ce rapport de gestion, la Société a tenu compte de l'information disponible jusqu'au 29 octobre 2025, soit la date du présent rapport de gestion, à moins d'indication contraire. Des renseignements supplémentaires se rapportant à la Société, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, ou sur le site Internet de la Société, à corpo.cogeco.com.

2. Aperçu de l'entreprise

Cogeco est une société de portefeuille diversifiée qui exerce ses activités dans les secteurs des télécommunications et des médias. Sa filiale Cogeco Communications inc. (« Cogeco Communications ») fournit des services Internet, sans fil, de vidéo et de téléphonie filaire aux clientèles résidentielle et d'affaires au Canada et aux États-Unis. Par l'entremise de Cogeco Média, Cogeco exploite au Canada, principalement au Québec, 21 stations de radio ainsi qu'une agence de presse. Les résultats de la Société sont présentés en deux secteurs opérationnels : le secteur des télécommunications au Canada et le secteur des télécommunications aux États-Unis.

2.1 Secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis

Description des services

Les activités du secteur des télécommunications au Canada sont exercées par Cogeco Connexion sous les marques Cogeco et oxio au Canada, tandis que les activités du secteur des télécommunications aux États-Unis sont exercées sous la marque Breezelinc dans treize États des États-Unis : le Connecticut, le Delaware, la Floride, le Maine, le Maryland, le Massachusetts, le New Hampshire, New York, l'Ohio, la Pennsylvanie, la Caroline du Sud, la Virginie et la Virginie-Occidentale.

Les services suivants représentent notre principale gamme de services :

Service Internet : Nous offrons une vaste gamme de forfaits Internet comportant des vitesses de téléchargement maximales allant jusqu'à 2 Gbps au Canada, 1 Gbps aux États-Unis, ainsi que jusqu'à 10 Gbps pour les abonnés commerciaux des deux pays. Nous offrons également un service Wi-Fi géré de premier ordre qui comprend des solutions de Wi-Fi résidentiel. Ces solutions rehaussent l'expérience client dans son ensemble en offrant une couverture Wi-Fi élargie à la fiabilité accrue et d'une vitesse constante dans toutes les pièces de la maison. L'auto-installation est possible avec les solutions de Wi-Fi résidentiel de Cogeco Connexion et de Breezelinc.

Service de vidéo : Nous offrons à nos abonnés une gamme complète de services de vidéo et de programmation, y compris via un service de télévision sur protocole Internet (« IPTV »), sous la marque EPICO au Canada et Breezelinc Stream TV aux États-Unis. Nos abonnés ont accès à un service de base, à divers forfaits facultatifs, à des services de vidéo sur demande (« VSD »), à des services de vidéo avancée et, pour les abonnés canadiens, à des chaînes de télévision à la carte. Les services vidéo de Cogeco sont offerts sur des appareils vendus au détail de marques telles que Apple TV, Roku, Samsung et Amazon Fire TV, ainsi que sur les téléphones mobiles et tablettes Android et Apple, ce qui permet aux abonnés de regarder ce qu'ils veulent sur plusieurs écrans.

Service de téléphonie filaire : Le service de téléphonie filaire utilise sa plateforme de protocole Internet (« IP ») pour transporter les signaux vocaux numérisés au moyen du même réseau privé que celui qui fournit les services de vidéo et Internet aux abonnés. Les clients du service résidentiel peuvent s'abonner à divers forfaits. Tous les abonnés au service de téléphonie filaire résidentielle jouissent d'un accès direct aux appels internationaux et peuvent s'abonner à divers forfaits d'interurbains, au service de boîte vocale ainsi qu'à d'autres populaires fonctions d'appel.

Services sans fil : Au cours de l'exercice 2024, Breezelinc a lancé son service sans fil dans la majeure partie de sa zone de couverture filaire aux États-Unis. Breezelinc Mobile est offert en forfait aux abonnés actuels et aux nouveaux abonnés du service Internet résidentiel de Breezelinc dans le cadre d'une entente relative aux exploitants de réseaux mobiles virtuels (« ERMV ») conclue avec un exploitant de réseaux sans fil majeur et d'une entente conclue avec une société de services technologiques nationale. Au Canada, Cogeco Connexion a conclu l'an dernier deux ententes avec des fournisseurs clés, ce qui lui permet d'offrir des services sans fil dans l'ensemble de sa zone de couverture canadienne grâce à une entente de cinq ans relative aux ERMV avec un exploitant national de réseau sans fil. Cogeco Connexion a ainsi été en mesure de lancer son service sans fil dans 13 marchés au cours de l'exercice 2025 et de l'étendre par la suite dans la majorité de sa zone de couverture à compter d'octobre 2025. Cogeco Mobile est offert en forfait aux nouveaux abonnés et aux abonnés actuels du service Internet de Cogeco qui utilisent leur propre appareil.

Nous regroupons nos services pour les offrir à des prix concurrentiels afin de promouvoir la vente croisée au sein de notre bassin d'abonnés et d'attirer de nouveaux clients.

Services aux entreprises : Nous offrons à nos abonnés commerciaux, en fonction de la zone dans laquelle ils se trouvent, une vaste gamme de forfaits Internet, de services de vidéo, de services vocaux et d'autres services de connectivité réseau de pointe, comme les solutions de fibre dédiée, de remplacement de protocole d'ouverture de session (« SIP ») ou de partage d'interface à débit primaire (« PRI »), ainsi que des solutions PBX hébergées et de Wi-Fi d'entreprise gérée (« MBW ») pour nos abonnés d'affaires canadiens.

Réseaux et infrastructure

Cogeco Connexion et Breezelinc fournissent des services résidentiels Internet, de vidéo, de téléphonie filaire et d'affaires au moyen de réseaux évolués de télécommunications bidirectionnels à large bande et de fibres optiques. Cogeco Connexion et Breezelinc fournissent ces services au moyen de leurs propres systèmes à fibres optiques longue distance, de réseaux de télécommunications à large bande hybrides de fibre et de câble coaxial (« HFCC »), de réseaux de fibre point à point et de technologies de fibre jusqu'au domicile (« FTTH »).

Le réseau de distribution de Cogeco Connexion couvre un vaste territoire allant de l'ouest de l'Ontario à l'est du Québec. Le réseau de distribution de Breezelinc couvre treize États sur la côte Est des États-Unis, du Maine jusqu'à la Floride, ainsi que la Pennsylvanie et l'Ohio. La vaste étendue du réseau de transport principal de Cogeco Connexion et de Breezelinc vise à faciliter la connexion, à une très grande vitesse, de leurs nombreux réseaux de câblodistribution locaux aux fournisseurs de contenu vidéo, à d'autres réseaux de fournisseurs de services de télécommunications, aux fournisseurs d'applications logicielles et à Internet.

Nous investissons régulièrement dans notre réseau afin d'accroître notre capacité de répondre à la demande, de mettre à niveau les capacités de notre réseau HFCC et d'étendre la zone de couverture de notre réseau. L'amélioration de la capacité est réalisée grâce à la mise à niveau de notre réseau central à fibres optiques et à l'amélioration de la densité des nœuds de câblodistribution locaux. Les mises à niveau du réseau HFCC sont réalisées à la fois grâce aux mises à niveau des équipements et à l'utilisation plus efficace du spectre filaire. La technologie de FTTH joue un rôle prédominant dans l'extension de la zone de couverture, de sorte que certaines installations HFCC sont situées dans des zones adjacentes à celles établies.

Cette combinaison de fibre optique et de câble coaxial nous permet d'optimiser l'offre de réseaux de première qualité grâce à des investissements en capital efficaces. La technologie de FTTH de Cogeco Connexion et de Breezelinc fait appel à la technologie de réseau optique passif qui constitue une solution robuste offrant des vitesses symétriques aux abonnés. Les réseaux HFCC reprennent les caractéristiques de CableLabs pour fournir des services Internet et des services aux entreprises sur leurs réseaux HFCC. DOCSIS comprend de nombreuses fonctions qui assurent la continuité de la transmission et l'excellence de la prestation. Par ailleurs, cette technologie fournit une plateforme souple et évolutive qui permet d'augmenter davantage la vitesse de transmission IP et de fournir d'autres produits, comme les services symétriques, qui sont particulièrement adaptés aux besoins des abonnés commerciaux. Cogeco Connexion offre des vitesses de téléchargement sur Internet d'au moins 1 Gbps dans environ 92 % de sa zone de couverture de services à large bande et des vitesses allant jusqu'à 2 Gbps dans environ 40 % de celle-ci. De son côté, Breezelinc offre des vitesses de téléchargement sur Internet allant jusqu'à 1 Gbps dans environ 98 % de sa zone de couverture de foyers et d'entreprises pouvant être desservis. Des forfaits sur mesure assortis de vitesses plus rapides sont offerts aux entreprises. Cogeco Connexion et Breezelinc comptent poursuivre au cours des prochaines années le déploiement de vitesses se comptant en Gbps au moyen de la technologie DOCSIS 3.1 et déployeront de manière sélective la technologie DOCSIS 4.0, qui permet d'atteindre des vitesses de téléchargement allant de 8 à 10 Gbps.

Le service de téléphonie filaire de Cogeco Connexion et de Breezelinc repose sur la technologie de voix sur IP, grâce à laquelle il est possible d'avoir une conversation téléphonique sur un réseau Internet IP plutôt que par l'entremise de lignes de transmission de la voix dédiées. Les réseaux IP permettent d'éliminer l'équipement téléphonique axé sur la commutation de circuits et l'utilisation de bande passante connexe. La technologie de voix sur IP est plutôt axée sur la commutation de paquets; des datagrammes IP comprenant des données vocales sont acheminés sur le réseau en cas de besoin seulement, par exemple lorsqu'un interlocuteur parle. Les avantages de la technologie de voix sur IP par rapport aux systèmes de téléphonie traditionnels comprennent la baisse des coûts par appel ainsi que la baisse des coûts liés aux infrastructures, étant donné qu'une fois les infrastructures IP installées, presque aucune autre infrastructure de téléphonie n'est requise.

2.2 Activités du secteur des médias

Cogeco Média est l'un des plus importants radiodiffuseurs au Québec et exploite 21 stations de radio, qui offrent une programmation variée et complémentaire destinée à un large éventail d'auditeurs. Les stations comprennent 98,5 à Montréal, ainsi que 106,9 en Mauricie, 107,7 en Estrie, 104,7 en Outaouais, FM93 à Québec et KYK 95,7 au Saguenay; le réseau de stations Rythme: 105,7 à Montréal, 102,9 à Québec, 100,1 en Mauricie, 98,3 au Saguenay et 93,7 en Estrie; et les stations CIME 103,9 dans les Laurentides, 96,9 CKOI, The Beat 92,5, les quatre stations Planète au Lac-Saint-Jean et Radio Circulation à Montréal.

En tant que leaders dans leurs marchés respectifs, les stations de Cogeco Média rejoignent près de 4,5 millions d'auditeurs chaque semaine en offrant à un vaste auditoire une programmation variée et pertinente. Cogeco Média détient également Cogeco Nouvelles, le plus important réseau radiophonique privé d'information au Québec.

2.3 Objectifs et stratégie de la Société

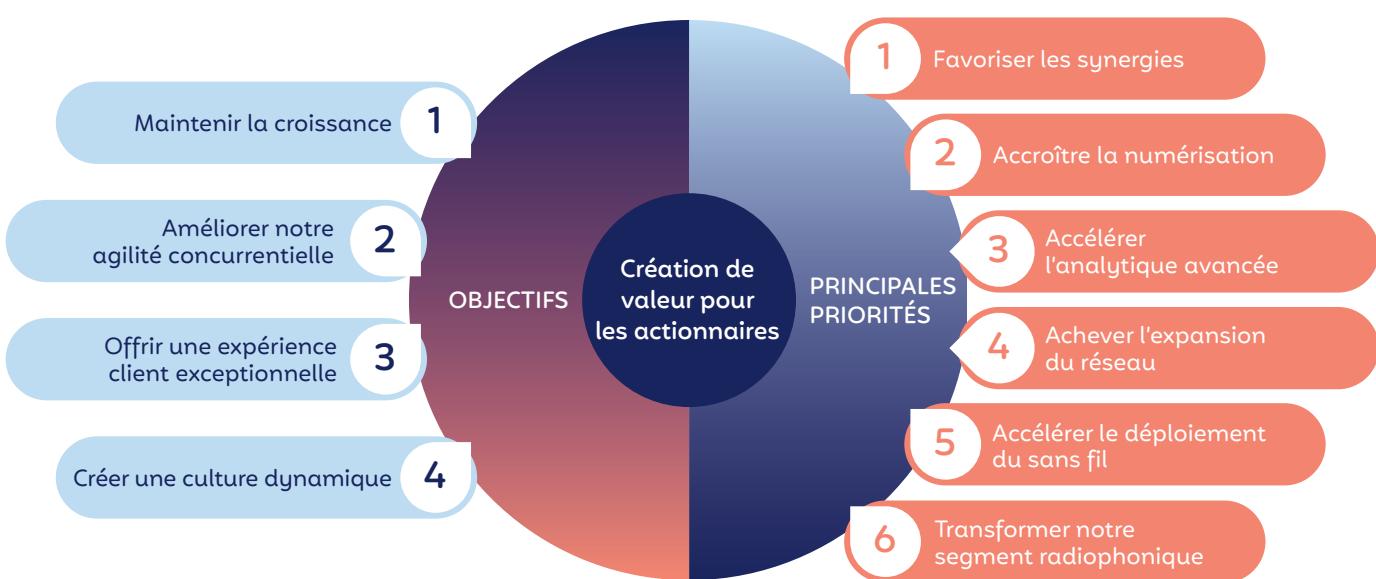
Notre vision est d'offrir une valeur durable à nos parties prenantes, y compris nos clients, nos communautés, nos collègues, nos fournisseurs et nos actionnaires. Notre mission est de rassembler les gens grâce à des expériences de communication et de divertissement remarquables.

Stratégie de croissance

Nous continuons à obtenir de bons résultats et à tirer parti des avantages que nous procurent notre taille moyenne, notre plateforme nord-américaine unique et notre entrée récente dans le secteur des services sans fil canadien et américain, ainsi que de notre position de chef de file en radiodiffusion. Notre stratégie de croissance repose sur l'exploitation de nos réseaux alimentée par la fibre, une organisation avec une structure allégée et de plus en plus numérisée, notre offre de contenu numérique multiplateforme solide, ainsi que sur des produits et services novateurs. Nous nous engageons à offrir une expérience client remarquable et à maintenir des liens profonds avec les communautés que nous servons.

Se transformer pour générer une croissance durable

Pour assurer notre succès continu, nous avons annoncé l'année dernière un nouveau modèle opérationnel et un programme de transformation échelonné sur trois ans qui nous permettront de soutenir notre croissance, d'élèver notre agilité concurrentielle à de nouveaux sommets, d'offrir une expérience client exceptionnelle et de créer une culture dynamique.



La **CRÉATION DE VALEUR POUR LES ACTIONNAIRES** demeure à l'avant-scène de tout ce que nous faisons, ce qui comprend de placer la Société sur une trajectoire de croissance durable en élargissant notre offre de produits, en rejoignant de nouveaux segments et marchés, et en accélérant nos capacités numériques et d'analytique.

Nos priorités clés sont les suivantes :

1 - FAVORISER LES SYNERGIES - Continuer à harmoniser les processus, les technologies, les systèmes et les plateformes aux États-Unis et au Canada afin de simplifier les opérations et de réaliser des gains d'efficacité.



PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2025

- Unification de nos opérations canadiennes et américaines.
- Génération de synergies de coûts et de performance dans les fonctions de gestion et de soutien.
- Optimisation de nos activités informatiques (internalisation, externalisation, consolidation de contrats).
- Consolidation des investissements dans l'image de marque et le marketing pour un plus grand impact.
- Optimisation de l'offre de contenu vidéo.



OBJECTIF POUR L'EXERCICE 2026

- Continuer à faire progresser les synergies organisationnelles et technologiques.

2 - ACCROÎTRE LA NUMÉRISATION - Favoriser la croissance des produits, les réductions de coûts et une plus grande satisfaction de la clientèle en augmentant la part des transactions de vente et de service réalisées numériquement.



PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2025

- Accélération de la croissance d'oxio, notre marque exclusivement numérique au Canada.
- Réduction de notre volume d'appels au service à la clientèle grâce à l'ajout de nouveaux outils numériques en libre-service, qui offrent une expérience client rehaussée.
- Réduction de notre volume de roulement de camions de service grâce à la prévention proactive des problèmes.
- Optimisation de la facturation et de la stratégie de paiement (y compris la facturation électronique, augmentation de la part des paiements par débit pour réduire les paiements par crédit coûteux).



OBJECTIF POUR L'EXERCICE 2026

- Miser davantage sur les moyens numériques lors des interactions avec les clients au sein des fonctions de vente, de service et de soutien.

3 - ACCÉLÉRER L'ANALYTIQUE AVANCÉE - Accroître notre utilisation de l'analytique et de l'intelligence artificielle («IA») pour fournir une offre aux clients qui est plus personnalisée, augmenter les revenus, améliorer la performance en matière de fidélisation et optimiser la gestion du réseau.



PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2025

- Augmentation du nombre de modèles d'IA en production.
- Mise en œuvre d'outils d'IA générative dans toute l'organisation.
- Développement et évolution des principes fondamentaux de l'IA et de la gouvernance des données, y compris les lignes directrices, les meilleures pratiques et les politiques.



OBJECTIF POUR L'EXERCICE 2026

- Accélérer l'adoption et le déploiement de l'IA dans l'ensemble de l'entreprise.

4 - ACHEVER L'EXPANSION DU RÉSEAU - Élargir de manière sélective et disciplinée sur le plan financier notre réseau filaire dans des régions avoisinantes, notamment par des programmes gouvernementaux qui subventionnent le déploiement de la large bande dans des régions mal desservies.

 PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2025	<ul style="list-style-type: none"> Ajout de plus de 47 000 foyers câblés à travers le Canada et les États-Unis pour apporter l'Internet haute vitesse dans des zones rurales non desservies et mal desservies. Poursuite de la mise à niveau de nos réseaux à l'aide de diverses technologies, en veillant à ce que les clients bénéficient de vitesses et d'une fiabilité toujours plus grandes.
 OBJECTIFS POUR L'EXERCICE 2026	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les projets d'expansion du réseau rural au Canada et aux États-Unis en partenariat avec les programmes de connectivité locaux et fédéraux. Continuer à faire évoluer les vitesses et la fiabilité du réseau en utilisant diverses technologies.

5 - ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DU SANS FIL - Améliorer l'acquisition et la fidélisation des clients filaires en augmentant la pénétration de nos offres sans fil récemment lancées au Canada et aux États-Unis.

 PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2025	<ul style="list-style-type: none"> Lancement d'un nouveau service sans fil pour les clients canadiens. Poursuite de l'augmentation des ventes de Breezeline Mobile en regroupant les produits avec des services à large bande.
 OBJECTIF POUR L'EXERCICE 2026	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la pénétration du sans fil au Canada et aux États-Unis.

6 - TRANSFORMER NOTRE SEGMENT RADIOPHONIQUE - Renforcer notre leadership dans le contenu radio et continuer de développer la distribution via des plateformes linéaires et numériques.

 PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2025	<ul style="list-style-type: none"> Lancement d'une nouvelle programmation innovante à travers nos stations. Poursuite de la croissance de notre contenu numérique et des revenus associés.
 OBJECTIF POUR L'EXERCICE 2026	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à renforcer le contenu radiophonique pour augmenter l'écoute et les opportunités de revenus sur les plateformes linéaires et numériques.

Pour l'avenir plus lointain, nous avons également l'intention d'investir jusqu'à 100 millions \$ de capital dans l'exploration de possibilités à plus long terme présentant de nouvelles perspectives de croissance. Investis à titre exploratoire sur une période de cinq ans, ces fonds devraient générer des rendements attrayants à long terme.

2.4 Développements de l'entreprise

Grâce au lancement des services sans fil au Canada, les clients canadiens ont maintenant plus de choix

Forte du succès rencontré lors du lancement des services sans fil aux États-Unis l'an dernier, Cogeco Communications a poursuivi l'expansion de son offre de services sans fil en procédant à un lancement au Canada en juillet 2025. Les services ont d'abord été lancés dans 13 marchés au Québec et en Ontario, puis ont été étendus dans la majorité de la zone de couverture en octobre 2025. Cogeco Mobile est offert en forfait aux nouveaux abonnés et aux abonnés actuels du service Internet de Cogeco qui utilisent leur propre appareil.

Expansion du réseau Internet haute vitesse au Canada et aux États-Unis

Dans le cadre de son plan visant à étendre la couverture de ses services Internet haute vitesse dans des régions rurales mal desservies ou non desservies, la Société a poursuivi ses projets d'expansion du réseau Internet en ayant recours principalement à la technologie de fibre jusqu'au domicile. La Société a ajouté plus de 47 000⁽ⁱ⁾ foyers câblés au cours de l'exercice 2025, pour un total de plus de 296 000⁽ⁱ⁾ au sein de son réseau existant depuis le début de l'exercice 2022.

Au cours des dernières années au Canada, Cogeco Connexion a réalisé des investissements stratégiques dans un bon nombre de projets d'expansion du réseau Internet de fibre jusqu'au domicile au Québec et en Ontario. Ces initiatives sont financées en partie par des programmes gouvernementaux du palier fédéral et des provinces et visent à fournir un accès Internet haute vitesse dans des régions mal desservies. Au cours de l'exercice précédent, Cogeco Connexion a achevé 13 projets d'expansion du réseau Internet haute vitesse et a ainsi amélioré la connectivité dans 180 municipalités du Québec. Deux projets d'expansion du réseau ont été achevés en Ontario au cours de l'exercice 2025, et 17 autres projets d'expansion du réseau Internet haute vitesse, qui bénéficieront à 36 municipalités, sont en cours dans diverses régions de l'Ontario.

Au cours de l'exercice 2025 aux États-Unis, Breezelne a poursuivi ses projets d'expansion du réseau dans certaines zones de la Virginie, profitant d'incitatifs à la construction de réseaux à large bande sous forme de subventions gouvernementales pour offrir des services Internet haute vitesse dans des régions mal desservies. À l'avenir, Breezelne mettra l'accent sur les mises à niveau au sein de son réseau et sur l'expansion géographique du réseau de fibre jusqu'au domicile au Maryland et en Virginie.

Nouveau fonds temporaire pour appuyer la production d'émissions de nouvelles par les stations de radio commerciale

Le 4 juin 2024, le CRTC a publié la Politique réglementaire de radiodiffusion 2024-121, La voie à suivre – Soutenir le contenu canadien et autochtone au moyen de contributions de base, qui exige de certains services de diffusion continue en ligne qu'ils fournissent des contributions financières à la production de programmation canadienne et autochtone à compter de septembre 2024. Plus précisément, le Conseil exige des services en ligne audiovisuels et audio dont les revenus bruts de radiodiffusion s'élèvent à 25 millions \$ ou plus (excluant les revenus provenant des services de livres audio, de baladodiffusion et de jeux vidéo, et provenant de la diffusion de contenu généré par les utilisateurs) et qui ne sont pas affiliés à un radiodiffuseur canadien qu'ils versent 5 % de ces revenus à certains fonds. Les services de diffusion audio en continu assujettis à cette exigence doivent affecter au moins 30 % de leurs contributions à un nouveau fonds temporaire afin de soutenir la production de nouvelles par des stations de radio commerciale à l'extérieur des marchés de Montréal, de Toronto, de Vancouver, de Calgary, d'Edmonton et d'Ottawa-Gatineau. Certaines stations de radio de Cogeco Média auront le droit de recevoir du financement de ce nouveau fonds, qui sera administré par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (« ACR »). Le 1^{er} août 2025, le CRTC a approuvé le plan opérationnel de l'ACR pour administrer le fonds. Certains services de diffusion audio en continu contestent l'exigence de faire des contributions au fonds et ont demandé une autorisation, qui leur a été accordée, d'interjeter appel et un contrôle judiciaire de la Politique réglementaire de radiodiffusion 2024-121 auprès de la Cour d'appel fédérale. Ces questions ont été entendues par la Cour d'appel fédérale et sont en délibéré.

2.5 Contexte opérationnel

La Société exerce ses activités dans un secteur qui fournit des services essentiels à des clients résidentiels et commerciaux et qui est reconnu pour sa résilience au fil des cycles économiques. Toutefois, en raison de l'intensification de la concurrence et de l'évolution des tendances en matière d'abonnements au service de vidéo, la Société s'attend à des pressions soutenues sur ses produits et ses coûts d'exploitation. De plus, des conditions économiques défavorables, y compris les répercussions sur l'environnement macroéconomique du contexte sans cesse changeant des droits de douane imposés par les États-Unis, pourraient amener les clients à réduire ou à reporter des dépenses discrétionnaires et entraîner une hausse des coûts et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, ce qui pourrait exercer des pressions sur les produits et les coûts d'exploitation de la Société. Pour soutenir sa croissance, la Société a annoncé l'an dernier l'adoption d'un nouveau modèle opérationnel et son programme de transformation sur trois ans, qui sont axés sur les synergies, la numérisation, l'analytique avancée, l'expansion du réseau et les services sans fil, ainsi que la transformation de son segment radiophonique.

Les résultats de la Société annoncés dans les présentes pourraient ne pas être représentatifs des tendances opérationnelles et de la performance financière futures. Se reporter à la rubrique « Énoncés de nature prospective ».

⁽ⁱ⁾ Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2025, des ajustements ont été apportés aux foyers câblés à la suite d'un examen exhaustif du calcul des foyers américains câblés. Ce changement a été appliqué aux chiffres comparatifs de façon rétrospective.

2.6 Indicateurs de rendement clés

Les indicateurs de rendement clés suivants sont surveillés de près pour que les stratégies et les objectifs de l'entreprise demeurent étroitement liés à la création de valeur pour l'actionnaire. Les indicateurs de rendement clés ne constituent pas des mesures conformes aux Normes IFRS de comptabilité et ne devraient pas être considérés comme des substituts d'autres mesures du rendement conformes aux Normes IFRS de comptabilité. Les méthodes de calcul des indicateurs de rendement clés de la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres sociétés; par conséquent, ces indicateurs de rendement clés peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. La Société mesure sa performance financière à l'égard de ses objectifs d'entreprise en surveillant les produits, le BAIIA ajusté, les dépenses d'investissement nettes et les flux de trésorerie disponibles sur la base d'un taux de change constant. La Société évalue également les dépenses d'investissement nettes et les flux de trésorerie disponibles en excluant les projets d'expansion du réseau, car ces indicateurs fournissent une base commune pour comparer les dépenses d'investissement nettes aux dépenses d'investissement nettes historiques avant l'accélération des projets d'expansion du réseau, ainsi que pour évaluer l'incidence des projets d'expansion du réseau sur les dépenses d'investissement nettes et les flux de trésorerie disponibles.

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Rendement et résultats de l'exercice 2025			Projections pour l'exercice 2025 (selon un taux de change constant) ⁽¹⁾		Atteinte des projections révisées	
	Données réelles		Selon un taux de change constant ⁽¹⁾⁽²⁾	Projections révisées au 15 juillet 2025 ⁽³⁾			
	Augmentation (diminution) en pourcentage ⁽⁴⁾	\$	Augmentation (diminution) en pourcentage ⁽⁴⁾	\$			
Projections financières							
Produits	3 008	(2,1)	2 972	(3,3)	Diminution au bas de la fourchette à un chiffre	Atteinte	
BAIIA ajusté ⁽²⁾	1 453	(0,1)	1 436	(1,3)	Stable	Atteinte	
Bénéfice de l'exercice ⁽⁵⁾	335	(4,1)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
Dépenses d'investissement nettes ⁽²⁾⁽⁶⁾	591	(8,0)	583	(9,3)	600 \$ à 650 \$	Dépassée	
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	108	(21,0)	108	(21,4)	110 \$ à 150 \$	Dépassée	
Acquisitions d'immobilisations corporielles ⁽⁵⁾	599	(9,7)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
Flux de trésorerie disponibles ⁽²⁾	514	8,1	511	7,4	Stable	Dépassée	
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau ⁽²⁾	623	1,6	619	0,9	Stable	Atteinte	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ⁽⁵⁾	1 127	(4,9)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	

(1) Les données réelles et les projections sont présentées selon un taux de change constant en fonction du taux de change moyen suivant pour l'exercice 2024 : 1,3606 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) Le BAIIA ajusté et les dépenses d'investissement nettes sont des mesures représentant un total des secteurs. Les données présentées sur la base d'un taux de change constant, les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sont des mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité. La variation selon un taux de change constant est un ratio non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, y compris des renvois aux rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure un rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

(3) Les projections financières à l'égard des produits, des dépenses d'investissement nettes et des flux de trésorerie disponibles pour l'exercice 2025 ont été révisées au moment de la publication des résultats du troisième trimestre de l'exercice 2025, car la Société s'attendait, d'une part, à des pressions additionnelles sur ses produits, particulièrement aux États-Unis, en raison de l'intensification de la concurrence, et d'autre part, à une diminution des dépenses d'investissement nettes par rapport à celles prises en compte dans les projections financières précédentes, en partie grâce aux gains d'efficacité opérationnelle qui ont découlé du regroupement des équipes de direction canadienne et américaine. En outre, en raison d'économies de coûts plus importantes que prévu qui ont découlé de notre transformation et de la diminution des dépenses d'investissement nettes prévues, nous avons également revu les projections à l'égard des flux de trésorerie disponibles.

(4) Variations en pourcentage par rapport à l'exercice 2024.

(5) Ces mesures sont présentées à titre de mesures financières conformes aux Normes IFRS de comptabilité les plus directement comparables, et ne sont pas présentées dans les projections de la Société pour l'exercice 2025.

(6) Les dépenses d'investissement nettes excluent les acquisitions sans effet sur la trésorerie d'actifs au titre de droits d'utilisation et les achats de licences de spectre, ainsi que les coûts d'emprunt connexes, et sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales, ce qui comprend l'utilisation des subventions reçues d'avance.

La Société a atteint ses projections à l'égard des produits et du BAIJA ajusté, selon un taux de change constant, principalement parce que la performance des secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis a été conforme aux attentes. Comme prévu, la pression s'est maintenue sur les produits de la Société, en particulier aux États-Unis, en raison de l'intensification de la concurrence dans ses marchés, particulièrement pour les services d'entrée de gamme, et des désabonnements aux services de vidéo. Étant donné les vents contraires qui affectent les produits, la Société a entrepris, dans le cadre de son programme de transformation sur trois ans, plusieurs initiatives de réduction des coûts et plusieurs mesures visant à générer des gains d'efficacité opérationnelle dans l'ensemble de l'organisation afin de réduire au minimum l'incidence sur le BAIJA ajusté des pressions attendues sur les produits. Comme prévu, ces initiatives et ces gains d'efficacité opérationnelle ont contribué à la réalisation des projections du BAIJA ajusté.

Sur la base d'un taux de change constant, les dépenses d'investissement nettes, de même que les dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau, ont été inférieures aux attentes, dépassant même les projections de la Société, principalement en raison des gains d'efficacité opérationnelle et du calendrier de certaines initiatives. En ce qui a trait aux flux de trésorerie disponibles sur la base d'un taux de change constant, la Société a dépassé ses projections, principalement en raison de la baisse des dépenses d'investissement nettes, comme il est expliqué ci-dessus, y compris les dépenses d'investissement moins élevées que prévu pour les projets d'expansion du réseau. Compte non tenu des projets d'expansion du réseau, les flux de trésorerie disponibles ont été conformes aux attentes.

Pour plus de détails sur les résultats d'exploitation de la Société, se reporter aux rubriques « Résultats d'exploitation et financiers consolidés », « Résultats d'exploitation et financiers sectoriels » et « Analyse des flux de trésorerie ».

2.7 Faits saillants financiers annuels des trois derniers exercices

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)	2025 \$	2024 \$	2023 ⁽¹⁾ \$
Opérations			
Produits	3 008 101	3 073 985	3 081 136
BALIA ajusté ⁽²⁾	1 452 901	1 454 817	1 432 929
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	25 290	63 298	36 245
Perte de valeur des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill	2 433	15 229	88 000
Bénéfice de l'exercice	335 165	349 381	350 235
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	84 968	96 746	70 630
Flux de trésorerie			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 126 848	1 185 150	968 214
Flux de trésorerie disponibles ⁽¹⁾⁽²⁾	514 387	475 765	424 083
Acquisitions d'immobilisations corporelles	599 294	664 004	806 237
Dépenses d'investissement nettes ⁽²⁾⁽³⁾	591 398	642 747	702 913
Données par action⁽⁴⁾			
Bénéfice par action			
De base	8,94	8,63	4,53
Dilué	8,81	8,55	4,51
Dividendes par action	3,688	3,416	2,924

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Au 31 août 2025 \$	Au 31 août 2024 \$	Au 31 août 2023 \$
Situation financière			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75 577	77 746	363 854
Total de l'actif	9 786 463	9 773 739	9 869 778
Dette à long terme			
Tranche courante	45 543	370 108	43 325
Tranche non courante	4 664 731	4 594 057	5 045 672
Endettement net ⁽²⁾	4 685 722	4 957 594	4 817 113
Passifs financiers à long terme ⁽⁵⁾	4 686 228	4 603 891	5 046 221
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	862 951	810 437	925 863
Rendement des capitaux propres ⁽²⁾	10,2 %	11,1 %	7,7 %

- (1) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour son calcul des flux de trésorerie disponibles pour inclure le produit de cessions d'immobilisations corporelles, qui comprend le produit des transactions de cession-bail. Les chiffres comparatifs ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».
- (2) Le BALIA ajusté et les dépenses d'investissement nettes sont des mesures représentant un total des secteurs. Les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure financière non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. L'endettement net est une mesure de gestion du capital. Le rendement des capitaux propres est une mesure financière supplémentaire. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».
- (3) Les dépenses d'investissement nettes excluent les acquisitions sans effet sur la trésorerie d'actifs au titre de droits d'utilisation et les achats de licences de spectre, ainsi que les coûts d'emprunt connexes, et sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales, ce qui comprend l'utilisation des subventions reçues d'avance.
- (4) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.
- (5) Les passifs financiers à long terme comprennent principalement la dette à long terme et les instruments financiers dérivés.

3. Résultats d'exploitation et financiers consolidés

3.1 Performance consolidée

Exercices clos les 31 août <i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)</i>	2025			2024		Variation <i>Selon un taux de change constant</i>
	Données réelles ⁽¹⁾ \$	Incidence du taux de change \$	Selon un taux de change constant ⁽²⁾ \$	Données réelles \$	Données réelles %	
Produits	3 008 101	(36 120)	2 971 981	3 073 985	(2,1)	(3,3)
Charges d'exploitation	1 555 200	(19 254)	1 535 946	1 619 168	(4,0)	(5,1)
BAlA ajusté	1 452 901	(16 866)	1 436 035	1 454 817	(0,1)	(1,3)
Dépenses d'investissement nettes	591 398	(8 395)	583 003	642 747	(8,0)	(9,3)

(1) Pour l'exercice 2025, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3962 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) Les données de l'exercice 2025 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2024, qui était de 1,3606 \$ CA pour 1 \$ US.

Produits

Exercices clos les 31 août <i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)</i>	2025 \$	2024 \$	Variation %	Variation selon un taux de change constant %	Incidence du taux de change ⁽¹⁾ \$
Secteur des télécommunications au Canada	1 495 308	1 510 506	(1,0)	(1,0)	—
Secteur des télécommunications aux États-Unis	1 415 185	1 466 018	(3,5)	(5,9)	(36 120)
Cogeco Communications	2 910 493	2 976 524	(2,2)	(3,4)	(36 120)
Autres	97 608	97 461	0,2	0,2	—
Données consolidées	3 008 101	3 073 985	(2,1)	(3,3)	(36 120)

(1) L'incidence du taux de change est une mesure financière non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, y compris des renvois aux rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure un rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

Pour l'exercice 2025, les produits ont diminué de 2,1 % (3,3 % selon un taux de change constant). Cette diminution selon un taux de change constant est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la diminution du nombre d'abonnés au sein du secteur des télécommunications aux États-Unis, en particulier pour les services d'entrée de gamme, et la plus grande proportion de clients ne s'abonnant qu'aux services Internet; et
- la diminution des produits dans le secteur des télécommunications au Canada, principalement en raison de la baisse des produits par client découlant de la diminution du nombre d'abonnés aux services de vidéo et de téléphonie filaire étant donné qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet, ainsi que de la concurrence en matière de prix. Cette diminution a été contrebalancée en partie par l'impact cumulatif des ajouts d'abonnés au service Internet haute vitesse au cours du dernier exercice et par les produits provenant de l'acquisition de Niagara Regional Broadband Network (« NRBN »), conclue le 5 février 2024.

Charges d'exploitation

Exercices clos les 31 août <i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)</i>	2025	2024	Variation	Variation	Incidence du taux de change
				selon un taux de change constant	
	\$	\$	%	%	\$
Secteur des télécommunications au Canada	704 586	710 706	[0,9]	(1,0)	(1 135)
Secteur des télécommunications aux États-Unis	711 775	759 658	[6,3]	[8,7]	[18 104]
Activités du siège social et éliminations	33 271	42 894	(22,4)	(22,5)	(15)
Cogeco Communications	1 449 632	1 513 258	[4,2]	[5,5]	[19 254]
Autres	105 568	105 910	[0,3]	[0,3]	—
Données consolidées	1 555 200	1 619 168	[4,0]	[5,1]	[19 254]

Pour l'exercice 2025, les charges d'exploitation ont diminué de 4,0 % [5,1 % selon un taux de change constant]. La diminution selon un taux de change constant découle principalement des initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité opérationnelle dont a bénéficié l'ensemble de la Société grâce à notre programme de transformation sur trois ans en cours, en plus des éléments suivants :

- la baisse des coûts liés aux services de vidéo découlant d'une diminution du nombre d'abonnements à la télévision dans les secteurs des télécommunications aux États-Unis et au Canada; et
- un profit de 2,6 millions \$ comptabilisé à la cession de certaines immobilisations corporelles dans le secteur des télécommunications au Canada au cours du premier trimestre de l'exercice 2025, facteur contrebalancé en partie par l'augmentation des charges d'exploitation, notamment en raison des charges engagées pour stimuler la croissance du nombre d'abonnés et de l'acquisition de NRBN.

BAlIA ajusté

Exercices clos les 31 août <i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)</i>	2025	2024	Variation	Variation	Incidence du taux de change
				selon un taux de change constant	
	\$	\$	%	%	\$
Secteur des télécommunications au Canada	790 722	799 800	(1,1)	(1,0)	1 135
Secteur des télécommunications aux États-Unis	703 410	706 360	[0,4]	(3,0)	[18 016]
Activités du siège social et éliminations	(51 487)	[63 846]	19,4	19,4	15
Cogeco Communications	1 442 645	1 442 314	—	(1,1)	[16 866]
Autres	10 256	12 503	(18,0)	(18,0)	—
Données consolidées	1 452 901	1 454 817	[0,1]	(1,3)	[16 866]

Pour l'exercice 2025, le BAlIA ajusté est demeuré stable, tel qu'il est présenté, et a diminué de 1,3 % selon un taux de change constant. La diminution selon un taux de change constant découle principalement de la baisse des produits dans les secteurs des télécommunications aux États-Unis et au Canada, contrebalancée en partie par la baisse des charges d'exploitation attribuable aux initiatives de réduction des coûts et aux gains d'efficacité opérationnelle réalisés dans l'ensemble de la Société, comme il est expliqué ci-dessus.

Dépenses d'investissement nettes

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025			2024			Variation	
	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	%	%	
	\$	\$	\$	\$				
Secteur des télécommunications au Canada	298 889	(1 095)	297 794	356 274	(16,1)	(16,4)		
Secteur des télécommunications aux États-Unis	278 036	(7 285)	270 751	267 728	3,9	1,1		
Activités du siège social et éliminations	11 351	(15)	11 336	13 831	(17,9)	(18,0)		
Cogeco Communications – dépenses d'investissement nettes⁽¹⁾	588 276	(8 395)	579 881	637 833	(7,8)	(9,1)		
Intensité du capital	20,2 %				21,4 %			
Autres	3 122	—	3 122	4 914	(36,5)	(36,5)		
Données consolidées – dépenses d'investissement nettes⁽¹⁾	591 398	(8 395)	583 003	642 747	(8,0)	(9,3)		

(1) Les dépenses d'investissement nettes excluent les acquisitions sans effet sur la trésorerie d'actifs au titre de droits d'utilisation et les achats de licences de spectre, ainsi que les coûts d'emprunt connexes, et sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales, ce qui comprend l'utilisation des subventions reçues d'avance.

Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025			2024			Variation	
	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	%	%	
	\$	\$	\$	\$				
Dépenses d'investissement nettes	588 276	(8 395)	579 881	637 833	(7,8)	(9,1)		
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	108 475	(550)	107 925	137 394	(21,0)	(21,4)		
Cogeco Communications – dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau⁽¹⁾	479 801	(7 845)	471 956	500 439	(4,1)	(5,7)		
Intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau ⁽¹⁾	16,5 %				16,8 %			
Autres	3 122	—	3 122	4 914	(36,5)	(36,5)		
Données consolidées – dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau⁽¹⁾	482 923	(7 845)	475 078	505 353	(4,4)	(6,0)		

(1) Les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau, sont une mesure non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. L'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau, est un ratio non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

Pour l'exercice 2025, les dépenses d'investissement nettes ont diminué de 8,0 % (9,3 % selon un taux de change constant), principalement en raison des gains d'efficacité opérationnelle et de la diminution des dépenses dans le secteur des télécommunications au Canada en partie attribuable au calendrier de certaines initiatives.

Pour l'exercice 2025, en excluant les projets d'expansion du réseau, les dépenses d'investissement nettes ont diminué de 4,4 % (6,0 % selon un taux de change constant).

Pour l'exercice 2025, le ratio d'intensité du capital de Cogeco Communications a atteint 20,2 %, contre 21,4 % pour l'exercice précédent. La diminution du ratio d'intensité du capital est principalement attribuable à la baisse des dépenses d'investissement nettes, comme il est expliqué ci-dessus. En excluant les projets d'expansion du réseau, le ratio d'intensité du capital de Cogeco Communications a atteint 16,5 % pour l'exercice 2025, comparativement à 16,8 % pour l'exercice précédent.

3.2 Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025	2024	Variation
	\$	\$	%
Frais d'acquisition et d'intégration	154	1 060	(85,5)
Frais de restructuration et autres coûts liés aux indemnités de départ ⁽¹⁾	24 328	50 609	(51,9)
Coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique et d'autres accords	11 006	15 823	(30,4)
Reprise des coûts liés aux litiges et aux décisions réglementaires	—	(4 194)	—
Profit sur transactions de cession-bail	(13 844)	—	—
Autres frais ⁽²⁾	3 646	—	—
	25 290	63 298	(60,0)

(1) Comprènent les charges liées aux indemnités de départ, notamment la charge devancée au titre de la rémunération fondée sur des actions, et d'autres coûts connexes.

(2) Comprènent principalement les autres frais engagés pour la mise en œuvre de certaines initiatives.

Pour l'exercice 2025, les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais ont diminué de 60,0 %, principalement en raison des facteurs suivants :

- la baisse des frais de restructuration et autres coûts liés aux indemnités de départ du fait que les coûts beaucoup plus élevés engagés à l'exercice précédent étaient principalement attribuables aux indemnités de départ comptabilisées dans le cadre de la transformation stratégique annoncée en mai 2024 et aux indemnités de départ liées à d'autres initiatives d'optimisation des coûts;
- un profit sans effet sur la trésorerie de 13,8 millions \$ comptabilisé au cours du premier trimestre de l'exercice 2025 dans le cadre de la vente d'un immeuble en Ontario que la Société a repris à bail pour une période de deux ans avec option de renouvellement pour une année supplémentaire; et
- la diminution des coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique et d'autres accords; facteurs partiellement contrebalancés par
- la reprise, au cours de l'exercice précédent, d'une charge de 4,2 millions \$ comptabilisée à la suite de la nouvelle décision de la Commission du droit d'auteur publiée en janvier 2024 sur les taux de redevance pour la période allant de 2014 à 2018; et
- les autres frais engagés pour la mise en œuvre de certaines initiatives au cours de l'exercice 2025.

3.3 Amortissements

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025	2024	Variation
	\$	\$	%
Secteur des télécommunications au Canada	342 423	323 594	5,8
Secteur des télécommunications aux États-Unis	369 469	348 498	6,0
Activités du siège social et éliminations	2 756	1 465	88,1
Cogeco Communications	714 648	673 557	6,1
Autres	5 287	4 872	8,5
Données consolidées	719 935	678 429	6,1

Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements s'est chiffrée à 719,9 millions \$, soit une augmentation de 6,1 %, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la modification de la composition de l'actif au sein des secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis et de l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien depuis l'exercice précédent en ce qui concerne le secteur des télécommunications aux États-Unis.

3.4 Perte de valeur des immobilisations corporelles

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice précédent, des charges pour perte de valeur avant impôts sans effet sur la trésorerie de 15,2 millions \$, se rapportant principalement à la radiation d'actifs en cours de construction, ont été comptabilisées dans le cadre d'initiatives d'optimisation des coûts, qui s'expliquent principalement par les partenariats stratégiques annoncés en août 2024 visant à faciliter le développement des services sans fil au Canada dans le cadre d'un modèle opérationnel nécessitant peu de capitaux. Au cours de l'exercice 2025, des charges pour perte de valeur avant impôts sans effet sur la trésorerie de 2,4 millions \$, se rapportant aussi principalement à la radiation d'actifs en cours de construction, ont été comptabilisées dans le cadre d'autres initiatives d'optimisation des coûts et d'autres initiatives dans le secteur des médias de la Société.

3.5 Charges financières

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025	2024	Variation
	\$	\$	%
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les intérêts sur les obligations locatives	289 752	295 270	(1,9)
Intérêts sur les obligations locatives	4 195	3 498	19,9
Perte à l'extinction d'une dette ⁽¹⁾	—	16 880	—
Variation de la juste valeur des contrats à terme ⁽²⁾	14 940	—	—
Profit net de change	(3 853)	(3 729)	3,3
Produits d'intérêts et autres produits	(9 973)	(10 321)	(3,4)
Coûts d'emprunt inscrits à l'actif ⁽³⁾	(16 985)	(17 432)	(2,6)
Autres	4 457	2 506	77,9
Charges financières	282 533	286 672	(1,4)
Perte à l'extinction d'une dette ⁽¹⁾	—	(16 880)	—
Charges financières ajustées⁽⁴⁾	282 533	269 792	4,7

(1) Liée au remboursement anticipé de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang et à la modification de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang en septembre 2023.

(2) Se rapporte aux contrats de change à terme conclus au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025 afin de couvrir en partie l'exposition de Cogeco Communications au dollar américain dans le cadre du remboursement, en juin 2025, de ses billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions \$ US; se reporter à la sous-rubrique 8.5 « Gestion des risques financiers ».

(3) Se rapportent principalement à la dette contractée pour l'achat de licences de spectre et la construction de certains réseaux.

(4) Les charges financières ajustées, qui excluent les profits/pertes liés à la modification et/ou l'extinction d'une dette, sont une mesure financière non définie par les Normes IFRS de comptabilité. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

Pour l'exercice 2025, les charges financières ont diminué de 1,4 % en raison principalement des facteurs suivants :

- la baisse de l'utilisation des facilités de crédit rotatif par rapport à l'exercice précédent;
- la perte sans effet sur la trésorerie à l'extinction d'une dette de 16,9 millions \$ comptabilisée à l'exercice précédent à la suite du remboursement anticipé de 1,6 milliard \$ US de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang et de la modification de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang en septembre 2023; et
- la baisse des charges d'intérêts à la suite du remboursement des billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions \$ US en juin 2025 et des billets garantis de premier rang, série A, d'un montant de 25 millions \$ US en septembre 2024; facteurs contrebalancés en partie par
- la hausse des charges d'intérêts à la suite de l'émission des billets garantis de premier rang, série 3, d'un montant de 325 millions \$ en février 2025 et des billets non garantis de premier rang d'un montant de 275 millions \$ en février 2024;
- une perte réalisée de 14,9 millions \$ au titre des contrats de change à terme que Cogeco Communications a conclus au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025 afin de couvrir partiellement son exposition au dollar américain en vue du remboursement, en juin 2025, de ses billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions \$ US; et
- l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Compte non tenu de la perte sans effet sur la trésorerie à l'extinction d'une dette à l'exercice précédent, les charges financières de l'exercice 2025 ont augmenté de 4,7 %.

3.6 Impôts sur le résultat

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025	2024	Variation
	\$	\$	%
Exigibles	47 743	20 995	—
Différés	39 802	40 813	(2,5)
Impôts sur le résultat	87 545	61 808	41,6
Taux d'impôt effectif	20,7 %	15,0 %	38,0

Pour l'exercice 2025, la charge d'impôts a augmenté de 41,6 %, principalement en raison des facteurs suivants :

- l'incidence de l'impôt minimum mondial prévu dans le modèle du Pilier Deux et d'autres modifications récemment apportées aux lois fiscales, qui s'appliquent à la Société depuis le 1^{er} septembre 2024; et
- la baisse des avantages fiscaux liés aux coûts de financement d'acquisitions antérieures; facteurs contrebalancés par
- les ajustements fiscaux favorables.

Les impôts exigibles ont augmenté au cours de l'exercice 2025 par rapport à l'exercice précédent, principalement pour les mêmes raisons que pour le total de la charge d'impôts sur le résultat.

3.7 Bénéfice de l'exercice

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et le bénéfice par action)	2025	2024	Variation
	\$	\$	%
Bénéfice de l'exercice	335 165	349 381	(4,1)
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	84 968	96 746	(12,2)
Bénéfice de l'exercice attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle ⁽¹⁾	250 197	252 635	(1,0)
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société ⁽²⁾	91 187	119 048	(23,4)
Bénéfice de base par action	8,94	8,63	3,6
Bénéfice dilué par action	8,81	8,55	3,0
Bénéfice dilué par action ajusté ⁽²⁾	9,46	10,52	(10,1)

(1) Au 31 août 2025, la participation ne donnant pas le contrôle concerne une participation d'environ 71,6 % dans le bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de Cogeco Communications, en plus de la participation de 21 % de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« La Caisse ») dans une filiale américaine de Cogeco Communications.

(2) Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société est une mesure financière non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Le bénéfice dilué par action ajusté est un ratio non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

Pour l'exercice 2025, le bénéfice de l'exercice et le bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société ont diminué de 4,1 % et de 12,2 %, respectivement, principalement en raison des facteurs suivants :

- la hausse de la dotation aux amortissements; et
- l'augmentation de la charge d'impôts; facteurs contrebalancés en partie par
- la baisse des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, qui s'explique principalement par la baisse des frais de restructuration et autres coûts liés aux indemnisations par rapport à l'exercice précédent, ainsi que par le profit avant impôt sans effet sur la trésorerie de 13,8 millions \$ comptabilisé au cours du premier trimestre de l'exercice 2025 dans le cadre d'une transaction de cession-bail d'un immeuble en Ontario; et
- les charges pour perte de valeur avant impôts sans effet sur la trésorerie de 15,2 millions \$, principalement liées à la radiation d'actifs en cours de construction.

La diminution du bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société reflète également l'incidence de la réduction de la participation dans Cogeco Communications à la suite d'une transaction de rachat d'actions en décembre 2023.

Pour l'exercice 2025, le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société, qui exclut l'incidence des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, ainsi que les pertes de valeur sans effet sur la trésorerie et la perte sans effet sur la trésorerie à l'extinction d'une dette (dans chaque cas déduction faite des impôts et de la participation ne donnant pas le contrôle), a diminué de 23,4 % par rapport à l'exercice précédent.

4. Résultats d'exploitation et financiers sectoriels

Les résultats de la Société sont présentés en deux secteurs opérationnels : le secteur des télécommunications au Canada et le secteur des télécommunications aux États-Unis.

4.1 Secteur des télécommunications au Canada

Résultats d'exploitation et financiers

Exercices clos les 31 août <i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)</i>	2025			2024			Variation
	Données réelles ⁽¹⁾	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant ⁽²⁾	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant	
Produits	1 495 308	—	1 495 308	1 510 506	(1,0)	(1,0)	
Charges d'exploitation	704 586	(1 135)	703 451	710 706	(0,9)	(1,0)	
BAlIA ajusté	790 722	1 135	791 857	799 800	(1,1)	(1,0)	
Marge du BAlIA ajusté ⁽³⁾	52,9 %			52,9 %			
Dépenses d'investissement nettes	298 889	(1 095)	297 794	356 274	(16,1)	(16,4)	
Intensité du capital ⁽³⁾	20,0 %			23,6 %			

(1) Pour l'exercice 2025, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3962 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) Les données de l'exercice 2025 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2024, qui était de 1,3606 \$ CA pour 1 \$ US.

(3) La marge du BAlIA ajusté et l'intensité du capital sont des mesures financières supplémentaires. La marge du BAlIA ajusté est calculée en divisant le BAlIA ajusté par les produits, et l'intensité du capital est calculée en divisant les dépenses d'investissement nettes par les produits.

Produits

Pour l'exercice 2025, les produits ont diminué de 1,0 %, tels qu'ils sont présentés et selon un taux de change constant, principalement en raison des facteurs suivants :

- la baisse des produits par client découlant de la diminution du nombre d'abonnés aux services de vidéo et de téléphonie filaire étant donné qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet, ainsi que de la concurrence en matière de prix; partiellement contrebalancée par
- le nombre plus élevé d'abonnés au service Internet; et
- l'acquisition de NRBN conclue le 5 février 2024.

Charges d'exploitation

Pour l'exercice 2025, les charges d'exploitation ont diminué de 0,9 % (1,0 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- les initiatives de réduction des coûts et les gains d'efficacité opérationnelle;
- la baisse des coûts liés aux services de vidéo découlant en partie d'une diminution du nombre d'abonnements à la télévision; et
- un profit de 2,6 millions \$ à la cession de certaines immobilisations corporelles comptabilisé au cours du premier trimestre de l'exercice 2025; facteurs partiellement contrebalancés par
- l'augmentation des charges d'exploitation, notamment pour stimuler la croissance du nombre d'abonnés et en raison de la hausse des coûts liés aux licences technologiques; et
- l'acquisition de NRBN.

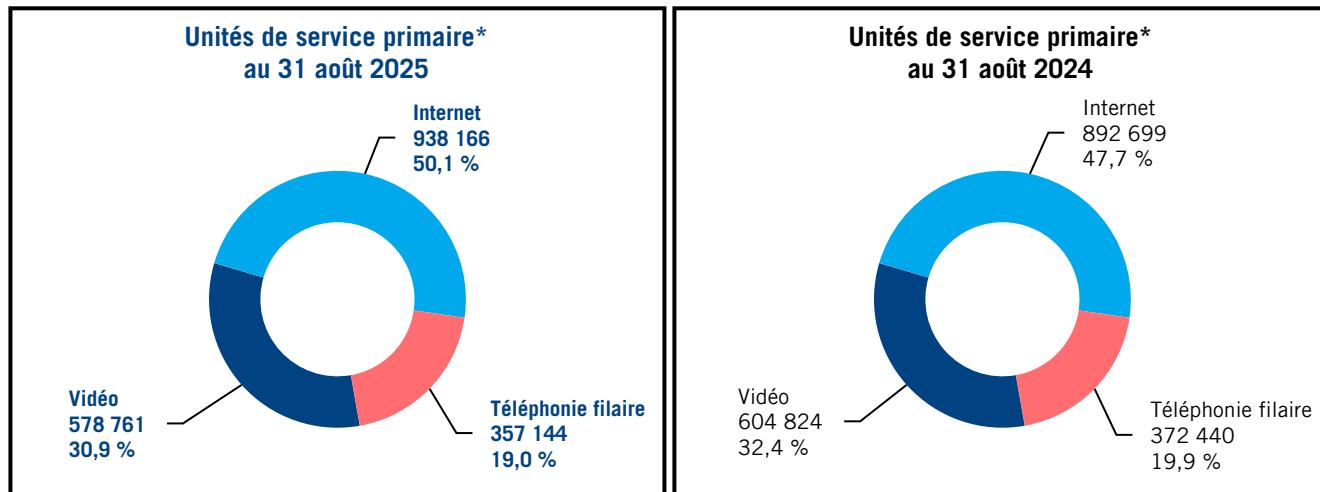
BAlIA ajusté

Pour l'exercice 2025, le BAlIA ajusté a diminué de 1,1 % (1,0 % selon un taux de change constant) en raison d'une baisse des produits, contrebalancée en partie par la baisse des charges d'exploitation découlant des initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité opérationnelle.

Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

Pour l'exercice 2025, les dépenses d'investissement nettes ont diminué de 16,1 % (16,4 % selon un taux de change constant) et le ratio d'intensité du capital a atteint 20,0 %, contre 23,6 % pour l'exercice précédent, en raison en partie du calendrier de certaines initiatives.

Unités de service primaire



* Les unités de service primaire excluent les abonnés au service de téléphonie mobile étant donné que les services sans fil sont au stade initial de développement.

	Ajouts nets (pertes nettes)		
	Exercices clos les 31 août		2024 ⁽¹⁾
	31 août 2025	2025	
Unités de service primaire⁽²⁾	1 874 071	4 108	(9 639)
Abonnés au service Internet	938 166	45 467	35 305
Abonnés au service de vidéo	578 761	(26 063)	(30 135)
Abonnés au service de téléphonie filaire	357 144	(15 296)	(14 809)

(1) Exclut 4 806 unités de service primaire d'ouverture (2 691 pour le service Internet, 223 pour le service de vidéo et 1 892 pour le service de téléphonie filaire) provenant de l'acquisition de Niagara Regional Broadband Network au 5 février 2024.

(2) Les unités de service primaire excluent les abonnés au service de téléphonie mobile étant donné que les services sans fil sont au stade initial de développement.

Internet

Pour l'exercice 2025, le nombre d'abonnés au service Internet a augmenté de 45 467.

Vidéo

Pour l'exercice 2025, les pertes nettes d'abonnés au service de vidéo se sont chiffrées à 26 063 et sont principalement attribuables aux changements continus des tendances de consommation vidéo du fait qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet, facteur contrebalancé en partie par les ajouts dans les régions où il y a eu une expansion du réseau.

Téléphonie filaire

Pour l'exercice 2025, les pertes nettes d'abonnés au service de téléphonie filaire se sont chiffrées à 15 296 et sont principalement attribuables à l'augmentation du nombre de clients qui sont passés uniquement aux services de téléphonie mobile, facteur contrebalancé en partie par les ajouts dans les régions où il y a eu une expansion du réseau.

Foyers câblés

Pour l'exercice 2025, le nombre de foyers câblés a augmenté de 31 263.

4.2 Secteur des télécommunications aux États-Unis

Résultats d'exploitation et financiers

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025			2024			Variation		
	Données réelles ⁽¹⁾	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant ⁽²⁾	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant			
Produits	1 415 185	[36 120]	1 379 065	1 466 018	(3,5)	(5,9)			
Charges d'exploitation	711 775	(18 104)	693 671	759 658	(6,3)	(8,7)			
BAlIA ajusté	703 410	(18 016)	685 394	706 360	(0,4)	(3,0)			
Marge du BAlIA ajusté ⁽³⁾	49,7 %			48,2 %					
Dépenses d'investissement nettes	278 036	(7 285)	270 751	267 728	3,9	1,1			
Intensité du capital ⁽³⁾	19,6 %			18,3 %					

(1) Pour l'exercice 2025, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3962 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) Les données de l'exercice 2025 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2024, qui était de 1,3606 \$ CA pour 1 \$ US.

(3) La marge du BAlIA ajusté et l'intensité du capital sont des mesures financières supplémentaires. La marge du BAlIA ajusté est calculée en divisant le BAlIA ajusté par les produits, et l'intensité du capital est calculée en divisant les dépenses d'investissement nettes par les produits.

Produits

Pour l'exercice 2025, les produits ont diminué de 3,5 % (5,9 % selon un taux de change constant). La diminution selon un taux de change constant est principalement attribuable à la baisse du nombre d'abonnés au sein du secteur, en particulier pour les services d'entrée de gamme, et à la plus grande proportion de clients ne s'abonnant qu'aux services Internet.

En monnaie locale, les produits se sont chiffrés à 1 013,6 millions \$ US, contre 1 077,4 millions \$ US pour l'exercice 2024.

Charges d'exploitation

Pour l'exercice 2025, les charges d'exploitation ont diminué de 6,3 % (8,7 % selon un taux de change constant). Cette diminution selon un taux de change constant est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- les initiatives de réduction des coûts et les gains d'efficacité opérationnelle; et
- la baisse des coûts liés aux services de vidéo découlant d'une diminution du nombre d'abonnements à la télévision.

BAlIA ajusté

Pour l'exercice 2025, le BAlIA ajusté a diminué de 0,4 % (3,0 % selon un taux de change constant). La diminution selon un taux de change constant découle principalement de la baisse des produits, contrebalancée en partie par la baisse des charges d'exploitation attribuable aux initiatives de réduction des coûts et aux gains d'efficacité opérationnelle.

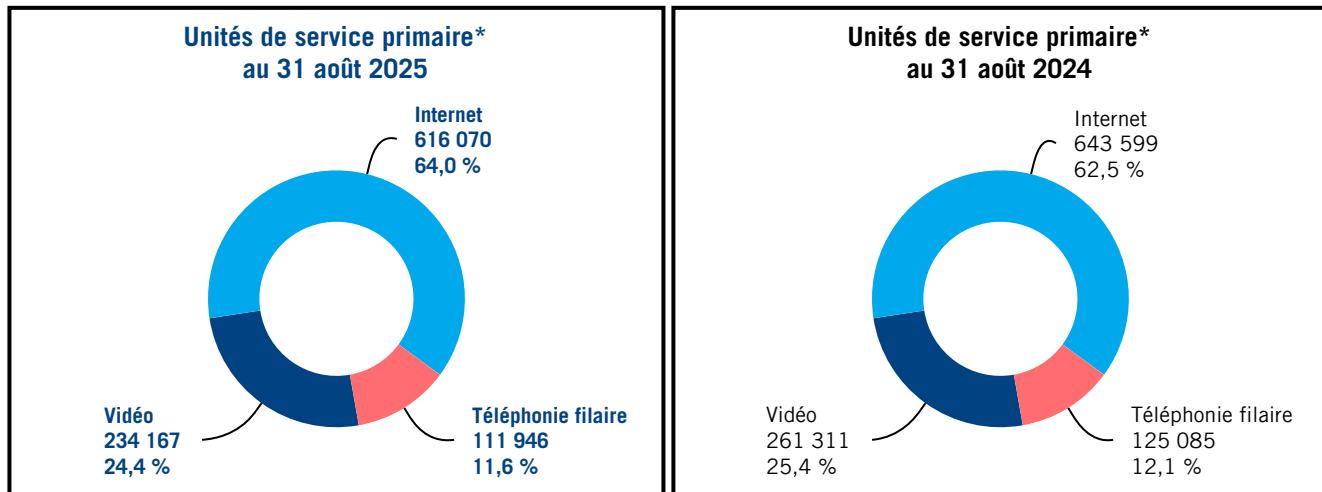
En monnaie locale, le BAlIA ajusté s'est chiffré à 503,8 millions \$ US, contre 519,1 millions \$ US pour l'exercice 2024.

Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

Pour l'exercice 2025, les dépenses d'investissement nettes ont augmenté de 3,9 % (1,1 % selon un taux de change constant) et le ratio d'intensité du capital a atteint 19,6 %, contre 18,3 % pour l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des coûts liés à l'équipement chez l'abonné, facteur contrebalancé en partie par le ralentissement des activités de construction.

En monnaie locale, les dépenses d'investissement nettes se sont chiffrées à 199,2 millions \$ US, comparativement à 196,7 millions \$ US pour l'exercice 2024.

Unités de service primaire



* Les unités de service primaire excluent les abonnés au service de téléphonie mobile étant donné que les services sans fil sont au stade initial de développement.

	31 août 2025	Ajouts nets (pertes nettes)	
		Exercices clos les 31 août	
Unités de service primaire⁽¹⁾	962 183	(67 812)	(68 736)
Abonnés au service Internet	616 070	(27 529)	(28 163)
Abonnés au service de vidéo	234 167	(27 144)	(27 570)
Abonnés au service de téléphonie filaire	111 946	(13 139)	(13 003)

(1) Les unités de service primaire excluent les abonnés au service de téléphonie mobile étant donné que les services sans fil sont au stade initial de développement.

Internet

Pour l'exercice 2025, les pertes nettes d'abonnés au service Internet se sont chiffrées à 27 529, dont 2 914 en Ohio, et sont principalement attribuables à un environnement hautement concurrentiel, surtout en ce qui concerne les services Internet d'entrée de gamme. Nous avons cependant réduit nos pertes nettes en Ohio pour l'exercice 2025 en partie grâce à l'amélioration de la gestion des clients découlant des investissements effectués dans les infrastructures de réseau et des nouvelles stratégies de vente et de marketing.

Vidéo

Pour l'exercice 2025, les pertes nettes d'abonnés au service de vidéo se sont chiffrées à 27 144 et sont principalement attribuables aux facteurs suivants :

- la promotion continue des offres axées sur Internet et l'importance réduite accordée aux offres axées sur les services de vidéo comme produit individuel;
- les changements continus des tendances de consommation vidéo, tandis qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet; et
- les offres concurrentielles au sein du secteur, y compris les plateformes en ligne.

Téléphonie filaire

Pour l'exercice 2025, les pertes nettes d'abonnés au service de téléphonie filaire se sont chiffrées à 13 139 et sont principalement attribuables aux facteurs suivants :

- la priorité continue accordée aux offres qui sont axées sur Internet; et
- le nombre plus élevé de clients qui sont passés uniquement aux services de téléphonie mobile.

Foyers câblés

Pour l'exercice 2025, le nombre de foyers câblés a augmenté de 16 207⁽ⁱⁱ⁾.

⁽ⁱⁱ⁾ Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2025, des ajustements ont été apportés aux foyers câblés à la suite d'un examen exhaustif du calcul des foyers américains câblés. Ce changement a été appliqué aux chiffres comparatifs de façon rétrospective.

5. Transactions entre parties liées

Au 31 août 2025, Cogeco détenait 28,4 % des actions de participation de Cogeco Communications, représentant 79,9 % des votes liés aux actions à droit de vote de Cogeco Communications.

Cogeco fournit à Cogeco Communications des services de direction et d'administration en vertu d'une convention de services de gestion (la « convention »). La méthode utilisée pour déterminer les honoraires de gestion se base sur les coûts engagés par Cogeco auxquels vient s'ajouter une marge raisonnable. La convention prévoit une provision pour ajustements futurs à la demande de Cogeco Communications ou de la Société, de temps à autre, sur la durée de la convention. Le tableau suivant présente les honoraires de gestion versés par Cogeco Communications.

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Honoraires de gestion versés par Cogeco Communications	18 216	20 952

Aucune rémunération directe n'est payable aux hauts dirigeants de Cogeco par Cogeco Communications. Le tableau suivant présente le nombre d'options sur actions, d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement qui, au cours des exercices 2025 et 2024, ont été attribuées à ces hauts dirigeants, à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications, ainsi que le nombre d'unités d'actions différées émises aux administrateurs du conseil de Cogeco, et dont la valeur a été refacturée à Cogeco.

Exercices clos les 31 août (en nombre d'unités)	2025	2024
Options sur actions	143 978	203 326
Unités d'actions incitatives	—	974
Unités d'actions liées au rendement	89 991	31 473
Unités d'actions différées	5 011	2 368

Le tableau suivant présente les montants que Cogeco Communications a facturés à Cogeco relativement aux options sur actions, aux unités d'actions incitatives et aux unités d'actions liées au rendement de Cogeco Communications attribuées à ces hauts dirigeants, et relativement aux unités d'actions différées émises aux administrateurs du conseil de Cogeco.

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Options sur actions	814	852
Unités d'actions incitatives	136	80
Unités d'actions liées au rendement	1 643	887
Unités d'actions différées	269	97
	2 862	1 916

Au 31 août 2025, la Société avait un montant de 1,9 million \$ à payer à Cogeco Communications (3,1 millions \$ à recevoir au 31 août 2024).

Rémunération du personnel de gestion clé

Le personnel de gestion clé est composé des membres du conseil d'administration et du comité de direction de la Société. Au cours de l'exercice 2025, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 2,3 millions \$ (16,2 millions \$ à l'exercice 2024) dans le poste Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais en vertu des modalités de l'entente de séparation conclue avec certains principaux dirigeants. Se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de la Société pour plus de détails sur la rémunération du personnel de gestion clé.

Transaction de rachat d'actions au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024 – Rachat des participations de Rogers dans Cogeco et Cogeco Communications

Le 13 décembre 2023, Cogeco et Cogeco Communications ont conclu une série de transactions dans le cadre de la vente par Rogers Communications Inc. de la totalité de ses participations dans les deux sociétés à La Caisse. Cogeco a racheté à des fins d'annulation 5 969 390 de ses actions subalternes à droit de vote auprès de La Caisse pour un montant de 280,0 millions \$. Parallèlement, Cogeco a vendu à Cogeco Communications 2 266 537 actions subalternes à droit de vote de sa participation dans Cogeco Communications pour un montant de 116,5 millions \$ et, à La Caisse, 1 423 692 actions subalternes à droit de vote pour un montant de 73,2 millions \$, à la suite de la conversion et de l'annulation d'un nombre équivalent d'actions à droits de vote multiples de Cogeco Communications. Les 2 266 537 actions subalternes à droit de vote rachetées par Cogeco Communications l'ont été à des fins d'annulation.

6. Analyse des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 août <i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)</i>	2025	2024	Variation
	\$	\$	%
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 126 848	1 185 150	(4,9)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(586 480)	(921 518)	(36,4)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(539 264)	(546 916)	(1,4)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaie étrangère	(3 273)	(2 824)	15,9
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2 169)	(286 108)	(99,2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	77 746	363 854	(78,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	75 577	77 746	(2,8)

6.1 Activités d'exploitation

Pour l'exercice 2025, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont diminué de 4,9 % en raison essentiellement des facteurs suivants :

- l'augmentation des frais de restructuration et des autres coûts liés aux indemnités de départ payés;
- le calendrier de recouvrement des créances clients et autres débiteurs; et
- la hausse des impôts sur le résultat payés; facteurs contrebalancés en partie par
- le calendrier des paiements des dettes fournisseurs et autres crébiteurs.

6.2 Activités d'investissement

Pour l'exercice 2025, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont diminué de 36,4 %, principalement en raison des facteurs suivants :

- le versement final de 190 millions \$ effectué à l'exercice précédent pour acquérir 99 licences de spectre dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de 3 800 MHz;
- la diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles;
- les flux de trésorerie affectés à l'acquisition de Niagara Regional Broadband Network conclue à l'exercice précédent; et
- le produit net de 16,5 millions \$ reçu dans le cadre d'une transaction de cession-bail d'un immeuble en Ontario au cours du premier trimestre de l'exercice 2025.

Acquisitions d'immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les paiements en trésorerie pour les acquisitions d'immobilisations corporelles présentés dans la section portant sur les investissements des tableaux consolidés des flux de trésorerie et les dépenses d'investissement nettes présentées à la sous-rubrique 3.1 « Performance consolidée ».

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025	2024	Variation
	\$	\$	%
Acquisitions d'immobilisations corporelles	599 294	664 004	(9,7)
Subventions reçues d'avance comptabilisées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles au cours de l'exercice	(7 896)	(21 257)	(62,9)
Dépenses d'investissement nettes	591 398	642 747	(8,0)

6.3 Activités de financement

Émission de titres d'emprunt et remboursement de la dette

Pour l'exercice 2025, les variations des flux de trésorerie liés à l'émission de titres d'emprunt et au remboursement de la dette s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024	Explications
	\$	\$	
Diminution de l'endettement bancaire	(11 884)	(7 830)	Liée au calendrier des besoins en fonds de roulement.
Diminution nette des facilités de crédit rotatif	(119 590)	(18 147)	Principalement liée au remboursement net de montants prélevés aux termes de la facilité de crédit à terme rotatif de Cogeco Communications au moyen du produit net de l'émission des billets garantis de premier rang, série 3, d'un montant de 325 millions \$ au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2025.
Émission de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction	325 605	2 001 646	Principalement liée à l'émission des billets garantis de premier rang, série 3, d'un montant de 325 millions \$ en février 2025. L'émission de titres d'emprunt effectuée à l'exercice précédent était liée à l'émission de deux emprunts à terme B, soit un emprunt de 775 millions \$ US d'une durée de sept ans et un emprunt de 475 millions \$ US d'une durée de cinq ans, dans le cadre du refinancement des facilités de crédit de premier rang en septembre 2023, et à l'émission des billets non garantis de premier rang d'un montant de 275 millions \$ en février 2024 et à la conclusion de la facilité de crédit à terme non rotatif en décembre 2023.
Remboursement des billets et des facilités de crédit	(559 070)	(2 149 661)	Se rapporte principalement au rachat des billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions \$ US à leur échéance en juin 2025, et aux remboursements trimestriels sur la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang, y compris des remboursements additionnels de 45 millions \$ US et de 100 millions \$ US en mai et en août 2025, respectivement, ainsi que le rachat des billets garantis de premier rang, série A, d'un montant de 25 millions \$ US à l'échéance en septembre 2024 et aux remboursements trimestriels de la facilité de crédit à terme non rotatif. Le remboursement de l'exercice précédent était principalement lié au remboursement de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang en septembre 2023.
Paiement au règlement de contrats à terme	(14 940)	—	Liée aux contrats de change à terme que la Société a conclus au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025 afin de couvrir partiellement l'exposition de Cogeco Communications au dollar américain en vue du remboursement, en juin 2025, de ses billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions \$ US.
Remboursement des obligations locatives	(14 635)	(10 282)	Résultat comparable.
Augmentation des coûts de transaction différés	(498)	(2 716)	Liée à la modification de la facilité de crédit à terme rotatif en mai 2025. L'augmentation à l'exercice précédent était liée à la modification de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang en septembre 2023 et de la facilité de crédit à terme rotatif en mai 2024.
	(395 012)	(186 990)	

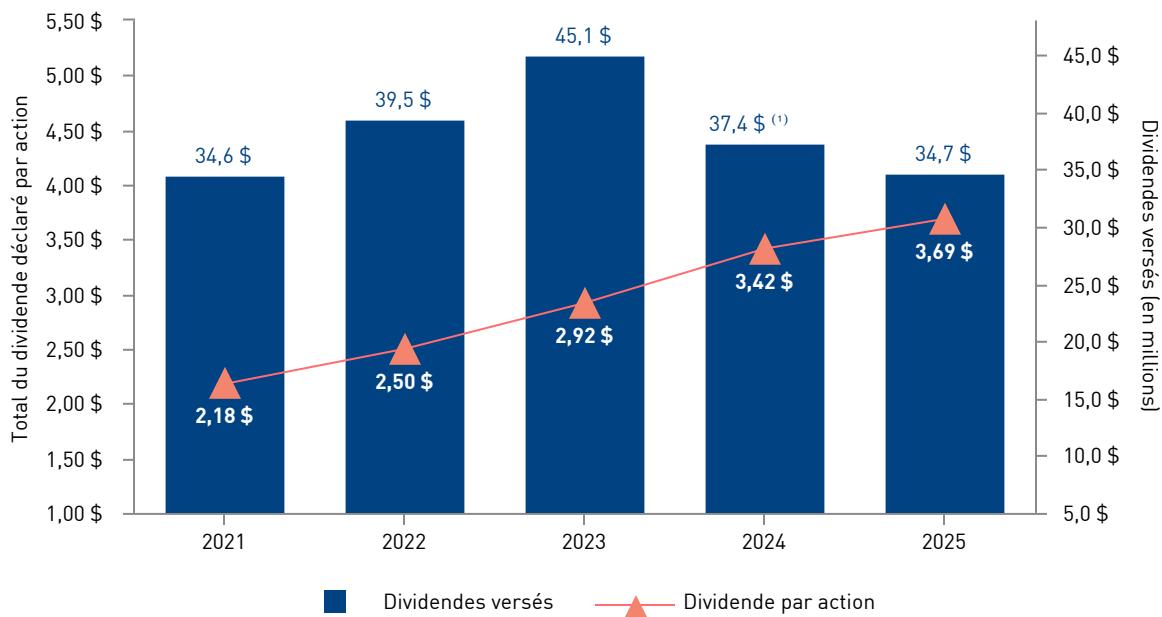
Dividendes

Au cours de l'exercice 2025, des dividendes déterminés trimestriels de 0,922 \$ par action, pour un total de 3,688 \$ par action, ont été versés aux porteurs d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote, pour un montant total de 34,7 millions \$. Au cours de l'exercice 2024, des dividendes déterminés trimestriels de 0,854 \$ par action, pour un total de 3,416 \$ par action, ont été versés aux porteurs d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote, pour un montant total de 37,4 millions \$. De plus, les dividendes sur actions subalternes à droit de vote versés par une filiale à la participation ne donnant pas le contrôle se sont élevés à 110,5 millions \$ pour l'exercice 2025, comparativement à 101,0 millions \$ pour l'exercice précédent.

Les tableaux suivants présentent un sommaire des dividendes déclarés pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote de la Société et de Cogeco Communications au cours des exercices 2025 et 2024.

Date de déclaration	Date d'inscription	Date de versement	Dividende par action (en dollars)	
			Cogeco	Cogeco Communications
31 octobre 2024	14 novembre 2024	28 novembre 2024	0,922	0,922
13 janvier 2025	27 janvier 2025	10 février 2025	0,922	0,922
9 avril 2025	23 avril 2025	7 mai 2025	0,922	0,922
15 juillet 2025	29 juillet 2025	12 août 2025	0,922	0,922
			3,688	3,688
1 ^{er} novembre 2023	15 novembre 2023	29 novembre 2023	0,854	0,854
10 janvier 2024	24 janvier 2024	7 février 2024	0,854	0,854
11 avril 2024	25 avril 2024	9 mai 2024	0,854	0,854
11 juillet 2024	25 juillet 2024	8 août 2024	0,854	0,854
			3,416	3,416

Au cours des cinq derniers exercices, les dividendes par action versés ont augmenté de 14,0 % sur une base annuelle combinée. Le total des dividendes et des dividendes par action au cours des cinq derniers exercices s'établit comme suit :



(1) Bien que le dividende par action ait augmenté, les dividendes versés pour l'exercice 2024 ont diminué en valeur absolue par rapport à l'exercice 2023, à la suite d'une réduction du nombre d'actions en circulation découlant d'une transaction de rachat d'actions annoncée le 13 décembre 2023.

Rachat à des fins d'annulation d'actions subalternes à droit de vote auprès de La Caisse et cession d'actions de Cogeco Communications à La Caisse au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024

Le 13 décembre 2023, à la suite d'une transaction de rachat d'actions, Cogeco a racheté à des fins d'annulation 5 969 390 de ses actions subalternes à droit de vote auprès de La Caisse pour un montant de 280,0 millions \$ et a parallèlement vendu à La Caisse 1 423 692 actions subalternes à droit de vote de sa participation dans Cogeco Communications pour un montant de 73,2 millions \$.

6.4 Flux de trésorerie disponibles

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025 ⁽¹⁾ \$	2024 \$	Variation %	Variation selon un taux de change constant ⁽²⁾ %	Incidence du taux de change ⁽²⁾ \$
BALIA ajusté	1 452 901	1 454 817	[0,1]	[1,3]	(16 866)
Paiement fondé sur des actions ⁽³⁾	7 046	14 634	(51,9)		
Produit des transactions de cession-bail et des autres cessions d'immobilisations corporelles	23 347	3 381	—		
Profit sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles, incluant les transactions de cession-bail ⁽⁴⁾	(18 128)	(658)	—		
Charge au titre des régimes à prestations définies, déduction faite des cotisations	1 703	1 369	24,4		
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais ⁽⁴⁾	(25 290)	(63 298)	(60,0)		
Charges financières	(282 533)	(286 672)	(1,4)		
Perte à l'extinction d'une dette ⁽⁵⁾	—	16 880	—		
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme ⁽⁵⁾	9 117	9 336	(2,3)		
Impôts exigibles	(47 743)	(20 995)	—		
Dépenses d'investissement nettes	(591 398)	(642 747)	(8,0)		
Remboursement des obligations locatives	(14 635)	(10 282)	42,3		
Flux de trésorerie disponibles	514 387	475 765	8,1	7,4	[3 641]
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau⁽⁶⁾	622 862	613 159	1,6	0,9	(4 191)

(1) Pour l'exercice 2025, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3962 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) Les données de l'exercice 2025 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2024, qui était de 1,3606 \$ CA pour 1 \$ US.

(3) Le montant pour l'exercice 2024 comprend une accélération de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie, qui est comptabilisée au poste *Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais*.

(4) Comprend un profit sans effet sur la trésorerie de 13,8 millions \$ comptabilisé au cours du premier trimestre de l'exercice 2025 dans le cadre de la vente d'un immeuble en Ontario que la Société a repris à bail pour une période de deux ans avec option de renouvellement pour une année supplémentaire. Sur une base nette, le profit sans effet sur la trésorerie de 13,8 millions \$ n'a pas eu d'incidence sur les flux de trésorerie disponibles.

(5) Inclus dans les charges financières.

(6) Les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sont une mesure financière non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

Pour l'exercice 2025, les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 8,1 % (7,4 % selon un taux de change constant). Cette variation selon un taux de change constant est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la diminution des dépenses d'investissement nettes dans le secteur des télécommunications au Canada;
- l'augmentation du produit net de cessions d'immobilisations corporelles, qui comprend le produit net de 16,5 millions \$ reçu dans le cadre d'une transaction de cession-bail d'un immeuble en Ontario au cours du premier trimestre de l'exercice 2025; et
- la baisse des frais de restructuration et autres coûts liés aux indemnités de départ, qui sont inclus dans les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, du fait que les coûts beaucoup plus élevés de l'exercice précédent étaient principalement liés aux indemnités de départ comptabilisées dans le cadre de la transformation stratégique annoncée en mai 2024; facteurs contrebalancés en partie par
- l'augmentation des impôts exigibles;
- la diminution du BALIA ajusté; et
- l'augmentation des charges financières, déduction faite de la perte avant impôt sans effet sur la trésorerie de 16,9 millions \$ à l'extinction d'une dette comptabilisée à l'exercice précédent, au cours du premier trimestre de l'exercice 2024.

En excluant les projets d'expansion du réseau, les flux de trésorerie disponibles pour l'exercice 2025 se sont chiffrés à 622,9 millions \$ (618,7 millions \$ selon un taux de change constant), soit une hausse de 1,6 % (0,9 % selon un taux de change constant) par rapport à l'exercice précédent.

7. Situation financière

7.1 Fonds de roulement

Dans le cours normal de ses activités, Cogeco maintient généralement un fonds de roulement déficitaire, compte non tenu de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de l'endettement bancaire, en raison de créances clients et autres débiteurs peu élevés, puisqu'une grande partie des clients de la Société paient avant que les services ne soient rendus, alors que les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont généralement payés lorsque les produits ont été livrés et les services rendus.

Aux 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024	Variation	Explications
	\$	\$	\$	
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75 577	77 746	(2 169)	Se reporter à la rubrique « Analyse des flux de trésorerie ».
Créances clients et autres débiteurs	148 752	131 929	16 823	Principalement liée au calendrier de recouvrement des subventions à recevoir relativement aux projets d'expansion du réseau. Se reporter à la sous-rubrique 8.5 « Gestion des risques financiers », pour des renseignements supplémentaires sur les créances clients et autres débiteurs.
Impôts sur le résultat à recevoir	5 664	16 073	(10 409)	Principalement liée aux remboursements d'impôts sur le résultat reçus.
Charges payées d'avance et autres	49 600	40 857	8 743	Principalement liée à la hausse des montants payés d'avance dans le cadre de conventions de services.
Instruments financiers dérivés	2 947	3 875	(928)	Non significative.
	282 540	270 480	12 060	
Passifs courants				
Endettement bancaire	3 515	15 399	(11 884)	Se reporter à la rubrique « Analyse des flux de trésorerie ».
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	396 105	376 444	19 661	Principalement liée au calendrier des paiements faits aux fournisseurs.
Provisions	41 562	58 882	(17 320)	Principalement liée au paiement de frais de restructuration comptabilisés antérieurement dans le cadre de la structure organisationnelle annoncée à l'exercice précédent, contrebalancé en partie par des provisions additionnelles au titre de la restructuration et de la programmation comptabilisées à l'exercice 2025.
Passifs d'impôts sur le résultat	30 197	8 679	21 518	Liée à la charge d'impôts exigibles pour la période, contrebalancée en partie par le paiement d'acomptes provisionnels.
Passifs sur contrat et autres passifs	59 023	61 736	(2 713)	Non significative.
Subventions gouvernementales reçues d'avance	—	8 740	(8 740)	Principalement liée aux projets d'expansion du réseau Internet haute vitesse de Cogeco Connexion au Québec.
Instruments financiers dérivés	3 109	240	2 869	Non significative.
Tranche courante de la dette à long terme	45 543	370 108	(324 565)	Principalement liée au rachat des billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions \$ US en juin 2025 et des billets garantis de premier rang, série A, d'un montant de 25 millions \$ US en septembre 2024.
	579 054	900 228	(321 174)	
Fonds de roulement déficitaire				
	(296 514)	(629 748)	333 234	

7.2 Autres variations importantes

Aux 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024	Variation	Explications
	\$	\$	\$	
Actifs non courants				
Autres actifs	166 173	138 688	27 485	Principalement liée à une augmentation des commissions de vente.
Immobilisations corporelles	3 315 203	3 340 793	(25 590)	Principalement liée à la dotation à l'amortissement, partiellement contrebalancée par les dépenses d'investissement effectuées au cours de la période et l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.
Goodwill	2 166 652	2 132 661	33 991	Principalement liée à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.
Instruments financiers dérivés	17 635	46 539	(28 904)	Principalement liée aux tranches de swaps de taux d'intérêt échéant en octobre 2025, qui ont été reclassées dans les actifs courants, et aux variations des taux d'intérêt du marché.
Passifs non courants				
Dette à long terme	4 664 731	4 594 057	70 674	Principalement liée à l'émission de billets garantis de premier rang, série 3, d'un montant de 325 millions \$ en février 2025 et à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien, facteurs contrebalancés en partie par les remboursements trimestriels sur la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang, y compris des remboursements additionnels de 45 millions \$ US et de 100 millions \$ US en mai et en août 2025, respectivement, ainsi que le remboursement net de montants prélevés aux termes de la facilité de crédit à terme rotatif de Cogeco Communications.
Passifs d'impôts différés	905 199	867 944	37 255	Principalement liée au calendrier des différences temporaires et à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

8. Ressources en capital et liquidités

8.1 Structure du capital

Le tableau suivant résume les liquidités disponibles de la Société.

Aux 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie avec restrictions d'utilisation ⁽¹⁾	75 577	77 746
Montants disponibles en vertu des facilités de crédit rotatif ⁽²⁾	—	(8 740)
Liquidités disponibles⁽³⁾	901 793	787 426
Liquidités disponibles⁽³⁾	977 370	856 432

(1) Inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie (se reporter à la note 22 D) des états financiers consolidés de la Société.

(2) Montants totaux disponibles de 750 millions \$ et de 100 millions \$ en vertu des facilités de crédit à terme rotatif et de 250 millions \$ US en vertu de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang (se reporter à la note 24 A) des états financiers consolidés de la Société.

(3) Les liquidités disponibles sont une mesure non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

Les clauses restrictives financières liées à l'endettement de Cogeco se fondent principalement sur le ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté calculé en fonction du BAIIA ajusté de sa filiale Cogeco Média, ainsi que des dividendes et honoraires de gestion reçus de Cogeco Communications, déduction faite des dépenses du siège social.

Cogeco Communications

Le tableau ci-dessous résume certains des principaux ratios de Cogeco Communications pour les deux derniers exercices.

Exercices clos les 31 août	2025	2024
Coût moyen pondéré de l'endettement ⁽¹⁾	5,3 %	5,6 %
Endettement à taux fixe ⁽²⁾⁽³⁾	77 %	72 %
Durée moyenne pondérée : dette à long terme (en années)	4,5	4,8
Ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté ⁽³⁾	3,1	3,3

(1) Exclut l'amortissement des coûts de transaction différés et les commissions d'engagement, mais inclut l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

(2) Compte tenu des swaps de taux d'intérêt en vigueur à la fin de chaque exercice.

(3) L'endettement à taux fixe et le ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté sont des mesures de gestion du capital de Cogeco Communications. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

8.2 Données liées aux actions en circulation

Le tableau suivant présente les données sur les actions de Cogeco au 30 septembre 2025. Se reporter à la note 20 des états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)	Nombre d'actions	Montant \$
Actions ordinaires		
Actions à droits de vote multiples	1 602 217	10
Actions subalternes à droit de vote	8 040 562	64 347

8.3 Financement

Billets garantis de premier rang

Le 6 février 2025, Cogeco Communications a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets garantis de premier rang d'un montant de 325 millions \$, portant intérêt à 4,743 % et arrivant à échéance en février 2035, afin de financer de manière anticipée le remboursement des billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions \$ US qui sont arrivés à échéance en juin 2025. Cogeco Communications a affecté le produit net du placement au remboursement de dettes existantes et à d'autres besoins généraux de l'entreprise. Les billets garantis de premier rang sont des titres de créance directs et non subordonnés garantis de Cogeco Communications et sont de rang égal par rapport à toutes les autres créances de premier rang garanties de Cogeco Communications. Cogeco Communications a remboursé les billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions \$ US à leur échéance le 16 juin 2025.

Cogeco Communications a remboursé les billets garantis de premier rang, série A, d'un montant de 25 millions \$ US à leur échéance en septembre 2024.

Facilités de crédit à terme rotatif

Le 29 mai 2025, la Société et Cogeco Communications ont modifié leurs facilités de crédit à terme rotatif de 100 millions \$ et de 750 millions \$, respectivement, en prorogeant leur date d'échéance au 29 mai 2030.

Facilités de crédit non rotatif

Le 29 mai 2025, la Société a modifié sa facilité de crédit à terme non rotatif en prorogeant sa date d'échéance au 29 mai 2028 et en augmentant légèrement le montant prélevé de 0,6 million \$ pour porter le capital impayé à 70 millions \$.

Le 30 juin 2025, Cogeco Communications a effectué un premier prélèvement de 4,8 millions \$ sur sa facilité de crédit non rotatif non garantie de premier rang d'un montant en capital total d'un maximum de 38,1 millions \$, pour un solde disponible de 33,3 millions \$. La facilité de crédit a été conclue avec la Banque de l'infrastructure du Canada en décembre 2022 et ne peut être utilisée que pour financer les projets d'expansion du réseau entrepris dans le cadre du Programme accéléré d'Internet haute vitesse de l'Ontario. Au 31 août 2025, une subvention gouvernementale de 3,0 millions \$ avait été comptabilisée relativement à cette facilité. Le 29 septembre 2025, Cogeco Communications a prélevé un montant additionnel de 6,3 millions \$ sur la facilité.

8.4 Notations de Cogeco Communications

Au 31 août 2025	S&P	DBRS	Moody's
Cogeco Communications			
Billets garantis de premier rang	BBB-	BBB (faible)(stable)	SN
Billets non garantis de premier rang	BB+	BB (élevée)(stable)	SN
Notation à titre de société émettrice	BB+ (perspective négative)	BB (élevée)(stable)	SN
Filiales américaines			
Facilités de crédit de premier rang	BB	SN	B1 (perspective négative)
Notation à titre de société émettrice	BB (perspective négative)	SN	B1 (perspective négative)

SN : sans notation

8.5 Gestion des risques financiers

La direction a pour objectif de protéger la Société et ses filiales contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats, et contre certains risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière que la Société pourrait subir si un client ou une contrepartie à un actif financier ne s'acquittait pas de ses obligations contractuelles. La Société est exposée au risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux créances clients, dont l'exposition maximale est représentée par leur valeur comptable présentée dans les états consolidés de la situation financière.

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés découle de la possibilité que les contreparties manquent à leurs obligations lorsque la juste valeur de ces conventions est favorable à la Société. La Société atténue ce risque en concluant des transactions avec des institutions financières dont la notation est élevée. La Société évalue la solvabilité des contreparties afin de réduire le risque de défaillance des contreparties dans le cadre de ces conventions. Au 31 août 2025, la direction est d'avis que le risque de crédit lié à ses instruments financiers dérivés est minimal, étant donné que la notation la plus faible des contreparties à ces conventions est de « A » selon les services de notation de Standard & Poor's (« S&P »). La direction surveille son exposition aux institutions financières, principalement sous la forme de dépôts, de dérivés et d'engagements liés à des facilités de crédit rotatif.

La Société a déposé la trésorerie et les équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières de bonne réputation, et la direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

La Société est également exposée au risque de crédit relativement à ses créances clients. Pour réduire ce risque, la Société assure un suivi constant de la situation financière de ses clients et examine le dossier de crédit et la solvabilité de chaque nouveau client important. La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances douteuses. La correction de valeur pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients plus importantes et sur la base d'une correction de valeur fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Divers facteurs sont pris en considération, notamment la conjoncture économique, les données macroéconomiques prospectives et l'information historique (comme le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client et l'historique de recouvrement du client). La Société est d'avis que sa correction de valeur pour créances douteuses suffit à couvrir le risque de crédit connexe auquel elle est exposée. La Société dispose de politiques en matière de crédit et a mis en place divers contrôles du crédit, notamment des vérifications de crédit, des avances et une facturation anticipée, et elle a établi des procédures afin de suspendre les services lorsque les clients ont atteint leur limite de crédit ou n'ont pas respecté les modalités de paiement établies. Puisque la clientèle de la Société est nombreuse et diversifiée et qu'elle est répartie dans ses territoires au Canada et aux États-Unis, la concentration du risque de crédit n'est pas considérable.

Le tableau suivant détaille le solde des créances clients et autres débiteurs, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

	2025	2024
	\$	\$
Aux 31 août		
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Créances clients	100 768	103 869
Correction de valeur pour créances douteuses	(6 610)	(5 279)
	94 158	98 590
Autres débiteurs ⁽¹⁾	54 594	33 339
	148 752	131 929

(1) Se rapporte principalement aux montants à recevoir au titre de subventions gouvernementales.

Les créances clients échues sont définies comme les montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés. La Société considère les montants impayés à la date due comme créances clients échues. Une grande partie des clients de la Société reçoivent leur facture et paient avant que les services ne soient rendus.

Le tableau suivant détaille les soldes des créances clients échues, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

	2025	2024
	\$	\$
Aux 31 août		
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Échues depuis moins de 30 jours	12 777	19 336
Échues depuis 30 à 60 jours	5 252	5 866
Échues depuis 60 à 90 jours	1 172	1 709
Échues depuis plus de 90 jours	1 287	849
	20 488	27 760

Le tableau suivant détaille les variations de la correction de valeur pour créances douteuses.

	2025	2024
	\$	\$
Exercices clos les 31 août		
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Solde au début	5 279	8 929
Provision pour créances clients dépréciées	26 666	27 294
Utilisation nette	(25 309)	(30 994)
Ajustements au titre de l'écart de change	(26)	50
Solde à la fin	6 610	5 279

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité grâce à la gestion de sa structure du capital et à l'accès à différents marchés financiers. Elle gère également le risque de liquidité en assurant un suivi constant des flux de trésorerie réels et prévus afin de s'assurer qu'elle possède assez de liquidités pour satisfaire à ses obligations à leur échéance.

Le tableau suivant présente le montant utilisé et le solde disponible aux termes des facilités de crédit rotatif de la Société et de Cogeco Communications au 31 août 2025.

	Montant total	Montant utilisé	Solde disponible
Société			
Facilité de crédit à terme rotatif	100,0 millions \$	67,2 millions \$	32,8 millions \$
Cogeco Communications			
Facilité de crédit à terme rotatif	750,0 millions \$	221,6 millions \$	528,4 millions \$
Facilité de crédit rotatif garantie de premier rang – filiales américaines	343,6 millions \$	3,0 millions \$	340,6 millions \$
	(250,0 millions \$ US)	(2,2 millions \$ US)	(247,8 millions \$ US)

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers et des obligations locatives, ainsi que les montants en capital connexes en cours au 31 août 2025.

	Flux de trésorerie contractuels						
	2026	2027	2028	2029	2030	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Endettement bancaire	3 515	—	—	—	—	—	3 515
Dettes fournisseurs et autres créateurs ⁽¹⁾	381 265	—	—	—	—	—	381 265
Billets et facilités de crédit ⁽²⁾	29 545	235 675	98 695	2 065 411	296 457	1 926 322	4 652 105
Obligations locatives	15 693	13 845	11 616	7 765	5 665	34 001	88 585
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	—	17 094	—	—	—	—	17 094
Autres passifs ⁽¹⁾	—	6 031	1 530	7	—	—	7 568
	430 018	272 645	111 841	2 073 183	302 122	1 960 323	5 150 132

(1) Excluant les intérêts courus sur les billets, les facilités de crédit et le solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises.

(2) Une tranche de 561,1 millions \$ de ces conventions d'emprunt est assujettie à des clauses restrictives. Les calculs relatifs aux clauses restrictives sont effectués trimestriellement à chaque date de clôture, ainsi que sur une base pro forma lors d'un regroupement d'entreprises ou d'une cession. Les clauses restrictives concernent le maintien de certains ratios financiers principalement en ce qui a trait au BAILA ajusté et à l'endettement net. En cas de manquement aux clauses restrictives, les conventions d'emprunt touchées deviendront payables à vue, et devront donc être remboursées plus tôt que ce qu'indique le tableau ci-dessus. Les clauses restrictives font l'objet d'un suivi régulier par le service de la trésorerie pour veiller au respect des conventions d'emprunt.

Le tableau suivant résume les intérêts payables sur la dette à long terme, y compris les instruments financiers dérivés connexes, qui sont dus au cours des cinq prochains exercices et par la suite.

	2026	2027	2028	2029	2030	Par la suite	Total
	(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements d'intérêts sur les billets et facilités de crédit ⁽¹⁾	229 815	225 423	224 583	140 925	123 286	137 458	1 081 490
Paiements d'intérêts sur les obligations locatives	3 695	2 942	2 318	1 862	1 590	7 404	19 811
Paiements d'intérêts sur le solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	—	3 972	—	—	—	—	3 972
Encaissements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	(71 930)	(54 368)	(31 879)	(6 673)	—	—	(164 850)
Paiements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	47 333	40 262	27 077	6 030	—	—	120 702
	208 913	218 231	222 099	142 144	124 876	144 862	1 061 125

(1) En fonction du capital et des taux d'intérêt en vigueur des dettes existantes en date du 31 août 2025 et de leurs échéances respectives.

Risque de taux d'intérêt

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, sont exposées au risque de taux d'intérêt relativement à leurs instruments à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt auront une incidence sur le remboursement de ces instruments. Au 31 août 2025, la totalité de la dette à long terme de la Société et de Cogeco Communications portait intérêt à taux fixe, à l'exception des montants prélevés aux termes de la facilité de crédit à terme rotatif et de la facilité de crédit à terme non rotatif de la Société ainsi que de la facilité de crédit à terme rotatif et des facilités de crédit de premier rang de Cogeco Communications, lesquels sont assujettis à des taux d'intérêt variables.

Pour réduire le risque lié à ses instruments à taux variable et pour atténuer l'incidence des variations des taux d'intérêt, la filiale américaine de Cogeco Communications a conclu des conventions de swaps de taux d'intérêt fixe. Le tableau qui suit présente les swaps de taux d'intérêt en cours au 31 août 2025.

Type de couverture	Montant notional	Taux d'intérêt reçu	Taux d'intérêt payé ⁽¹⁾	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie ⁽²⁾	550 millions \$ US	Taux SOFR à terme	3,82 % à 4,18 %	Février 2027 à février 2029	Emprunt à terme B garanti de premier rang - tranche 3
Flux de trésorerie ⁽³⁾	800 millions \$ US	Taux SOFR à terme assorti d'un taux plancher de 39 points de base	1,17 % à 1,44 %	Octobre 2025 à juillet 2027	Emprunt à terme B garanti de premier rang - tranche 2

(1) Les couvertures ont pour effet de convertir le taux de base variable SOFR en des taux fixes, plus l'écart de crédit applicable.

(2) Des swaps de taux d'intérêt d'un montant de 250 millions \$ US sont arrivés à échéance en novembre 2024. En décembre 2024, de nouveaux swaps de taux d'intérêt fixes du même montant, assortis d'échéances allant de février 2028 à février 2029 et de taux d'intérêt allant de 3,82 % à 3,85 %, ont été conclus.

(3) En août 2025, des swaps différés de taux d'intérêt d'un montant de 200 millions \$ US ont été conclus afin de renouveler partiellement, à compter d'octobre 2025, les swaps de taux d'intérêt d'un montant de 400 millions \$ US échéant en octobre 2025. Les nouveaux swaps de taux d'intérêt sont assortis d'un taux d'intérêt fixe de 3,25 % et arrivent à échéance le 31 août 2028.

La sensibilité des charges financières annuelles de la Société à l'égard d'une augmentation (diminution) de 1 % du taux d'intérêt applicable à la tranche non couverte des facilités à taux d'intérêt variables entraînerait une hausse (baisse) d'approximativement 11,9 millions \$ en fonction de la dette et des conventions de swaps existantes au 31 août 2025.

Risque de change

Bien que les transactions commerciales réalisées dans le cadre des activités aux États-Unis soient libellées principalement en dollars américains, ce qui a une incidence sur les produits et les charges consolidés présentés lors de leur conversion en dollars canadiens, les produits et les charges consolidés de la Société sont en grande partie reçus ou libellés dans la monnaie fonctionnelle des unités d'affaires dans les marchés où elle exerce ses activités. Par conséquent, la sensibilité de la Société aux fluctuations des taux de change est limitée sur le plan économique. Le risque de change auquel s'expose la Société provient principalement des transactions commerciales des activités canadiennes libellées en dollars américains. L'objectif de la Société en matière de gestion du risque de change est de réduire au minimum son exposition aux flux de trésorerie et aux activités libellées en devises, en s'assurant que les transactions avec les tiers soient réglées dans la mesure du possible dans la monnaie fonctionnelle des unités d'affaires, lorsqu'il est pratique de le faire, et en ayant recours à des instruments financiers dérivés.

L'exposition de la Société au risque de devise associé aux actifs et passifs financiers courants, libellés en dollars américains, des activités canadiennes de la Société s'établit comme suit :

	2025	2024
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Actifs (passifs) financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 125	9 285
Dettes fournisseurs et autres créateurs	(14 521)	(13 965)
	(2 396)	(4 680)

L'incidence d'une hausse (baisse) de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien se répercuterait sur l'évaluation des actifs et passifs financiers présentés dans le tableau ci-dessus, ce qui ferait augmenter (diminuer) les charges financières d'approximativement 0,2 million \$, en fonction des soldes au 31 août 2025.

La Société est également exposée au risque de change en raison de l'intérêt annuel, d'un montant de 168,4 millions \$, lié aux billets et facilités de crédit libellés en dollars américains. L'incidence d'une hausse (baisse) de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien ferait augmenter (diminuer) les charges financières annuelles d'approximativement 16,8 millions \$ en fonction de la dette et des conventions de swaps existantes au 31 août 2025.

Cogeco Communications a aussi été exposée au risque de change lié au remboursement, en juin 2025, de ses billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions \$ US. Pour réduire ce risque, Cogeco Communications a conclu des contrats de change à terme au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025 pour couvrir en partie son exposition. À l'échéance en juin 2025, une perte réalisée de 14,9 millions \$ a été comptabilisée au titre de ces contrats de change à terme dans les charges financières.

Type de relation	Montant notionnel	Échéance	Taux de change moyen pondéré
Couverture économique	210,2 millions \$ US	16 juin 2025	1,4263

De plus, l'investissement net de Cogeco Communications dans sa filiale américaine donne lieu à une exposition au risque de change, en raison de la conversion de l'investissement net dans la monnaie fonctionnelle de la Société. Une tranche de l'investissement net de Cogeco Communications dans sa filiale américaine est couverte par les billets garantis de premier rang de Cogeco Communications, libellés en dollars américains, désignés comme couvertures de l'investissement net, alors qu'une autre tranche est couverte sur le plan économique par les facilités de crédit de premier rang de la filiale américaine, libellées en dollars américains.

Le tableau qui suit présente l'investissement global dans des établissements à l'étranger attribuable aux propriétaires de Cogeco Communications ainsi que le montant notionnel de la dette empruntée pour couvrir cet investissement au 31 août 2025.

Type de couverture	Montant notionnel de la dette	Investissements globaux	Élément couvert
Investissement net	150 millions \$ US	1 433 millions \$ US	Investissement net dans des établissements à l'étranger en dollars américains

Le taux de change utilisé pour convertir en dollars canadiens les montants des comptes de l'état consolidé de la situation financière libellés en dollars américains au 31 août 2025 était de 1,3742 \$ pour un dollar américain (1,3491 \$ au 31 août 2024). Une hausse (baisse) de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien aurait entraîné une hausse (baisse) des autres éléments du résultat global d'approximativement 176,3 millions \$.

Risque de marché

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, utilisent des instruments dérivés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie au risque de variation du prix de marché de leurs actions subalternes à droit de vote en lien avec leurs régimes d'unités d'actions différées et les régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement réglées en trésorerie de Cogeco Communications. Par conséquent, la Société et Cogeco Communications utilisent des conventions de swap sur actions pour couvrir sur le plan économique le risque d'appréciation du prix de marché à l'égard de leurs actions subalternes à droit de vote.

Le tableau qui suit présente les contrats dérivés sur actions en cours de la Société au 31 août 2025.

Type de relation	Notionnel	Échéance	Prix moyen de l'action	Élément couvert
Couverture économique	85 950 unités	Janvier 2026	62,91 \$	Exposition aux prix des actions – Régime d'unités d'actions différées

Le tableau qui suit présente les contrats dérivés sur actions en cours de Cogeco Communications au 31 août 2025.

Type de relation	Notionnel	Échéance	Prix moyen de l'action	Élément couvert
Couverture économique	128 650 unités	Janvier 2026	66,45 \$	Exposition aux prix des actions – Régime d'unités d'actions différées
Couverture économique	74 100 unités	Novembre 2025	66,01 \$	Exposition aux prix des actions – Régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement

Au 31 août 2025, les swaps sur actions avaient une juste valeur de 0,8 million \$ et avaient été comptabilisés à titre de passifs. En raison des swaps sur actions, une variation de 10 % du prix de marché des actions subalternes à droit de vote ne se traduirait pas par une incidence financière significative sur les résultats de la Société.

8.6 Monnaies étrangères

Les taux moyens en vigueur au cours des exercices clos les 31 août 2025 et 2024 utilisés pour la conversion des résultats d'exploitation du secteur des télécommunications aux États-Unis s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août	2025	2024
	\$	\$
Dollar américain par rapport au dollar canadien	1,3962	1,3606

8.7 Obligations contractuelles, éventualités et garanties

A) Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente, au 31 août 2025, les obligations contractuelles de la Société qui sont exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite.

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2026	2027	2028	2029	2030	Par la suite	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles ⁽¹⁾	134 400	8 173	1 968	—	—	—	144 541
Autres contrats à long terme ⁽²⁾	88 949	54 454	49 737	49 417	28 231	35 161	305 949
Engagements relatifs à des contrats de location ⁽³⁾	10 009	56	26	7	5	5	10 108
Passifs financiers et obligations locatives, et montants en capital connexes ⁽⁴⁾	430 018	272 645	111 841	2 073 183	302 122	1 960 323	5 150 132
Intérêts payables sur la dette à long terme, y compris les instruments financiers dérivés connexes ⁽⁴⁾	208 913	218 231	222 099	142 144	124 876	144 862	1 061 125
	872 289	553 559	385 671	2 264 751	455 234	2 140 351	6 671 855

(1) Comprend les obligations contractuelles liées aux achats d'équipement et aux engagements minimaux afférents aux acquisitions d'équipement chez l'abonné, y compris dans le cadre des projets d'expansion du réseau Internet haute vitesse de la Société.

(2) Comprend des engagements à long terme en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation, y compris en vertu des partenariats stratégiques conclus par la Société afin de faciliter la prestation de services sans fil dans le cadre d'un modèle opérationnel nécessitant peu de capitaux.

(3) Comprend les contrats de location faisant l'objet d'un engagement mais n'ayant pas encore débuté, ainsi que les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

(4) Se reporter à la sous-rubrique 8.5 « Gestion des risques financiers », pour obtenir de plus amples renseignements.

Au 31 août 2025, les cautionnements de bonne exécution et de paiement en cours de la Société se chiffraient à 157,9 millions \$ et avaient été émis conformément aux règles établies par Infrastructure Ontario, dans le cadre du Programme accéléré d'Internet haute vitesse de l'Ontario.

B) Éventualités

Tarifs définitifs pour les services d'accès Internet de gros groupés

Depuis 2023, le CRTC mène un examen des tarifs des services filaires de gros au moyen de plusieurs processus d'établissement des coûts et processus connexes. Au cours de cette période, les tarifs ont été établis sur une base provisoire. Les tarifs définitifs devraient être annoncés d'ici la fin de l'année civile 2025 pour Cogeco Communications, les autres entreprises de câblodistribution de gros et les services de fibre jusqu'au domicile. Une réduction importante des taux pourrait avoir une incidence négative significative sur les produits et la part de marché de la Société, tant pour les services de gros que pour les services de détail. Si les tarifs définitifs sont inférieurs aux tarifs provisoires, la Société pourrait également être tenue de rembourser rétroactivement les sommes excédentaires payées depuis 2023 par ses clients des services de gros.

Procédures relatives à un recours collectif

Le 20 septembre 2024, une demande d'autorisation d'exercer un recours collectif contre Cogeco Connexion a été déposée devant la Cour supérieure du Québec. La demande allègue que Cogeco Connexion a enfreint la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec en omettant d'aviser adéquatement les clients résidentiels du Québec des hausses tarifaires depuis le 20 septembre 2021, et vise à obtenir le remboursement intégral des hausses tarifaires ainsi que des dommages punitifs. L'audience sur la demande d'autorisation de ce recours collectif a eu lieu le 26 juin 2025. Nous contestons vigoureusement cette poursuite. En raison de la grande incertitude entourant l'issue de cette demande et de ses répercussions financières, la Société n'a comptabilisé aucun passif au 31 août 2025.

Redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision éloignés

Le 8 mai 2025, la Cour d'appel fédérale a accueilli l'appel interjeté par neuf sociétés de gestion à l'égard d'une décision de la Commission du droit d'auteur du Canada établissant le montant des redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision canadiens et américains en direct éloignés au Canada pour la période entre 2014 et 2018. Le 6 août 2025, six entreprises de distribution de radiodiffusion (les « EDR »), y compris Cogeco Communications, ont demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision de la Cour d'appel fédérale devant la Cour suprême du Canada. Si elle est maintenue, la décision de la Cour d'appel fédérale fera en sorte que Cogeco Communications soit assujettie à une hausse rétroactive des taux de redevance pour cette période.

La Commission du droit d'auteur a lancé de nouvelles procédures pour établir les taux pour les périodes tarifaires subséquentes (2019-2023 et 2024-2028). Toute décision de la Commission du droit d'auteur qui se rangerait aux propositions de tarifs des sociétés de gestion pour l'une ou l'autre de ces périodes ultérieures pourrait faire en sorte que Cogeco Communications soit assujettie à des taux de redevance plus élevés. La Société a comptabilisé une provision de 11,7 millions \$ à ce sujet dans son état consolidé de la situation financière au 31 août 2025.

Autres

La Société et ses filiales sont parties liées à des litiges, à d'autres décisions réglementaires ou à des réclamations potentielles des clients, des fournisseurs ou d'autres tiers provenant du cours normal des affaires et de la gestion des activités. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse pas être prédite avec certitude, la direction ne considère pas que le risque lié à ces expositions puisse avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés. Aux 31 août 2025 et 2024, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces litiges, à d'autres décisions réglementaires et à des réclamations potentielles, sauf pour ceux compris dans la note 17 des états financiers consolidés.

C) Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société prévoit des conventions d'indemnisation dans le cadre de certaines transactions. Bien que plusieurs de ces conventions précisent une exposition éventuelle maximale, certaines ne précisent pas de montant maximal. Le montant maximal global d'une obligation au titre d'une convention d'indemnisation dépend de conditions et d'événements futurs et, par conséquent, ne peut être estimé raisonnablement. Ainsi, il est impossible pour la Société de déterminer leur incidence sur sa liquidité, ses ressources en capital et son risque de crédit futurs. Aux 31 août 2025 et 2024, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation, sauf pour ceux décrits à la note 17 des états financiers consolidés.

Vente d'une entreprise

Dans le cadre de la vente de certaines entreprises, la Société et ses filiales se sont engagées à indemniser l'acquéreur contre certaines réclamations pouvant résulter de faits survenus avant la date de vente.

Dette à long terme

En vertu des modalités des billets garantis de premier rang libellés en dollars américains de Cogeco Communications, la filiale s'est engagée à indemniser les prêteurs advenant que surviennent des changements en ce qui concerne les lois sur les retenues d'impôts à la source et pour les coûts engagés en raison de changements des lois en vigueur.

Conventions d'indemnisation pour les employés et les contractuels

La filiale de la Société, Cogeco Média, indemnise certains de ses animateurs contre des frais, des coûts et des dépenses provenant de toute poursuite résultant de procédures judiciaires ou administratives dans lesquelles les animateurs sont nommés comme partie défenderesse et découlant de la performance de leurs services. La Société a contracté une assurance responsabilité avec franchise par sinistre pour ses employés et ses contractuels.

Vente de services

Dans le cadre de transactions comportant une vente de services, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser des paiements à des contreparties en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions de services.

Achat et développement d'actifs

Dans le cadre de transactions comportant l'achat et le développement d'actifs, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser à des contreparties des paiements au titre des coûts engagés et des pertes subies en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions d'achat.

9. Résultats d'exploitation trimestriels

9.1 Faits saillants trimestriels

Trimestres clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)	Exercice 2025				Exercice 2024			
	30 nov.	28 févr.	31 mai	31 août	30 nov. ⁽¹⁾	29 févr. ⁽¹⁾	31 mai ⁽¹⁾	31 août
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Opérations								
Produits	764 960	753 247	758 527	731 367	776 172	751 908	777 249	768 656
BAlIA ajusté	371 084	356 905	367 828	357 084	366 033	347 782	369 786	371 216
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais (profits)	(9 648)	8 644	8 996	17 298	3 265	1 222	46 634	12 177
Perte de valeur des immobilisations corporelles	—	—	2 565	(132)	—	—	—	15 229
Bénéfice de la période	108 396	76 610	73 962	76 197	98 729	93 930	75 285	81 437
Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société	29 809	18 172	20 504	16 483	34 541	23 997	18 960	19 248
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société	27 221	20 329	23 146	20 491	40 038	24 346	29 102	25 562
Flux de trésorerie								
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	208 655	250 080	401 375	266 738	236 919	286 382	335 126	326 723
Flux de trésorerie disponibles ⁽¹⁾	152 451	112 805	147 535	101 596	142 078	100 468	90 164	143 055
Acquisitions d'immobilisations corporelles	153 514	160 335	126 223	159 222	153 789	181 234	172 404	156 577
Dépenses d'investissement nettes	150 916	158 859	125 752	155 871	146 667	171 756	169 754	154 570
Données par action⁽²⁾ et informations connexes								
Bénéfice par action								
De base	3,13	1,91	2,16	1,74	2,23	2,32	1,99	2,02
Dilué	3,09	1,88	2,13	1,71	2,21	2,30	1,97	1,99
Dilué ajusté	2,82	2,11	2,40	2,12	2,57	2,33	3,02	2,65
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué (en milliers)	9 648	9 643	9 643	9 643	15 598	10 429	9 643	9 648
Dividendes par action	0,922	0,922	0,922	0,922	0,854	0,854	0,854	0,854

(1) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour son calcul des flux de trésorerie disponibles pour inclure le produit de cessions d'immobilisations corporelles, qui comprend le produit des transactions de cession-bail. Les chiffres comparatifs ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

(2) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

9.2 Saisonnalité

Les résultats d'exploitation de Cogeco ne sont généralement pas soumis à des variations saisonnières importantes. Toutefois, les activités du secteur des médias sont soumises à certaines variations saisonnières.

9.3 Résultats d'exploitation et financiers du quatrième trimestre

Performance consolidée

Trimestres clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025			2024		Variation Selon un taux de change constant %
	Données réelles ⁽¹⁾	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant ⁽²⁾	Données réelles	Données réelles	
	\$	\$	\$	\$	%	
Produits	731 367	(767)	730 600	768 656	(4,9)	(5,0)
Charges d'exploitation	374 283	(324)	373 959	397 440	(5,8)	(5,9)
BALIA ajusté	357 084	(443)	356 641	371 216	(3,8)	(3,9)
Dépenses d'investissement nettes	155 871	(203)	155 668	154 570	0,8	0,7

(1) Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3722 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) Les données du quatrième trimestre de l'exercice 2025 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2024, qui était de 1,3690 \$ CA pour 1 \$ US.

Produits

Trimestres clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025	2024	Variation	Variation selon un taux de change constant	Incidence du taux de change %
				\$	
Secteur des télécommunications au Canada	372 931	378 702	(1,5)	(1,5)	—
Secteur des télécommunications aux États-Unis	335 762	369 049	(9,0)	(9,2)	(767)
Cogeco Communications	708 693	747 751	(5,2)	(5,3)	(767)
Autres	22 674	20 905	8,5	8,5	—
Données consolidées	731 367	768 656	(4,9)	(5,0)	(767)

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les produits ont diminué de 4,9 % (5,0 % selon un taux de change constant). Cette diminution selon un taux de change constant est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la diminution du nombre d'abonnés au sein du secteur des télécommunications aux États-Unis, en particulier pour les services d'entrée de gamme, la plus grande proportion de clients ne s'abonnant qu'aux services Internet et la concurrence en matière de prix; et
- la diminution des produits dans le secteur des télécommunications au Canada, principalement en raison de la baisse des produits par client découlant de la diminution du nombre d'abonnés aux services de vidéo et de téléphonie filaire étant donné qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet, ainsi que de la concurrence en matière de prix. Cette diminution a été partiellement contrebalancée par l'impact cumulatif des ajouts d'abonnés au service Internet haute vitesse au cours du dernier exercice.

La diminution globale a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des produits du secteur des médias, en partie attribuable à la croissance continue de nos solutions de publicité numérique et à la constante fidélité de nos auditeurs.

Charges d'exploitation

Trimestres clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025	2024	Variation	Variation	Incidence du taux de change
				selon un taux de change constant	
	\$	\$	%	%	\$
Secteur des télécommunications au Canada	172 798	175 688	(1,6)	(1,7)	(17)
Secteur des télécommunications aux États-Unis	166 327	185 588	(10,4)	(10,5)	(306)
Activités du siège social et éliminations	7 563	10 819	(30,1)	(30,1)	(1)
Cogeco Communications	346 688	372 095	(6,8)	(6,9)	(324)
Autres	27 595	25 345	8,9	8,9	—
Données consolidées	374 283	397 440	(5,8)	(5,9)	(324)

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les charges d'exploitation ont diminué de 5,8 % (5,9 % selon un taux de change constant). La diminution selon un taux de change constant découle principalement des initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité opérationnelle dont a bénéficié l'ensemble de la Société grâce à notre programme de transformation sur trois ans en cours, en plus des éléments suivants :

- la baisse des coûts liés aux services de vidéo découlant d'une diminution du nombre d'abonnements à la télévision dans les secteurs des télécommunications aux États-Unis et au Canada; facteur partiellement contrebalancé par
- une augmentation des charges d'exploitation dans le secteur des télécommunications au Canada, notamment pour stimuler la croissance du nombre d'abonnés.

BAlIA ajusté

Trimestres clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025	2024	Variation	Variation	Incidence du taux de change
				selon un taux de change constant	
	\$	\$	%	%	\$
Secteur des télécommunications au Canada	200 133	203 014	(1,4)	(1,4)	17
Secteur des télécommunications aux États-Unis	169 435	183 461	(7,6)	(7,9)	(461)
Activités du siège social et éliminations	(11 014)	(16 057)	31,4	31,4	1
Cogeco Communications	358 554	370 418	(3,2)	(3,3)	(443)
Autres	(1 470)	798	—	—	—
Données consolidées	357 084	371 216	(3,8)	(3,9)	(443)

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, le BAlIA ajusté a diminué de 3,8 % (3,9 % selon un taux de change constant). La diminution selon un taux de change constant découle principalement de la baisse des produits dans les secteurs des télécommunications aux États-Unis et au Canada, contrebalancée en partie par la baisse des charges d'exploitation attribuable aux initiatives de réduction des coûts et aux gains d'efficacité opérationnelle réalisés dans l'ensemble de la Société, comme il est expliqué ci-dessus.

Dépenses d'investissement nettes

Trimestres clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025			2024			Variation	
	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	%	Selon un taux de change constant	
Secteur des télécommunications au Canada	86 325	(49)	86 276	71 000	21,6	21,5		
Secteur des télécommunications aux États-Unis	66 295	(154)	66 141	76 238	(13,0)	(13,2)		
Activités du siège social et éliminations	1 654	—	1 654	5 015	(67,0)	(67,0)		
Cogeco Communications – Dépenses d'investissement nettes⁽¹⁾	154 274	(203)	154 071	152 253	1,3	1,2		
Intensité du capital	21,8 %				20,4 %			
Autres	1 597	—	1 597	2 317	(31,1)	(31,1)		
Données consolidées – Dépenses d'investissement nettes⁽¹⁾	155 871	(203)	155 668	154 570	0,8	0,7		

(1) Les dépenses d'investissement nettes excluent les acquisitions sans effet sur la trésorerie d'actifs au titre de droits d'utilisation et les achats de licences de spectre, ainsi que les coûts d'emprunt connexes, et sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales, ce qui comprend l'utilisation des subventions reçues d'avance.

Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau

Trimestres clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025			2024			Variation	
	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	%	Selon un taux de change constant	
Dépenses d'investissement nettes	154 274	(203)	154 071	152 253	1,3	1,2		
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	57 818	(387)	57 431	56 911	1,6	0,9		
Cogeco Communications – Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau	96 456	184	96 640	95 342	1,2	1,4		
Intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau	13,6 %				12,8 %			
Autres	1 597	—	1 597	2 317	(31,1)	(31,1)		
Données consolidées – Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau	98 053	184	98 237	97 659	0,4	0,6		

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les dépenses d'investissement nettes ont augmenté de 0,8 % (0,7 % selon un taux de change constant), principalement en raison de la hausse des dépenses d'investissement liées à l'équipement chez l'abonné dans le secteur des télécommunications au Canada. Cette augmentation est partiellement contrebalancée par le calendrier de certaines activités dans le secteur des télécommunications au Canada, ainsi que par la diminution des dépenses d'investissement dans le secteur des télécommunications aux États-Unis principalement en ce qui a trait à l'équipement chez l'abonné.

En excluant les projets d'expansion du réseau, les dépenses d'investissement nettes pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025 ont augmenté de 0,4 % (0,6 % selon un taux de change constant).

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, le ratio d'intensité du capital de Cogeco Communications a atteint 21,8 %, contre 20,4 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation du ratio d'intensité du capital est principalement attribuable à la baisse des produits dans les secteurs des télécommunications aux États-Unis et au Canada. En excluant les projets d'expansion du réseau, le ratio d'intensité du capital de Cogeco Communications a atteint 13,6 %, comparativement à 12,8 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais

Trimestres clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025	2024	Variation
	\$	\$	%
Frais d'acquisition et d'intégration	—	82	—
Frais de restructuration ⁽¹⁾	14 704	9 413	56,2
Coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique et d'autres accords	2 333	2 682	(13,0)
Autres frais	261	—	—
	17 298	12 177	42,1

(1) Comprennent les charges liées aux indemnités de départ, notamment la charge devancée au titre de la rémunération fondée sur des actions, et d'autres coûts connexes.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais ont augmenté de 42,1 %, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des coûts de restructuration par rapport à l'exercice précédent, d'autres initiatives d'optimisation des coûts ayant été entreprises.

Amortissements

Trimestres clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025	2024	Variation
	\$	\$	%
Secteur des télécommunications au Canada	84 352	84 356	—
Secteur des télécommunications aux États-Unis	87 966	97 590	(9,9)
Activités du siège social et éliminations	1 260	415	—
Cogeco Communications	173 578	182 361	(4,8)
Autres	1 363	1 289	5,7
Données consolidées	174 941	183 650	(4,7)

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, la dotation aux amortissements s'est chiffrée à 174,9 millions \$, soit une diminution de 4,7 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse des immobilisations dans le secteur des télécommunications aux États-Unis.

Perte de valeur des immobilisations corporelles

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice précédent, des charges pour perte de valeur avant impôts sans effet sur la trésorerie de 15,2 millions \$, se rapportant principalement à la radiation d'actifs en cours de construction, ont été comptabilisées dans le cadre d'initiatives d'optimisation des coûts, qui s'expliquent principalement par les partenariats stratégiques de la Société annoncés en août 2024 visant à faciliter le développement des services sans fil au Canada dans le cadre d'un modèle opérationnel nécessitant peu de capitaux.

Charges financières

Trimestres clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025 \$	2024 \$	Variation %
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les intérêts sur les obligations locatives	71 070	75 497	(5,9)
Intérêts sur les obligations locatives	1 054	950	10,9
Variation de la juste valeur des contrats à terme ⁽¹⁾	4 144	—	—
Profit net de change	(1 645)	(3 186)	(48,4)
Produits d'intérêts et autres produits	(2 636)	(2 608)	1,1
Coûts d'emprunt inscrits à l'actif ⁽²⁾	(1 890)	(6 922)	(72,7)
Autres	1 409	730	93,0
Charges financières	71 506	64 461	10,9

(1) Se rapporte aux contrats de change à terme conclus au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025 afin de couvrir en partie l'exposition de Cogeco Communications au dollar américain dans le cadre du remboursement, en juin 2025, de ses billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions \$ US; se reporter à la sous-rubrique 8.5 « Gestion des risques financiers ».

(2) Se rapportent principalement à la dette contractée pour l'achat de licences de spectre et la construction de certains réseaux.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les charges financières ont augmenté de 10,9 %, en raison principalement des facteurs suivants :

- la diminution des intérêts inscrits à l'actif en raison principalement des intérêts comptabilisés à l'actif au quatrième trimestre de l'exercice précédent en lien avec la dette contractée pour des licences de spectre acquises antérieurement;
- une perte réalisée de 4,1 millions \$ au titre des contrats de change à terme que Cogeco Communications a conclus au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025 afin de couvrir partiellement son exposition au dollar américain en vue du remboursement, en juin 2025, de ses billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions \$ US; et
- la hausse des charges d'intérêts à la suite de l'émission des billets garantis de premier rang, série 3, d'un montant de 325 millions \$ en février 2025; facteurs partiellement contrebancés par
- la baisse de l'utilisation de la facilité de crédit à terme rotatif de Cogeco Communications par rapport à l'exercice précédent; et
- la baisse des charges d'intérêts à la suite du remboursement des billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions \$ US en juin 2025.

Impôts sur le résultat

Trimestres clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025 \$	2024 \$	Variation %
Exigibles	11 861	682	—
Différés	5 413	13 580	(60,1)
Impôts sur le résultat	17 274	14 262	21,1
Taux d'impôt effectif	18,5 %	14,9 %	24,2

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, la charge d'impôts a augmenté de 21,1 %, principalement en raison des facteurs suivants :

- l'incidence de l'impôt minimum mondial prévu dans le modèle du Pilier Deux et d'autres modifications récemment apportées aux lois fiscales, qui s'appliquent à la Société depuis le 1^{er} septembre 2024; et
- la baisse des avantages fiscaux liés aux coûts de financement d'acquisitions antérieures; facteurs contrebancés en partie par
- les ajustements fiscaux favorables.

Les impôts exigibles ont augmenté au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement pour les mêmes raisons que pour le total de la charge d'impôts sur le résultat.

Bénéfice de la période

Trimestres clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et le bénéfice par action)	2025	2024	Variation
	\$	\$	%
Bénéfice de la période	76 197	81 437	(6,4)
Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société	16 483	19 248	(14,4)
Bénéfice de la période attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle ⁽¹⁾	59 714	62 189	(4,0)
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société	20 491	25 562	(19,8)
Bénéfice de base par action	1,74	2,02	(13,9)
Bénéfice dilué par action	1,71	1,99	(14,1)
Bénéfice dilué par action ajusté	2,12	2,65	(20,0)

(1) Au 31 août 2025, la participation ne donnant pas le contrôle concerne une participation d'environ 71,6 % dans le bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de Cogeco Communications, en plus de la participation de 21 % de La Caisse dans une filiale américaine de Cogeco Communications.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, le bénéfice de la période et le bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société ont diminué de 6,4 % et de 14,4 %, respectivement, principalement en raison des facteurs suivants :

- la baisse du BAIJA ajusté;
- la hausse des charges financières; et
- l'augmentation des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais; facteurs contrebancés en partie par
- les charges pour perte de valeur avant impôts sans effet sur la trésorerie de 15,2 millions \$, principalement liées à la radiation d'actifs en cours de construction; et
- la baisse de la dotation aux amortissements.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société, qui exclut l'incidence des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, ainsi que les charges pour perte de valeur sans effet sur la trésorerie (dans les deux cas déduction faite des impôts et de la participation ne donnant pas le contrôle), a diminué de 19,8 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Secteur des télécommunications au Canada

Résultats d'exploitation et financiers

Trimestres clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025			2024			Variation
	Données réelles ⁽¹⁾	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant ⁽²⁾	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant	
	\$	\$	\$	\$	%	%	%
Produits	372 931	—	372 931	378 702	(1,5)	(1,5)	(1,5)
Charges d'exploitation	172 798	(17)	172 781	175 688	(1,6)	(1,7)	(1,7)
BAIJA ajusté	200 133	17	200 150	203 014	(1,4)	(1,4)	(1,4)
Marge du BAIJA ajusté	53,7 %			53,6 %			
Dépenses d'investissement nettes	86 325	(49)	86 276	71 000	21,6	21,5	
Intensité du capital	23,1 %			18,7 %			

(1) Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3722 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) Les données du quatrième trimestre de l'exercice 2025 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2024, qui était de 1,3690 \$ CA pour 1 \$ US.

Produits

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les produits ont diminué de 1,5 %, tels qu'ils sont présentés et selon un taux de change constant, principalement en raison des facteurs suivants :

- la baisse des produits par client découlant de la diminution du nombre d'abonnés aux services de vidéo et de téléphonie filaire étant donné qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet, ainsi que de la concurrence en matière de prix; partiellement contrebalancée par
- le nombre plus élevé d'abonnés au service Internet.

Charges d'exploitation

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les charges d'exploitation ont diminué de 1,6 % (1,7 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- les initiatives de réduction des coûts et les gains d'efficacité opérationnelle; et
- la baisse des coûts liés aux services de vidéo découlant en partie d'une diminution du nombre d'abonnements à la télévision; facteurs partiellement contrebalancés par
- l'augmentation des charges d'exploitation, notamment pour stimuler la croissance du nombre d'abonnés.

BAlIA ajusté

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, le BAlIA ajusté a diminué de 1,4 %, tel qu'il est présenté selon un taux de change constant, en raison d'une baisse des produits, contrebalancée en partie par la baisse des charges d'exploitation découlant des initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité opérationnelle.

Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les dépenses d'investissement nettes ont augmenté de 21,6 % (21,5 % selon un taux de change constant) et le ratio d'intensité du capital a atteint 23,1 %, contre 18,7 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des dépenses d'investissement liées à l'équipement chez l'abonné, facteur contrebalancé en partie par le calendrier de certaines initiatives.

Unités de service primaire

	31 août 2025	Ajouts nets (pertes nettes)	
		Trimestres clos les 31 août	
Unités de service primaire⁽¹⁾	1 874 071	6 096	(2 327)
Abonnés au service Internet	938 166	16 988	9 707
Abonnés au service de vidéo	578 761	(7 308)	(7 877)
Abonnés au service de téléphonie filaire	357 144	(3 584)	(4 157)

(1) Les unités de service primaire excluent les abonnés au service de téléphonie mobile étant donné que les services sans fil sont au stade initial de développement.

Internet

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, le nombre d'abonnés au service Internet a augmenté de 16 988.

Vidéo

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les pertes nettes d'abonnés au service de vidéo se sont chiffrées à 7 308 et sont principalement attribuables aux changements continus des tendances de consommation vidéo, du fait qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet, facteur contrebalancé en partie par les ajouts dans les régions où il y a eu une expansion du réseau.

Téléphonie filaire

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les pertes nettes d'abonnés au service de téléphonie filaire se sont chiffrées à 3 584 et sont principalement attribuables à l'augmentation du nombre de clients qui sont passés uniquement aux services de téléphonie mobile, facteur contrebalancé en partie par les ajouts dans les régions où il y a eu une expansion du réseau.

Foyers câblés

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, le nombre de foyers câblés a augmenté de 10 797.

Secteur des télécommunications aux États-Unis

Résultats d'exploitation et financiers

Trimestres clos les 31 août	2025			2024			Variation
	Données réelles ⁽¹⁾	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant ⁽²⁾	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant	
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	\$	%	%	
Produits	335 762	(767)	334 995	369 049	(9,0)	(9,2)	
Charges d'exploitation	166 327	(306)	166 021	185 588	(10,4)	(10,5)	
BAlIA ajusté	169 435	(461)	168 974	183 461	(7,6)	(7,9)	
Marge du BAlIA ajusté	50,5 %			49,7 %			
Dépenses d'investissement nettes	66 295	(154)	66 141	76 238	(13,0)	(13,2)	
Intensité du capital	19,7 %			20,7 %			

(1) Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3722 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) Les données du quatrième trimestre de l'exercice 2025 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2024, qui était de 1,3690 \$ CA pour 1 \$ US.

Produits

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les produits ont diminué de 9,0 % (9,2 % selon un taux de change constant). La diminution selon un taux de change constant est principalement attribuable à la baisse du nombre d'abonnés au sein du secteur, en particulier pour les services d'entrée de gamme, à la plus grande proportion de clients ne s'abonnant qu'aux services Internet et à la concurrence en matière de prix.

En monnaie locale, les produits se sont chiffrés à 244,7 millions \$ US, contre 269,6 millions \$ US pour la période correspondante de l'exercice 2024.

Charges d'exploitation

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les charges d'exploitation ont diminué de 10,4 % (10,5 % selon un taux de change constant). Cette diminution selon un taux de change constant est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la baisse des coûts liés aux services de vidéo découlant d'une diminution du nombre d'abonnements à la télévision; et
- les initiatives de réduction des coûts et les gains d'efficacité opérationnelle.

BAlIA ajusté

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, le BAlIA ajusté a diminué de 7,6 % (7,9 % selon un taux de change constant). La diminution selon un taux de change constant découle principalement de la baisse des produits, contrebalancée en partie par la baisse des charges d'exploitation attribuable aux initiatives de réduction des coûts et aux gains d'efficacité opérationnelle.

En monnaie locale, le BAlIA ajusté s'est chiffré à 123,4 millions \$ US, contre 134,0 millions \$ US pour la période correspondante de l'exercice 2024.

Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les dépenses d'investissement nettes ont diminué de 13,0 % (13,2 % selon un taux de change constant), et le ratio d'intensité du capital s'est établi à 19,7 %, comparativement à 20,7 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse des dépenses d'investissement liées à l'équipement chez l'abonné.

En monnaie locale, les dépenses d'investissement nettes se sont chiffrées à 48,3 millions \$ US, comparativement à 55,7 millions \$ US pour la période correspondante de l'exercice 2024.

Unités de service primaire

	Ajouts nets (pertes nettes)		
	Trimestres clos les 31 août		
	31 août 2025	2025	2024
Unités de service primaire⁽ⁱ⁾	962 183	(15 498)	(19 118)
Abonnés au service Internet	616 070	(6 341)	[8 731]
Abonnés au service de vidéo	234 167	(6 092)	[7 436]
Abonnés au service de téléphonie filaire	111 946	(3 065)	[2 951]

(1) Les unités de service primaire excluent les abonnés au service de téléphonie mobile étant donné que les services sans fil sont au stade initial de développement.

Internet

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les pertes nettes d'abonnés au service Internet se sont chiffrées à 6 341, et sont principalement attribuables aux facteurs suivants :

- un environnement hautement concurrentiel, surtout en ce qui concerne les services Internet d'entrée de gamme; partiellement contrebalancé par
- des ajouts nets d'abonnés au service Internet se chiffrant à 1 280 en Ohio, en partie attribuables à l'amélioration de la gestion des clients découlant des investissements effectués dans les infrastructures de réseau et des nouvelles stratégies de vente et de marketing.

Vidéo

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les pertes nettes d'abonnés au service de vidéo se sont chiffrées à 6 092 et sont principalement attribuables aux facteurs suivants :

- la promotion continue des offres axées sur Internet et l'importance réduite accordée aux offres axées sur les services de vidéo comme produit individuel;
- les changements continus des tendances de consommation vidéo, tandis qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet; et
- les offres concurrentielles au sein du secteur, y compris les plateformes en ligne.

Téléphonie filaire

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les pertes nettes d'abonnés au service de téléphonie filaire se sont chiffrées à 3 065 et sont principalement attribuables aux facteurs suivants :

- la priorité continue accordée aux offres qui sont axées sur Internet; et
- le nombre plus élevé de clients qui sont passés uniquement aux services de téléphonie mobile.

Foyers câblés

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, le nombre de foyers câblés a augmenté de 4 314⁽ⁱⁱ⁾.

⁽ⁱ⁾ Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2025, des ajustements ont été apportés aux foyers câblés à la suite d'un examen exhaustif du calcul des foyers américains câblés. Ce changement a été appliqué aux chiffres comparatifs de façon rétrospective.

Analyse des flux de trésorerie

Trimestres clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025 \$	2024 \$	Variation %
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	266 738	326 723	(18,4)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(161 327)	(160 007)	0,8
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(275 212)	(141 899)	93,9
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaie étrangère	(330)	(2 206)	(85,0)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(170 131)	22 611	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	245 708	55 135	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	75 577	77 746	(2,8)

Activités d'exploitation

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont diminué de 18,4 %, principalement en raison des facteurs suivants :

- la baisse des flux de trésorerie provenant des autres activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie, principalement attribuable au calendrier des paiements des dettes fournisseurs et autres créateurs ainsi qu'au calendrier de recouvrement des créances clients et autres débiteurs; et
- la diminution du BAlA ajusté.

Activités d'investissement

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont augmenté de 0,8 %, principalement en raison de la hausse des acquisitions d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice précédent.

Acquisitions d'immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les paiements en trésorerie pour les acquisitions d'immobilisations corporelles et les dépenses d'investissement nettes présentées à la sous-rubrique « Performance consolidée » ci-dessus.

Trimestres clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025 \$	2024 \$	Variation %
Acquisitions d'immobilisations corporelles	159 222	156 577	1,7
Subventions reçues d'avance comptabilisées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles au cours de la période	(3 351)	(2 007)	67,0
Dépenses d'investissement nettes	155 871	154 570	0,8

Activités de financement

Émission de titres d'emprunt et remboursement de la dette

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les variations des flux de trésorerie liés à l'émission de titres d'emprunt et au remboursement de la dette s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

Trimestres clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025 \$	2024 \$	Explications
Augmentation (diminution) de l'endettement bancaire	2 401	(2 676)	Se rapporte au calendrier des besoins en fonds de roulement.
Augmentation (diminution) nette des facilités de crédit rotatif	213 484	(94 549)	Se rapporte principalement aux fonds prélevés aux termes de la facilité de crédit rotatif de Cogeco Communications au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2025. Le remboursement de l'exercice précédent était lié au remboursement de montants prélevés aux termes des facilités de crédit rotatif.
Émission de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction	1 694	—	— Se rapporte aux fonds prélevés aux termes de la facilité de crédit non rotatif non garantie de premier rang.
Remboursement des billets et des facilités de crédit	(437 932)	(8 189)	Se rapporte principalement au rachat des billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions \$ US à leur échéance en juin 2025, et aux remboursements trimestriels sur la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang, y compris un remboursement additionnel de 100 millions \$ US en août 2025.
Paiement au règlement de contrats à terme	(14 940)	—	— Se rapporte aux contrats de change à terme que la Société a conclus au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025 afin de couvrir partiellement l'exposition de Cogeco Communications au dollar américain en vue du remboursement, en juin 2025, de ses billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions \$ US.
Remboursement des obligations locatives	(3 900)	(2 816)	Résultat comparable.
Augmentation des coûts de transaction différés	(95)	(179)	Résultat comparable.
	(239 288)	(108 409)	

Dividendes

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2025, un dividende déterminé trimestriel de 0,922 \$ par action a été versé aux porteurs d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote, pour un total de 8,7 millions \$, comparativement à un dividende déterminé trimestriel de 0,854 \$ par action, ou 8,0 millions \$, versé au quatrième trimestre de l'exercice 2024. De plus, les dividendes sur actions subalternes à droit de vote versés par une filiale à la participation ne donnant pas le contrôle se sont élevés à 27,6 millions \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025 comparativement à 25,5 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Flux de trésorerie disponibles

Trimestres clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025 ⁽¹⁾ \$	2024 \$	Variation %	Variation selon un taux de change constant ⁽²⁾ %	Incidence du taux de change ⁽²⁾ \$
BAlIA ajusté	357 084	371 216	(3,8)	(3,9)	(443)
Paiement fondé sur des actions	1 371	2 752	(50,2)		
Produit de cessions d'immobilisations corporelles	606	594	2,0		
Perte (profit) sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles	(39)	430	—		
Charge au titre des régimes à prestations définies, déduction faite des cotisations	396	512	(22,7)		
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	(17 298)	(12 177)	42,1		
Charges financières	(71 506)	(64 461)	10,9		
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme ⁽³⁾	2 614	2 257	15,8		
Impôts exigibles	(11 861)	(682)	—		
Dépenses d'investissement nettes	(155 871)	(154 570)	0,8		
Remboursement des obligations locatives	(3 900)	(2 816)	38,5		
Flux de trésorerie disponibles	101 596	143 055	(29,0)	(29,1)	(125)
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau	159 414	199 966	(20,3)	(20,5)	(512)

(1) Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3722 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) Les données du quatrième trimestre de l'exercice 2025 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2024, qui était de 1,3690 \$ CA pour 1 \$ US.

(3) Inclus dans les charges financières.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les flux de trésorerie disponibles ont diminué de 29,0 % (29,1 % selon un taux de change constant). Cette variation selon un taux de change constant est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la baisse du BAlIA ajusté;
- l'augmentation des impôts exigibles;
- la hausse des charges financières; et
- l'augmentation des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais.

En excluant les projets d'expansion du réseau, les flux de trésorerie disponibles pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025 se sont chiffrés à 159,4 millions \$ (158,9 millions \$ selon un taux de change constant), soit une baisse de 20,3 % (20,5 % selon un taux de change constant), par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

10. Projections financières pour l'exercice 2026

La présente rubrique comprend des énoncés prospectifs concernant les perspectives financières de Cogeco et de Cogeco Communications. Pour une description des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des prévisions de Cogeco et de Cogeco Communications, se reporter à la rubrique « Incertitudes et principaux facteurs de risque » du présent rapport de gestion et du rapport de gestion de Cogeco Communications.

La Société présente ses projections financières pour l'exercice 2026 sur la base d'un taux de change constant et estime que cette présentation permet une meilleure compréhension de la performance financière sous-jacente de la Société, en excluant l'incidence des variations des taux de change. Les mesures sur la base d'un taux de change constant sont considérées comme des mesures financières et des ratios non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et n'ont pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Les projections financières excluent l'incidence d'éventuelles acquisitions et/ou cessions d'entreprises, et ne tiennent pas compte des ajustements inhabituels qui pourraient découler de modifications du cadre réglementaire (y compris la modification des tarifs de gros pour les services Internet) et/ou d'enjeux juridiques ou d'éléments non récurrents imprévisibles.

Cogeco

L'exercice 2026 sera la deuxième année d'un programme de transformation sur trois ans, dans le cadre duquel des investissements sont effectués afin de mettre la Société sur la voie d'une croissance durable. Les projections financières de la Société pour l'exercice 2026 sont principalement tirées des projections financières de Cogeco Communications, qui sont décrites ci-après.

Le tableau qui suit présente une comparaison des projections financières pour l'exercice 2026 de la Société avec les résultats réels de l'exercice 2025, sur la base d'un taux de change constant et sur une base consolidée.

	29 octobre 2025	
	Projections ⁽¹⁾	Données réelles
	Exercice 2026	Exercice 2025
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)</i>	<i>\$</i>	<i>\$</i>
Projections financières		
Produits	Diminution de 1 % à 3 %	3 008
BAlIA ajusté	Diminution de 0 % à 2 %	1 453
Dépenses d'investissement nettes	565 \$ à 605 \$	591
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	100 \$ à 140 \$	108
Flux de trésorerie disponibles	Augmentation de 0 % à 10 % ⁽³⁾	514
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau	Augmentation de 0 % à 10 % ⁽³⁾	623

(1) Variations en pourcentage par rapport à l'exercice 2025.

(2) Les projections financières pour l'exercice 2026 sont fondées sur un taux de change constant de 1,3962 \$ CA pour 1 \$ US.

(3) Le taux d'imposition effectif présumé pour les impôts exigibles est d'environ 11,5 %.

Cogeco Communications

Sur la base d'un taux de change constant, Cogeco Communications s'attend à ce que ses produits pour l'exercice 2026 diminuent de 1 % à 3 % en raison principalement de la croissance du nombre d'abonnés au service Internet, d'une baisse du nombre d'abonnements aux services de vidéo et de téléphonie filaire, mais également de la concurrence en matière de prix. Sur la base d'un taux de change constant, le BAlIA ajusté de l'exercice 2026 devrait diminuer de 0 % à 2 % étant donné que nos produits demeurent sous pression aux États-Unis et que nous investissons dans de nouvelles capacités de vente et de marketing, particulièrement aux États-Unis, dans le cadre de notre programme de transformation sur trois ans, tout en générant des gains d'efficacité opérationnelle supplémentaires. De plus, le BAlIA ajusté de l'exercice 2026 reflète les coûts d'exploitation et les investissements pour étendre les services sans fil au Canada.

Les dépenses d'investissement nettes devraient se situer entre 560 millions \$ et 600 millions \$, ce qui comprend des investissements nets d'environ 100 millions \$ à 140 millions \$ liés aux projets d'expansion du réseau axés sur la croissance, qui permettront d'accroître la zone de couverture de la Société au Canada et aux États-Unis. Le ratio d'intensité du capital devrait se situer entre 19 % et 21 %, ou entre 15 % et 17 % en excluant les projets d'expansion du réseau.

Sur la base d'un taux de change constant, les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, devraient augmenter de 0 % à 10 % en raison de la baisse des charges financières, partiellement contrebalancée par la hausse des impôts exigibles et les investissements axés sur la croissance soutenus.

Le tableau qui suit présente une comparaison des projections financières pour l'exercice 2026 de Cogeco Communications avec les résultats réels de l'exercice 2025, sur la base d'un taux de change constant et sur une base consolidée.

	29 octobre 2025	Données réelles	Exercice 2025
	Projections ⁽¹⁾		
	Exercice 2026 (selon un taux de change constant) ⁽²⁾	\$	\$
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)</i>			
Projections financières			
Produits	Diminution de 1 % à 3 %	2 910	
BAlIA ajusté	Diminution de 0 % à 2 %	1 443	
Dépenses d'investissement nettes	560 \$ à 600 \$	588	
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	100 \$ à 140 \$	108	
Intensité du capital	19 % à 21 %	20,2 %	
Intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau	15 % à 17 %	16,5 %	
Flux de trésorerie disponibles	Augmentation de 0 % à 10 % ⁽³⁾	517	
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau	Augmentation de 0 % à 10 % ⁽³⁾	626	

(1) Variations en pourcentage par rapport à l'exercice 2025.

(2) Les projections financières pour l'exercice 2026 sont fondées sur un taux de change constant de 1,3962 \$ CA pour 1 \$ US.

(3) Le taux d'imposition effectif présumé pour les impôts exigibles est d'environ 11,5 %.

11. Stratégie de développement durable

Chez Cogeco, notre longue tradition d'action environnementale, d'engagement social et d'implication communautaire est une source de fierté. Reconnaissant le rôle fondamental que les entreprises doivent jouer pour relever les défis environnementaux, sociaux et économiques les plus pressants de notre époque, ainsi que notre responsabilité à l'égard d'un suivi et d'une gestion efficaces de nos risques et opportunités liés au climat pour assurer une création de valeur résiliente à long terme, notre stratégie de développement durable est une partie intégrante de la stratégie d'affaires de la Société.

Le Rapport de développement durable et le Supplément de données sur le développement durable de Cogeco sont disponibles sur le site Internet de la Société au corpo.cogeco.com, sous l'onglet « Développement durable – Pratiques de développement durable ».

12. Incertitudes et principaux facteurs de risque

La présente rubrique donne un aperçu des principaux risques et incertitudes que Cogeco et ses filiales considèrent comme importants à l'heure actuelle. Elle ne vise pas à décrire toutes les éventualités ni tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la Société ou sur ses activités à quelque moment que ce soit. De plus, les risques et incertitudes décrits dans la présente rubrique peuvent se matérialiser ou ne pas se matérialiser, évoluer différemment des prévisions ou entraîner des conséquences autres que celles qui sont prévues actuellement. Si l'un des risques suivants, ou tout autre risque ou incertitude, que la Société et ses filiales n'ont pas encore repéré, ou qu'elles ne considèrent pas comme important à l'heure actuelle, se réalisait ou devenait important, les activités, les projections, les perspectives, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société et de ses filiales, et par conséquent le prix des actions subalternes à droit de vote, pourraient être compromis.

Gestion des risques d'entreprise

La Société cherche continuellement à renforcer ses pratiques de gestion des risques afin de protéger et d'accroître la valeur pour les actionnaires. L'objectif de la gestion des risques n'est pas d'éliminer entièrement ceux-ci, mais plutôt de trouver une façon efficace d'atteindre l'équilibre entre risque et rendement afin de maximiser la valeur pour l'organisation. C'est pourquoi la Société a un programme officiel intégré de gestion des risques d'entreprise dont la structure et le fonctionnement sont fondés sur le cadre intégré de gestion du risque d'entreprise proposé par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO ») et adopté à grande échelle. Ce cadre établit un lien étroit entre le risque, la stratégie et le rendement de l'entreprise.

Dans le cadre du programme de gestion des risques d'entreprise de la Société, un registre des risques est tenu et mis à jour en collaboration avec les dirigeants de l'ensemble de l'organisation afin d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les risques qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des risques et la planification stratégique en général. Les risques analysés sont stratégiques, opérationnels, financiers, réglementaires, liés à la conformité, environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance, et le processus tient compte des risques existants et émergents à court et à long terme, s'ils sont jugés pertinents. Une évaluation annuelle des risques est effectuée et celle-ci comprend un sondage sur les risques auprès de tous les hauts dirigeants. Les principaux risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs d'entreprise de l'organisation sont identifiés à partir des résultats du sondage, et des mesures d'atténuation des risques sont mises en œuvre au besoin. Les résultats de l'évaluation annuelle des risques, ainsi que des mises à jour trimestrielles sur les risques et les mesures d'atténuation connexes, sont présentés à l'équipe de la haute direction ainsi qu'au comité d'audit. En outre, dans le cadre de ce processus d'évaluation annuelle des risques, le cadre de tolérance au risque de l'organisation qui guide la prise de décisions stratégiques est examiné et mis à jour au besoin.

12.1 Environnement concurrentiel

La Société exerce ses activités dans un environnement hautement concurrentiel. La concurrence devrait demeurer forte dans un avenir prévisible en raison des concurrents traditionnels et non traditionnels cherchant à conquérir des parts de marché et des tendances concurrentielles évoluant en fonction de la demande des clients, des faits nouveaux en matière de réglementation et des technologies émergentes. Ces facteurs peuvent inciter les concurrents à adopter des stratégies plus audacieuses pour protéger et accroître leur part de marché, leurs produits et leur bénéfice.

La concurrence provient de diverses sources, notamment des grandes sociétés de téléphonie traditionnelles, des câblodistributeurs et des exploitants de services de téléphonie mobile qui améliorent leurs offres grâce à des produits comme du contenu vidéo exclusif offert directement aux consommateurs, investissent dans des réseaux de fibre jusqu'au domicile (« FTTH ») et dans l'accès fixe sans fil (« AFSF »), élargissent leurs réseaux 5G et tirent parti de la réglementation sur l'accès de gros pour atteindre des marchés à l'extérieur de leurs territoires de desserte traditionnels. D'autres menaces concurrentielles proviennent d'autres fournisseurs d'accès Internet au Canada qui tirent parti de la réglementation sur les services Internet de gros, de sociétés et de municipalités qui construisent de nouvelles installations dans les marchés de la Société, de collectivités américaines qui déplacent des réseaux à large bande à accès libre et de nouveaux venus qui utilisent la technologie par satellite pour fournir un accès Internet. Les géants mondiaux de la technologie et des services de vidéo en continu ne cessent eux aussi d'accroître leur présence dans divers marchés du contenu, ce qui pourrait se traduire par une hausse du taux de désabonnement en raison d'options de contenu média étendues.

Afin d'atténuer les risques liés à la concurrence, la Société mise sur des produits de grande qualité, un service à la clientèle supérieur et une valeur attrayante. De plus, la Société a lancé des services sans fil aux États-Unis au cours de l'exercice 2024 et au Canada en juillet 2025. Dans les deux cas, les services sont principalement offerts par l'intermédiaire d'ERMV et sont proposés en forfaits aux clients nouveaux et existants du service Internet.

Les principaux risques liés à la concurrence de la Société sont les suivants.

Dans les secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis, la concurrence est vive.

Les marchés canadien et américain connaissent depuis quelques années une concurrence accrue.

Au Canada, les fournisseurs de services Internet fondés sur la revente et les plus importants fournisseurs de services de téléphonie, de câblodistribution et de téléphonie mobile intégrés peuvent actuellement avoir recours au régime de services d'accès haute vitesse de gros obligatoire du CRTC pour livrer concurrence dans les zones de desserte de la Société. Le régime réglementé de gros n'oblige pas les fournisseurs qui l'utilisent à investir dans la construction de réseaux. Si les fournisseurs fondés sur la revente se concentrent principalement sur les services Internet, certains proposent également des services de vidéo et de téléphonie, et accroissent leur offre. Récemment, les grands fournisseurs de téléphonie intégrée, de câblodistribution et de services mobiles sont devenus, par l'acquisition de fournisseurs Internet fondés sur les services de gros et par l'intermédiaire de leurs propres marques, d'importants utilisateurs des services d'accès haute vitesse de gros obligatoires dans nos territoires de desserte, qu'ils peuvent regrouper avec les services sans fil, de vidéo et autres.

Aux États-Unis, la Société doit également composer avec l'intensification de la concurrence provenant des sociétés de câblodistribution et de télécommunications traditionnelles, ainsi que de nouvelles entreprises d'installation de fibre optique qui mettent en place des installations redondantes, et des fournisseurs de services fixes sans fil et à large bande par satellite – dont certains ont reçu du financement fédéral pour étendre leur couverture aux régions non desservies. De plus, une plus grande accessibilité au financement fédéral, étatique et local permet aux entreprises de services publics locales et à d'autres petits concurrents de construire un réseau à l'intérieur de notre zone de couverture.

Concurrence croissante pour les services de vidéo.

Au Canada et aux États-Unis, la Société subit une concurrence continue de la part de plusieurs entreprises offrant des services de vidéo, y compris d'autres entreprises de distribution de radiodiffusion (« EDR ») et de fournisseurs de services par contournement, y compris des services de vidéo en continu par abonnement comme Netflix, Disney+, des fournisseurs de services de vidéo virtuels multichaines comme YouTube TV et fuboTV qui offrent des réseaux de télévision linéaires en continu traditionnellement exclusivement offerts par les EDR et des services de télévision gratuits et financés par des publicités. Ces tendances devraient continuer de s'intensifier et pourraient nuire de façon importante à la Société s'il en résulte une accélération des désabonnements aux services de vidéo.

La Société permet la transmission de certains services de vidéo en continu dans son produit de vidéo, mais ne détient aucun service de vidéo en continu par abonnement.

Un nombre grandissant de clients délaisse les services de téléphonie filaire pour passer aux services de téléphonie mobile et de téléphonie IP.

À mesure que l'adoption des téléphones mobiles et des téléphones intelligents augmente, un nombre croissant d'abonnés aux services de téléphonie filaire délaisse ce système. L'accélération de la perte d'abonnés aux services de téléphonie filaire de la Société pourrait nuire grandement à ses activités, à sa situation financière, à ses occasions d'affaires et à ses résultats d'exploitation.

Lancement des services sans fil.

Au cours de l'exercice 2023, la Société, par l'intermédiaire de Cogeco Communications, a commencé à offrir des services sans fil au Canada, dans la ville de Sept-Îles, au Québec. En juillet 2025, la Société a lancé ses services sans fil dans 12 autres marchés au Québec et en Ontario, puis dans la majeure partie de sa zone de couverture en octobre 2025.

Nos services sans fil sont principalement fournis en vertu de deux ententes avec des fournisseurs clés : une entente de cinq ans relative aux ERMV conclue avec un exploitant national de réseaux sans fil donnant à Cogeco Communications l'accès à son réseau sans fil, conformément aux modalités du régime d'accès pour les ERMV établies par le CRTC dans la Politique réglementaire de télécom CRTC 2021-130, et une entente distincte de cinq ans visant la livraison de plateformes de technologie sans fil, y compris des systèmes de soutien des affaires, des réseaux centraux et des systèmes d'exploitation.

Le lancement d'activités liées aux services mobiles au Canada à titre d'ERMV nécessite des investissements considérables, notamment l'acquisition et le déploiement du spectre, l'expansion et l'entretien d'un réseau mobile, la prospection et la fidélisation de clients, ainsi que la mise en œuvre de stratégies de marketing et d'autres efforts commerciaux. De plus, le régime d'accès pour les ERMV établi par le CRTC dans la Politique réglementaire de télécom CRTC 2021-130 prévoit que les entreprises de services sans fil titulaires doivent fournir des services d'accès pour les ERMV aux entreprises régionales de services sans fil pour une période de sept ans, jusqu'en mai 2030. Si la Société ne parvient pas à étendre adéquatement son réseau sans fil ou à conclure une entente commerciale avec un ERMV avant la fin de l'entente actuelle d'une durée de sept ans, elle pourrait courir le risque de ne plus être en mesure de servir ses clients de services sans fil.

La Société fournit également des services sans fil aux États-Unis depuis mai 2024 par l'intermédiaire d'une entente relative aux ERMV négociée commercialement. Cette entente comporte des risques d'exploitation semblables à ceux au Canada, même si l'entente relative aux ERMV en vigueur aux États-Unis est strictement commerciale et n'est pas liée à un cadre réglementaire.

Concurrence dans le segment radiophonique.

Les activités radiophoniques de la Société sont exposées de façon importante au risque lié aux budgets publicitaires du secteur du commerce de détail, lesquels peuvent fluctuer en raison de la concurrence accrue et de l'évolution de la conjoncture économique. La Société est soumise à la concurrence croissante des autres stations de radio et d'autres médias, comme la télévision et les plateformes numériques.

12.2 Risques d'entreprise

Conjoncture économique

La Société subit l'influence de la conjoncture économique générale, du niveau de confiance et des dépenses des consommateurs et de la demande à l'égard de ses produits et services. Les conditions économiques défavorables, comme l'accélération de l'inflation, les coûts élevés du logement par rapport au revenu, la diminution des niveaux d'emploi et l'endettement élevé des particuliers, pourraient avoir une incidence sur le revenu disponible des ménages. L'imposition de droits de douane, d'autres conditions commerciales ou de mesures de protection gouvernementales pourrait aussi nuire au contexte macroéconomique dans son ensemble. De telles conditions pourraient faire en sorte que les clients réduisent ou reportent des dépenses discrétionnaires, ce qui aurait une incidence sur l'acquisition de nouveaux services ou sur les volumes d'utilisation, et envisagent le remplacement de services par des solutions à moindre prix. Cette situation pourrait avoir une incidence négative sur la demande à l'égard des produits et des services de la Société et pourrait entraîner une hausse des désabonnements et une baisse des produits moyens par utilisateur, tandis qu'une dégradation de la solvabilité de ses clients pourrait faire augmenter ses charges pour créances douteuses. En outre, les conditions géopolitiques et les tensions commerciales pourraient provoquer une augmentation des coûts liés aux fournisseurs, à l'énergie et aux autres intrants, des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement et une instabilité des marchés financiers.

Planification stratégique

De nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Société pourraient nuire à sa capacité à appliquer pleinement ses stratégies d'affaires décrites précédemment à la rubrique « Objectifs et stratégie de la Société » du présent rapport, en temps opportun ou de façon coordonnée, et à en tirer les avantages escomptés, y compris des problèmes d'exploitation, une hausse des charges d'exploitation, des faits nouveaux en matière de réglementation, la conjoncture générale, l'intensification de la concurrence, les changements technologiques ou les autres facteurs décrits à la présente rubrique. L'incapacité à mettre en œuvre et à exécuter avec succès le plan stratégique et les stratégies d'affaires de la Société pourrait nuire à la réputation de la Société, ainsi qu'à ses activités, à sa situation financière, à ses occasions d'affaires et à ses résultats d'exploitation, de même qu'à sa capacité à respecter ses obligations, y compris sa capacité à rembourser sa dette.

Programmation et contenu

La performance financière des activités de la Société dépend largement de sa capacité à maintenir ou à augmenter le BAIIA ajusté en exerçant un contrôle étroit des charges d'exploitation. Les frais de licence de programmation que la Société verse aux fournisseurs de services de programmation télévisuelle sont l'un des principaux facteurs de ces charges d'exploitation. Les frais de licence de programmation de certains services de programmation télévisuelle ont augmenté de façon importante au Canada et aux États-Unis au cours des dernières années, en particulier les frais liés à la programmation sportive et aux ententes de retransmission aux États-Unis. De nouvelles hausses des frais de licence de programmation pourraient nuire grandement aux activités et aux résultats d'exploitation de la Société. Dans le cadre de ses efforts d'atténuation des risques, la Société a mis en œuvre une stratégie de retrait visant le contenu à coût élevé et peu regardé.

Le marché canadien des services de contenu vidéo se caractérise par un degré élevé de concentration et d'intégration verticale des fournisseurs. Certains des grands fournisseurs de services de communications intégrés avec qui la Société rivalise au Canada détiennent des actifs de diffusion de contenu télévisuel. Cette intégration verticale pourrait faire en sorte que la Société n'ait pas accès à du contenu, ou qu'elle soit obligée de payer des prix gonflés ou de se conformer à des modalités non attrayantes pour acquérir du contenu. Afin de limiter le pouvoir des entités verticalement intégrées sur l'accès du public à des services de programmation diversifiés et de qualité, le CRTC a adopté un code sur la vente en gros en 2015 qui s'applique à toutes les EDR et aux entreprises de programmation autorisées. Le code interdit un certain nombre de pratiques commercialement déraisonnables et établit un mécanisme de règlement des différends pour le renouvellement des ententes d'affiliation dans les situations où l'EDR et l'entreprise de programmation ont l'intention de renouveler l'entente, mais ne parviennent pas à s'entendre sur les conditions. Bien qu'en général la Société ait été en mesure de conclure des ententes de distribution satisfaisantes avec des fournisseurs de services de programmation canadiens jusqu'à présent, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de maintenir ses ententes actuelles, ou de conclure de nouvelles ententes viables sur le plan économique, et il se pourrait donc que le nombre de chaînes vidéo varie d'une année à l'autre.

Certaines ententes d'affiliation conclues avec certains des principaux fournisseurs de services de programmation de la Société ont expiré, et leurs modalités de renouvellement n'ont pas encore été entièrement fixées. La Société pourrait faire l'objet de poursuites réglementaires dans le cadre de futurs renouvellements d'ententes de services de programmation canadiens, ce qui pourrait soit l'aider à négocier des modalités d'affiliation raisonnables, soit la contraindre à payer des frais de licence de programmation, ou autrement la soumettre à des conditions de concurrence défavorables.

Aux États-Unis, l'accès de la Société au contenu considéré comme « incontournable », notamment des événements sportifs en direct et des ententes de retransmission, selon des tarifs et des modalités raisonnables représente un défi constant. La consolidation continue des droits de diffusion d'émissions sportives aux États-Unis, l'augmentation de leurs coûts et la division de ces droits entre la télévision traditionnelle et les plateformes de diffusion en continu ont une incidence sur la capacité de la Société à se procurer du contenu à des taux et à des modalités raisonnables. Ces activités de consolidation en cours pourraient permettre aux sociétés fusionnées de tirer profit du contenu populaire et de négocier de meilleures conditions avec la Société à l'avenir, ou d'exiger que la Société offre leurs services de divertissement vidéo moins demandés, ce qui entraînerait une nouvelle augmentation des coûts. Outre l'augmentation des coûts de programmation, la plupart des ententes de programmation de la Société l'obligent à respecter certains seuils de pénétration, ce qui limite sa capacité à offrir de plus petits forfaits. Plusieurs de ces programmeurs offrent simultanément leurs propres produits directement aux clients pour livrer concurrence aux distributeurs de programmation.

Pour répondre à ces pressions sur le secteur, un des principes de base de la stratégie de la Société consiste à investir de façon disciplinée dans son portefeuille de contenu. La Société évite activement les modèles de partenariat non durables, particulièrement ceux qui tirent parti du contenu considéré comme « incontournable » pour forcer le regroupement de portefeuilles de l'ensemble des canaux ou qui ont diminué la valeur en raison des offres directement aux consommateurs.

Les activités vidéo de la Société aux États-Unis sont également exposées au resserrement des exigences financières et autres exigences des télédiffuseurs afin d'obtenir le consentement requis pour la transmission de la programmation de télédiffusion locale à ses clients. La loi fédérale interdit aux câblodistributeurs d'offrir des stations de télédiffusion locales sans consentement. En vertu de la réglementation fédérale sur les stations à obligation réglementaire de transmission, les stations de télédiffusion locales peuvent exiger des câblodistributeurs qu'ils diffusent ces stations sans rémunération. Les stations de télédiffusion locales peuvent également exiger des câblodistributeurs qu'ils prennent part à des négociations de consentement de retransmission, en vertu desquelles les stations de télédiffusion exigent des paiements importants et d'autres concessions, en échange du droit de retransmettre ces stations. La Société prévoit continuer d'être soumise à des hausses importantes de frais exigés par les télédiffuseurs pour obtenir le consentement requis pour la retransmission de la programmation de télédiffusion locale à ses clients. L'incapacité de conclure une entente avec un télédiffuseur pourrait entraîner la perte de services de programmation populaires pour les services de vidéo de la Société.

L'incapacité d'acquérir et de fournir aux clients de la Société du contenu en vue de répondre à leurs attentes en matière de qualité, de format, de variété des choix de programmation, de forfaits et de plateformes à des prix concurrentiels et abordables pourrait nuire de façon importante aux activités de la Société et à son BAIJA ajusté, dans l'éventualité où elle ne réussirait pas à transférer la hausse des coûts de programmation à ses clients.

Accès aux structures de soutènement et aux servitudes municipales

Dans le cadre de ses activités, la Société doit pouvoir compter sur l'exécution de contrats avec des entreprises de services publics et des sociétés de téléphonie, afin d'obtenir un accès aux structures de soutènement (comme des poteaux), et avec des municipalités, afin d'obtenir un accès à des servitudes publiques. Au Canada, l'accès aux structures de soutènement des sociétés de téléphonie est accordé selon une tarification approuvée par le CRTC. Dans le cas des services publics d'électricité municipaux et provinciaux canadiens, l'accès à ces structures de soutènement est assujetti à des exigences provinciales ou municipales. Lorsque le droit de déployer le réseau de la Société dans les municipalités comprises dans sa zone de couverture du Canada ne peut être obtenu, la Société dépose une demande auprès du CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications*.

Aux États-Unis, la Société doit obtenir des franchises auprès des municipalités ou des États pour accéder aux servitudes publiques afin d'installer un système de câblodistribution et de fournir des services de vidéo. Aux États-Unis, la Communications Act of 1934 exige que les sociétés de téléphonie et les autres services publics (autres que ceux détenus par des municipalités ou des coopératives) fournissent aux réseaux de câblodistribution un accès non discriminatoire aux poteaux et aux droits de passage dont le service public a le contrôle. Les tarifs que peuvent facturer les services publics ainsi que certaines modalités liées à cet accès sont réglementés par la Federal Communications Commission (la « FCC ») ou par l'autorité compétente des États qui certifie à la FCC que ces derniers réglementent l'utilisation des poteaux.

Les travaux préparatoires, soit le renforcement des poteaux ou le déplacement d'autres installations liées aux poteaux pour accueillir du matériel additionnel, se déroulent souvent sur plusieurs mois, voire sur des années, ce qui peut ralentir l'expansion du réseau de la Société. L'incapacité à engager des coûts de plus en plus grands pour obtenir un accès aux structures de soutènement disponibles pour nos plans d'expansion du réseau à large bande et à accélérer les travaux préparatoires pourrait nuire à nos stratégies d'affaires et à nos activités, à notre situation financière, à notre réputation et à nos occasions d'affaires.

Accès aux sites d'infrastructure liée au réseau mobile

La stratégie de la Société en ce qui concerne les services mobiles au Canada, y compris toute expansion future de nos composantes de réseau d'accès radio, comme l'infrastructure à petites cellules, nécessaire pour assurer une couverture et une capacité évoluées en 5G, dépend de façon critique de l'obtention d'un accès physique à de nombreux sites. Notre capacité à déployer et à maintenir efficacement une offre concurrentielle de services mobiles dépend de l'acquisition en temps opportun de sites, ce qui implique l'obtention de contrats de location favorables auprès de sociétés spécialisées dans les tours de télécommunication, de propriétaires d'immeubles (p. ex., les toits) et de diverses autorités municipales pour héberger de l'équipement radio, des antennes et des tours de télécommunication. Ce processus est susceptible d'être retardé ou d'entraîner des coûts supplémentaires en raison de la difficulté d'obtenir des permis municipaux et des approbations de zonage pour la construction, l'installation ou la modification de sites en temps opportun. La coordination et la gestion des coûts et des retards associés aux travaux préparatoires pour l'installation de petites cellules et d'autres équipements radio aux poteaux, aux lampadaires ou aux autres structures publiques existants représentent également un défi. Des retards ou des coûts accrus dans le cadre de l'acquisition de sites, l'obtention de permis, le zonage ou les travaux préparatoires, pourraient ralentir le déploiement de notre réseau, entraîner une hausse des dépenses d'investissement et, ultimement, nuire à notre capacité d'offrir des services sans fil de haute qualité et concurrentiels, ce qui aurait une incidence défavorable importante sur notre situation financière et nos perspectives.

Gestion des relations-clients

La Société s'efforce de maintenir des relations respectueuses et transparentes avec ses clients en leur offrant une expérience client distinctive et une commercialisation honnête de ses produits. La fidélisation et la rétention des clients de la Société dépendent de la capacité de la Société à fournir un service qui répond à leurs attentes ou qui les dépasse. La Société croit fortement que l'expérience client est un facteur de différentiation clé et a adopté plusieurs programmes et mesures afin d'améliorer constamment l'expérience client et de bâtir son capital de réputation.

En raison de l'augmentation de la demande en matière de capacités numériques et du marché de plus en plus concurrentiel, l'incapacité à s'adapter au rythme de la demande des clients pourrait entraîner une perte d'abonnés et des difficultés à attirer de nouveaux abonnés potentiels. La Société continue d'investir dans la transformation numérique, l'intelligence artificielle et l'analytique avancée afin de mieux répondre aux besoins croissants et en constante évolution des clients. Si la Société ne parvient pas à gérer adéquatement ses relations-clients, ses activités pourraient s'en ressentir, ce qui entraînerait une diminution de son nombre d'abonnés et nuirait à la valeur de sa marque.

Attentes des clients

Afin de répondre aux attentes de plus en plus élevées des clients et aux besoins croissants en matière de connectivité numérique, la Société place la connectivité à large bande au centre de l'expérience client en offrant une solution avancée de Wi-Fi géré à ses abonnés au service Internet au Canada et aux États-Unis.

L'intensification de la fragmentation des services par contournement incite également les clients à exiger le regroupement de l'offre de services par contournement sur une plateforme commune. Le service IPTV de la Société, qui est muni d'une application mobile permettant aux clients de regarder la télévision n'importe où, permet de naviguer et de consommer du contenu de façon plus intégrée et moins axée sur la source, offrant des options libre-service grâce auxquelles les clients peuvent gérer leurs comptes et leurs abonnements, consulter leurs factures et effectuer des paiements. La Société s'efforce constamment d'améliorer ses produits et services numériques afin de répondre aux attentes des clients. L'incapacité de prévoir l'évolution de l'expérience client en fonction de la demande des consommateurs, l'évolution du comportement des clients, les tendances en matière de technologie et les nouvelles conditions du marché, et d'y réagir en temps opportun, pourrait entraîner une désuétude du portefeuille de produits et de services, ce qui nuirait à la capacité de la Société de retenir les clients et d'en attirer de nouveaux.

Chaîne d'approvisionnement et tiers

La Société sert sa clientèle au Canada et aux États-Unis grâce à des appareils et services provenant de divers fournisseurs, qui sont obtenus en vertu d'ententes à long terme solides. Certains de ces fournisseurs pourraient rencontrer des difficultés sur le plan des affaires, restructurer leurs activités, cesser d'offrir certains produits ou vendre leurs activités à d'autres fournisseurs, ce qui pourrait avoir une incidence sur la disponibilité et le futur développement des produits et services de la Société. L'incapacité d'obtenir du matériel, des logiciels, des services ou d'autres éléments essentiels en temps opportun et à un coût acceptable pourrait limiter notre capacité à offrir des produits et services qui répondent aux demandes des clients à des prix concurrentiels et à exécuter nos projets d'expansion du réseau tout en respectant nos engagements. Les approches d'atténuation des risques varient en fonction des fournisseurs et de la situation, et elles peuvent inclure des stratégies telles que l'amélioration de la gouvernance, l'approvisionnement auprès d'autres sources, les achats anticipés et l'augmentation des niveaux des stocks.

De plus, le caractère imprévisible des droits de douane entre les États-Unis et le Canada a une incidence croissante sur le coût du matériel et des matériaux de construction de réseaux, comme l'acier et l'aluminium. Les fournisseurs de matériel réseau incluent de plus en plus des dispositions dans leurs contrats de renouvellement qui leur permettent d'augmenter les prix en raison de nouveaux droits de douane ou de changements aux modalités d'expédition. Cette pratique transfère l'intégralité du fardeau des coûts liés aux droits de douane à la Société, ce qui pourrait entraîner une hausse des prix pour les clients.

Fusions, acquisitions et désinvestissements

La Société a évolué au fil des acquisitions et pourrait continuer de chercher à saisir des occasions d'acquisitions intéressantes dans l'avenir. La réalisation des avantages attendus des acquisitions dépend d'une part de la réussite de la consolidation des fonctions, de l'intégration des activités, des procédures et du personnel en temps opportun et de façon efficiente, et d'autre part, de la réalisation des produits, des synergies et des autres occasions de croissance émergeant du regroupement des entreprises acquises avec celles de la Société. Rien ne garantit que l'intégration de ces acquisitions sera réussie ni que les résultats et avantages escomptés se concrétiseront. Toutefois, il est aussi possible que le processus d'intégration perturbe les activités courantes visées ou donne lieu à des différences entre les normes, les technologies de l'information, les systèmes de sécurité et d'information financière, les contrôles, les procédures et les politiques, lesquelles pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la direction à réaliser les avantages attendus de l'acquisition. Le processus d'intégration pourrait entraîner des charges d'exploitation, un levier financier et des dépenses d'investissement plus élevés que prévu, provoquer la perte d'abonnés, entraîner la radiation d'actifs, perturber les activités des autres entreprises de la Société ou accaparer le temps et les ressources de la direction. La Société pourrait également être contrainte de faire des dépenses d'investissement ou d'autres investissements qui pourraient avoir une incidence sur sa capacité de prioriser d'autres stratégies d'affaires dans la mesure où la Société est dans l'incapacité d'obtenir du financement additionnel selon des modalités acceptables ou de générer des fonds à l'interne pour répondre à ces exigences. De plus, une entreprise acquise pourrait avoir des passifs que la Société n'aurait pas su découvrir, et qu'elle pourrait devoir assumer. Dans certaines circonstances, pour mener à bien une acquisition, la Société pourrait avoir à mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de titres de créance ou de capitaux propres et à établir des relations avec de nouveaux partenaires de financement, ou avoir à utiliser de la trésorerie qu'elle aurait autrement affectée au soutien de ses activités existantes. Dans le cadre du processus d'acquisition, la Société subit aussi généralement de la concurrence de la part de fonds d'investissement privés et de joueurs stratégiques, ce qui pourrait la pousser à payer plus pour une acquisition ou faire en sorte qu'elle ne soit finalement pas l'acheteur de la société vendue.

Toute incapacité de la Société à atteindre ses objectifs de croissance en raison de la concurrence accrue, à déterminer les cibles potentielles et à intégrer avec succès les acquisitions, à gérer les risques qui s'y rapportent ou à tirer profit d'occasions stratégiques futures pourrait nuire largement à sa situation financière, à sa performance financière, à ses flux de trésorerie, à ses activités et à sa réputation, et pourrait notamment entraîner une réduction de valeur du goodwill et d'autres actifs comptabilisés à l'acquisition si les résultats attendus ne se matérialisent pas. Afin d'atténuer ses risques, la Société suit un processus proactif et structuré de fusion et d'acquisition, et elle bonifie et améliore ses procédures d'intégration selon les besoins.

Dans le cadre de sa stratégie, la Société peut procéder au désinvestissement de certains actifs secondaires pour lesquels il existe un risque financier lié à l'évaluation, au processus de vente et aux obligations postérieures à la transaction. Si les conditions du marché fluctuent ou si le désinvestissement n'est pas effectué efficacement, la Société pourrait ne pas réaliser le rendement financier prévu. Cela pourrait entraîner une perte liée à l'investissement, ce qui aurait une incidence défavorable sur la performance financière et sur la valeur pour les actionnaires. La Société pourrait faire face au risque d'atteinte à la réputation, particulièrement si ses parties prenantes perçoivent le désinvestissement de façon négative. Pour faire face à ce risque, la Société s'est engagée à maintenir une communication claire avec les investisseurs, les employés et les autres parties prenantes.

Couverture d'assurance

La Société maintient une couverture d'assurance dans le cadre de ses activités. Toutefois, rien ne garantit que la Société dispose d'une couverture suffisante pour répondre à ses besoins ni qu'elle sera en mesure d'obtenir toute la couverture d'assurance nécessaire ou suffisante dans l'avenir. Les compagnies d'assurance peuvent également refuser les déclarations de sinistre que la Société pourrait présenter. La Société pourrait également être exposée à des responsabilités futures à l'égard de poursuites ou d'événements pour lesquels elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout. La Société souscrit une assurance auprès d'un certain nombre d'assureurs tiers. Si l'un des assureurs tiers manque à ses obligations en vertu d'un contrat d'assurance, refuse de renouveler ou annule l'assurance, l'exposition globale au risque et les charges d'exploitation de la Société pourraient alors s'accroître.

Établissements à l'étranger

Les activités du secteur des télécommunications aux États-Unis de la Société, exercées sous la marque Breezelinc dans 13 États de la côte Est et du Midwest, représentent 47,0 % des produits consolidés de la Société. L'incapacité de la Société d'effectuer des activités à l'étranger conformément aux particularités régionales, politiques, juridiques et réglementaires et aux régimes fiscaux pourrait entraîner des répercussions défavorables significatives sur ses activités et sa réputation, ainsi qu'une incidence financière défavorable significative. De plus, ces activités exposent la Société au risque de change, puisque la plupart d'entre elles sont libellées en dollars américains. Ces facteurs pourraient nuire grandement aux résultats d'exploitation et financiers de la Société.

Gestion des talents et planification de la relève

La réussite de la Société est essentiellement tributaire de sa capacité d'attirer de nouveaux talents et de fidéliser les talents existants tout en favorisant le rendement continu de ses employés et de ses cadres. Le rythme soutenu des avancées technologiques et du passage au numérique dans le secteur et en milieu de travail a engendré un marché hautement concurrentiel pour les employés dotés de compétences numériques, les intervenants du secteur se disputant les mêmes ressources. De plus, bon nombre des employés et hauts dirigeants de la Société ont une expertise unique dans leur domaine, ce qui rend difficile le remplacement de leurs services. Le maintien en poste des employés clés et des hauts dirigeants est particulièrement important, car cela permet à la Société de suivre l'évolution technologique et d'éviter la perte de connaissances essentielles pour poursuivre sa croissance. La main-d'œuvre étant restreinte sur le marché, les attentes des employés continuent d'évoluer et le fait de leur offrir une proposition de valeur attrayante est un élément essentiel pour attirer et maintenir en poste des talents solides. De plus, les réorganisations, les réductions de coûts et les réductions de personnel pourraient avoir une incidence sur le moral et l'engagement des employés. Pour ces raisons, la Société se concentre sur la création d'une expérience et d'une culture stimulantes pour les employés en continuant de mettre l'accent sur les talents et sur les programmes de rémunération globale et en s'engageant à maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire. L'incapacité d'acquérir, de former et de fidéliser des talents clés nécessaires à la réalisation de notre plan stratégique et à l'atteinte des objectifs de croissance pourrait entraîner une incidence défavorable significative sur la croissance, les activités et la rentabilité de la Société.

Relations de travail

Certains des employés de la Société sont visés par des conventions collectives et celles-ci sont renouvelées à l'occasion dans le cours normal des activités. À ce jour, la Société a réussi à négocier avec les syndicats des conventions collectives convenables sans avoir subi d'interruptions de travail importantes. Bien que les relations de travail de la Société aient été convenables dans le passé, la Société ne peut prédire l'issue de toute négociation actuelle ou future se rapportant à un conflit de travail, à la représentation syndicale ou au renouvellement des conventions collectives, ni ne peut être en mesure d'éviter des arrêts de travail futurs, des grèves ou d'autres formes de moyens de pression antérieurs au dénouement de toute négociation actuelle ou future. L'incapacité à gérer efficacement la prolongation d'un arrêt de travail, d'une grève ou d'autres formes de moyens de pression pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, les opérations et la réputation de la Société. Même si la Société n'a pas subi de grève ou d'autres moyens de pression au cours des dernières années, l'issue de toute négociation pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation. De plus, la Société a une capacité limitée à procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux en raison des dispositions des conventions collectives auxquelles elle est partie.

12.3 Questions réglementaires

Risques liés à la réglementation – Secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis

Les activités des secteurs des télécommunications de la Société sont assujetties à des lois, à des règlements et à des politiques d'importance de compétence fédérale, provinciale, étatique et locale qui sont en constante évolution. Au Canada, nous sommes essentiellement réglementés en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur la radiocommunication* ainsi que de leurs règlements afférents, tandis qu'aux États-Unis, nous sommes principalement réglementés par la Communications Act of 1934. De plus, nos activités au Canada et aux États-Unis sont assujetties à d'autres lois régissant les droits d'auteur et la propriété intellectuelle, la protection des données, la confidentialité des renseignements personnels, les pourriels, le commerce en ligne, le marketing direct et la publicité numérique, qui s'imposent de plus en plus depuis les dernières années. Les lois et règlements, nouveaux et modifiés, ainsi que les examens périodiques des redevances liées aux droits d'auteur à payer relativement à l'utilisation que fait la Société de contenu protégé pourraient avoir des incidences négatives sur les finances, les activités et la compétitivité de la Société, sa condition financière, ses occasions d'affaires et ses résultats d'exploitation en faisant augmenter ses coûts, en réduisant ses produits ou en imposant des restrictions additionnelles à l'égard de ses activités.

L'issue de plusieurs récents examens législatifs et instances réglementaires du CRTC au Canada et de la FCC aux États-Unis ou audiences judiciaires toujours en cours pourrait nuire grandement aux activités et aux résultats d'exploitation de la Société. Les paragraphes qui suivent décrivent, du point de vue de la Société, certains des faits nouveaux liés à ces questions législatives, réglementaires et judiciaires au Canada et aux États-Unis.

Canada

Cadre de réglementation entourant les services d'accès haute vitesse de gros

Au cours de la dernière année, la Société a contesté, et continue de contester, le cadre de réglementation entourant les services d'accès haute vitesse de gros du CRTC pour les services Internet en cherchant à faire en sorte que les principales entreprises de télécommunications nationales du Canada, Bell Canada (« Bell »), Telus Communications Inc. (« Telus ») et Rogers Communications Inc. (« Rogers ») ne puissent s'en prévaloir. En août 2024, le CRTC a publié son cadre révisé, la Politique réglementaire de télécom CRTC 2024-180 (« PRT 2024-180 »), qui a obligé Bell, Telus et SaskTel à fournir des services d'accès de gros groupés à leurs installations par fibre jusqu'aux locaux des abonnés (« FTTP ») partout au Canada. Elle a également exigé des entreprises de câblodistribution, y compris Cogeco Communications, qu'elles continuent de fournir un accès de gros à leurs installations hybrides de fibre et de câble coaxial. Cependant, elles n'ont pas l'obligation de fournir un accès de gros à leurs installations FTTP. De plus, la politique a interdit aux sociétés de téléphonie et aux entreprises de câblodistribution titulaires, y compris leurs marques et leurs sociétés liées, d'utiliser les services d'accès haute vitesse (« AHV ») de gros groupés sur leurs territoires de desserte des services filaires traditionnels. Ces sociétés peuvent toutefois accéder à des services AHV de gros groupés en dehors du territoire. La politique n'a pas établi de tarifs provisoires ou définitifs pour les services de gros, bien que le CRTC ait émis des tarifs FTTP provisoires le 25 octobre 2024, et les tarifs définitifs pour la FTTP et les autres technologies d'accès devraient être publiés avant la fin de 2025. Enfin, en vertu de la PRT 2024-180, le mandat de Cogeco Communications de continuer à fournir des services d'accès de gros dégroupés a été maintenu, le statut à long terme du régime d'accès dégroupé étant assujetti à une décision subséquente du Conseil.

Le 20 juin 2025, le CRTC a rejeté, dans la Décision de télécom CRTC 2025-154 (« DT 2025-154 »), les appels de Cogeco Communications et de plusieurs autres parties, qui demandaient au CRTC de réviser sa politique permettant à Bell, à Telus et à Rogers d'utiliser les services d'accès Internet de gros réglementés à l'extérieur de leurs territoires de desserte traditionnels. Cogeco Communications, de concert avec Eastlink, a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la DT 2025-154. La Cour d'appel fédérale a accordé l'autorisation en septembre 2025, mais on ignore encore à quel moment l'appel sera entendu.

Le 6 août 2025, en réponse à la requête déposée par Cogeco Communications, de concert avec les Opérateurs de Réseaux Concurrentiels Canadiens, Eastlink et SaskTel, demandant que la PRT 2024-180 soit modifiée pour interdire à Bell, à Rogers et à Telus d'utiliser les services AHV de gros, le Cabinet a publié un décret refusant la modification. Cogeco Communications, de concert avec Eastlink, a déposé une demande ayant pour but une révision judiciaire du décret, lequel demeure en instance devant la Cour d'appel fédérale. Le 18 septembre 2025, Cogeco Communications, de concert avec Eastlink et SaskTel, a déposé une autre requête auprès du Cabinet en vue de modifier la DT 2025-154 pour interdire à Bell, à Rogers et à Telus d'utiliser les services AHV de gros sur la base de preuves supplémentaires non disponibles en novembre 2024.

L'utilisation des services AHV de gros par les plus importantes entreprises de télécommunications nationales, ainsi que l'application éventuelle de tarifs définitifs pour les services AHV de gros groupés qui sont excessivement bas ou inférieurs aux coûts de la Société, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités et la performance financière de la Société, notamment en raison de l'intensification de la concurrence en matière d'offres groupées et d'autres services rendus possibles par des mesures réglementaires.

Consultation du CRTC sur les dynamiques du marché de la radiodiffusion

En juin 2025, le CRTC a entamé une audience publique dans le cadre de son Avis de consultation CRTC 2025-2, *la voie à suivre – travailler à l'établissement d'un système canadien de radiodiffusion durable*. Cette instance examine les dynamiques du marché entre les entreprises de programmation, les EDR et les services en ligne pour assurer la pérennité et la croissance du système canadien de radiodiffusion. Elle examine également l'efficacité des outils réglementaires existants, y compris le Code sur la vente en gros et les processus de règlement des différends du CRTC, qui sont utilisés par les EDR (y compris Cogeco Communications) et les entreprises de programmation dans les négociations pour la fourniture et la distribution de services de programmation. L'affaiblissement ou la suppression des mesures de protection réglementaires existantes du CRTC visant à limiter le pouvoir des entités verticalement intégrées dans les négociations sur le contenu pourrait nuire à la capacité de la Société d'obtenir des ententes de distribution satisfaisantes avec les fournisseurs de services de programmation canadiens et entraîner une incidence défavorable sur sa croissance, ses activités et sa rentabilité.

Consultation du CRTC sur la modernisation des politiques réglementant la radiodiffusion et la diffusion audio en continu

En septembre 2025, le CRTC a lancé des audiences publiques à la suite de l’Avis de consultation CRTC 2025-52, La voie à suivre – Soutenir le contenu audio canadien et autochtone. Cette procédure vise à mettre à jour la définition des pièces musicales canadiennes et à définir la musique vocale de langue française. Le CRTC se penchera également sur les exigences en matière de contenu canadien et de langue française pour les entreprises de radio traditionnelle (incluant les 21 stations de radio de Cogeco Média), et déterminera si de nouvelles mesures doivent être envisagées pour encourager les radiodiffuseurs à offrir du temps d’antenne à la musique d’artistes émergents et autochtones, y compris d’éventuelles nouvelles exigences en matière de présentation et de dépenses. Le CRTC est, entre autres, d’avis préliminaire que toutes les exigences actuelles en matière de contenu canadien et de langue française devraient être maintenues pour les entreprises de radio traditionnelle. Le refus du CRTC à accorder aux radiodiffuseurs traditionnels davantage de souplesse à l’égard de la réglementation pour leur permettre de concurrencer avec des plateformes audio en ligne largement déréglementées, ou pire encore, l’imposition de nouvelles exigences strictes, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d’exploitation de Cogeco Média.

Redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision éloignés

Au Canada, les EDR ont le droit de retransmettre une programmation par des signaux de télévision en direct éloignés dans le cadre d’un système d’octroi de licences obligatoire établi conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*. En vertu de ce système, les EDR paient des redevances pour la diffusion d’œuvres audio et audiovisuelles qui sont fixées par la Commission du droit d'auteur du Canada. Le 22 juillet 2021, la Cour d’appel fédérale a rendu une décision en réponse à deux demandes de révision judiciaire déposées par six EDR, y compris Cogeco Communications, et par neuf sociétés de gestion visant à contester la décision de la Commission du droit d'auteur établissant le montant des redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision canadiens et américains en direct éloignés au Canada pour la période entre 2014 et 2018. La Cour d’appel fédérale a relevé des erreurs dans la décision initiale de la Commission du droit d'auteur sur les taux et lui a ordonné d'y remédier. Le 12 janvier 2024, la Commission du droit d'auteur a rendu sa nouvelle décision sur les taux de redevance pour la période entre 2014 et 2018, ce qui a donné lieu à une réduction rétroactive de ces taux pour les années 2015-2018. Le 9 février 2024, les sociétés de gestion des droits d'auteur ont déposé une demande de révision judiciaire de la nouvelle décision de la Commission du droit d'auteur. Le 8 mai 2025, la Cour d’appel fédérale a accueilli l’appel interjeté par les sociétés de gestion des droits d'auteur. Le 6 août 2025, six EDR (y compris Cogeco Communications) ont demandé l’autorisation d’interjeter appel de la décision de la Cour d’appel fédérale devant la Cour suprême du Canada. Si la Cour suprême du Canada rejette la demande d’autorisation ou maintient la décision de la Cour d’appel fédérale, Cogeco Communications sera assujettie à des taux de redevance plus élevés de façon rétroactive pour la période allant de 2014 à 2018.

La Commission du droit d'auteur a lancé de nouvelles procédures pour établir les taux pour les périodes tarifaires subséquentes (2019-2023 et 2024-2028). Toute décision de la Commission du droit d'auteur qui se rangerait aux propositions de tarifs des sociétés de gestion des droits d'auteur pour l'une ou l'autre de ces périodes ultérieures pourrait faire en sorte que Cogeco Communications soit assujettie à des taux de redevance plus élevés, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d’exploitation de la Société.

Projet de loi C-8 : Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois

Le projet de loi C-8 a été présenté à la Chambre des communes le 18 juin 2025. Il s’agit d’une reprise d’un projet de loi semblable (le projet de loi C-26) qui n’a pas été adopté au cours de la session parlementaire précédente. Si le projet de loi C-8 était adopté tel qu'il est actuellement rédigé, il conférerait au gouvernement du Canada un pouvoir général et discrétionnaire de délivrer des ordres classifiés et obligeraient le retrait du matériel et des services provenant de fournisseurs désignés à risque élevé. Dans son état actuel, le projet de loi pourrait créer un fardeau financier et de gouvernance pour la Société, puisqu'il interdit explicitement aux entreprises de recevoir une indemnisation pour les pertes subies dans le cadre de l'exécution d'ordres émanant du gouvernement. De plus, toute infraction peut donner lieu à de sévères sanctions administratives pécuniaires, et la responsabilité s'étend à l'organisation, à ses dirigeants et à ses administrateurs.

Moratoire sur le transfert de spectre et examen du cadre de transfert de spectre

Le 31 mars 2023, le ministre de l’Innovation, des Sciences et de l’Industrie a annoncé un moratoire sur les transferts de licences de spectre à impact élevé dans les bandes mobiles commerciales. En vertu de ce moratoire, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE ») n’approuvera aucune transaction visant le transfert de 10 % et plus du total du spectre détenu par n’importe quelle entreprise détenant plus de 100 millions de MHz par population (MHz/pop) de spectre mobile commercial. La Société est assujettie à ce moratoire. Le ministre a également ordonné à ISDE de procéder à un examen exhaustif du cadre de transfert de spectre au Canada. Le moratoire prendra fin une fois qu'un cadre de transfert de spectre révisé entrera en vigueur. L'examen du cadre n'a pas encore été entrepris, et ISDE n'a fourni aucune indication

quant au calendrier de mise en œuvre d'un nouveau cadre. Il existe un risque que ce moratoire, selon sa durée, ait une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. L'adoption par ISDE de nouvelles règles plus restrictives concernant le transfert de spectre qui compromettraient la capacité de la Société à conclure des transactions sur le marché secondaire pourrait également avoir des répercussions défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Restrictions sur la distribution des signaux éloignés

Dans une requête publiée par le CRTC le 21 février 2020, Rogers Media Inc. a demandé au Conseil d'appliquer les articles 21 et 49 du Règlement sur la distribution de radiodiffusion (le « Règlement sur les EDR »), qui stipulent que les EDR doivent obtenir le consentement d'un télédiffuseur en direct afin de distribuer son signal dans un marché éloigné. Cogeco Communications, ainsi que d'autres EDR, se sont opposées à la requête au motif qu'il existe des doutes quant à la validité de ces dispositions. Si le CRTC confirmait leur validité, les télédiffuseurs pourraient tenter de limiter la distribution de signaux éloignés ou chercher à obtenir une rémunération pour leur distribution par Cogeco Connexion, ce qui pourrait faire augmenter les coûts de la Société ou limiter son offre de services aux consommateurs. Une décision défavorable du CRTC qui donnerait lieu à une confirmation de la validité des articles 21 et 49 du Règlement sur les EDR pourrait également faire en sorte que les télédiffuseurs non canadiens présentent des demandes similaires, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Protection de la vie privée et IA

Le projet de loi C-27, la *Loi de 2022 sur la mise en œuvre de la Charte du numérique et sa composante, la Loi sur l'intelligence artificielle et les données* (« LIAD »), n'a pas été adopté lors de la dernière session parlementaire et est mort au feuilleton lorsque le Parlement a été prorogé le 6 janvier 2025. Cependant, une législation semblable devrait être réintroduite, peut-être en 2025.

Protection des consommateurs

En juin 2024, le projet de loi C-69, *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2024*, a reçu la sanction royale. Le projet de loi C-69 apporte un certain nombre de modifications à la *Loi sur les télécommunications*, y compris l'obligation pour les fournisseurs d'offrir une option libre-service permettant de modifier ou d'annuler des forfaits et de fournir certains avis avant l'expiration du contrat. Le projet de loi C-69 interdit également la facturation de certains frais liés à l'activation, au changement de fournisseur de services ou à la modification des accords de service, et exige que le CRTC fournit des détails sur la façon dont les fournisseurs devraient se conformer à ces modifications. Bien que le projet de loi C-69 ait été adopté, ces dispositions n'entreront en vigueur qu'à une date ultérieure, qui sera fixée par le gouverneur en conseil. En novembre 2024, le CRTC a lancé des consultations publiques pour promulguer ces nouvelles exigences. Ces consultations sont maintenant terminées. Les décisions du CRTC sur ces questions sont en attente.

Le Parlement a également adopté le projet de loi C-288, *Loi modifiant la Loi sur les télécommunications (renseignements transparents et exacts sur les services à large bande)*, qui modifie la *Loi sur les télécommunications* en exigeant des entreprises canadiennes de télécommunications qu'elles rendent facilement disponibles certains renseignements concernant les services à large bande fixe qu'elles offrent, et qui oblige le CRTC à tenir une audience publique afin de déterminer la façon dont les entreprises de télécommunications doivent s'acquitter de cette obligation. Le CRTC a lancé une consultation pour promulguer ces exigences en décembre 2024 et a tenu, en juin 2025, une audience publique à ce sujet à laquelle nous avons participé. Une décision est en attente.

La mise en œuvre de ces modifications législatives d'une manière qui imposerait d'importantes restrictions à nos activités ou qui rendrait plus difficiles et coûteuses l'acquisition et la fidélisation de la clientèle pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la croissance, les activités et la rentabilité de la Société.

Exigences relatives aux pannes de réseau

Le 4 septembre 2025, le CRTC a publié la décision de télécom CRTC 2025-225 (« DT 2025-225 »), qui établit un régime rendant obligatoire la production de rapports sur les pannes de réseau majeures qui s'applique à tous les fournisseurs de services de télécommunications canadiens. Ce nouveau régime, en vigueur le 4 novembre 2025, remplace les exigences provisoires adoptées en mars 2023 par des seuils moins élevés dans le but de couvrir un plus grand nombre de pannes de réseau. En octobre 2025, la Société, de concert avec d'autres fournisseurs de services de télécommunications, a soumis au CRTC une demande de révision et de modification de la DT 2025-225. Entre autres choses, cette demande invitait le CRTC à proroger la date limite de mise en œuvre prévue en novembre 2025, à adopter un seuil plus élevé pour les déclarations de pannes de service et à permettre que toutes les pannes puissent être déclarées de manière confidentielle. De plus, le CRTC a lancé simultanément deux nouvelles consultations : l'une axée sur les mesures de protection des consommateurs à l'intention des clients touchés par les pannes et l'autre sur un nouveau cadre réglementaire visant à améliorer la résilience du réseau au Canada. L'imposition par le CRTC, à l'issue de ces procédures, de lourdes exigences additionnelles en matière

de protection des consommateurs ou de mesures de résilience des réseaux ayant une incidence sur notre matière de concevoir et de gérer nos réseaux pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la croissance, les activités et la rentabilité de la Société.

Consultation du CRTC pour mieux faire connaître la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision

Le 17 octobre 2025, le CRTC a publié l'Avis de consultation de radiodiffusion et de télécommunication 2025-274, *Appel aux observations – Mieux faire connaître les services de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision inc.* Dans cette instance, le CRTC exprime l'avis préliminaire que ses codes de protection des consommateurs (le Code sur les services Internet, le Code sur les services sans fil et le Code des fournisseurs de services de télévision) devraient être modifiés pour exiger que les fournisseurs de services de communication informent les clients au sujet de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision plus tôt qu'ils ne le font actuellement, et ce, dès que le fournisseur de services propose une solution à un client ayant présenté une plainte qui n'a pas encore été résolue. L'imposition par le CRTC, à l'issue de cette instance, de nouvelles exigences contraignantes en matière de service à la clientèle qui sont incompatibles avec nos pratiques actuelles et nécessitent des changements importants à nos systèmes de soutien aux activités pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la croissance, les activités et la rentabilité de la Société.

États-Unis

Franchises de câblodistribution et infrastructures redondantes

La Société exploite ses réseaux de câblodistribution en vertu de franchises non exclusives, de permis et d'autorisations similaires accordés par des autorités gouvernementales étatiques ou locales. Bon nombre de ces franchises comprennent des exigences exhaustives en matière d'installations, de services et de paiement de frais aux autorités responsables des franchises. Il est possible qu'une ou plusieurs autorités responsables des franchises de la Société accordent une franchise à un autre câblodistributeur selon des modalités plus favorables que celles exigées par la franchise de la Société. Dans certains cas, des municipalités locales peuvent légalement livrer une concurrence à la Société. Certaines propositions et initiatives législatives fédérales et étatiques ont cherché à donner aux municipalités, aux services publics et à d'autres entités la capacité de construire et de mettre en service des installations à large bande qui pourraient faire concurrence à la Société, notamment au moyen de subventions gouvernementales. De plus, certaines sociétés de téléphonie et certains fournisseurs de services à large bande concurrents ont obtenu ou cherchent à obtenir l'autorisation d'exercer leurs activités dans des communautés au moyen d'autres ententes de servitude, qui sont moins onéreuses que les contrats de franchises de câblodistribution. Par conséquent, d'autres fournisseurs de services peuvent faire leur entrée sur les marchés de la Société et construire des réseaux, y compris au moyen de subventions gouvernementales, pour offrir des services qui sont en concurrence avec la Société.

Spectre

Le 3 juillet 2025, le Congrès des États-Unis a adopté un projet de loi de réconciliation budgétaire intitulé « One Big Beautiful Bill », qui a été promulgué par le président Trump le 4 juillet 2025. Cette loi rétablit l'autorité de la FCC en matière d'enchères de spectre et exige l'identification et la mise aux enchères de 800 MHz de spectre exclusivement destiné à l'utilisation sous licence de la large bande. Un spectre commercial additionnel pourrait avoir une incidence sur la dynamique du marché et accroître la capacité des fournisseurs de services mobiles et de services fixes sans fil à rivaliser avec nos services. De plus, la réattribution par la FCC du spectre sans licence qui prend actuellement en charge le Wi-Fi pourrait perturber nos services.

Réglementation d'Internet

À l'heure actuelle, les fournisseurs de services Internet doivent divulguer publiquement des renseignements détaillés sur leurs offres de services et leurs pratiques de gestion du trafic sur Internet, mais ils ne sont pas autrement assujettis aux lois sur la neutralité de l'Internet ou à la réglementation des tarifs. Depuis avril 2024, les fournisseurs de services à large bande doivent afficher, au point de vente, des étiquettes qui fournissent certains renseignements sur les prix des services à large bande, les prix de lancement, les limites de données, les vitesses des services à large bande et la latence. Le 25 avril 2024, la FCC a voté en faveur de la reclassification des services Internet à large bande en tant que services de télécommunications en vertu de l'annexe II de la Communications Act of 1934. Un groupe de fournisseurs de services Internet a contesté les règles auprès de la Cour d'appel pour le sixième circuit et, en janvier 2025, le tribunal a invalidé la reclassification et les règles contenues dans l'ordonnance de la FCC et a statué que la FCC n'a pas le pouvoir d'imposer des règles de « neutralité de l'Internet » ou d'assujettir les services à large bande aux règles applicables aux services publics, telles que la réglementation des tarifs.

Les États où Breezelne exerce des activités ont adopté par le passé des règlements sur les services à large bande et pourraient le refaire à l'avenir, notamment en ce qui a trait à la neutralité de l'Internet et à l'abordabilité des services à large bande. En janvier 2025, l'État de New York a commencé à appliquer la loi intitulée Affordable Broadband Act, qui exige des fournisseurs de services qu'ils offrent aux ménages à faible revenu des services à large bande pour un montant maximal de 20 \$ US par mois. En mai 2025, l'État du Connecticut a adopté une loi sur l'abordabilité des services à large bande qui exige que les organismes publics concluant des contrats d'achat de services à large bande privilégient les fournisseurs qui offrent des services à large bande abordables aux ménages admissibles. La prolifération de la réglementation sur les services à large bande au niveau étatique pourrait créer un système disparate, et potentiellement incohérent, de réglementations fédérale et étatiques. L'adoption de toute nouvelle réglementation sur l'abordabilité des services à large bande pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société.

Règle « Cliquez pour annuler » de la FTC

Le 16 octobre 2024, la Federal Trade Commission (« FTC ») a adopté des règles qui obligent les vendeurs offrant des biens et des services assortis d'un abonnement par défaut, notamment les fournisseurs de services Internet, sans fil et vidéo, à rendre le désabonnement aussi simple que l'inscription. Le 9 mai 2025, la FTC a accepté de reporter de 60 jours la date limite de conformité aux règles, qui était fixée au 14 mai 2025, car elle estime que la période de report initiale ne tenait pas suffisamment compte de la complexité d'une telle conformité. Ces règles ont été contestées devant la Cour fédérale par diverses associations industrielles et entreprises. Le 8 juillet 2025, la Cour d'appel pour le huitième circuit a invalidé ces règles, déclarant que la FTC n'avait pas effectué l'analyse préliminaire requise des coûts et avantages de ces règles. La FTC pourrait chercher à revenir à la charge en lançant un nouveau processus d'élaboration de règles. L'application des règles pourrait rendre plus facile et plus rapide pour les consommateurs la résiliation de leurs services d'abonnement.

Raccordement aux poteaux

En vertu de la Communications Act de 1934, les entreprises de services publics appartenant au secteur privé sont tenues d'accorder aux réseaux de câblodistribution l'accès à leurs poteaux et à leurs conduits. Cet accès doit être offert à des conditions raisonnables et non discriminatoires, et les tarifs pour cet accès font l'objet d'une surveillance fédérale ou étatique. Dans trois des États où nous exerçons nos activités, la réglementation fédérale établit des tarifs de location fondés sur les coûts pour les services de câblodistribution ou de télécommunications, y compris les services groupés avec le service Internet. Ces règlements peuvent également imposer des délais pour le traitement des demandes d'accès aux poteaux et limiter les coûts des travaux préparatoires que les propriétaires de poteaux peuvent facturer pour accueillir de nouveaux raccordements. Dans les dix autres États où nous exerçons nos activités, l'approche de la FCC n'a pas d'incidence directe sur les tarifs, bien que plusieurs de ces États aient adopté des règles similaires à l'égard des raccordements aux poteaux. Les règles fédérales relatives aux raccordements aux poteaux ne s'appliquent pas aux poteaux appartenant à des administrations municipales ou à des coopératives d'électricité, bien que les États conservent le pouvoir de réglementer leur usage. Le 25 juillet 2025, la FCC a adopté de nouvelles règles à l'égard des raccordements aux poteaux qui codifient les nouveaux échéanciers d'accès pour les demandes de raccordement d'envergure, qui visent à simplifier le déploiement des services à large bande. La FCC a également publié un avis d'ébauche de règle visant à obtenir des commentaires sur les façons d'améliorer les demandes de raccordement aux poteaux et les processus de travaux préparatoires, notamment en limitant la capacité des entreprises de services publics de percevoir d'avance la totalité des paiements pour les travaux préparatoires et en imposant un plafond pour les ajustements de coûts à l'égard de ces travaux, en limitant les délais dont disposent les entreprises de services publics pour embaucher des entrepreneurs approuvés et en s'attaquant aux frais et aux travaux techniques requis par les entreprises de services publics avant même l'étape des travaux préparatoires, soit des facteurs qui entravent le déploiement de la large bande. Nous rencontrons souvent des difficultés pour obtenir l'accès aux poteaux, nous sommes souvent exposés à des coûts élevés pour les travaux préparatoires et les demandes, voire à de longs délais de traitement pour l'approbation de nos demandes de permis. Ces défis représentent un fardeau financier et retardent inutilement nos activités de déploiement des services à large bande.

Droits de propriété intellectuelle

La Société s'appuie sur des lois et des licences en matière de brevets, de droits d'auteur, de marques de commerce et de secrets commerciaux, ainsi que sur d'autres ententes conclues avec ses fournisseurs et d'autres tiers pour utiliser certaines technologies et fournir les produits et services utilisés dans le cadre de ses activités. Les droits de propriété intellectuelle de la Société, ou les droits de ses fournisseurs, pourraient être contestés ou invalidés. Par conséquent, la Société pourrait ne pas être en mesure d'obtenir ou de conserver des licences de ces fournisseurs à des conditions raisonnables, si tant est qu'elle réussisse à les obtenir ou à les conserver. De plus, en cas de réclamation en matière de violation de la propriété intellectuelle, la Société pourrait devoir dépenser d'importantes sommes et investir beaucoup de temps pour se défendre et être obligée d'assumer une obligation monétaire importante ou se voir interdire toute utilisation ultérieure de cette technologie. La Société pourrait aussi être tenue de conclure des contrats de redevances ou de licences à des conditions défavorables ou engager des coûts importants pour modifier ses offres de produits.

Protection de la vie privée et des données

La Société est assujettie à de nombreuses lois sur la protection de la vie privée et des données aux niveaux fédéral et étatique, et ces lois évoluent constamment. La Société recueille certaines informations sur ses clients et sur leur utilisation des services de la Société. La collecte par la Société de renseignements permettant d'identifier une personne est assujettie à diverses exigences fédérales et étatiques en matière de protection de la vie privée, y compris celles imposées spécifiquement aux câblodistributeurs en vertu de l'article 631 de la Communications Act of 1934. Le non-respect des lois et des exigences en matière de protection de la vie privée pourrait exposer la Société à des sanctions pécuniaires importantes. De plus, l'adoption de nouvelles lois et de nouveaux règlements étatiques ou fédéraux sur la protection de la vie privée qui auraient pour conséquence de renforcer la réglementation de nos activités pourrait entraîner des coûts additionnels liés à la conformité ou aux litiges.

Protection des consommateurs

La Société est assujettie à diverses lois fédérales et étatiques en matière de protection des consommateurs qui régissent nos activités commerciales. Le non-respect des exigences de ces lois pourrait exposer la Société à des sanctions pécuniaires importantes. De plus, l'adoption de nouvelles lois et de nouveaux règlements sur la protection des consommateurs aux niveaux étatique ou fédéral qui accroîtraient la réglementation de nos activités pourrait entraîner des coûts additionnels relativement à la conformité ou aux litiges.

12.4 Risques liés à la technologie

Réseau, infrastructures et systèmes de TI

La Société entretient, modernise ou remplace constamment son réseau, son infrastructure et ses systèmes de TI en vue d'optimiser la performance et la fiabilité de ses réseaux et systèmes, d'accroître la vitesse de son service Internet et d'améliorer ses services et d'en offrir de nouveaux pour répondre aux besoins et aux attentes de ses clients. Le fait que la Société ne soit pas en mesure d'y arriver en raison de contraintes financières ou autres pourrait nuire de façon importante à sa capacité de livrer concurrence et avoir une incidence défavorable sur ses activités et sa performance financière.

Panne de réseau

La Société gère les risques de panne de réseau au moyen d'un programme de planification de la continuité des activités ainsi qu'au moyen d'une politique de reprise après sinistre et d'autres procédures connexes. Des évaluations du risque opérationnel sont également effectuées annuellement afin d'analyser, à tout le moins, les événements prévus et imprévus (y compris les incidents climatiques) et d'assurer la durabilité de tous les processus d'affaires essentiels. Le fonctionnement séquentiel stratégique des appareils électroniques critiques et le soutien avancé de nos fournisseurs cruciaux contribuent à atténuer les temps d'arrêt et les risques. Une défaillance des infrastructures de la Société pourrait empêcher celle-ci d'offrir certains de ses services dans une partie de son réseau jusqu'à ce qu'elle ait mis en place des solutions de rechange ou corrigé la défaillance, ce qui pourrait causer une grande insatisfaction chez les clients et entraîner une perte de produits, selon la gravité de la panne. La Société assure elle-même ses infrastructures, puisque les coûts des primes d'assurance sont antiéconomiques par rapport au risque de défaillance. Il est probable que les dommages causés au réseau par un incident donné seraient localisés et que, par conséquent, les interruptions de service et les pertes financières qui en découleraient seraient également limitées.

Dépendance envers les systèmes technologiques

Les activités quotidiennes de la Société dépendent largement de systèmes et logiciels de technologies de l'information, y compris ceux fournis par certains fournisseurs tiers et services infonuagiques. Ces systèmes et logiciels comprennent les systèmes et réseaux informatiques d'autres opérateurs de services sans fil et fournisseurs avec lesquels nous avons établi un partenariat pour fournir des services MVNO au Canada et aux États-Unis. Les activités de la Société dépendent de ses systèmes de traitement de la paie, de facturation des clients, de prestation de services, de finances, de comptabilité et d'autres systèmes de traitement de données. La Société compte sur ces systèmes pour traiter quotidiennement un grand nombre de transactions. L'incapacité à maintenir et à améliorer les systèmes de technologies de l'information ou à mettre en œuvre de nouveaux systèmes pour répondre à la croissance des abonnés ou pour appuyer de nouveaux produits et services pourrait avoir une incidence défavorable marquée sur la capacité de la Société à attirer de nouveaux abonnés, à retenir les abonnés actuels, à produire des factures précises en temps opportun, à générer une croissance des produits et à gérer les charges d'exploitation, ou à respecter les exigences réglementaires, et pourrait nuire grandement à la marque et à la réputation de la Société ainsi qu'à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Cybermenaces

Les menaces à la cybersécurité sont de plus en plus fréquentes et complexes depuis quelques années. La Société maintient un programme de sécurité à plusieurs niveaux à l'échelle de l'entreprise qui met en œuvre une gamme complète de mesures pour se protéger contre de telles menaces. La Société continue d'améliorer sa résilience en matière de cybersécurité, l'ensemble de la gouvernance en matière de sécurité de l'information et la sensibilisation de ses employés à la sécurité par l'entremise de formations continues et du déploiement d'efforts en vue d'améliorer la sécurité de ses systèmes de TI, les contrôles de ses systèmes de TI et ses processus d'affaires. La cybersécurité est également une composante obligatoire du processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Cette intégration couvre l'ensemble du cycle de vie des fournisseurs, depuis la vérification initiale jusqu'à la surveillance continue, et constitue un contrôle crucial pour protéger les systèmes et les données de l'entreprise contre les menaces provenant d'écosystème tiers.

Au cours de l'exercice 2025, la Société n'a fait l'objet d'aucune atteinte grave à la cybersécurité qui aurait pu avoir une incidence significative. Ce résultat est attribuable à l'efficacité des protocoles proactifs de gestion des menaces de la Société, notamment l'atténuation rapide de plusieurs vulnérabilités du jour zéro. La mise en œuvre de mécanismes de pointe en matière de renseignement sur les menaces a permis le déploiement immédiat de contre-mesures pour corriger les défaillances critiques lorsqu'il n'y avait pas de correctifs officiels. Rien ne garantit que les cyberattaques futures n'auront pas d'incidence défavorable sur la continuité opérationnelle et la sécurité des données, et qu'elles n'entraîneront pas de dommages réputationnels, des obligations juridiques importantes ou des pertes financières à mesure que l'environnement des menaces à la cybersécurité continue d'évoluer en sophistication et en rapidité parallèlement à l'accélération de l'innovation numérique.

Protection de la vie privée et des données

La Société utilise une grande variété de données dans le cours de ses activités, y compris des renseignements financiers, technologiques, stratégiques, personnels et commerciaux. Les données de la Société font partie de ses actifs les plus précieux et sont donc protégées en fonction de leur sensibilité et de leur caractère critique, en tenant compte, entre autres, des risques et des exigences juridiques, des normes de gouvernance et des meilleures pratiques communes, qui sont exhaustives et en constante évolution.

La Société s'efforce de protéger l'information selon des normes élevées et, dans le cas des renseignements personnels plus précisément, elle ne divulgue pas ces renseignements sans le consentement du particulier visé, sauf si la loi l'exige ou l'autorise autrement, ou conformément à la politique de confidentialité de chaque filiale, pas plus que la Société ne vend ou échange ces renseignements. Dans le cours normal des activités de la Société, elle recueille, utilise et gère diverses données, y compris des renseignements personnels, et elle respecte ses politiques, ses normes, ses procédures, ses lignes directrices, ses règles d'entreprise et ses mesures de protection internes qui sont mises en place pour s'assurer que ces renseignements sont protégés et traités de façon appropriée en vertu des lois applicables. La Société a lancé un programme d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, qui représente un élément fondamental de notre engagement à assurer une gestion responsable et la conformité des données. Ce programme est un processus proactif et systématique pour l'évaluation de nouveaux projets, systèmes ou initiatives afin d'identifier et d'atténuer les risques liés à la protection de la vie privée. La Société a adopté des mesures d'usage en matière de sécurité qui sont conçues pour protéger les renseignements contre toute divulgation ou tout accès non autorisé, ce qui comprend des processus d'amélioration continue pour l'examen et la surveillance des accès appropriés et autorisés ainsi que la production de rapports rendant compte de cette surveillance. La Société s'efforce de faire preuve de transparence en ce qui a trait à la façon dont elle traite les renseignements personnels et de donner accès à ces renseignements aux personnes à qui ils appartiennent.

Une formation sur la sécurité et la protection des renseignements personnels est offerte régulièrement. De plus, chaque année, les employés doivent passer en revue le code d'éthique et la politique d'utilisation acceptable de la Société, et s'engager à s'y conformer.

Les lois et règlements, existants et proposés, y compris les modifications à la façon dont ces lois et règlements sont interprétés par les tribunaux canadiens et américains, pourraient restreindre la collecte, l'utilisation, le stockage, l'accès, la présentation et le transfert de certains types de renseignements par la Société, ou imposer des exigences relatives à ces processus.

Les risques liés aux incidents de sécurité évoluent au même rythme que se complexifient les méthodes employées par les auteurs de menaces, de sorte que la Société met en œuvre des mesures raisonnables de sécurité en matière de TI et tente de donner la priorité à ses efforts dans les secteurs à risque élevé. Tout défaut de fonctionnement des systèmes, toute atteinte à la sécurité de la Société entraînant un accès non autorisé aux données, ou la perte, l'utilisation ou la divulgation de ces données, y compris les renseignements personnels, ou tout manquement aux règles et aux règlements en matière de protection des données et de respect de la vie privée pourrait entraîner la perte de clients, entacher la réputation de la Société et nuire à la valeur de sa marque, ou occasionner des litiges et des enquêtes réglementaires, et exposer la Société au paiement de dommages-intérêts et de pénalités.

Intelligence artificielle

La Société reconnaît que l'IA recèle un fort potentiel de transformation permettant d'améliorer l'efficience opérationnelle, de stimuler l'innovation et de créer de la valeur durable pour ses parties prenantes. La Société utilise l'IA pour entamer la simplification de ses processus, optimiser l'affectation des ressources et mieux comprendre les tendances du marché, ce qui favorise la croissance et la capacité concurrentielle à long terme. L'adoption de technologies émergentes, comme l'IA générative, comporte des risques inhérents qui exigent une gestion et une surveillance prudentes et diligentes. Ces facteurs comprennent les préoccupations relatives à la vie privée, à la sécurité et à l'éthique, les biais algorithmiques et les conséquences inattendues potentielles dans les processus décisionnels. La Société a créé un comité de gouvernance de l'IA chargé de superviser ses efforts d'adoption de l'IA et d'en assurer une utilisation responsable. Comme l'IA est complexe et novatrice, des incidents qui donnent lieu à des mesures juridiques ou réglementaires pourraient survenir et pourraient entacher la réputation de la Société ou autrement nuire à ses activités. En outre, les technologies d'IA peuvent permettre à nos concurrents existants et nouveaux de tirer parti d'avantages concurrentiels par rapport à nos activités. S'ils adoptent l'utilisation de l'IA plus rapidement ou plus efficacement que nous, notre capacité à livrer une concurrence pourrait être compromise, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats d'exploitation.

12.5 Risques financiers

Endettement, accès aux capitaux et liquidités

La Société utilise ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et dépend des marchés financiers pour maintenir une situation de trésorerie adéquate, pour financer son programme de dépenses d'investissement (y compris les expansions de son réseau), les initiatives en matière d'innovation, l'acquisition d'entreprises et les distributions aux actionnaires, ainsi que pour refinancer sa dette.

Les marchés financiers étant volatils, la Société pourrait avoir de la difficulté à y accéder à des conditions raisonnables ou ne pas être en mesure d'y accéder du tout si son profil de crédit et la conjoncture économique générale devaient se dégrader. Ces conditions pourraient entraîner une hausse des coûts de financement ainsi qu'une détérioration de la situation financière et des liquidités.

L'endettement de la Société rend celle-ci vulnérable à l'inflation, aux fluctuations des taux d'intérêt et aux conditions économiques et sectorielles générales défavorables. La pression exercée sur les flux de trésorerie qui en découle peut avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à financer ses dépenses d'investissement et son fonds de roulement ainsi qu'à réagir à l'évolution des circonstances et, ultimement, la placer dans une situation désavantageuse sur le plan concurrentiel.

Les instruments d'emprunt de la Société contiennent des clauses restrictives qui limitent, entre autres, la capacité de celle-ci à contracter des dettes additionnelles ou à émettre certains titres de capitaux propres privilégiés, à conclure des transactions avec des sociétés liées, à céder des actifs, à effectuer certains investissements, à créer des privilégiés, à verser des distributions et à conclure certaines transactions de regroupement, de consolidation et de fusion. Tout manquement de la part de la Société à ses obligations contractuelles ou tout défaut de sa part de payer la somme due aux termes des conventions d'emprunt pourrait entraîner la déchéance du terme de la dette. Si la Société contracte des dettes additionnelles ou refinace ses dettes existantes, elle pourrait être assujettie à d'autres clauses restrictives qui pourraient s'avérer plus contraignantes.

La participation de 21 % de La Caisse dans une filiale américaine est assujettie à des droits d'achat par Cogeco Communications et à des droits de sortie par La Caisse relativement à des tranches de sa participation au fil du temps, ce qui pourrait avoir à terme une incidence sur la situation financière et les liquidités de la Société.

Devises et taux d'intérêt

Les résultats financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, et une tranche importante de ses produits, de ses charges d'exploitation et de ses dépenses d'investissement est libellée en dollars américains. Aux fins de la communication de l'information financière, toute variation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours d'une période donnée de présentation de l'information financière donnerait lieu à une variation des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société. Même si une part importante de la dette de la Société, qui est libellée en dollars américains, sert de couverture de l'investissement net à l'égard des établissements à l'étranger, ses produits, son BAlIA ajusté et sa dette pourraient varier considérablement en raison des fluctuations des taux de change.

La volatilité des taux d'intérêt peut également influer sur les charges d'intérêts liées aux instruments à taux d'intérêt variable et augmenter le coût du refinancement de la dette arrivant à échéance, ce qui peut avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Société. Pour atténuer ce risque, la Société conclut des contrats visant à couvrir partiellement son exposition à cette volatilité des taux d'intérêt.

Notations

Les notations attribuées par des agences de notation peuvent avoir une incidence sur la disponibilité de la dette de Cogeco Communications, et sur les modalités d'obtention de celle-ci. Plusieurs facteurs pourraient donner lieu à l'abaissement des notations, notamment, sans s'y limiter, une détérioration de la performance financière, l'incapacité à naviguer efficacement dans le contexte concurrentiel actuel ou l'incapacité à satisfaire ou à maintenir certaines mesures de crédit clés, y compris le levier financier, conformément aux critères des agences de notation. Un abaissement des notations de la Société, en particulier une révision à la baisse qui ferait en sorte que ses titres garantis ne soient plus assortis d'une note de la catégorie investissement, pourrait entraîner une hausse significative de son coût du capital et réduire l'accès à des capitaux.

Dividende

La déclaration, le montant et la date de tout dividende futur continueront d'être examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Société, lequel fondera sa décision sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les besoins de trésorerie de la Société, ainsi que sur d'autres facteurs qu'il jugera pertinents, à son seul gré. Ainsi, rien ne garantit que des dividendes seront déclarés et, s'il y a déclaration de dividendes, le montant des dividendes et la fréquence de leur déclaration peuvent varier.

Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies de la Société sont sensibles à la volatilité découlant de la conjoncture économique mondiale, des changements réglementaires et des exigences en matière de présentation de l'information financière. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les obligations liées aux régimes de retraite ainsi que sur le rendement des actifs et nécessiter une hausse des cotisations à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'incapacité à reconnaître et à gérer le risque économique et les modifications des règles en matière de régimes de retraite, ou à s'assurer qu'une gouvernance efficace est en place pour la gestion des actifs et la capitalisation des régimes de retraite et des obligations au titre des prestations, pourrait avoir une incidence défavorable sur les liquidités et la performance financière de la Société.

Les exigences de financement des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de la Société dépendent de nombreux facteurs, notamment l'évaluation des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations, les taux d'intérêt à long terme, l'inflation, les caractéristiques démographiques des participants au régime, y compris la longévité, et la réglementation applicable. Toute fluctuation dans ces domaines, y compris en raison d'événements géopolitiques, pourrait se traduire par un écart entre les cotisations et les estimations actuelles et avoir une incidence défavorable sur les liquidités et la performance financière. Rien ne garantit que les actifs des régimes atteindront leur taux de rendement présumé, puisqu'une part importante est investie dans des actions et des titres d'emprunt, ce qui rend le rendement fortement tributaire des marchés financiers. Les conditions du marché ont également une incidence sur le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations en matière de solvabilité, ce qui peut également avoir une incidence sur les besoins en trésorerie.

Modifications apportées aux lois fiscales et questions fiscales

Les activités de la Société sont assujetties à diverses lois et réglementations fiscales internationales qui sont soumises à des changements fréquents et à des interprétations évolutives. Même si la direction est d'avis que la Société a constitué des provisions adéquates aux fins de l'impôt en fonction des renseignements à sa disposition, le calcul de l'impôt exige une importante part de jugement dans l'interprétation des lois et des règles. Nos déclarations de revenus font l'objet d'audits qui pourraient donner lieu à une modification significative du montant des actifs et passifs d'impôt exigible et des actifs et passifs d'impôt différé ainsi que des charges d'impôt différé et exigible, et pourraient, dans certaines circonstances, entraîner une évaluation des intérêts et des pénalités.

Des modifications aux politiques fiscales du Canada ou des autres territoires où la Société exerce ses activités pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur sa structure financière actuelle et sur ses coûts et passifs d'impôts futurs.

Impôts canadiens

Le ministère des Finances a indiqué qu'il travaille toujours à l'élaboration de la deuxième partie de l'avant-projet de loi publié le 4 février et le 29 avril 2022 portant sur le projet de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices relativement aux opérations hybrides. La Société continuera de surveiller la publication et l'avancement de ces projets de règles afin d'en évaluer l'incidence potentielle.

Impôts américains

L'adoption de la loi One Big Beautiful Bill Act a entraîné la modification des règles fiscales américaines limitant la déductibilité des charges d'intérêts à 30 % du BAII (tel que calculé à des fins fiscales) afin de rétablir le seuil à 30 % du BAIIA (tel que calculé à des fins fiscales) pour l'exercice 2026. Des modifications visant à rétablir l'amortissement fiscal accéléré aux États-Unis ont également été adoptées pour les dépenses d'investissement dans des actifs acquis et mis en service après le 19 janvier 2025. Les règles fiscales en vigueur ne devraient pas avoir d'incidence défavorable, mais elles continueront de faire l'objet d'un suivi au cours des exercices à venir et seront prises en compte pour les investissements futurs nécessitant un financement aux États-Unis.

Accès aux programmes de financement gouvernementaux

La Société participe à des programmes gouvernementaux au Canada et aux États-Unis visant à fournir des services Internet haute vitesse dans les régions mal desservies ou non desservies. Nous avons reçu un financement pour des projets d'expansion des réseaux à large bande en Ontario, au Québec, au Maryland et en Virginie. Ces projets d'investissement dans l'infrastructure numérique peuvent généralement être assujettis à certaines pénalités en cas de livraison tardive, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les liquidités de la Société.

12.6 Risques liés aux catastrophes dans le cadre de nos activités

Dans l'éventualité d'un désastre naturel, d'actes terroristes ou d'un autre type de catastrophe, qu'elle soit naturelle ou causée par l'homme, la capacité de la Société à protéger son réseau, son infrastructure, y compris les données sur les clients, et à poursuivre les activités pourrait être gravement hypothéquée. Même si la Société a mis en place des plans et des stratégies de continuité des activités et de reprise après sinistre, elle pourrait ne pas réussir à atténuer les effets d'une catastrophe naturelle, d'un acte terroriste ou d'un autre type de catastrophe, ce qui pourrait nuire grandement à ses activités, à ses occasions, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation. De plus, la Société dispose d'une couverture d'assurance limitée contre les pertes découlant des désastres naturels qui pourraient toucher ses réseaux.

Changements climatiques

Les effets des changements climatiques à l'échelle mondiale accentuent la gravité et la fréquence des menaces de catastrophes naturelles qui pèsent sur les activités de la Société, comme des événements météorologiques, et pourraient entraîner une augmentation des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement. Certains des principaux risques liés au climat repérés par la Société sont les suivants : 1) l'augmentation des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement découlant des dommages aux installations ou au matériel en raison des événements météorologiques extrêmes ou de la variabilité accrue des régimes climatiques; et 2) l'augmentation des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement en raison des variations à plus long terme des régimes climatiques comme les canicules chroniques, les inondations ou les feux de forêt. Certaines des installations de la Société sont situées dans des régions plus sensibles aux conditions météorologiques, telles que les activités de Breezeline en Floride, même si aucune de nos installations ou de nos infrastructures n'est totalement à l'abri des dommages en raison de la fréquence croissante des phénomènes météorologiques liés aux changements climatiques dans l'ensemble du continent. L'ampleur des conséquences des changements climatiques pourrait être imprévisible et l'atténuation des conséquences ne dépend pas d'une seule société; par conséquent, les plans de la Société pourraient ne pas suffire à eux seuls à atténuer les conséquences d'une catastrophe naturelle, ce qui pourrait nuire grandement à ses activités, à ses occasions, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation. Parmi les mesures prises pour atténuer les risques liés au climat figure l'établissement de plans et de stratégies de continuité des affaires et de reprise après sinistre.

La Société adhère aux lignes directrices de l'initiative Science Based Targets (« SBTi ») afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (« GES »). Par conséquent, la Société a établi des cibles à court terme (2030) et de carboneutralité (2050), ainsi que des plans qui font l'objet d'un suivi régulier. Une description détaillée de nos activités d'atténuation des risques environnementaux est présentée dans notre Rapport de développement durable disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse corpo.cogeco.com, sous « Développement durable – Pratiques de développement durable ».

12.7 Surveillance accrue en matière de durabilité

À l'échelle mondiale, les entreprises font face à une surveillance accrue de leurs informations sur la durabilité de la part de divers organismes de réglementation, notamment les autorités en valeurs mobilières et les autorités antitrust, les gouvernements ainsi que d'autres parties prenantes. La Société a pris plusieurs engagements en matière de durabilité, notamment des objectifs de réduction des émissions de GES à court et à long terme. La réalisation de ces objectifs comporte des risques et des incertitudes, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Société. Si la Société est incapable d'atteindre ses cibles ou si elle choisit d'abandonner certaines cibles pour se concentrer sur d'autres priorités,

elle sera exposée à des risques liés à la réputation. Le nouveau Registre fédéral sur les plastiques au Canada imposera des contraintes supplémentaires à nos partenaires fournisseurs internationaux. La capacité de la Société à présenter en temps opportun des informations exactes pourrait être compromise par le fait que ces fournisseurs n'ont pas tous la même capacité à produire les informations requises, ce qui pourrait attirer l'attention du public.

De plus, le Canada a adopté des lois qui traitent des concepts d'écoblanchiment et de socioblanchiment, notamment le projet de loi C-59, *Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne de 2023*, et les modifications à la *Loi sur la concurrence*. Les dispositions de ces lois exigent que les sociétés soient en mesure d'étayer les déclarations en matière de durabilité en suivant des méthodes reconnues à l'échelle internationale, ce qui expose la Société à des poursuites judiciaires. Il est donc primordial que la Société soit en mesure de donner une représentation fidèle de sa performance au chapitre de la durabilité en ayant recours à des méthodes robustes, à une collecte de données rigoureuses et à des contrôles appropriés. Il est possible que l'évolution rapide du contexte réglementaire de la présentation d'informations en matière de durabilité entraîne également des risques liés à la conformité, car les sociétés seront tenues de fournir des informations supplémentaires à ce sujet. Compte tenu de l'évolution constante du contexte entourant les informations à fournir en matière de durabilité, la Société surveillera de près les faits nouveaux et gérera rigoureusement ses engagements et les informations qu'elle fournit afin de réduire les risques liés à la réputation et à la conformité, ainsi que les risques juridiques.

12.8 Fraude et comportement éthique

En tant que société ouverte dotée d'un large éventail de services recherchés, d'un effectif important et d'actifs de valeur, nous sommes exposés à un risque accru de fraude, ce qui comprend des menaces internes et externes telles que la corruption, le détournement des actifs des sociétés ainsi que la manipulation délibérée de l'information financière. Le contexte économique mondial actuel pourrait amplifier ces risques, entraînant éventuellement une augmentation des activités frauduleuses qui pourraient mener à des pertes financières importantes et nuire à la réputation de notre marque. Notre secteur est particulièrement vulnérable à des types précis de fraude. Par exemple, des personnes non autorisées peuvent obtenir le contrôle du compte d'un client pour accéder à des produits et services par le biais de stratagèmes comme l'hameçonnage ou l'ingénierie sociale. Nous sommes également exposés à des risques liés à la fraude par abonnement, qui se produit lorsque des particuliers acquièrent des services ou du matériel sous une identité volée ou fausse, ou sous leur propre identité, sans avoir l'intention de payer pour ces services ou ce matériel. De plus, nos activités sont vulnérables aux fraudes liées à l'utilisation du réseau ou aux incidents physiques comme le vol de cuivre de notre infrastructure de réseau.

Dans ce contexte, le maintien de pratiques éthiques supérieures dans l'ensemble de la Société est essentiel pour assurer la croissance de la Société. Le comité directeur de l'éthique de la Société, composé de représentants des Ressources humaines, des Affaires juridiques, des Finances et de l'Audit interne, assure une surveillance par la haute direction de l'ensemble de son programme d'éthique, y compris l'examen de son code d'éthique et des politiques connexes. En plus d'avoir un code d'éthique complet et un code de conduite en matière de contenu pour ses activités audio, la Société a mis en place une ligne d'éthique, à la fois anonyme et confidentielle, qui permet aux employés et à quiconque de signaler toute fraude ou violation perçue ou réelle du code d'éthique de la Société. Les employés sont également encouragés à utiliser ce service pour demander conseil sur les comportements éthiques et légaux à adopter. Afin d'accroître la sensibilisation du personnel à l'éthique, une formation officielle en ligne sur le code d'éthique est obligatoire pour tous les nouveaux employés et membres du conseil d'administration, et doit être suivie tous les deux ans par la suite. De plus, au moment de leur embauche et chaque année par la suite, les employés doivent lire le code d'éthique et confirmer qu'ils en ont pris connaissance. Malgré ces efforts, la Société pourrait subir des activités frauduleuses et des manquements à l'éthique susceptibles non seulement de compromettre sa réputation, mais également d'entraîner des charges extraordinaires en raison de pénalités ou d'amendes.

12.9 Propriété

Gestion Audem inc., une société sous le contrôle de M. Louis Audet, exerce un contrôle sur la Société au moyen de la détention d'actions à droits de vote multiples de Cogeco. Cogeco Communications inc. et Cogeco inc. sont des émetteurs assujettis au Canada dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto. Conformément à la convention sur les conflits conclue entre Cogeco Communications et Cogeco inc., toutes les entreprises de câblodistribution doivent être détenues ou contrôlées par Cogeco Communications. Cogeco inc. est par ailleurs libre de détenir et d'exploiter toute autre entreprise ou d'investir de la façon qu'elle juge appropriée.

Il est possible que surviennent des situations dans lesquelles les intérêts respectifs de la famille Audet et des actionnaires ou autres parties prenantes de Cogeco inc. ou des actionnaires et autres parties prenantes de Cogeco Communications diffèrent, auquel cas les intérêts de ces actionnaires ou parties prenantes pourraient être touchés de façon défavorable par de telles situations.

12.10 Litiges

La Société est impliquée dans divers litiges survenant dans le cours de ses activités. L'issue de ces réclamations et litiges est incertaine, et l'incapacité de mettre en œuvre des mesures visant à réduire au minimum les litiges et leur incidence pourrait nuire à la réputation, aux résultats d'exploitation, à la liquidité ou à la situation financière de la Société. De temps à autre, la Société doit faire face à des recours collectifs et à des procédures. Les litiges impliquant la Société peuvent, individuellement ou collectivement, avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière. Se reporter à la rubrique « Obligations contractuelles, éventualités et garanties » pour obtenir plus de renseignements sur les litiges actuels de la Société.

12.11 Santé et sécurité publiques

Les pandémies, les épidémies et les situations d'urgence en santé publique peuvent survenir rapidement et constituer un risque pour les activités de la Société. Les menaces potentielles posées par une telle crise peuvent inclure des changements liés à la demande à l'égard des services de la Société, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que des préoccupations relatives à la santé et à la sécurité des employés et des clients, soit des facteurs qui ont une incidence négative sur la situation financière de la Société et sur sa capacité à fournir ses services et à respecter ses obligations.

13. Contrôles et procédures

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») est un processus conçu de façon à fournir une assurance raisonnable, mais non absolue, relativement à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication selon les Normes IFRS de comptabilité. Le président et chef de la direction et le chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information adéquats (« CPCI ») et du CIIF, comme il est défini dans le Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de Cogeco est fondé sur les critères indiqués dans le rapport intitulé *Internal Control - Integrated Framework* (2013) du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière, de concert avec la direction, ont évalué la conception et l'efficacité générales des CPCI et du CIIF de la Société au 31 août 2025 et ont conclu que ces derniers étaient efficaces.

Changements aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

Aucun changement important n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière au cours du trimestre et de l'exercice clos le 31 août 2025.

14. Méthodes comptables

14.1 Méthodes et estimations comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés selon les Normes IFRS de comptabilité requiert que la direction adopte des méthodes comptables et fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, des actifs et des passifs éventuels ainsi que des produits et des charges au cours de l'exercice. Un sommaire des méthodes, estimations, hypothèses et jugements comptables significatifs de la Société est présenté à la note 3 des états financiers consolidés. Les méthodes comptables suivantes ont été déterminées comme critiques pour les activités de Cogeco.

Comptabilisation des produits

Les produits sont évalués en fonction de la contrepartie reçue ou à recevoir d'un client, déduction faite des retours, des activités de promotion et des escomptes. La Société comptabilise les produits provenant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsque le contrôle est transféré au client.

Les principales sources des produits de la Société sont comptabilisées de la façon suivante :

Résidentiels	<ul style="list-style-type: none">les produits provenant des abonnements mensuels (réduction faite des escomptes, des rabais, des remboursements et des crédits) aux services Internet, sans fil, de vidéo et de téléphonie filaire ainsi que de la location de matériel sont comptabilisés sur une base mensuelle, à mesure que les services sont fournis;les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés sur une base mensuelle, à mesure que les services sont fournis.
Commerciaux	<ul style="list-style-type: none">les produits provenant des abonnements mensuels (réduction faite des escomptes, des rabais, des remboursements et des crédits) aux services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire ainsi que de la location de matériel sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de l'entente contractuelle.
Autres	<ul style="list-style-type: none">essentiellement les produits en provenance des fournisseurs Internet fondés sur les services de gros et les recettes publicitaires, qui sont comptabilisés au moment où les services sont fournis.

Regroupements d'entreprises

La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cas d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux actifs identifiables acquis et aux passifs repris à l'acquisition. En outre, la détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'analyses de flux de trésorerie actualisés, et de la croissance future estimative des produits et des marges. Les hypothèses clés comprennent les taux d'actualisation et les taux de croissance des produits propres aux actifs acquis et aux passifs repris.

Inscription à l'actif des immobilisations corporelles

Lors de l'acquisition ou de la construction de nouveaux actifs, les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif, y compris le coût des matières premières et de la main-d'œuvre directe, sont inscrites à l'actif jusqu'au moment où les actifs se trouvent dans l'état nécessaire pour être exploités de la manière prévue par la direction.

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle ou comptabilisé séparément, si applicable, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts réguliers d'entretien sont comptabilisés en résultat net dans la période pendant laquelle ils ont été engagés.

Éventualités

Un degré élevé de jugement est nécessaire pour établir des estimations quant aux éventualités liées à des réclamations, à des décisions réglementaires et à des procédures judiciaires, ainsi que pour déterminer si une perte est probable (auquel cas une provision serait comptabilisée) et pour estimer les sorties de ressources économiques. De telles éventualités sont estimées en fonction de l'information dont dispose la Société.

Évaluation des actifs à long terme

L'évaluation des actifs à long terme exige une importante part de jugement pour déterminer l'existence d'indicateurs de dépréciation et pour identifier l'actif, le groupe d'actifs, l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou les groupes d'UGT appropriés. De plus, la Société a recours à des estimations et à des jugements importants, notamment pour déterminer le taux d'actualisation approprié aux fins de l'évaluation de la valeur recouvrable et pour formuler des hypothèses concernant les prévisions de flux de trésorerie, les conditions du marché et les taux de croissance finaux sur la durée de vie à long terme des actifs ou des UGT. Toute modification importante des conditions du marché pourrait se traduire par une incapacité à recouvrer les valeurs comptables des actifs financiers à long terme.

Impôts différés

Les lois fiscales étant complexes, elles peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de la part de la Société et des diverses autorités fiscales. Les impôts exigibles et les impôts différés représentent l'interprétation que fait la Société des lois fiscales et son estimation des conséquences fiscales actuelles et futures des transactions et des événements survenus au cours de l'exercice. Les actifs et les passifs d'impôts différés nécessitent de recourir à des estimations et jugements importants, notamment d'interpréter les règles et règlements fiscaux, d'estimer la nature et le moment des différences permanentes et temporaires futures, le moment attendu des résorptions de ces différences temporaires et les taux d'imposition futurs qui s'appliqueront à ces différences, ainsi que de déterminer si la Société peut recouvrer un actif d'impôts différés en se fondant sur l'évaluation par la direction des lois fiscales existantes, sur l'estimation de la rentabilité future et sur les stratégies de planification fiscale.

14.2 Développements en matière de méthodes comptables

Application initiale des modifications aux normes comptables

Accords de financement de fournisseurs – modifications d'IAS 7 Tableau des flux de trésorerie et d'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir

En mai 2023, l'IASB a publié le document Accords de financement de fournisseurs, qui a modifié IAS 7 et IFRS 7, et qui présente de nouvelles exigences de présentation de l'information afin d'accroître la transparence des accords de financement de fournisseurs et de leur incidence sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une société. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, mais une application anticipée est permise. La Société a appliqué ces modifications avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2024, et celles-ci n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Futures modifications de normes comptables

La nouvelle norme comptable et les modifications suivantes apportées aux normes de comptabilité ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et n'ont pas encore été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés de la Société.

Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir

En mai 2024, l'IASB a publié le document Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers, qui a modifié IFRS 9 et IFRS 7 afin d'apporter des précisions sur les circonstances dans lesquelles un actif financier ou un passif financier est comptabilisé et décomptabilisé et afin d'introduire un choix de méthode comptable pour la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement. Les modifications clarifient également le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »), des prêts sans recours et des instruments liés par contrat, en plus d'introduire des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et aux instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés, mais estime que celle-ci ne devrait pas être significative.

IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. IFRS 18 introduit trois nouveaux types de prescriptions visant à améliorer la présentation des informations fournies par les entreprises en matière de performance financière afin que les investisseurs disposent d'une meilleure base d'analyse et de comparaison des entreprises :

- amélioration de la comparabilité de l'état du résultat net en introduisant trois catégories distinctes de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et en imposant à toutes les entreprises de présenter deux nouveaux sous-totaux, soit le résultat d'exploitation et le résultat net avant financement et impôts sur le résultat;
- amélioration de la transparence des indicateurs de performance définis par la direction en exigeant des entreprises de fournir des explications sur ces indicateurs qui leur sont propres et qui sont liés à l'état du résultat net; et
- indications plus pertinentes sur la manière dont les entreprises regroupent les informations dans les états financiers et sur la question de savoir si les informations sont à fournir dans les états financiers de base ou si elles doivent être ventilées dans les notes annexes.

L'IASB a également apporté des modifications corrélatives à d'autres normes de comptabilité, notamment IAS 7 Tableau des flux de trésorerie, IAS 33 Résultat par action et IAS 34 Information financière intermédiaire.

IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de ces normes de comptabilité nouvelles et modifiées sur la présentation de ses états financiers consolidés et sur les informations à fournir. À la suite d'une évaluation de haut niveau, la Société s'attend actuellement à ce que les incidences les plus importantes sur la présentation de ses états financiers consolidés et sur les informations à fournir soient les suivantes :

- **États consolidés du résultat net :** Même s'il n'y aura aucune incidence sur le résultat net présenté par la Société pour la période ou pour l'exercice, la présentation des états consolidés du résultat net de la Société sera modifiée, notamment par la présentation des deux sous-totaux nouvellement définis et par le classement des produits et des charges dans les catégories définies par IFRS 18. Certains postes pourraient également être modifiés en raison de l'application de la nouvelle notion de « résumé structuré et utile » et des principes de regroupement et de ventilation améliorés.
 - **Tableaux consolidés des flux de trésorerie :** Le sous-total du résultat d'exploitation sera le nouveau point de départ et remplacera à ce titre le résultat net pour la période ou l'exercice, tandis que les intérêts payés seront présentés sous les flux de trésorerie liés aux activités de financement au lieu des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.
 - **Notes annexes :** Certaines mesures financières et informations connexes, qui sont actuellement présentées à titre de « mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières » dans le rapport de gestion de la Société, devraient être considérées comme des mesures de la performance définies par la direction » en vertu d'IFRS 18 (p. ex., le BAIIA ajusté et le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société). Par conséquent, les informations à fournir relativement à ces mesures de la performance définies par la direction devront être présentées dans une seule note des états financiers consolidés.
-

15. Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières

Cette rubrique décrit les mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et les autres mesures financières qu'utilise Cogeco tout au long de ce rapport de gestion. Ces mesures financières sont examinées dans le cadre de l'évaluation du rendement de Cogeco et elles sont utilisées dans le cadre du processus décisionnel à l'égard de ses unités d'affaires.

Les mesures financières présentées sur la base d'un taux de change constant pour le trimestre et l'exercice clos le 31 août 2025 sont converties selon le taux de change moyen des périodes correspondantes de l'exercice précédent, soit de 1,3690 \$ CA pour 1 \$ US et de 1,3606 \$ CA pour 1 \$ US, respectivement.

Mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité

Les mesures financières qui suivent, et qui sont utilisées par la Société, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les Normes IFRS de comptabilité et elles peuvent donc ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Un rapprochement entre ces mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et les mesures les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité, ou des renvois aux rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure ce rapprochement, sont présentés ci-dessous.

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul	Mesures les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société	<p>Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société est une mesure utilisée par la direction pour évaluer la performance de la Société, excluant l'incidence de la dépréciation des actifs, des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais (profits), ainsi que la perte (le profit) lié à la modification et/ou l'extinction d'une dette, déduction faite, pour ces éléments, des impôts et de la participation ne donnant pas le contrôle.</p>	<p>Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société</p> <p>Ajouter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépréciation des actifs, le cas échéant; - frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais (profits); - perte (profit) lié à la modification et/ou l'extinction d'une dette, le cas échéant; - incidence fiscale relative aux éléments susmentionnés; et - participation ne donnant pas le contrôle relative aux éléments susmentionnés. 	Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société
Charges financières ajustées	<p>Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société exclut certains éléments qui, de l'avis de la direction, pourraient avoir une incidence sur la comparabilité des résultats financiers de la Société et pourraient éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure l'incidence de ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.</p>	<p>Charges financières</p> <p>Déduire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - perte (profit) lié à la modification et/ou l'extinction d'une dette, le cas échéant. 	Charges financières
Données présentées sur la base d'un taux de change constant et incidence du taux de change	<p>La Société présente certaines mesures financières selon un taux de change constant afin de permettre une meilleure compréhension de sa performance financière sous-jacente, non faussée par l'incidence des variations des taux de change, dans le but de faciliter les comparaisons d'une période à l'autre. Les mesures financières présentées sur la base d'un taux de change constant comprennent les projections financières et certaines mesures financières historiques, notamment les produits, les charges d'exploitation, le BAIIA ajusté, les dépenses d'investissement nettes et les flux de trésorerie disponibles.</p>	<p>Les projections financières présentées sur la base d'un taux de change constant sont obtenues en convertissant les résultats financiers attendus libellés en dollars américains aux taux de change de l'exercice précédent. Les mesures financières historiques présentées sur la base d'un taux de change constant sont obtenues en convertissant les résultats financiers des périodes considérées libellés en dollars américains aux taux de change des périodes correspondantes de l'exercice précédent. L'incidence du taux de change représente la quantification de cette incidence.</p>	<p>Produits, charges d'exploitation, BAIIA ajusté et dépenses d'investissement nettes.</p> <p>En ce qui a trait aux flux de trésorerie disponibles, se reporter à la définition ci-dessous pour connaître la mesure financière la plus comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité.</p>
Produits internes selon un taux de change constant et BAIIA ajusté selon un taux de change constant	<p>La direction utilise les produits internes selon un taux de change constant et le BAIIA ajusté selon un taux de change constant pour analyser la croissance des produits et du BAIIA ajusté de la Société, en excluant l'incidence des variations des taux de change et l'incidence des acquisitions, dans le but de faciliter les comparaisons d'une période à l'autre. La direction est d'avis que ces mesures sont utilisées par certains investisseurs et analystes pour évaluer la performance de la Société.</p>	<p>Produits selon un taux de change constant (selon le calcul présenté ci-dessus)</p> <p>Déduire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - incidence des acquisitions. 	Produits et BAIIA ajusté
		<p>BAIIA ajusté selon un taux de change constant (selon le calcul présenté ci-dessus)</p> <p>Déduire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - incidence des acquisitions. 	

Mesures financières déterminées**Utilisation****Calcul****Mesures les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité**

Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau

Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sont utilisés par la direction pour mesurer la capacité de la Société à rembourser sa dette, à distribuer des capitaux à ses actionnaires et à financer sa croissance. La direction est d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures pour évaluer les activités de la Société et ses actifs sous-jacents, ainsi que pour évaluer la santé et la performance financières de la Société.

Les flux de trésorerie disponibles excluent certains éléments qui, de l'avis de la direction, pourraient avoir une incidence sur la comparabilité des résultats financiers de la Société et pourraient éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour le calcul des flux de trésorerie disponibles afin d'exclure la perte (le profit) lié à la modification et/ou l'extinction d'une dette, le cas échéant, à la suite du remboursement de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang et de la modification de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour son calcul des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, pour inclure le produit de cessions d'immobilisations corporelles, qui comprend le produit de transactions de cession-bail, afin de mieux harmoniser les sources et affectations des flux de trésorerie relativement aux dépenses d'investissement. Les chiffres comparatifs ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

La Société présente également les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, car ils permettent d'établir une base commune pour comparer l'incidence des dépenses d'investissement nettes avec l'incidence des dépenses d'investissement nettes historiques avant l'accélération des projets d'expansion du réseau. De plus, la direction est d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent cette information pour les aider à évaluer l'incidence des projets d'expansion du réseau sur les flux de trésorerie disponibles de la Société. Le fait d'exclure l'incidence des dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau ne veut pas dire qu'elle est non récurrente.

Flux de trésorerie disponibles :

- BAIA ajusté
- Ajouter :
- amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme;
- perte (profit) lié à la modification et/ou l'extinction d'une dette;
- paiement fondé sur des actions;
- produit des transactions de cession-bail et des autres cessions d'immobilisations corporelles;
- perte (profit) sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles, y compris les transactions de cession-bail; et
- charge au titre des régimes à prestations définies, déduction faite des cotisations.

Déduire :

- frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais (profits);
- charges financières;
- impôts exigibles;
- dépenses d'investissement nettes; et
- remboursement des obligations locatives.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau :

- flux de trésorerie disponibles
- Ajouter :
- dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau.

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul	Mesures les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité
Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau	Les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau, sont une mesure utilisée par la direction afin d'évaluer les dépenses d'investissement totales de la Société, sans tenir compte des investissements inscrits à l'actif dans des projets d'expansion du réseau, car elle permet d'établir une base commune pour comparer les dépenses d'investissement nettes avec les dépenses d'investissement nettes historiques avant l'accélération des projets d'expansion du réseau. De plus, la direction est d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent cette information pour les aider à évaluer l'incidence des projets d'expansion du réseau sur les dépenses d'investissement nettes. Cette mesure sert également au calcul de l'intensité du capital et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau. Le fait d'exclure l'incidence des dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau ne veut pas dire qu'elle est non récurrente.	Dépenses d'investissement nettes Déduire : - dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau.	Acquisitions d'immobilisations corporelles
Liquidités disponibles	La direction utilise les liquidités disponibles pour évaluer la capacité de Cogeco à respecter ses obligations financières et à s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins de capitaux, y compris pour assurer le développement de l'entreprise au moyen d'acquisitions et d'autres occasions de croissance. Les liquidités disponibles sont présentées sur une base consolidée, y compris les liquidités liées à des structures d'emprunt distinctes pour les secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis. La direction est d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer la santé financière de Cogeco.	Trésorerie et équivalents de trésorerie Déduire : - trésorerie avec restrictions d'utilisation Ajouter : - montants disponibles en vertu des facilités de crédit rotatif.	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 août		Exercices clos les 31 août	
	2025	2024	2025	2024
Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société	16 483	19 248	84 968	96 746
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	17 298	12 177	25 290	63 298
Perte de valeur des immobilisations corporelles	(132)	15 229	2 433	15 229
Perte à l'extinction d'une dette ⁽¹⁾	—	—	—	16 880
Incidence fiscale relative aux éléments susmentionnés	(4 239)	(7 173)	(8 814)	(25 151)
Incidence de la participation ne donnant pas le contrôle relative aux éléments susmentionnés	(8 919)	(13 919)	(12 690)	(47 954)
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société	20 491	25 562	91 187	119 048

(1) Inclus dans les charges financières.

Charges financières ajustées

Pour consulter le rapprochement des charges financières ajustées et de la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter à la sous-rubrique 3.5 « Charges financières ».

Rapprochement des données présentées sur la base d'un taux de change constant et de l'incidence du taux de change

Données consolidées

Pour consulter le rapprochement des produits, des charges d'exploitation, du BAlIA ajusté et des dépenses d'investissement nettes consolidés selon un taux de change constant et des mesures les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter aux sous-rubriques 3.1 « Performance consolidée » et 9.3 « Résultats d'exploitation et financiers du quatrième trimestre ».

Le rapprochement des flux de trésorerie disponibles selon un taux de change constant est présenté ci-dessous. Pour consulter le rapprochement de cette mesure financière déterminée et de la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter au tableau de rapprochement précis figurant dans la sous-rubrique ci-après.

Trimestres clos les 31 août	2025			2024			Variation
	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant	
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)</i>							
Flux de trésorerie disponibles	101 596	(125)	101 471	143 055	(29,0)	(29,1)	
Exercices clos les 31 août							
Exercices clos les 31 août	2025			2024			Variation
	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant	
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)</i>							
Flux de trésorerie disponibles	514 387	(3 641)	510 746	475 765	8,1	7,4	

Données sectorielles

Pour consulter le rapprochement des produits, des charges d'exploitation, du BAlIA ajusté et des dépenses d'investissement nettes sectoriels selon un taux de change constant et des mesures les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter à la rubrique 4 « Résultats d'exploitation et financiers sectoriels » et à la sous-rubrique 9.3 « Résultats d'exploitation et financiers du quatrième trimestre ».

Activités du siège social et éliminations de Cogeco Communications

Trimestres clos les 31 août	2025			2024			Variation
	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant	
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)</i>							
Charges d'exploitation	7 563	(1)	7 562	10 819	(30,1)	(30,1)	
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	3 451	—	3 451	5 238	(34,1)	(34,1)	
BAlIA ajusté	(11 014)	1	(11 013)	(16 057)	31,4	31,4	

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025			2024		Variation		
	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant		
	\$	\$	\$	\$	%	%		
Charges d'exploitation	33 271	(15)	33 256	42 894	(22,4)	(22,5)		
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	18 216	—	18 216	20 952	(13,1)	(13,1)		
BAlIA ajusté	(51 487)	15	(51 472)	(63 846)	19,4	19,4		

Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau

Trimestres clos et exercices (en milliers de dollars canadiens)	31 août	Exercice 2025	30 nov. ⁽¹⁾	29 févr. ⁽¹⁾	31 mai ⁽¹⁾	31 août	Exercice 2024	Exercice 2023 ⁽¹⁾
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	266 738	1 126 848	236 919	286 382	335 126	326 723	1 185 150	968 214
Variations des autres activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie	(8 190)	(1 640)	58 495	1 097	(73 787)	(44 264)	(58 459)	102 422
Impôts sur le résultat payés (recouvrés)	5 669	15 451	2 903	(7 639)	3 502	6 124	4 890	91 968
Impôts exigibles	(11 861)	(47 743)	(8 042)	(8 881)	(3 390)	(682)	(20 995)	(31 973)
Intérêts payés	77 297	277 573	65 038	70 842	65 253	74 150	275 283	243 321
Charges financières	(71 506)	(282 533)	(84 294)	(70 808)	(67 109)	(64 461)	(286 672)	(255 010)
Perte à l'extinction d'une dette ⁽²⁾	—	—	16 880	—	—	—	16 880	—
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme ⁽²⁾	2 614	9 117	2 691	2 059	2 329	2 257	9 336	12 672
Dépenses d'investissement nettes ⁽³⁾	(155 871)	(591 398)	(146 667)	(171 756)	(169 754)	(154 570)	(642 747)	(702 913)
Produit des transactions de cession-bail et des autres cessions d'immobilisations corporelles ⁽¹⁾	606	23 347	255	1 644	888	594	3 381	2 653
Remboursement des obligations locatives	(3 900)	(14 635)	(2 100)	(2 472)	(2 894)	(2 816)	(10 282)	(7 271)
Flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾	101 596	514 387	142 078	100 468	90 164	143 055	475 765	424 083
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	57 818	108 475	31 660	24 390	24 433	56 911	137 394	172 835
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau⁽¹⁾	159 414	622 862	173 738	124 858	114 597	199 966	613 159	596 918

(1) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour son calcul des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, pour inclure le produit de cessions d'immobilisations corporelles, qui comprend le produit des transactions de cession-bail. Les chiffres comparatifs ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

(2) Inclus dans les charges financières.

(3) Les dépenses d'investissement nettes excluent les acquisitions sans effet sur la trésorerie d'actifs au titre de droits d'utilisation et les achats de licences de spectre, ainsi que les coûts d'emprunt connexes, et sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales, ce qui comprend l'utilisation des subventions reçues d'avance.

Rapprochement des liquidités disponibles

Pour consulter le rapprochement des liquidités disponibles et de la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter à la sous-rubrique 8.1 « Structure du capital ».

Rapprochement des dépenses d'investissement nettes et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau

Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau

Trimestres clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025			2024			Variation	
	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	%	Selon un taux de change constant	%
	\$	\$	\$	\$	%			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	159 222			156 577		1,7		
Subventions reçues d'avance comptabilisées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles au cours de la période	(3 351)			(2 007)		67,0		
Dépenses d'investissement nettes	155 871	(203)	155 668	154 570		0,8		0,7
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	57 818	(387)	57 431	56 911		1,6		0,9
Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau	98 053	184	98 237	97 659		0,4		0,6

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025			2024			Variation	
	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	%	Selon un taux de change constant	%
	\$	\$	\$	\$	%			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	599 294			664 004		(9,7)		
Subventions reçues d'avance comptabilisées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles au cours de la période	(7 896)			(21 257)		(62,9)		
Dépenses d'investissement nettes	591 398	(8 395)	583 003	642 747		(8,0)		(9,3)
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	108 475	(550)	107 925	137 394		(21,0)		(21,4)
Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau	482 923	(7 845)	475 078	505 353		(4,4)		(6,0)

Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau

Trimestres clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025			2024			Variation	
	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	%	Selon un taux de change constant	%
	\$	\$	\$	\$	%			
Flux de trésorerie disponibles	101 596	(125)	101 471	143 055		(29,0)		(29,1)
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	57 818	(387)	57 431	56 911		1,6		0,9
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau	159 414	(512)	158 902	199 966		(20,3)		(20,5)

Exercices clos les 31 août	2025		2024		Variation	
	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	\$	%	%
Flux de trésorerie disponibles	514 387	(3 641)	510 746	475 765	8,1	7,4
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	108 475	(550)	107 925	137 394	(21,0)	(21,4)
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau	622 862	(4 191)	618 671	613 159	1,6	0,9

Ratios non conformes aux Normes IFRS de comptabilité

Les mesures financières qui suivent, et qui sont utilisées par la Société, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les Normes IFRS de comptabilité et elles peuvent donc ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Ce rapport de gestion fait référence à l'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau de Cogeco Communications, car Cogeco Communications l'utilise pour évaluer l'incidence des projets d'expansion du réseau sur son ratio d'intensité du capital.

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul
Bénéfice dilué par action ajusté	<p>Le bénéfice dilué par action ajusté est une mesure utilisée par la direction pour évaluer la performance de la Société, excluant l'incidence de la dépréciation des actifs, des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais (profits), ainsi que la perte (le profit) lié à la modification et/ou l'extinction d'une dette, déduction faite, pour les éléments susmentionnés, des impôts et de la participation ne donnant pas le contrôle.</p> <p>Le bénéfice dilué par action ajusté exclut certains éléments qui, de l'avis de la direction, pourraient avoir une incidence sur la comparabilité des résultats financiers de la Société et pourraient éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure l'incidence de ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.</p>	<p>Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société, divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation.</p> <p>Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société est une mesure financière non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Pour plus de détails sur cette mesure financière, se reporter à la sous-rubrique « Mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité ».</p>
Variation selon un taux de change constant	<p>La Société présente les variations de certaines mesures financières selon un taux de change constant afin de permettre une meilleure compréhension de sa performance financière sous-jacente, non faussée par l'incidence des variations des taux de change, dans le but de faciliter les comparaisons d'une période à l'autre.</p>	<p>La variation selon un taux de change constant, exprimée en pourcentage de la variation entre les périodes présentées, est obtenue en convertissant les résultats financiers des périodes considérées libellés en dollars américains au moyen des taux de change en vigueur pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.</p> <p>Les données présentées sur la base d'un taux de change constant constituent une mesure non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Pour plus de détails sur cette mesure financière, se reporter à la sous-rubrique « Mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité ».</p>
Croissance des produits internes selon un taux de change constant et croissance du BAIIA ajusté interne selon un taux de change constant	<p>La direction utilise la croissance des produits internes selon un taux de change constant et la croissance du BAIIA ajusté interne selon un taux de change constant pour analyser la croissance des produits et du BAIIA ajusté de la Société, en excluant l'incidence des variations des taux de change et l'incidence des acquisitions, dans le but de faciliter les comparaisons d'une période à l'autre. La direction est d'avis que ces mesures sont utilisées par certains investisseurs et analystes pour évaluer la performance de la Société.</p>	<p>Variation des produits et du BAIIA ajusté selon un taux de change constant (selon le calcul présenté ci-dessus), exprimée en pourcentage de la variation entre les périodes présentées, ajustée pour tenir compte de l'incidence des acquisitions.</p> <p>Les données présentées sur la base d'un taux de change constant constituent une mesure non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Pour plus de détails sur cette mesure financière, se reporter à la sous-rubrique « Mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité ».</p>

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul
Intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau	L'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau, est utilisée par la direction de Cogeco Communications pour évaluer les dépenses d'investissement engagées par Cogeco Communications et pour l'aider à prendre certaines décisions, sans tenir compte des investissements inscrits à l'actif dans des projets d'expansion du réseau, afin de maintenir un certain niveau de produits. Cogeco Communications présente l'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau, car elle permet d'établir une base commune pour comparer l'incidence des dépenses d'investissement nettes avec l'incidence des dépenses d'investissement nettes historiques avant l'accélération des projets d'expansion du réseau. De plus, la direction de Cogeco Communications est d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent cette information pour les aider à évaluer l'incidence des projets d'expansion du réseau sur le ratio d'intensité du capital de Cogeco Communications. Le fait d'exclure l'incidence des dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau ne signifie pas que cette incidence est non récurrente.	Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau, divisées par les produits.
Intensité du capital selon un taux de change constant et intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau selon un taux de change constant	La Société présente certaines mesures financières de Cogeco Communications sur la base d'un taux de change constant, notamment l'intensité du capital selon un taux de change constant et l'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau selon un taux de change constant, dans le but de faciliter les comparaisons d'une période à l'autre sans que celles-ci ne soient faussées par l'incidence des variations des taux de change.	<p>L'intensité du capital selon un taux de change constant est calculée en divisant les dépenses d'investissement nettes selon un taux de change constant par les produits selon un taux de change constant.</p> <p>L'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau selon un taux de change constant est calculée en divisant les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau selon un taux de change constant par les produits selon un taux de change constant.</p> <p>Les données présentées sur la base d'un taux de change constant, y compris les dépenses d'investissement nettes selon un taux de change constant, les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau selon un taux de change et les produits selon un taux de change constant, sont des mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité. Pour plus de détails sur ces mesures financières, se reporter à la sous-rubrique « Mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité ».</p>

Mesures représentant un total des secteurs

Les mesures financières suivantes utilisées par Cogeco sont des mesures représentant un total des secteurs, comme il est présenté à la note 6 des états financiers consolidés. Un rapprochement entre ces mesures financières déterminées et les mesures les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité est présenté ci-dessous.

Mesures financières déterminées	Mesures les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité
BAIIA ajusté	Bénéfice de la période
Dépenses d'investissement nettes	Acquisitions d'immobilisations corporelles

Rapprochement du BAlIA ajusté

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 août		Exercices clos les 31 août	
	2025	2024	2025	2024
Bénéfice de la période	76 197	81 437	335 165	349 381
Impôts sur le résultat	17 274	14 262	87 545	61 808
Charges financières	71 506	64 461	282 533	286 672
Perte de valeur des immobilisations corporelles	(132)	15 229	2 433	15 229
Amortissements	174 941	183 650	719 935	678 429
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	17 298	12 177	25 290	63 298
BAlIA ajusté	357 084	371 216	1 452 901	1 454 817

Rapprochement des dépenses d'investissement nettes

Pour consulter le rapprochement des dépenses d'investissement nettes et de la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter aux sous-rubriques 6.2 « Activités d'investissement » et 9.3 « Résultats d'exploitation et financiers du quatrième trimestre ».

Mesures de gestion du capital

Les mesures financières suivantes utilisées par Cogeco et/ou Cogeco Communications sont des mesures de gestion du capital, comme il est présenté à la note 24 C) des états financiers consolidés de la Société.

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul
Endettement net	L'endettement net, qui représente la dette après déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie non soumis à restrictions disponibles, est une mesure utilisée par la direction et, de l'avis de la direction, par certains investisseurs et analystes, pour évaluer le levier financier de la Société et de Cogeco Communications. L'endettement net est une composante du « ratio de l'endettement net sur le BAlIA ajusté ».	Dette à long terme avant les escomptes, les coûts de transaction et autres Ajouter : - endettement bancaire Déduire : - trésorerie et équivalents de trésorerie, exclusion faite de la trésorerie avec restrictions d'utilisation.
Ratio de l'endettement net sur le BAlIA ajusté	Le ratio de l'endettement net sur le BAlIA ajusté est une mesure utilisée par la direction afin d'évaluer le levier financier de la Société et de Cogeco Communications ainsi que les décisions relatives à leur structure du capital, notamment au sujet de l'émission de nouveaux titres d'emprunt, et afin d'assurer la gestion du risque lié aux échéances de leurs dettes.	Endettement net divisé par le BAlIA ajusté des douze derniers mois.
Endettement à taux fixe	L'endettement à taux fixe est une mesure utilisée par la direction afin d'assurer la surveillance et la gestion de la structure du capital de la Société et de Cogeco Communications. La direction est d'avis que cette mesure aide les investisseurs et les analystes à évaluer le levier financier de la Société et de Cogeco Communications.	Capital de la dette à long terme à taux fixe divisé par le capital de la dette à long terme.

Le ratio du BAlIA ajusté sur les charges financières ajustées n'est plus présenté, car il n'est plus utilisé ni calculé par la direction sur une base consolidée.

Mesures financières supplémentaires

Il est fait mention dans le présent rapport de gestion de l'intensité du capital de Cogeco Communications et des secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis, ainsi que de la marge du BAIIA ajusté des deux secteurs, en plus des indicateurs de rendement clés qu'utilisent la direction de Cogeco Communications et les investisseurs pour évaluer la performance de Cogeco Communications et ses dépenses d'investissement engagées pour maintenir un certain niveau de produits.

Mesures financières déterminées	Calcul
Marge du BAIIA ajusté	BAIIA ajusté divisé par les produits
Intensité du capital	Dépenses d'investissement nettes divisées par les produits
Rendement des capitaux propres	Bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société pour l'exercice divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société pour l'exercice

États financiers consolidés

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction	97
Rapport de l'auditeur indépendant	98
États consolidés du résultat net	101
États consolidés du résultat global	102

États consolidés des variations des capitaux propres	103
États consolidés de la situation financière	104
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	105
Notes annexes	106

Responsabilité de la direction

Relativement aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de Cogeco inc. (la « Société ») ainsi que les renseignements financiers contenus dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction. Les états financiers consolidés incluent des montants établis par la direction selon des estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (les « Normes IFRS de comptabilité ») et ont été approuvés par le conseil d'administration. L'information financière et d'exploitation utilisée dans le reste du rapport annuel se conforme aux renseignements présentés dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de Cogeco inc. et de ses filiales a mis au point et vise à améliorer les systèmes comptables et de gestion en vue de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte éventuelle ou une utilisation non autorisée et maintient les contrôles comptables internes dans le but de s'assurer qu'on peut se fier aux registres comptables lors de la préparation des états financiers consolidés. Le conseil d'administration assume sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés contenus dans ce rapport annuel principalement par l'entremise de son comité d'audit. Ce comité passe en revue les états financiers consolidés annuels de la Société et en recommande l'approbation par le conseil d'administration. De plus, ce comité rencontre périodiquement la direction ainsi que les auditeurs externes et internes en vue de discuter des résultats de l'audit externe et interne et des sujets touchant l'information financière.

L'auditeur indépendant nommé par les actionnaires, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés, est chargé d'effectuer l'audit indépendant des états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et d'exprimer une opinion sur ces états. L'auditeur indépendant peut s'adresser librement au comité d'audit, que la direction soit présente ou non. Le rapport de l'auditeur indépendant est présenté ci-après.

(signé) Frédéric Perron
Président et chef de la direction

(signé) Patrice Ouimet
Chef de la direction financière

Montréal, le 29 octobre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de

Cogeco inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Cogeco inc. (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 août 2025 et 2024, et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les méthodes comptables significatives (appelées collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 août 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clé de l'audit

Une question clé de l'audit est une question qui, selon notre jugement professionnel, a été des plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 août 2025. Cette question a été traitée dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur cette question.

Produits — Se reporter aux notes 3 et 5 des états financiers consolidés

Description de la question clé de l'audit

La Société tire la majeure partie de ses produits de la prestation de services de télécommunications à ses abonnés résidentiels et commerciaux. Ces produits se composent d'un volume important d'opérations mensuelles récurrentes d'un faible montant provenant de multiples systèmes et bases de données propres à la Société. Le déclenchement, le traitement et la comptabilisation des produits sont largement automatisés au moyen des systèmes de technologies de l'information (« TI ») de la Société. La Société compte sur les données fournies par ces systèmes pour traiter et comptabiliser ses produits.

Les produits constituent une question clé de l'audit en raison d'un environnement largement automatisé en matière de TI et de l'ampleur des travaux d'audit requis pour mettre en œuvre les procédures d'audit à l'égard des produits de la Société.

Traitement de la question pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées aux produits ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué l'efficacité des contrôles pertinents se rapportant au processus opérationnel des produits.
- Avec l'aide des spécialistes des TI, nous avons testé l'efficacité des contrôles généraux informatiques à l'égard des systèmes de TI pertinents, y compris les contrôles de l'accès des utilisateurs et les contrôles sur la gestion des changements, le cas échéant.

- Pour tester les produits :
 - nous avons effectué des tests de détail des opérations en vérifiant la concordance d'un échantillon des montants comptabilisés dans les systèmes de TI avec les documents sources tels que les factures, les systèmes de facturation et d'octroi d'accès, les listes de prix approuvées et les encaissements.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Amine Benjelloun.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l.¹

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A144765

Montréal (Québec)
Le 29 octobre 2025

États consolidés du résultat net

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)	Notes	2025	2024
		\$	\$
Produits	5	3 008 101	3 073 985
Charges d'exploitation	8	1 555 200	1 619 168
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	9	25 290	63 298
Amortissements	10, 15, 16	719 935	678 429
Perte de valeur des immobilisations corporelles	15	2 433	15 229
Charges financières	11	282 533	286 672
Bénéfice avant impôts sur le résultat		422 710	411 189
Impôts sur le résultat	12	87 545	61 808
Bénéfice de l'exercice		335 165	349 381
Bénéfice de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		84 968	96 746
Participations ne donnant pas le contrôle		250 197	252 635
		335 165	349 381
Bénéfice par action			
De base	13	8,94	8,63
Dilué	13	8,81	8,55

États consolidés du résultat global

	Note	2025	2024
		\$	\$
Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens)			
Bénéfice de l'exercice		335 165	349 381
Autres éléments du résultat global			
Éléments devant être ultérieurement reclassés en résultat net			
<i>Ajustements au titre de la couverture des flux de trésorerie</i>			
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture		(32 281)	(65 332)
Impôts sur le résultat connexes		8 554	17 313
		(23 727)	(48 019)
<i>Ajustements au titre de l'écart de change</i>			
Écarts de change nets à la conversion d'un investissement net dans des établissements à l'étranger		43 913	(7 748)
Variation nette à la conversion de la dette à long terme désignée comme couverture d'un investissement net dans des établissements à l'étranger		(8 548)	1 560
Impôts sur le résultat connexes		869	(904)
		36 234	(7 092)
		12 507	(55 111)
Éléments ne devant pas être ultérieurement reclassés en résultat net			
<i>Ajustements actuariels sur les régimes à prestations définies</i>			
Réévaluation du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies	23 B)	5 741	5 726
Impôts sur le résultat connexes		(1 521)	(1 518)
		4 220	4 208
		16 727	(50 903)
Résultat global de l'exercice		351 892	298 478
Résultat global de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		88 488	83 712
Participations ne donnant pas le contrôle		263 404	214 766
		351 892	298 478

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 31 août 2025 et 2024 (en milliers de dollars canadiens)	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société						Total des capitaux propres \$
	Capital social \$	Réserve au titre de paiements fondés sur des actions \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Bénéfices non distribués \$	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle \$		
	(note 20)	(note 21)					
Solde au 31 août 2023	104 882	10 380	60 197	750 404	2 517 286	3 443 149	
Bénéfice de l'exercice	—	—	—	96 746	252 635	349 381	
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	—	(15 666)	2 632	(37 869)	(50 903)	
Résultat global de l'exercice	—	—	(15 666)	99 378	214 766	298 478	
Paiement fondé sur des actions (note 20 D)	—	6 619	—	—	4 575	11 194	
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle	—	(26)	—	—	462	436	
Dividendes (note 20 C)	—	—	—	(37 356)	(100 999)	(138 355)	
Rachat d'actions subalternes à droit de vote auprès de La Caisse à des fins d'annulation (note 20 B)	(47 771)	—	—	(232 253)	—	(280 024)	
Rachat d'actions subalternes à droit de vote par une filiale à des fins d'annulation (note 20 B)	—	—	—	150 049	(266 549)	(116 500)	
Coûts de transaction et impôts sur le résultat liés aux transactions de rachat d'actions	—	—	—	(17 470)	(1 863)	(19 333)	
Effet des variations de participation dans une filiale sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽¹⁾	—	—	—	(16 020)	205 698	189 678	
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	(2 862)	—	—	—	—	(2 862)	
Distribution aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	2 184	(2 300)	—	116	—	—	
Acquisition par une filiale des participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	—	—	—	—	(5 002)	(5 002)	
Distributions par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	—	(2 180)	—	132	2 048	—	
Total des apports des (distributions aux) actionnaires	(48 449)	2 113	—	(152 802)	(161 630)	(360 768)	
Solde au 31 août 2024	56 433	12 493	44 531	696 980	2 570 422	3 380 859	
Bénéfice de l'exercice	—	—	—	84 968	250 197	335 165	
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	—	1 021	2 499	13 207	16 727	
Résultat global de l'exercice	—	—	1 021	87 467	263 404	351 892	
Paiement fondé sur des actions (note 20 D)	—	2 837	—	—	3 412	6 249	
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle et autres	—	(587)	—	—	2 421	1 834	
Dividendes (note 20 C)	—	—	—	(34 685)	(110 459)	(145 144)	
Effet des variations de participation dans une filiale sur les participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	(156)	156	—	
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	(2 819)	—	—	—	—	(2 819)	
Distribution aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	1 535	(1 751)	—	216	—	—	
Cession par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	—	—	—	—	409	409	
Distribution aux employés par une filiale d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	—	(690)	—	126	564	—	
Total des distributions aux actionnaires	(1 284)	(191)	—	(34 499)	(103 497)	(139 471)	
Solde au 31 août 2025	55 149	12 302	45 552	749 948	2 730 329	3 593 280	

(1) Lié principalement à l'incidence de la cession d'actions d'une filiale dans le cadre de la transaction de rachat d'actions de décembre 2023 (note 20 B).

États consolidés de la situation financière

Aux 31 août (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2025	2024
		\$	\$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 D)	75 577	77 746
Créances clients et autres débiteurs	24 A)	148 752	131 929
Impôts sur le résultat à recevoir		5 664	16 073
Charges payées d'avance et autres		49 600	40 857
Instruments financiers dérivés		2 947	3 875
		282 540	270 480
Actifs non courants			
Autres actifs	14	166 173	138 688
Immobilisations corporelles	15	3 315 203	3 340 793
Immobilisations incorporelles	16 A)	3 834 417	3 837 794
Goodwill	16 B)	2 166 652	2 132 661
Instruments financiers dérivés		17 635	46 539
Actifs d'impôts différés	12	3 843	6 784
		9 786 463	9 773 739
Passif et capitaux propres			
Passif			
Passifs courants			
Endettement bancaire		3 515	15 399
Dettes fournisseurs et autres créateurs		396 105	376 444
Provisions	17	41 562	58 882
Passifs d'impôts sur le résultat		30 197	8 679
Passifs sur contrat et autres passifs	18	59 023	61 736
Subventions gouvernementales reçues d'avance		—	8 740
Instruments financiers dérivés		3 109	240
Tranche courante de la dette à long terme	19	45 543	370 108
		579 054	900 228
Passifs non courants			
Dette à long terme	19	4 664 731	4 594 057
Instruments financiers dérivés		12 049	8 257
Passifs sur contrat et autres passifs	18	17 703	9 697
Avantages du personnel		14 447	12 697
Passifs d'impôts différés	12	905 199	867 944
		6 193 183	6 392 880
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société			
Capital social	20 B)	55 149	56 433
Réserve au titre de paiements fondés sur des actions		12 302	12 493
Cumul des autres éléments du résultat global	21	45 552	44 531
Bénéfices non distribués		749 948	696 980
		862 951	810 437
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		2 730 329	2 570 422
		3 593 280	3 380 859
		9 786 463	9 773 739

Engagements, éventualités et garanties (note 26) et événement postérieur à la date de clôture (note 19)

Au nom du conseil d'administration,

(signé) Louis Audet
Administrateur

(signé) James C. Cherry
Administrateur

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2025 \$	2024 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice de l'exercice		335 165	349 381
Ajustements au titre des éléments suivants :			
Amortissements	10, 15, 16	719 935	678 429
Perte de valeur des immobilisations corporelles	15	2 433	15 229
Charges financières	11	282 533	286 672
Impôts sur le résultat	12	87 545	61 808
Paiement fondé sur des actions		7 046	14 634
Profit sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles, incluant les transactions de cession-bail	15	(18 128)	(658)
Charge au titre des régimes à prestations définies, déduction faite des cotisations		1 703	1 369
		1 418 232	1 406 864
Variations des autres activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie	22 A)	1 640	58 459
Intérêts payés		(277 573)	(275 283)
Impôts sur le résultat payés		(15 451)	(4 890)
		1 126 848	1 185 150
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	15, 22 B)	(599 294)	(664 004)
Acquisition de licences de spectre	16 A)	(12 379)	(203 220)
Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	7	1 089	(58 190)
Subventions reçues d'avance et autres		757	515
Produit des transactions de cession-bail et des autres cessions d'immobilisations corporelles	15	23 347	3 381
		(586 480)	(921 518)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Diminution de l'endettement bancaire		(11 884)	(7 830)
Diminution nette des facilités de crédit rotatif		(119 590)	(18 147)
Émission de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction		325 605	2 001 646
Remboursement des billets et des facilités de crédit		(559 070)	(2 149 661)
Paiement au règlement de contrats à terme	24 A)	(14 940)	—
Remboursement des obligations locatives		(14 635)	(10 282)
Augmentation des coûts de transaction différés		(498)	(2 716)
Rachat d'actions subalternes à droit de vote auprès de La Caisse à des fins d'annulation	20 B)	—	(280 024)
Cession d'actions d'une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle (La Caisse)	20 B)	—	73 178
Coûts de transaction liés aux transactions de rachat d'actions		—	(7 297)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	20 B)	(2 819)	(2 862)
Dividendes sur actions à droits de vote multiples et actions subalternes à droit de vote versés	20 C)	(34 685)	(37 356)
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle		3 302	436
Cession (acquisition) par une filiale aux (des) participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement		409	(5 002)
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote versés par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle	20 C)	(110 459)	(100 999)
		(539 264)	(546 916)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaie étrangère			
		(3 273)	(2 824)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		(2 169)	(286 108)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	22 D)	77 746	363 854
		75 577	77 746

Notes annexes

Exercices clos les 31 août 2025 et 2024

1. Nature des activités

Cogeco inc. (« Cogeco » ou la « Société ») est une société de portefeuille qui exerce ses activités dans le secteur des télécommunications et des médias.

Sa filiale Cogeco Communications inc. (« Cogeco Communications ») est une société de télécommunications qui fournit des services Internet, sans fil, de vidéo et de téléphonie filaire aux clientèles résidentielle et d'affaires au Canada et aux États-Unis.

Sa filiale Cogeco Média exploite 21 stations de radio au Canada, principalement dans la province de Québec, ainsi qu'une agence de presse.

Cogeco est une société ouverte canadienne dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « CGO ». Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications sont également inscrites à la TSX sous le symbole « CCA ». Le siège social de la Société est situé au 1, Place Ville Marie, bureau 3301, Montréal (Québec) H3B 3N2.

2. Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés audités ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Certains montants comparatifs présentés dans les états financiers consolidés ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle des états financiers consolidés de l'exercice 2025. L'information financière est présentée en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de Cogeco. Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de Cogeco lors de la réunion tenue le 29 octobre 2025.

A) Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et des entités qu'elle contrôle.

Principales filiales en exploitation	Emplacement	Pourcentage de participation %	Droits de vote %
Cogeco Connexion	Canada	100	100
Breezelinc	États-Unis	79	79
Cogeco Média ⁽¹⁾	Canada	100	100

(1) Inclus dans la colonne intitulée « Autres » à la note « Information sectorielle ».

La participation ne donnant pas le contrôle concerne une participation d'environ 71,6 % attribuable aux propriétaires de Cogeco Communications, en plus de la participation de 21 % de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« La Caisse ») dans une filiale américaine de Cogeco Communications.

B) Information sectorielle

Les résultats de la Société sont présentés en deux secteurs opérationnels : le secteur des télécommunications au Canada et le secteur des télécommunications aux États-Unis. Les secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis fournissent, principalement à des abonnés résidentiels, une vaste gamme de services Internet, sans fil, de vidéo et de téléphonie filaire.

- Les activités du secteur des télécommunications au Canada sont exercées par Cogeco Connexion sous les marques Cogeco et oxio au Canada.
- Les activités du secteur des télécommunications aux États-Unis sont exercées sous la marque Breezelinc dans 13 États des États-Unis : le Connecticut, le Delaware, la Floride, le Maine, le Maryland, le Massachusetts, le New Hampshire, New York, l'Ohio, la Pennsylvanie, la Caroline du Sud, la Virginie et la Virginie-Occidentale.

C) Écart de change

Les taux de change utilisés pour convertir les résultats de Breezeline, l'établissement à l'étranger de la Société, s'établissent comme suit :

	Taux de clôture au 31 août 2025	Taux moyens pour les exercices 2024	Taux moyens pour les exercices 2025	Taux moyens pour les exercices 2024
Dollar américain par rapport au dollar canadien	1,3742	1,3491	1,3962	1,3606

3. Méthodes, estimations, hypothèses et jugements comptables significatifs

Le texte qui suit présente les méthodes, estimations, hypothèses et jugements comptables significatifs que la Société a adoptés et appliqués, ainsi que leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés. Les estimations sont fondées sur des données historiques, les conditions actuelles et plusieurs autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Des changements dans les faits et les circonstances pourraient nécessiter la révision des estimations précédentes et les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

A) Comptabilisation des produits

Les produits de la Société proviennent principalement de la prestation de services de télécommunications. Les produits et les services peuvent être vendus séparément ou regroupés en forfaits. Pour les forfaits, la Société comptabilise séparément les produits et les services individuels s'ils comportent une obligation de prestation distincte, et elle applique la méthode de comptabilisation adéquate à chaque élément. Le total des produits tirés des forfaits est réparti entre les obligations de prestation en fonction de leur prix de vente spécifique.

Les produits sont évalués en fonction de la contrepartie reçue ou à recevoir d'un client, déduction faite des retours, des activités de promotion et des escomptes. La Société comptabilise les produits provenant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsque le contrôle est transféré au client.

Le recours à des estimations et jugements significatifs a été nécessaire pour :

- identifier les obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier de l'exécution des obligations de prestation;
- déterminer le prix de transaction d'un contrat en estimant les produits prévus liés à l'exécution des obligations de prestation;
- déterminer le prix de vente spécifique lié aux obligations de prestation ainsi que la répartition du prix de transaction entre les diverses obligations de prestation;
- déterminer si les sous-traitants agissent pour leur propre compte ou comme mandataires, ce qui a une incidence sur les produits comptabilisés (le montant facturé aux clients ou le montant net conservé); et
- déterminer les coûts marginaux d'obtention et de satisfaction d'un contrat.

Les principales sources des produits de la Société sont comptabilisées de la façon suivante :

Résidentiels	<ul style="list-style-type: none">• les produits provenant des abonnements mensuels (déduction faite des escomptes, des rabais, des remboursements et des crédits) aux services Internet, sans fil, de vidéo et de téléphonie filaire et de la location de matériel sont comptabilisés sur une base mensuelle, à mesure que les services sont fournis; et• les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés sur une base mensuelle, à mesure que les services sont fournis.
Commerciaux	<ul style="list-style-type: none">• les produits provenant des abonnements mensuels (déduction faite des escomptes, des rabais, des remboursements et des crédits) aux services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire et de la location de matériel sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de l'entente contractuelle.
Autres	<ul style="list-style-type: none">• essentiellement les produits en provenance des fournisseurs Internet fondés sur les services de gros et les recettes publicitaires, qui sont comptabilisés au moment où les services sont fournis.

Passifs sur contrat

La Société estime que les frais d'installation et de mise en service ne sont pas considérés comme des obligations de prestations distinctes, car un client ne peut en tirer parti isolément.

Par conséquent, dans le cas des abonnés aux services résidentiels, ces frais sont différés et amortis dans les produits sur la période au cours de laquelle les frais demeurent significatifs pour le client, ce qui correspond à une période estimée à environ six mois. L'estimation doit tenir compte de facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont les frais d'installation moyens, les produits moyens par abonné et le comportement des abonnés, entre autres. Dans le cas des clients de services commerciaux, ils sont différés et amortis dans les produits au fur et à mesure que les produits des services connexes sont gagnés, selon la durée moyenne prévue des accords commerciaux.

Les produits non gagnés, tels que les paiements pour les services et produits reçus d'avance, sont comptabilisés comme des passifs sur contrat dans l'état consolidé de la situation financière jusqu'à ce que le service soit fourni ou que le produit soit livré au client.

Coûts des contrats

Les coûts des contrats sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière en tant qu'autres actifs, et se composent des frais initiaux versés aux immeubles à logements multiples et des coûts marginaux d'obtention d'un contrat. Les frais initiaux que la Société verse aux immeubles à logements multiples, par exemple aux syndicats des copropriétaires, dans le but d'avoir accès aux résidents de ces immeubles pour leur offrir des services, sont comptabilisés sur la durée du contrat en tant que diminution des produits. Les coûts engagés pour l'obtention d'un contrat (comme les commissions de vente) sont comptabilisés au titre des charges d'exploitation sur la durée pendant laquelle un client devrait continuer d'être un client de la Société, sans dépasser quatre ans pour les clients commerciaux et la clientèle résidentielle autre que de gros ou huit ans pour la clientèle résidentielle de gros.

B) Regroupements d'entreprises

La répartition du prix d'achat requiert l'exercice d'un jugement important pour identifier les actifs acquis et les passifs repris, ainsi que pour estimer leur juste valeur. La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cas d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux actifs identifiables acquis et aux passifs repris à l'acquisition.

En outre, la détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'analyses de flux de trésorerie actualisés, et de la croissance future estimative des produits et des marges. Les hypothèses clés comprennent les taux d'actualisation et les taux de croissance des produits propres aux actifs acquis et aux passifs repris. La Société effectue un examen approfondi de toutes les sources d'information internes et externes disponibles en fonction des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition. Pour certaines acquisitions, la Société fait également appel à des experts en évaluation indépendants afin de l'aider à déterminer la juste valeur de certains actifs acquis, passifs repris et incidences connexes sur l'impôt différé.

Pour déterminer la juste valeur, la Société utilise généralement les méthodes suivantes :

Méthode d'évaluation et jugements appliqués

Immobilisations corporelles	<p>Approche par les coûts – Méthode du coût de remplacement : utilisée pour les installations liées à la câblodistribution et le matériel auxiliaire connexe (incluant la fibre optique et le câblage coaxial, les câbles pour services aux abonnés, l'équipement chez l'abonné, le matériel roulant, etc.). Selon cette approche, les actifs sont évalués en estimant les coûts d'acquisition ou de construction d'actifs comparables et ajustés en fonction de l'âge et de l'état de l'actif. Des jugements importants sont requis pour estimer le coût de remplacement, la détérioration physique et l'obsolescence fonctionnelle ou économique.</p> <p>Approche par le marché – Technique de la parité : utilisée pour l'évaluation de biens immobiliers et de certaines autres immobilisations corporelles. Selon cette approche, les actifs sont évalués en fonction d'une analyse des prix payés pour des actifs comparables dans le cadre de transactions réelles sur le marché. Cette approche consiste à recueillir des données sur des actifs récemment vendus qui sont semblables à l'élément visé, à analyser les caractéristiques de la valeur de ces actifs comparables, à comparer ces caractéristiques à celles de l'élément visé et à effectuer les ajustements appropriés pour tenir compte des différences.</p>
Immobilisations incorporelles	<p>Approche par le résultat – Méthode Greenfield : utilisée pour l'évaluation des droits de franchise. Selon cette méthode, un actif est évalué en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie hypothétiques, tout en supposant qu'il s'agit du seul actif dont dispose la Société. Les investissements requis pour établir une entreprise normalisée sont pris en considération, y compris les dépenses d'investissement et les pertes d'exploitation. L'estimation de la période d'expansion et des dépenses d'investissement connexes requiert une importante part de jugement.</p> <p>Approche par le résultat – Méthode des bénéfices excédentaires multipériodes : utilisée dans l'évaluation des relations-clients. Selon cette méthode, les actifs sont évalués en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie supplémentaires après impôt attribuables à l'actif après déduction des charges relatives aux actifs contributifs. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour déterminer la juste valeur des relations-clients, y compris les relations des clients avec la société acquise et ses employés, la segmentation de la clientèle, les taux d'attrition historiques des clients et la croissance des produits. L'estimation de l'incidence des charges relatives aux actifs contributifs exige également une importante part de jugement.</p>

Les coûts de transaction liés aux regroupements d'entreprises réalisés ou potentiels et les frais d'intégration des entreprises nouvellement acquises après la date d'acquisition sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés, dans le poste Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais.

C) Immobilisations corporelles – Actifs détenus

Les immobilisations corporelles, qui sont principalement constituées de réseaux et d'infrastructures, sont comptabilisées au coût, déduction faite de toutes les subventions publiques connexes reçues ou à recevoir, moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif, y compris le coût des matières premières et de la main-d'œuvre directe, jusqu'au moment où il se trouve dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction.

D) Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

- Les relations-clients et les noms commerciaux sont acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises et sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et sont comptabilisées au coût moins les pertes de valeur, le cas échéant.

- Les licences de distribution comprennent les licences des autorités réglementaires de radiodiffusion et les exemptions de permis au Canada permettant d'accéder aux foyers et aux clients d'un secteur donné.
- Les droits de franchise sont des ententes conclues avec les États et avec les autorités locales aux États-Unis, qui autorisent l'accès aux foyers et aux entreprises d'une zone déterminée et qui permettent d'installer le long de la voie publique les infrastructures nécessaires pour assurer une connexion avec des emplacements commerciaux et résidentiels, afin de fournir des services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire.
- Les licences de spectre sont émises par les autorités réglementaires de radiodiffusion et permettent l'utilisation de fréquences de radiocommunication définies dans une zone géographique déterminée.
- Les licences de radiodiffusion comprennent les licences des autorités réglementaires de radiodiffusion requises pour l'exploitation de stations de radio au Canada.

La Société considère que les licences de distribution, les droits de franchise, les licences de spectre et les licences de radiodiffusion ont une durée d'utilité indéterminée, car elle juge que leur renouvellement est probable, elle compte les renouveler et elle a la capacité financière et opérationnelle de le faire, et il n'y a aucun facteur concurrentiel, légal et réglementaire réel qui limite leur durée d'utilité.

Dans le but d'établir si les événements et circonstances continuent de confirmer l'évaluation de la durée d'utilité indéterminée, les estimations et jugements importants suivants ont été nécessaires pour :

- déterminer si le renouvellement des licences de distribution, des droits de franchise, des licences de spectre et des licences de radiodiffusion est probable; et
- évaluer si la Société a la capacité financière et opérationnelle de les renouveler.

E) Goodwill

Le goodwill est comptabilisé au coût, n'est pas amorti et découle d'acquisitions d'entreprises. Il est surtout attribuable aux flux de trésorerie futurs prévus dans les services de télécommunications résidentiels et commerciaux, ainsi qu'à l'expertise de la main-d'œuvre. Une partie des montants affectés au goodwill pourrait être déductible aux fins de l'impôt.

F) Amortissements

L'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est comptabilisé de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue, à partir de la date où l'actif est prêt pour son utilisation prévue, à l'exception des améliorations locatives, qui sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité prévue. Les terrains et les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

	Durée d'utilité estimée
Immobilisations corporelles	
Bâtiments et améliorations locatives	10 à 40 ans
Réseaux et infrastructures ⁽¹⁾	3 à 20 ans
Équipement chez l'abonné	2 à 5 ans
Véhicules et équipements ⁽²⁾	3 à 10 ans
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	
Relations-clients	Jusqu'à 8 ans
Nom commercial	20 ans

(1) Les réseaux et infrastructures comprennent les tours de câblodistribution, les têtes de ligne, les émetteurs, les réseaux de fibre et câble coaxial, les câbles pour services aux abonnés et les équipements de réseaux.

(2) Les véhicules et équipements comprennent les véhicules, l'équipement de programmation, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels ainsi que les autres équipements.

G) Dépréciation des actifs à long terme

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chaque unité génératrice de trésorerie (« UGT ») de la Société qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises connexe. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui ne génèrent pas des entrées de trésorerie largement indépendantes des autres actifs ou groupes d'actifs sont allouées et testées pour dépréciation dans le cadre de l'UGT à laquelle elles appartiennent.

À chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Le cas échéant, la valeur recouvrable des actifs ou de l'UGT à laquelle elle appartient est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur, s'il y a lieu. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, au quatrième trimestre. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement, autres que celles attribuables au goodwill, sont examinées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur comptabilisée antérieurement fait l'objet d'une reprise.

Les pertes de valeur potentielles sont identifiées en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées. Les flux de trésorerie sont projetés à partir de projections financières internes sur cinq ans fondées sur l'expérience passée, les résultats d'exploitation réels et des plans d'affaires établis en fonction de la dynamique concurrentielle et des tendances économiques actuelles. Ces projections reflètent les attentes de la direction en matière de croissance des produits et des dépenses d'investissement nettes pour chaque UGT en fonction de l'expérience passée et de la croissance prévue pour l'UGT. Les flux de trésorerie au-delà de cette période sont extrapolés selon un taux de croissance final estimatif déterminé d'après les taux de croissance prévus pour les marchés spécifiques dans lesquels les UGT exercent leurs activités et ne sont pas considérés comme excédant les taux de croissance moyens à long terme pour ces marchés.

Le recours à des estimations et jugements significatifs a été nécessaire pour :

- déterminer l'existence d'indicateurs de dépréciation;
- identifier l'actif, le groupe d'actifs, l'UGT ou le groupe d'UGT approprié;
- déterminer le taux d'actualisation approprié pour évaluer la valeur recouvrable; et
- formuler des hypothèses à l'égard des prévisions de flux de trésorerie, des conditions du marché et des taux de croissance finaux sur la durée de vie à long terme des actifs ou des UGT.

H) Impôts sur le résultat

La charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés sont comptabilisées en résultat net, sauf lorsque la charge concerne des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. La Société est assujettie aux lois fiscales au Canada et aux États-Unis.

- La charge d'impôts exigibles correspond aux impôts que la Société s'attend à payer ou à recevoir en fonction de son bénéfice imposable ou de sa perte fiscale pour l'exercice. Le passif d'impôts exigibles de la Société est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière, y compris les ajustements à l'impôt exigible ou à recevoir pour les exercices antérieurs.
- Les actifs et les passifs d'impôts différés découlent des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et la base fiscale correspondante. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont calculés à partir des taux d'imposition qui sont adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Un actif d'impôts différés est comptabilisé au titre des pertes non utilisées, des crédits d'impôts et des différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable futur auquel l'actif pourra être imputé.

Les lois fiscales étant complexes, elles peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de la part de la Société et des diverses autorités fiscales. Les impôts exigibles et les impôts différés représentent l'interprétation que fait la Société des lois fiscales et son estimation des conséquences fiscales actuelles et futures des transactions et des événements survenus au cours de l'exercice.

Le recours à des estimations et jugements significatifs a été nécessaire pour :

- interpréter les règles et règlements fiscaux;
- estimer la nature et le moment des différences permanentes et temporaires futures, le moment attendu des résorptions de ces différences temporaires et les taux d'imposition futurs qui s'appliqueront à ces différences; et
- déterminer si la Société peut recouvrer un actif d'impôts différés en se fondant sur l'évaluation par la direction des lois fiscales existantes, sur l'estimation de la rentabilité future et sur les stratégies de planification fiscale.

I) Instruments financiers autres que les dérivés

Les instruments financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les créances clients et autres débiteurs sont classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif duquel est déduite toute perte de valeur; et
- l'endettement bancaire, les dettes fournisseurs et autres créiteurs, la dette à long terme excluant les obligations locatives et les autres passifs, sont classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières et les escomptes liés à l'émission de titres d'emprunt sont portés en réduction de l'instrument d'emprunt connexe et amortis en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif, exception faite de ceux qui ont été engagés relativement aux facilités de crédit rotatif, qui sont classés comme autres actifs et amortis de façon linéaire pendant la durée des financements en cause.

J) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt. Lorsque la société détermine que la comptabilité de couverture est appropriée et que les critères à cet effet sont respectés, une relation de couverture est désignée, documentée depuis son origine et classée selon le type de relation de couverture. La société évalue l'efficacité de ses relations de couverture à leur origine et sur une base continue. Tout instrument dérivé qui ne répond pas aux conditions requises pour la comptabilité de couverture est évalué à la juste valeur à chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

La Société utilise généralement les types d'instruments financiers dérivés suivants :

- La Société utilise des swaps de taux d'intérêt comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt de ses dettes à long terme à taux variable. Ces instruments sont désignés comme étant des couvertures de flux de trésorerie.
- La Société utilise des conventions de swap sur actions, qui ne sont pas désignées comme des relations de couverture, afin de gérer l'exposition des flux de trésorerie liée au paiement d'unités d'actions différées ainsi que d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement réglées en trésorerie.
- La Société a désigné une tranche de la dette libellée en dollars américains comme élément de couverture au titre d'une couverture d'investissement net dans la filiale américaine. La Société applique la comptabilité de couverture aux écarts de change entre la monnaie fonctionnelle de l'établissement à l'étranger et la sienne.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global et présentée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net et au même poste que l'élément couvert. La partie inefficace de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net.

La Société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour toutes ses relations de couverture, car les risques sous-jacents liés aux dérivés de couverture sont identiques aux risques liés aux éléments couverts.

Si l'instrument de couverture ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture, qu'il arrive à échéance, qu'il est vendu, résilié ou exercé ou que la désignation de couverture est révoquée, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Le montant cumulatif du profit ou de la perte comptabilisé précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat global est présenté dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres et y demeure jusqu'à ce que l'élément couvert ait une incidence sur le résultat net. Si un élément couvert prévu n'est plus susceptible de se produire, le solde du cumul des autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Couvertures d'investissement net

Les écarts de change découlant de la conversion de dettes à long terme désignées comme couvertures d'un investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la mesure où la couverture est efficace, et sont présentés dans les capitaux propres à titre d'ajustements de l'écart de change. La Société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture, car le risque sous-jacent lié aux instruments de couverture est identique aux risques liés aux éléments couverts. Une inefficacité de la couverture se produit lorsque le montant des investissements nets dans la filiale étrangère est inférieur au montant des instruments de couvertures connexes. Si la couverture est inefficace, les écarts seront comptabilisés en résultat net.

K) Éventualités

Les passifs éventuels sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain et ne sont pas comptabilisés avant que la Société ait une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il soit probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour régler l'obligation et qu'une estimation fiable puisse être faite du montant de cette obligation. La Société fournit de l'information sur ses passifs éventuels sauf si la probabilité d'une sortie de ressources dans le cadre d'un règlement est faible.

Un jugement important est requis pour déterminer s'il est probable qu'une perte survienne (auquel cas une provision serait comptabilisée) et que celle-ci découle des réclamations, des décisions réglementaires ou des procédures judiciaires, et pour estimer les sorties de ressources économiques. De telles éventualités sont estimées en fonction de l'information dont dispose la Société.

L) Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais

Les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais comprennent notamment les coûts suivants, le cas échéant, lorsqu'ils sont engagés :

- les coûts de transaction liés aux regroupements d'entreprises réalisés ou potentiels;
- les frais d'intégration des entreprises nouvellement acquises après la date d'acquisition;
- les frais de restructuration et les autres coûts liés aux indemnités de départ, s'ils sont importants;
- les coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique;
- les profits ou les pertes sur la cession d'actifs secondaires, s'ils sont importants; et
- les coûts liés aux litiges et aux décisions réglementaires, s'ils sont importants.

La liste ci-dessus peut être ajustée, de temps à autre, lorsqu'il est jugé approprié de mettre en évidence d'autres éléments sous cette rubrique afin d'aider les utilisateurs à comprendre la performance financière de la Société.

4. Développements en matière de méthodes comptables

Application initiale des modifications aux normes comptables

Accords de financement de fournisseurs – modifications d'IAS 7 Tableau des flux de trésorerie et d'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir

En mai 2023, l'IASB a publié le document Accords de financement de fournisseurs, qui a modifié IAS 7 et IFRS 7, et qui présente de nouvelles exigences de présentation de l'information afin d'accroître la transparence des accords de financement de fournisseurs et de leur incidence sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une société. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, mais une application anticipée est permise. La Société a appliqué ces modifications avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2024, et celles-ci n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Futures modifications de normes comptables

La nouvelle norme comptable et les modifications suivantes apportées aux normes de comptabilité ont été publiées par l'IASB et n'ont pas encore été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – modifications d'IFRS 9 **Instruments financiers et d'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir**

En mai 2024, l'IASB a publié le document *Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers*, qui a modifié IFRS 9 et IFRS 7 afin d'apporter des précisions sur les circonstances dans lesquelles un actif financier ou un passif financier est comptabilisé et décomptabilisé et afin d'introduire un choix de méthode comptable pour la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement. Les modifications clarifient également le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »), des prêts sans recours et des instruments liés par contrat, en plus d'introduire des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et aux instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés, mais estime que celle-ci ne devrait pas être significative.

IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. IFRS 18 introduit trois nouveaux types de prescriptions visant à améliorer la présentation des informations fournies par les entreprises en matière de performance financière afin que les investisseurs disposent d'une meilleure base d'analyse et de comparaison des entreprises :

- amélioration de la comparabilité de l'état du résultat net en introduisant trois catégories distinctes de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et en imposant à toutes les entreprises de présenter deux nouveaux sous-totaux, soit le résultat d'exploitation et le résultat net avant financement et impôts sur le résultat;
- amélioration de la transparence des indicateurs de performance définis par la direction en exigeant des entreprises de fournir des explications sur ces indicateurs qui leur sont propres et qui sont liés à l'état du résultat net; et
- indications plus pertinentes sur la manière dont les entreprises regroupent les informations dans les états financiers et sur la question de savoir si les informations sont à fournir dans les états financiers de base ou si elles doivent être ventilées dans les notes annexes.

L'IASB a également apporté des modifications corrélatives à d'autres normes de comptabilité, notamment IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*, IAS 33 *Résultat par action* et IAS 34 *Information financière intermédiaire*.

IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de ces normes de comptabilité nouvelles et modifiées sur la présentation de ses états financiers consolidés et sur les informations à fournir. À la suite d'une évaluation de haut niveau, la Société s'attend actuellement à ce que les incidences les plus importantes sur la présentation de ses états financiers consolidés et sur les informations à fournir soient les suivantes :

- **États consolidés du résultat net** : Même s'il n'y aura aucune incidence sur le résultat net consolidé par la Société pour la période ou pour l'exercice, la présentation des états consolidés du résultat net de la Société sera modifiée, notamment par la présentation des deux sous-totaux nouvellement définis et par le classement des produits et des charges dans les catégories définies par IFRS 18. Certains postes pourraient également être modifiés en raison de l'application de la nouvelle notion de « résumé structuré et utile » et des principes de regroupement et de ventilation améliorés.
- **Tableaux consolidés des flux de trésorerie** : Le sous-total du résultat d'exploitation sera le nouveau point de départ et remplacera à ce titre le résultat net pour la période ou l'exercice, tandis que les intérêts payés seront présentés sous les flux de trésorerie liés aux activités de financement au lieu des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.
- **Notes annexes** : Certaines mesures financières et informations connexes, qui sont actuellement présentées à titre de « mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières » dans le rapport de gestion de la Société, devraient être considérées comme des « mesures de la performance définies par la direction » en vertu d'IFRS 18 (p. ex., le BAlIA ajusté et le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société). Par conséquent, les informations à fournir relativement à ces mesures de la performance définies par la direction devront être présentées dans une seule note des états financiers consolidés.

5. Produits

Exercices clos les 31 août	Cogeco Communications										Données consolidées	
	Secteur des télécommunications au Canada		Secteur des télécommunications aux États-Unis		Sous-total		Autres					
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024		
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Services résidentiels ^[1]	1 234 812	1 257 113	1 229 222	1 273 542	2 464 034	2 530 655	—	—	2 464 034	2 530 655		
Services commerciaux	193 708	186 754	176 296	178 234	370 004	364 988	—	—	370 004	364 988		
Autres ^[2]	66 788	66 639	9 667	14 242	76 455	80 881	97 608	97 461	174 063	178 342		
	1 495 308	1 510 506	1 415 185	1 466 018	2 910 493	2 976 524	97 608	97 461	3 008 101	3 073 985		

(1) Compriment les produits des abonnés résidentiels des services Internet, de vidéo, de téléphonie filaire et sans fil, ainsi que des abonnés résidentiels de gros.

(2) Comprend essentiellement les produits en provenance des fournisseurs Internet fondés sur les services de gros et les recettes publicitaires.

6. Information sectorielle

Le tableau ci-dessous présente les informations relatives à chaque secteur à présenter. Le BAlIA ajusté, qui correspond aux produits moins les charges d'exploitation, est utilisé pour évaluer la performance de chaque secteur, car la direction est d'avis que cette mesure est la plus pertinente pour évaluer leurs résultats et prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées aux secteurs. Les transactions entre les secteurs opérationnels sont évaluées à la valeur établie entre les parties.

Dans les tableaux ci-dessous, la colonne intitulée « Autres » comprend les résultats de Cogeco Média et les activités du siège social de Cogeco, ainsi que les éliminations de consolidation.

Exercice clos le 31 août 2025	Cogeco Communications						Données consolidées	
	Secteur des télécommunications au Canada		Secteur des télécommunications aux États-Unis		Activités du siège social et éliminations			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
(en milliers de dollars canadiens)								
Produits ^[1]	1 495 308		1 415 185	—	2 910 493	97 608	3 008 101	
Charges d'exploitation	704 586		711 775	33 271	1 449 632	105 568	1 555 200	
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	—		—	18 216	18 216	(18 216)	—	
BAlIA ajusté	790 722		703 410	(51 487)	1 442 645	10 256	1 452 901	
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais					23 320	1 970	25 290	
Amortissements					714 648	5 287	719 935	
Perte de valeur des immobilisations corporelles					1 574	859	2 433	
Charges financières					273 986	8 547	282 533	
Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat					429 117	(6 407)	422 710	
Impôts sur le résultat					87 330	215	87 545	
Bénéfice (perte) de l'exercice					341 787	(6 622)	335 165	
Dépenses d'investissement nettes ^[2]	298 889		278 036	11 351	588 276	3 122	591 398	

Exercice clos le 31 août 2024 (en milliers de dollars canadiens)	Cogeco Communications						Données consolidées
	Secteur des télécommunications au Canada	Secteur des télécommunications aux États-Unis	Activités du siège social et éliminations	Sous-total	Autres	\$	
Produits^[1]	1 510 506	1 466 018	—	2 976 524	97 461	3 073 985	
Charges d'exploitation	710 706	759 658	42 894	1 513 258	105 910	1 619 168	
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	—	—	20 952	20 952	(20 952)	—	
BALIA ajusté	799 800	706 360	(63 846)	1 442 314	12 503	1 454 817	
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais				59 731	3 567	63 298	
Amortissements				673 557	4 872	678 429	
Perte de valeur des immobilisations corporelles				14 862	367	15 229	
Charges financières				277 690	8 982	286 672	
Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat				416 474	(5 285)	411 189	
Impôts sur le résultat				62 342	(534)	61 808	
Bénéfice (perte) de l'exercice				354 132	(4 751)	349 381	
Dépenses d'investissement nettes ^[2]	356 274	267 728	13 831	637 833	4 914	642 747	

(1) Pour l'exercice 2025, les produits par marché géographique comprennent 1 592,9 millions \$ au Canada et 1 415,2 millions \$ aux États-Unis, respectivement. Pour l'exercice précédent, les produits comprennent 1 608,0 millions \$ au Canada et 1 466,0 millions \$ aux États-Unis.

(2) Les dépenses d'investissement nettes excluent les acquisitions sans effet sur la trésorerie d'actifs au titre de droits d'utilisation et les achats de licences de spectre, ainsi que les coûts d'emprunt connexes, et sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales, ce qui comprend les subventions reçues d'avance comptabilisées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles. Se reporter à la note 22 B) pour un rapprochement des dépenses d'investissement nettes et des paiements en trésorerie pour les acquisitions d'immobilisations corporelles présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Les tableaux suivants présentent certaines données par secteur opérationnel et par marché géographique aux 31 août 2025 et 2024.

Données sectorielles

(en milliers de dollars canadiens)	Cogeco Communications						Total
	Secteur des télécommunications au Canada	Secteur des télécommunications aux États-Unis	Activités du siège social et éliminations	Sous-total	Autres	\$	
Immobilisations corporelles	1 586 717	1 664 920	30 774	3 282 411	32 792	3 315 203	
Immobilisations incorporelles	1 607 043	2 201 794	—	3 808 837	25 580	3 834 417	
Goodwill	246 054	1 920 598	—	2 166 652	—	2 166 652	

(en milliers de dollars canadiens)	Cogeco Communications						Total
	Secteur des télécommunications au Canada	Secteur des télécommunications aux États-Unis	Activités du siège social et éliminations	Sous-total	Autres	\$	
Immobilisations corporelles	1 608 109	1 676 063	21 222	3 305 394	35 399	3 340 793	
Immobilisations incorporelles	1 604 312	2 207 902	—	3 812 214	25 580	3 837 794	
Goodwill	247 143	1 885 518	—	2 132 661	—	2 132 661	

Données géographiques

	Au 31 août 2025		
	Canada	États-Unis	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	1 650 283	1 664 920	3 315 203
Immobilisations incorporelles	1 632 623	2 201 794	3 834 417
Goodwill	246 054	1 920 598	2 166 652

	Au 31 août 2024		
	Canada	États-Unis	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	1 664 730	1 676 063	3 340 793
Immobilisations incorporelles	1 629 892	2 207 902	3 837 794
Goodwill	247 143	1 885 518	2 132 661

7. Regroupements d'entreprises

Exercice 2024 – Acquisition de Niagara Regional Broadband Network

Le 5 février 2024, Cogeco Connexion a acquis Niagara Regional Broadband Network (« NRBN »), un fournisseur de services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire exerçant ses activités dans la région de Niagara, pour un prix d'achat de 75 millions \$, sous réserve des ajustements postérieurs à la clôture habituels. Les vendeurs, soit les villes de Niagara Falls et de Niagara-on-the-Lake, demeurent actionnaires minoritaires de la société. Cette acquisition renforce la présence de la Société en Ontario et permet à Cogeco Communications de soutenir la croissance continue de NRBN.

Cogeco Connexion a acquis 67 % des droits de vote et la totalité des droits économiques à l'égard de NRBN. Selon les modalités de la convention d'achat, Cogeco Connexion contrôle et reçoit tous les rendements liés aux activités de NRBN.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2025, la Société a achevé la répartition du prix d'achat, à la suite de quoi le goodwill et le prix d'achat ont été ajustés. Le tableau suivant présente la répartition finale du prix d'achat fondée sur la juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition.

	28 février 2025	31 août 2024
	Répartition finale	Répartition préliminaire
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	<i>\$</i>	<i>\$</i>
Prix d'achat		
Prix d'achat de base	56 885	57 974
Ajustements du fonds de roulement	285	285
Contrepartie en trésorerie versée	57 170	58 259
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	17 094	17 094
	74 264	75 353
Actifs nets acquis		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	69	69
Actifs courants	1 098	1 098
Immobilisations corporelles	57 804	57 804
Immobilisations incorporelles	9 625	9 625
Goodwill	19 406	20 495
Passifs courants	(3 648)	(3 648)
Passifs d'impôts différés	(9 515)	(9 515)
Autres passifs à long terme	(575)	(575)
	74 264	75 353

Le montant du goodwill, qui ne devrait pas être déductible aux fins de l'impôt, est surtout attribuable à la croissance prévue dans les services résidentiels et commerciaux, ainsi qu'à la vigueur de la main-d'œuvre assemblée.

8. Charges d'exploitation

	2025	2024
	\$	\$
Exercices clos les 31 août	2025	2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	<i>\$</i>	<i>\$</i>
Salaires, avantages du personnel et services impartis	522 986	563 125
Coûts de prestations de service ^[1]	746 846	754 994
Coûts liés aux clients ^[2]	129 476	127 762
Autres achats externes ^[3]	155 892	173 287
	1 555 200	1 619 168

(1) Comprennent les coûts liés au contenu et à la programmation, les paiements à d'autres entreprises de télécommunications, les frais de franchise et les coûts de réseau.

(2) Comprennent les frais de publicité et de marketing, les frais de vente, les frais de facturation, les charges pour créances douteuses et les frais de recouvrement.

(3) Comprennent les frais relatifs aux immeubles de bureaux, les honoraires professionnels, les frais liés au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») et les autres frais d'administration.

9. Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
	\$	\$
Frais d'acquisition et d'intégration	154	1 060
Frais de restructuration et autres coûts liés aux indemnités de départ ⁽¹⁾	24 328	50 609
Coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique et d'autres accords	11 006	15 823
Reprise des coûts liés aux litiges et aux décisions réglementaires	—	(4 194)
Profit sur transactions de cession-bail	(13 844)	—
Autres coûts ⁽²⁾	3 646	—
	25 290	63 298

(1) Comprennent les charges liées aux indemnités de départ, notamment la charge devancée au titre de la rémunération fondée sur des actions, et d'autres coûts connexes.

(2) Comprennent principalement les autres frais engagés pour la mise en œuvre de certaines initiatives.

Frais de restructuration et autres coûts liés aux indemnités de départ

Exercice 2024

En mai 2024, Cogeco Communications a annoncé une transformation stratégique ayant pour objectif de favoriser l'excellence opérationnelle et de créer des synergies pour dynamiser la croissance future en regroupant dans une organisation nord-américaine plus simple les fonctions commerciales, opérationnelles et techniques de ses unités d'affaires canadienne et américaine du secteur des télécommunications. De plus, en août 2024, Cogeco Communications a annoncé des partenariats stratégiques avec un exploitant national de réseau sans fil et avec un fournisseur de plateformes de technologie sans fil afin de faciliter la mise en œuvre des services sans fil au Canada dans le cadre d'un modèle d'exploitation nécessitant peu de capitaux. Dans le cadre de ces partenariats, d'autres initiatives d'optimisation des coûts ont été entreprises pour réduire les dépenses futures découlant de la prestation de services sans fil au Canada.

Exercice 2025

Les coûts de restructuration engagés durant l'exercice 2025 se rapportent principalement à des charges additionnelles liées aux indemnités de départ découlant de la structure organisationnelle annoncée à l'exercice précédent et à d'autres initiatives d'optimisation des coûts entreprises au cours de l'exercice 2025.

10. Amortissements

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
	\$	\$
Secteur des télécommunications au Canada	342 423	323 594
Secteur des télécommunications aux États-Unis	369 469	348 498
Activités du siège social et éliminations	2 756	1 465
Cogeco Communications	714 648	673 557
Autres ⁽¹⁾	5 287	4 872
Données consolidées	719 935	678 429

(1) Le poste « Autres » comprend les résultats de Cogeco Média et les activités du siège social de Cogeco.

11. Charges financières

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les intérêts sur les obligations locatives	289 752	295 270
Intérêts sur les obligations locatives	4 195	3 498
Perte à l'extinction d'une dette ⁽¹⁾	—	16 880
Variation de la juste valeur des contrats à terme ⁽²⁾	14 940	—
Profit net de change	(3 853)	(3 729)
Produits d'intérêts et autres produits	(9 973)	(10 321)
Coûts d'emprunt inscrits à l'actif ⁽³⁾	(16 985)	(17 432)
Autres	4 457	2 506
	282 533	286 672

(1) Liée au remboursement anticipé de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang et à la modification de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang en septembre 2023.

(2) Se rapporte aux contrats de change à terme conclus au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025 afin de couvrir en partie l'exposition de Cogeco Communications au dollar américain dans le cadre du remboursement, en juin 2025, de ses billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions \$ US (se reporter à la note 24).

(3) Se rapportent principalement à la dette contractée pour l'achat de licences de spectre et la construction de certains réseaux. Pour l'exercice clos le 31 août 2025, le taux d'intérêt moyen pondéré utilisé pour l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt était de 5,05 % (6,51 % en 2024).

12. Impôts sur le résultat

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
	\$	\$
Exigibles	47 743	20 995
Différés	39 802	40 813
	87 545	61 808

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôts sur le résultat selon les taux d'impôts sur le résultat fédéral et provinciaux prévus par la loi du Canada et la charge d'impôts sur le résultat consolidé.

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2025	2024
	\$	\$
Bénéfice avant impôts sur le résultat	422 710	411 189
Taux d'imposition combiné canadien	26,5 %	26,5 %
Impôts sur le résultat au taux d'imposition combiné canadien	112 018	108 965
Écart des taux d'imposition prévus par la loi applicables aux opérations	126	155
Comptabilisation de pertes en capital non comptabilisées antérieurement	(2 257)	(235)
Incidence sur les impôts sur le résultat découlant des dépenses non déductibles et des bénéfices non imposables	(52)	3 767
Impôt minimum mondial selon le Pilier Deux ⁽¹⁾	4 350	—
Incidences fiscales provenant des établissements à l'étranger	(25 889)	(51 472)
Autres	(751)	628
Impôts sur le résultat au taux d'impôt effectif	87 545	61 808
Taux d'impôt effectif	20,7 %	15,0 %

(1) En juin 2024, le projet de loi C-69, *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2024*, qui comprend l'introduction de la *Loi sur l'impôt minimum mondial*, a reçu la sanction royale et a été adopté à des fins d'information financière au Canada. La *Loi sur l'impôt minimum mondial* s'appuie principalement sur les règles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») et entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023 (c'est-à-dire à l'exercice débutant le 1^{er} septembre 2024 dans le cas de la Société). Le modèle de règles du Pilier Deux prévoit que les grandes multinationales soient assujetties à un impôt minimum mondial de 15 % dans chaque pays. En mai 2023, l'IASB a publié *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier Deux*, qui a modifié IAS 12 *Impôts sur le résultat*, afin d'introduire une exception temporaire aux exigences relatives à la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt différé et à la présentation de l'information à ce sujet selon les règles sur les impôts du Pilier Deux. La Société a appliqué cette exception et comptabilise l'impôt exigible au cours de la période à laquelle il se rapporte.

Le tableau qui suit présente les impôts différés qui découlent des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, de même que les reports prospectifs de pertes fiscales.

Aux 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
	\$	\$
Immobilisations corporelles	(437 492)	(427 336)
Immobilisations incorporelles et goodwill	(746 584)	(687 289)
Passifs sur contrat et autres passifs	9 280	9 150
Report prospectif d'intérêts	91 375	57 188
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et d'autres crédits d'impôt, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	167 113	178 316
Autres	14 952	8 811
Passifs d'impôts différés nets	(901 356)	(861 160)
Présentation aux états financiers consolidés :		
Actifs d'impôts différés	3 843	6 784
Passifs d'impôts différés	(905 199)	(867 944)
Passifs d'impôts différés nets	(901 356)	(861 160)

La variation des soldes d'actifs et de passifs d'impôts différés au cours des exercices 2025 et 2024 s'établit comme suit :

Exercice clos le 31 août 2025 (en milliers de dollars canadiens)	Solde au début	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Ajustements au titre de l'écart de change	Solde à la fin
			\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	(427 336)	(4 789)	—	(5 367)	(437 492)
Immobilisations incorporelles et goodwill	(687 289)	(52 029)	—	(7 266)	(746 584)
Passifs sur contrat et autres passifs	9 150	101	—	29	9 280
Report prospectif d'intérêts	57 188	33 607	—	580	91 375
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et d'autres crédits d'impôt, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	178 316	(14 874)	—	3 671	167 113
Autres	8 811	(1 818)	7 902	57	14 952
	(861 160)	(39 802)	7 902	(8 296)	(901 356)

Exercice clos le 31 août 2024 (en milliers de dollars canadiens)	Solde au début	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisé en capitaux propres	Acquisitions par le biais d'un regroupement d'entreprises	Ajustements au titre de l'écart de change	Solde à la fin
			\$	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	(391 084)	(27 912)	—	—	(9 423)	1 083	(427 336)
Immobilisations incorporelles et goodwill	(642 900)	(43 356)	—	—	(2 573)	1 540	(687 289)
Passifs sur contrat et autres passifs	9 037	(322)	—	—	439	(4)	9 150
Report prospectif d'intérêts	16 276	41 402	—	—	—	(490)	57 188
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et d'autres crédits d'impôt, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	195 905	(17 753)	—	—	597	(433)	178 316
Autres	(7 425)	7 128	14 891	(7 116)	1 445	(112)	8 811
	(820 191)	(40 813)	14 891	(7 116)	(9 515)	1 584	(861 160)

La Société a également des différences temporaires imposables liées à ses placements dans des filiales. Aucun impôt différé n'a été comptabilisé relativement à ces différences temporaires, car la Société est en mesure de contrôler le moment de leur résorption et cette résorption n'est pas probable dans un avenir prévisible.

Au 31 août 2025, la Société et ses filiales disposent de pertes fiscales fédérales américaines cumulées pour lesquelles l'avantage fiscal a été comptabilisé dans les états financiers consolidés, à moins d'indication contraire. L'avantage représente le montant qui devrait être réalisé, en fonction de l'évaluation par la direction de la rentabilité future projetée par la Société, de la reprise des passifs d'impôts différés et des périodes de report rétrospectif et de report prospectif, entre autres.

Ces pertes viennent à échéance comme suit :

	2032	Durée indéterminée	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$	\$
États-Unis	18 841	721 560	740 401

La Société et ses filiales disposent de pertes en capital cumulées totalisant 1 048 millions \$ au Canada qui peuvent être reportées indéfiniment et portées en diminution des gains en capital au Canada, ainsi que de 138 millions \$ d'écart de change latents temporaires pour lesquels l'avantage fiscal n'a pas été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés.

13. Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice de base par action et du bénéfice dilué par action.

Exercices clos les 31 août	2025	2024
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)</i>	\$	\$
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	84 968	96 746
Nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	9 502 331	11 210 397
Incidence des unités d'actions incitatives dilutives	69 994	54 899
Incidence des unités d'actions liées au rendement dilutives	71 965	54 770
Nombre moyen pondéré dilué d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	9 644 290	11 320 066

14. Autres actifs

Aux 31 août	2025	2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Coûts des contrats ⁽¹⁾	140 838	118 846
Coûts de transaction	3 079	3 356
Actifs relatifs aux régimes de retraite ⁽²⁾	19 214	14 788
Autres	3 042	1 698
	166 173	138 688

(1) Comprennent principalement les coûts marginaux liés à l'obtention de contrats et les frais initiaux versés aux immeubles à logements multiples.

(2) Pour plus de détails, se reporter à la note 23.

Coûts des contrats

Exercices clos les 31 août	2025	2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Solde au début	118 846	92 183
Entrées	68 253	61 155
Amortissement	(47 234)	(34 307)
Ajustements au titre de l'écart de change	973	(185)
Solde à la fin	140 838	118 846

15. Immobilisations corporelles

		2025	2024
		\$	\$
Aux 31 août			
(en milliers de dollars canadiens)			
Actifs détenus		3 225 969	3 256 338
Actifs au titre de droits d'utilisation		89 234	84 455
		3 315 203	3 340 793

A) Actifs détenus

Exercices clos les 31 août 2025 et 2024 (en milliers de dollars canadiens)	Terrains, bâtiments et améliorations locatives	Réseaux et infrastructure	Équipement chez l'abonné	Véhicules et équipements	Actifs en cours de construction	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au 31 août 2023	209 177	5 755 201	973 986	492 720	320 587	7 751 671
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	134	51 858	665	494	4 011	57 162
Entrées ⁽¹⁾	—	—	—	—	642 747	642 747
Actifs en cours de construction mis en service	9 081	508 549	170 411	51 929	(739 970)	—
Cessions, radiations et autres	(967)	(113 319)	(106 294)	(22 019)	(401)	(243 000)
Ajustements au titre de l'écart de change	(191)	(10 902)	(5 247)	(591)	(134)	(17 065)
Solde au 31 août 2024	217 234	6 191 387	1 033 521	522 533	226 840	8 191 515
Entrées ⁽¹⁾	—	—	—	—	591 398	591 398
Actifs en cours de construction mis en service	13 902	451 050	109 719	55 686	(630 357)	—
Cessions, radiations et autres	(2 788)	(167 376)	(109 424)	(31 627)	(15 215)	(326 430)
Ajustements au titre de l'écart de change	955	47 057	7 886	2 436	1 181	59 515
Solde au 31 août 2025	229 303	6 522 118	1 041 702	549 028	173 847	8 515 998
Cumul des amortissements et des pertes de valeur						
Solde au 31 août 2023	101 236	3 511 625	620 781	330 620	—	4 564 262
Dotation à l'amortissement	8 025	367 324	177 833	56 384	—	609 566
Cessions et radiations	(498)	(112 062)	(105 803)	(21 914)	—	(240 277)
Perte de valeur	692	—	—	—	13 211	13 903
Ajustements au titre de l'écart de change	(92)	(6 837)	(4 855)	(493)	—	(12 277)
Solde au 31 août 2024	109 363	3 760 050	687 956	364 597	13 211	4 935 177
Dotation à l'amortissement	7 918	387 939	190 639	59 609	—	646 105
Cessions et radiations	(1 456)	(166 423)	(107 636)	(31 126)	(15 215)	(321 856)
Perte de valeur	—	—	—	429	2 004	2 433
Ajustements au titre de l'écart de change	416	22 605	3 718	1 431	—	28 170
Solde au 31 août 2025	116 241	4 004 171	774 677	394 940	—	5 290 029
Valeur comptable						
Au 31 août 2024	107 871	2 431 337	345 565	157 936	213 629	3 256 338
Au 31 août 2025	113 062	2 517 947	267 025	154 088	173 847	3 225 969

(1) Au cours de l'exercice 2025, la Société a reçu une aide gouvernementale de 48,8 millions \$, qui a été comptabilisée en déduction du coût des immobilisations corporelles (52,5 millions \$ en 2024), ce qui comprend le montant comptabilisé relativement aux projets d'expansion du réseau Internet haute vitesse.

Perte de valeur

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, des charges pour perte de valeur avant impôts sans effet sur la trésorerie se rapportant principalement à la radiation d'actifs en cours de construction ont été comptabilisées dans le cadre d'initiatives d'optimisation des coûts, qui s'expliquent principalement par les partenariats stratégiques annoncés en août 2024 visant à faciliter le développement des services sans fil au Canada dans le cadre d'un modèle opérationnel nécessitant peu de capitaux. Au cours de l'exercice 2025, des charges pour perte de valeur avant impôts sans effet sur la trésorerie se rapportant elles aussi principalement à la radiation d'actifs en cours de construction ont été comptabilisées dans le cadre d'autres initiatives d'optimisation des coûts et d'autres initiatives dans le secteur des médias de la Société.

Transaction de cession-bail

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2025, la Société a conclu la vente d'un immeuble en Ontario et sa reprise à bail pour une période de deux ans avec option de renouvellement pour une année supplémentaire. Dans le cadre de cette transaction, la Société a comptabilisé un profit de 13,8 millions \$ au poste Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais.

B) Actifs au titre de droits d'utilisation

Exercices clos les 31 août 2025 et 2024 <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Terrains et bâtiments	Autres ⁽¹⁾	Total
	\$	\$	\$
Solde au 31 août 2023	47 952	28 942	76 894
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	354	288	642
Entrées	10 877	12 971	23 848
Modifications, cessions et radiations	(2 560)	(41)	(2 601)
Dotation à l'amortissement	(6 717)	(5 898)	(12 615)
Perte de valeur	(1 326)	—	(1 326)
Ajustements au titre de l'écart de change	(347)	(40)	(387)
Solde au 31 août 2024	48 233	36 222	84 455
Entrées	7 571	13 286	20 857
Modifications, cessions et radiations	(410)	(17)	(427)
Dotation à l'amortissement	(7 763)	(8 478)	(16 241)
Ajustements au titre de l'écart de change	264	326	590
Solde au 31 août 2025	47 895	41 339	89 234

(1) Comprend les actifs au titre de droits d'utilisation se rapportant aux réseaux et à l'infrastructure, ainsi qu'aux véhicules et aux équipements.

16. Immobilisations incorporelles et goodwill

A) Immobilisations incorporelles

	Durée d'utilité déterminée		Durée d'utilité indéterminée			Total
	Relations-clients	Nom commercial ⁽¹⁾	Licences de distribution et droits de franchise	Licences de spectre	Licences de radiodiffusion	
Exercices clos les 31 août 2025 et 2024 (en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au 31 août 2023	461 349	7 600	3 046 986	397 397	85 569	3 998 901
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	9 257	368	—	—	—	9 625
Entrées ⁽²⁾	—	—	—	203 220	—	203 220
Amortissement complet	(25 987)	—	—	—	—	(25 987)
Ajustements au titre de l'écart de change	(956)	—	(6 149)	—	—	(7 105)
Solde au 31 août 2024	443 663	7 968	3 040 837	600 617	85 569	4 178 654
Entrées ⁽²⁾	—	—	—	12 379	—	12 379
Ajustements au titre de l'écart de change	6 895	—	38 583	—	—	45 478
Solde au 31 août 2025	450 558	7 968	3 079 420	612 996	85 569	4 236 511
Cumul des amortissements et des pertes de valeur						
Solde au 31 août 2023	236 923	174	—	14 329	59 989	311 415
Dotation à l'amortissement	55 807	441	—	—	—	56 248
Amortissement complet	(25 987)	—	—	—	—	(25 987)
Ajustements au titre de l'écart de change	(816)	—	—	—	—	(816)
Solde au 31 août 2024	265 927	615	—	14 329	59 989	340 860
Dotation à l'amortissement	57 069	520	—	—	—	57 589
Ajustements au titre de l'écart de change	3 645	—	—	—	—	3 645
Solde au 31 août 2025	326 641	1 135	—	14 329	59 989	402 094
Valeur comptable						
Au 31 août 2024	177 736	7 353	3 040 837	586 288	25 580	3 837 794
Au 31 août 2025	123 917	6 833	3 079 420	598 667	25 580	3 834 417

(1) Comprend les marques NRBN et oiox.

(2) Comprend les licences de spectre acquises ainsi que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif connexes. Pour l'exercice 2024, comprend les licences de spectre acquises dans le cadre des enchères relatives à la bande de 3 800 MHz.

Exercice 2024 – Enchères visant les licences de spectre

À la suite des enchères visant le spectre dans la bande de 3 800 MHz tenues par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE ») et conclues le 24 novembre 2023, Cogeco Communications, par l'entremise de la Société en nom collectif Elite, une filiale entièrement détenue, a acquis 99 licences de spectre dans des marchés urbains et ruraux, y compris dans les régions de Toronto, de Montréal, de Québec et d'Ottawa, pour un prix d'achat total de 190,3 millions \$. Le 31 août 2024, les licences de spectre dans la bande de 3 800 MHz ont été transférées à Cogeco Connexion.

B) Goodwill

Exercices clos les 31 août 2025 et 2024	
(en milliers de dollars canadiens)	\$
Coût	
Solde au 31 août 2023	2 145 768
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises ⁽¹⁾	20 495
Ajustements au titre de l'écart de change	(5 590)
Solde au 31 août 2024	2 160 673
Ajustements au titre des regroupements d'entreprises ⁽¹⁾	(1 089)
Ajustements au titre de l'écart de change	35 080
Solde au 31 août 2025	2 194 664
Cumul des pertes de valeur	
Solde au 31 août 2024 et au 31 août 2025	28 012
Valeur comptable	
Au 31 août 2024	2 132 661
Au 31 août 2025	2 166 652

(1) Liés à l'acquisition de NRBN conclue en février 2024. Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2025, le goodwill a été ajusté à la suite de l'achèvement de la répartition du prix d'achat de NRBN (se reporter à la note 7).

C) Test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont affectés à chaque UGT de la Société de la façon suivante :

Secteurs opérationnels / UGT (en milliers de dollars canadiens)	2025						2024		
	Goodwill	Licences de distribution et droits de franchise		Licences de spectre	Licences de radiodiffusion		Goodwill	Licences de distribution et droits de franchise	
		\$	\$		\$	\$		\$	\$
Secteur des télécommunications au Canada	246 054	967 000	598 667	—	247 143	967 000	586 288	—	—
Secteur des télécommunications aux États-Unis	1 920 598	2 112 420	—	—	1 885 518	2 073 837	—	—	—
Médias ⁽¹⁾ – Radiodiffusion	—	—	—	25 580	—	—	—	25 580	25 580
Total	2 166 652	3 079 420	598 667	25 580	2 132 661	3 040 837	586 288	25 580	

(1) Inclus dans la colonne intitulée « Autres » à la note « Information sectorielle ».

Au cours du quatrième trimestre, la Société et sa filiale, Cogeco Communications, ont effectué leur test de dépréciation annuel et ont déterminé que la valeur recouvrable de chaque UGT était supérieure à sa valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été enregistrée pour les exercices clos les 31 août 2025 et 2024.

La valeur recouvrable de chaque UGT a été calculée en fonction de la valeur d'utilité. Les projections à l'égard des flux de trésorerie futurs sont tirées du dernier budget et du plan stratégique quinquennal approuvé par la haute direction. Les projections reflètent les attentes de la direction à l'égard des produits, du BAIJA ajusté, des dépenses d'investissement et du fonds de roulement, et tiennent compte, entre autres facteurs, des statistiques sur les abonnés et d'autres données de marché, comme le contexte concurrentiel et les tendances du secteur.

Le taux de croissance final utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans reflète le taux de croissance moyen à long terme lié aux services de télécommunications et de médias et aux marchés spécifiques dans

lesquels les UGT exercent leurs activités. Le taux d'actualisation appliqué aux projections de flux de trésorerie a été établi en fonction du coût moyen pondéré du capital avant impôts, lequel est ajusté pour tenir compte des profils de risque propres à chaque UGT.

Les hypothèses clés suivantes ont été utilisées afin de déterminer les valeurs recouvrables à l'égard des tests de dépréciation les plus récents effectués pour chaque secteur opérationnel de la Société.

	Taux d'actualisation avant impôts	2025		2024
		Taux de croissance final	Taux d'actualisation avant impôts	Taux de croissance final
Secteurs opérationnels	%	%	%	%
Secteur des télécommunications au Canada	9,2	2,0	9,2	2,0
Secteur des télécommunications aux États-Unis	9,4	2,0	11,3	2,5
Médias	9,1	0,5	11,9	0,5

Le tableau suivant présente, pour chaque secteur opérationnel, les changements requis au taux d'actualisation avant impôts et au taux de croissance final utilisés pour effectuer les tests afin que les valeurs recouvrables soient égales à la valeur comptable de l'UGT à la date du plus récent test de dépréciation.

	Augmentation du taux d'actualisation avant impôts	Diminution du taux de croissance final	
		%	%
Secteurs opérationnels			
Secteur des télécommunications au Canada		(1)	(1)
Secteur des télécommunications aux États-Unis		1,2	1,8
Médias		1,3	1,8

(1) La valeur recouvrable de l'UGT du secteur des télécommunications au Canada excède la valeur comptable correspondante. Aucun changement raisonnable apporté au taux d'actualisation ou au taux de croissance final utilisés dans les tests de dépréciation effectués n'aurait fait en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable de l'UGT du secteur des télécommunications au Canada.

17. Provisions

Exercice clos le 31 août 2025 (en milliers de dollars canadiens)	Retenues d'impôts et droits de timbre ⁽¹⁾	Coûts liés à la programmation et au contenu ⁽²⁾	Redevances pour la retransmission de signaux de télévision éloignés ⁽³⁾	Frais de restructuration et autres coûts liés aux indemnités de départ ⁽⁴⁾	Autres ⁽⁵⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	7 104	7 786	9 533	33 150	1 309	58 882
Provisions comptabilisées au cours de l'exercice	—	10 826	2 153	14 841	2 150	29 970
Provisions utilisées au cours de l'exercice	—	(4 505)	—	(37 278)	(2 071)	(43 854)
Provisions reprises au cours de l'exercice	—	(4 045)	—	(192)	—	(4 237)
Ajustements au titre de l'écart de change	543	(8)	—	266	—	801
Solde à la fin	7 647	10 054	11 686	10 787	1 388	41 562

(1) Se rapporte à des passifs éventuels liés aux retenues d'impôts et aux droits de timbre relatifs aux exercices antérieurs à l'acquisition par la Société d'une ancienne filiale.

(2) Comprend les provisions pour des hausses tarifaires rétroactives ainsi que des redevances et coûts additionnels liés au contenu découlant d'audits périodiques des fournisseurs de services.

(3) Se rapporte aux redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision canadiens et américains en direct éloignés au Canada (se reporter à la note 26 B).

(4) Se rapporte aux coûts associés aux indemnités de départ et autres coûts liés à la transformation stratégique annoncée à l'exercice précédent, qui a entraîné le regroupement des équipes canadienne et américaine du secteur des télécommunications en une seule organisation nord-américaine simplifiée, ainsi qu'à d'autres initiatives d'optimisation des coûts (se reporter à la note 9).

(5) Comprend les provisions au titre d'obligations contractuelles ainsi que d'autres obligations juridiques.

La Société ne comptabilise pas les obligations de démantèlement liées à ses réseaux de fibre et câble coaxial. La Société prévoit renouveler toutes ses ententes d'accès aux structures de soutènement détenues par des entreprises de services publics dans le futur; par conséquent, la valeur actualisée de l'obligation qui est obtenue n'est pas importante.

18. Passifs sur contrat et autres passifs

	2025	2024
	\$	\$
Aux 31 août		
(en milliers de dollars canadiens)		
Facturation anticipée	49 105	52 655
Frais différés liés au branchement des clients	17 741	16 820
Dépôts et montants payés d'avance par les clients	538	401
Passifs sur contrat	67 384	69 876
Autres passifs	9 342	1 557
	76 726	71 433
Passifs courants	59 023	61 736
Passifs non courants	17 703	9 697

Passifs sur contrats

	2025	2024
	\$	\$
Exercices clos les 31 août		
(en milliers de dollars canadiens)		
Solde au début	69 876	69 598
Produits différés au cours de la période antérieure et comptabilisés au cours de la période considérée	(62 035)	(61 547)
Entrées nettes découlant des activités	58 599	61 111
Entrées découlant des regroupements d'entreprises	—	843
Ajustements au titre de l'écart de change	944	(129)
Solde à la fin	67 384	69 876

19. Dette à long terme

	2025	2024
	\$	\$
Aux 31 août		
(en milliers de dollars canadiens)		
Billets et facilités de crédit	4 604 232	4 866 353
Obligations locatives	88 948	80 718
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	17 094	17 094
	4 710 274	4 964 165
Moins : tranche courante	45 543	370 108
	4 664 731	4 594 057

A) Billets et facilités de crédit

Aux 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Échéance	Taux d'intérêt ⁽¹⁾ %	2025 \$	2024 \$
Société				
Facilité de crédit à terme rotatif				
Emprunt renouvelable	Mai 2030	—	—	59 000
Emprunt renouvelable – 47,6 millions \$ US	Mai 2030	4,46 ⁽²⁾	65 412	—
Facilité de crédit à terme non rotatif				
Emprunt renouvelable	Mai 2028	—	—	71 833
Emprunt renouvelable – 50 millions \$ US	Mai 2028	4,48 ⁽³⁾	68 518	—
Filiales				
Facilité de crédit à terme rotatif				
Emprunt renouvelable – 159 millions \$ US (237,5 millions \$ US au 31 août 2024)	Mai 2030	4,19 ⁽⁴⁾	218 498	320 411
Billets garantis de premier rang				
Série A – 25 millions \$ US	—	—	—	33 727
Série B – 150 millions \$ US	Septembre 2026	4,29	206 036	202 181
Billets garantis de premier rang – 215 millions \$ US	—	—	—	289 925
Billets garantis de premier rang – série 1	Septembre 2031	2,99	497 900	497 588
Billets garantis de premier rang – série 2	Février 2033	5,30	298 457	298 293
Billets garantis de premier rang – série 3	Février 2035	4,74	323 343	—
Billets non garantis de premier rang	Février 2029	6,13	272 343	271 677
Facilité de crédit non rotatif non garantie de premier rang	Novembre 2042	5,75	1 711	—
Facilités de crédit de premier rang				
Facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang				
Tranche 2 – 868,5 millions \$ US (877,5 millions \$ US au 31 août 2024)	Septembre 2028	4,13 ⁽⁵⁾	1 183 349	1 170 893
Tranche 3 – 618,4 millions \$ US (771,1 millions \$ US au 31 août 2024)	Septembre 2030	7,26 ⁽⁶⁾	833 884	1 023 005
Crédit agricole – 467,9 millions \$ US (472,6 millions \$ US au 31 août 2024)	Septembre 2028	7,57 ⁽⁷⁾	634 781	627 820
Facilité de crédit rotatif garantie de premier rang	Septembre 2028	—	—	—
			4 604 232	4 866 353
Moins : tranche courante			29 545	359 220
			4 574 687	4 507 133

(1) Taux d'intérêt au 31 août 2025, qui exclut l'incidence des coûts de transaction différés et des commissions d'engagement, mais qui inclut l'incidence des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises en cours, selon le cas.

(2) Un montant de 47,6 millions \$ US prélevé sur la facilité de crédit à terme rotatif de la Société a été couvert jusqu'au 29 septembre 2025, au moyen d'une convention de swaps de devises qui fixe le montant remboursable à l'échéance à 65,8 millions \$.

(3) Un montant de 50 millions \$ US prélevé sur la facilité de crédit à terme non rotatif de la Société a été couvert jusqu'au 29 septembre 2025, au moyen d'une convention de swaps de devises qui fixe le montant remboursable à l'échéance à 69,2 millions \$.

(4) Un montant de 159 millions \$ US prélevé sur la facilité de crédit à terme rotatif de Cogeco Communications a été couvert jusqu'au 29 septembre 2025, au moyen d'une convention de swaps de devises qui fixe le montant remboursable à l'échéance à 220,0 millions \$.

(5) En date du 31 août 2025, une filiale américaine avait des conventions de swaps de taux d'intérêt existantes visant à fixer le taux d'intérêt sur un montant de 800 millions \$ US au titre de la tranche 2 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang. Ces conventions ont pour effet de convertir le taux de base variable SOFR, ou le taux SOFR plancher de 39 points de base s'il est plus élevé, à des taux fixes allant de 1,17 % à 1,44 %, plus l'écart de crédit applicable, pour des échéances variant entre le 31 octobre 2025 et le 31 juillet 2027. Le taux d'intérêt inclut l'incidence des swaps de taux d'intérêt en cours.

(6) En date du 31 août 2025, une filiale américaine avait des conventions de swaps de taux d'intérêt existantes visant à fixer le taux d'intérêt sur un montant de 550 millions \$ US au titre de la tranche 3 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang. Ces conventions ont pour effet de convertir le taux de base variable SOFR à des taux fixes allant de 3,82 % à 4,18 %, plus l'écart de crédit applicable, pour des échéances variant entre le 28 février 2027 et le 28 février 2029. Le taux d'intérêt inclut l'incidence des swaps de taux d'intérêt en cours.

(7) Le taux d'intérêt n'inclut pas l'incidence d'un rabais de taux obtenu en vertu d'un programme de ristourne, qui est incluse au poste Produits d'intérêts et autres produits dans les charges financières.

Société

Facilité de crédit à terme rotatif

La Société bénéficie d'une facilité de crédit à terme rotatif de 100 millions \$ incluant une marge de crédit d'exploitation d'un montant maximal de 10 millions \$. Le 29 mai 2025, la Société a modifié la facilité en prorogeant sa date d'échéance au 29 mai 2030.

La facilité de crédit rotatif de Cogeco est garantie par une sûreté de premier rang sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de certaines de ses filiales, à l'exception du capital-actions et des actifs de la filiale de la Société, Cogeco Communications, et est garantie par ses filiales, à l'exception de Cogeco Communications et ses filiales.

Facilité de crédit à terme non rotatif

Le 11 décembre 2023, Cogeco a conclu une facilité de crédit à terme non rotatif de trois ans afin de financer en partie sa transaction de rachat d'actions de 280,0 millions \$ (se reporter à la note 20 B)). Le 29 mai 2025, la Société a modifié cette facilité en prorogeant sa date d'échéance au 29 mai 2028 et en augmentant légèrement le montant prélevé de 0,6 million \$ pour porter le capital impayé à 70 millions \$. La facilité est offerte en dollars canadiens et américains, et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux préférentiel et le taux des opérations de pension à un jour (« CORRA ») pour les emprunts en dollars canadiens, ainsi que sur le taux de base sur les prêts et sur le Secured Overnight Financing Rate (« SOFR ») pour les emprunts en dollars américains, plus l'écart de crédit applicable.

Filiales

Facilité de crédit à terme rotatif

Cogeco Communications bénéficie d'une facilité de crédit à terme rotatif de 750 millions \$ incluant une marge de crédit d'exploitation d'un montant maximal de 30 millions \$. Le 29 mai 2025, Cogeco Communications a modifié la facilité en prorogeant sa date d'échéance au 29 mai 2030.

La facilité de crédit rotatif de Cogeco Communications est garantie indirectement par une sûreté de premier rang sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes.

Les facilités de crédit rotatif de la Société et de Cogeco Communications sont assorties d'une structure de prêt lié au développement durable. La structure de prêt lié au développement durable intègre des conditions tarifaires incitatives liées aux facteurs ESG qui réduisent ou augmentent le coût du financement en fonction de la performance annuelle par rapport à certaines cibles précises de Cogeco liées à la réduction annuelle de ses émissions de GES et à ses initiatives d'inclusion numérique par le déploiement de réseaux Internet haute vitesse dans des régions mal desservies ou non desservies du Canada.

Les facilités de crédit rotatif sont offertes en dollars canadiens et américains, et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux préférentiel et le CORRA pour les prêts en dollars canadiens, et sur le taux de base et le SOFR pour les prêts en dollars américains, plus l'écart de crédit applicable, et des commissions d'engagement sont payables sur la portion inutilisée. Les facilités peuvent être remboursées à tout moment sans pénalité et prévoient certaines affectations autorisées, y compris les obligations relatives à l'achat de biens, les obligations capitalisées existantes et l'octroi de toute sûreté par une entité avant qu'elle ne devienne une filiale, sous réserve d'un montant maximal. Les dispositions relatives aux facilités de crédit rotatif prévoient des limites quant aux opérations et aux activités des deux sociétés et de leurs filiales, à l'exception des filiales non restreintes ou exclues. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les cessions d'actifs, les priviléges autorisés, les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote et le rachat d'actions, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers, principalement en ce qui a trait au BAIJA ajusté.

Billets non garantis de premier rang

En février 2024, Cogeco Communications a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets non garantis de premier rang d'un montant de 275 millions \$ et arrivant à échéance le 27 février 2029. Cogeco Communications a affecté le produit net du placement au remboursement de dettes existantes et à d'autres besoins généraux de l'entreprise. Les billets non garantis de premier rang sont des titres de créance directs, non subordonnés et non garantis de Cogeco Communications et sont de rang égal par rapport à toutes les autres créances de premier rang non garanties de Cogeco Communications.

Billets garantis de premier rang

Le 6 février 2025, Cogeco Communications a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets garantis de premier rang, série 3, d'un montant de 325 millions \$ et arrivant à échéance le 6 février 2035. Cogeco Communications a affecté le produit net du placement au remboursement de dettes existantes et à d'autres besoins généraux de l'entreprise. Les billets sont des titres de créance directs et non subordonnés garantis de Cogeco Communications et sont de rang égal par rapport à toutes les autres créances de premier rang garanties de Cogeco Communications.

Cogeco Communications a remboursé les billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions \$ US à leur échéance le 16 juin 2025.

Cogeco Communications a remboursé les billets garantis de premier rang, série A, d'un montant de 25 millions \$ US à leur échéance en septembre 2024.

Les intérêts sur les billets garantis de premier rang sont payables semestriellement. Ces billets sont rachetables au gré de Cogeco Communications en tout temps, en totalité ou en partie, contre la totalité du capital plus une prime compensatoire. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et flottante, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces billets prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les priviléges autorisés et les cessions d'actifs.

Facilité de crédit non rotatif non garantie de premier rang

Le 30 juin 2025, Cogeco Communications a effectué un premier prélèvement de 4,8 millions \$ sur sa facilité de crédit non rotatif non garantie de premier rang d'un montant en capital total d'un maximum de 38,1 millions \$, pour un solde disponible de 33,3 millions \$. La facilité de crédit a été conclue avec la Banque de l'infrastructure du Canada en décembre 2022 et ne peut être utilisée que pour financer les projets d'expansion du réseau entrepris dans le cadre du Programme accéléré d'Internet haute vitesse de l'Ontario. Au 31 août 2025, une subvention gouvernementale de 3,0 millions \$ avait été comptabilisée au titre de cette facilité. Le 29 septembre 2025, Cogeco Communications a prélevé un montant supplémentaire de 6,3 millions \$ sur la facilité.

Facilités de crédit de premier rang

Le 29 septembre 2023, Cogeco Communications a modifié les facilités de crédit de premier rang liées à ses activités américaines comme suit :

- émission de la tranche 3 de l'emprunt à terme B de 775 millions \$ US d'une durée de sept ans;
- émission de l'emprunt à terme B de crédit agricole de 475 millions \$ US d'une durée de cinq ans; et
- augmentation de la limite de crédit de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang, qui est passée de 150 millions \$ US à 250 millions \$ US, et prorogation de la date d'échéance jusqu'en septembre 2028.

Le produit des emprunts à terme B émis, ainsi que le montant de 150 millions \$ US prélevé sur la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang et les fonds en caisse de 200 millions \$ US, ont servi à rembourser la tranche 1 existante de 1,6 milliard \$ US de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang. Le remboursement anticipé de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang et la modification de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang ont été comptabilisés comme une extinction de dette. Ainsi, une perte à l'extinction d'une dette de 16,9 millions \$ a été comptabilisée dans les charges financières au cours du premier trimestre de l'exercice 2024.

Le 1^{er} septembre 2021, dans le cadre du financement de l'acquisition des systèmes de câblodistribution en Ohio, une filiale américaine de Cogeco Communications a procédé à l'émission de la tranche 2 de 1,1 milliard \$ (900 millions \$ US) de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang, arrivant à échéance le 1^{er} septembre 2028.

Le taux d'intérêt applicable aux facilités de crédit de premier rang est basé sur le SOFR, assorti d'un taux plancher de 39 points de base pour la tranche 2 et d'un taux plancher de 0 point de base pour le reste des facilités, plus l'écart de crédit applicable.

La facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang est assujettie à un amortissement trimestriel de 0,25 %. En sus de l'amortissement trimestriel, les tranches doivent être remboursées par anticipation selon un pourcentage de remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires générés au cours de l'exercice antérieur, tel qu'il est défini ci-dessous, le cas échéant.

- i) 50 % si le ratio de l'endettement net garanti de premier rang / BAILA ajusté (« ratio de levier financier ») de Breezeline est supérieur ou égal à 5,1;
- ii) 25 % si le ratio de levier financier de Breezeline est supérieur ou égal à 4,6, mais inférieur à 5,1;
- iii) 0 % si le ratio de levier financier de Breezeline est inférieur à 4,6.

Le ratio de levier financier de Breezeline était inférieur à 4,6 au 31 août 2025 et, par conséquent, aucun remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires n'est applicable pour l'exercice 2025. Les facilités de crédit de premier rang sont sans recours contre Cogeco Communications et la plupart de ses filiales canadiennes et sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et flottante, sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Breezeline et de ses filiales. Les dispositions relatives à ces facilités prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Breezeline et de ses filiales. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les priviléges autorisés, les investissements et les distributions.

B) Obligations locatives

La Société conclut principalement des contrats de location portant sur des immeubles, des terrains, l'infrastructure de réseau et du matériel. Les contrats de location sont généralement négociés séparément et portent sur diverses périodes fixes, mais ils peuvent également comprendre des options de renouvellement ou de résiliation.

Aux 31 août	2025	2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Obligations locatives	88 948	80 718
Moins : tranche courante	15 998	10 888
	72 950	69 830

Aux 31 août	2025	2024
Taux d'intérêt moyen pondéré des obligations locatives	4,46 %	4,43 %
Durée moyenne pondérée des contrats de location (en années)	4,5	5,1

Exercices clos les 31 août	2025	2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Charges au titre des paiements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative	5 313	10 555
Charges liées aux contrats de location à court terme	266	1 065
Charges liées aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	8	32

C) Autres informations

L'information présentée ci-dessous porte sur l'ensemble de la dette à long terme, qui comprend des billets et des facilités de crédit, des obligations locatives ainsi que le solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises.

Aux 31 août	2025	2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Capital de la dette à long terme à taux fixe	3 571 779	3 519 727
Capital de la dette à long terme à taux variable	1 186 005	1 491 474
Capital de la dette à long terme	4 757 784	5 011 201

20. Capital social

A) Autorisé

Nombre illimité :

Actions privilégiées de premier et de second rang, pouvant être émises en série, ne comportant aucun droit de vote, sauf tel qu'il est prévu par la loi ou par les statuts de la Société.

Actions à droits de vote multiples, 20 votes par action.

Actions subalternes à droit de vote, 1 vote par action.

B) Émis et payé

Exercice clos le 31 août 2025	Actions à droits de vote multiples		Actions subalternes à droit de vote	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)</i>				
Émis et en circulation, 31 août 2025 et 2024	1 602 217	10	8 040 562	64 347
Actions détenues en fiducie, 31 août 2024⁽¹⁾	—	—	(121 193)	(7 924)
Actions subalternes à droit de vote acquises	—	—	(46 429)	(2 819)
Actions subalternes à droit de vote distribuées aux employés	—	—	23 549	1 535
Actions détenues en fiducie, 31 août 2025⁽¹⁾	—	—	(144 073)	(9 208)
Émis et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, 31 août 2025	1 602 217	10	7 896 489	55 139

Exercice clos le 31 août 2024	Actions à droits de vote multiples		Actions subalternes à droit de vote	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)</i>				
Émis et en circulation, 31 août 2023	1 602 217	10	14 009 952	112 118
Rachat d'actions subalternes à droit de vote auprès de La Caisse à des fins d'annulation	—	—	(5 969 390)	(47 771)
Émis et en circulation, 31 août 2024	1 602 217	10	8 040 562	64 347
Actions détenues en fiducie, 31 août 2023⁽¹⁾	—	—	(104 349)	(7 246)
Actions subalternes à droit de vote acquises	—	—	(48 672)	(2 862)
Actions subalternes à droit de vote distribuées aux employés	—	—	31 828	2 184
Actions détenues en fiducie, 31 août 2024⁽¹⁾	—	—	(121 193)	(7 924)
Émis et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, 31 août 2024	1 602 217	10	7 919 369	56 423

(1) Actions détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement.

Transaction de rachat d'actions au cours de l'exercice 2024 – Rachat des participations de Rogers dans Cogeco et Cogeco Communications

Le 13 décembre 2023, Cogeco et Cogeco Communications ont conclu une série de transactions dans le cadre de la vente par Rogers Communications Inc. de la totalité de ses participations dans les deux sociétés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (« La Caisse »). Cogeco a racheté à des fins d'annulation 5 969 390 de ses actions subalternes à droit de vote auprès de La Caisse pour un montant de 280,0 millions \$, ce qui a entraîné un dividende réputé déterminé non imposable aux fins de l'impôt. Parallèlement, Cogeco a vendu à Cogeco Communications 2 266 537 actions subalternes à droit de vote de sa participation dans Cogeco Communications pour un montant de 116,5 millions \$ et, à La Caisse, 1 423 692 actions subalternes à droit de vote pour un montant de 73,2 millions \$, à la suite de la conversion et de l'annulation d'un nombre équivalent d'actions à droits de vote multiples de Cogeco Communications. Les 2 266 537 actions subalternes à droit de vote rachetées par Cogeco Communications l'ont été à des fins d'annulation, ce qui a entraîné un dividende réputé déterminé non imposable aux fins de l'impôt. Cogeco a conservé sa participation donnant le contrôle dans Cogeco Communications et, à la suite de cette transaction, La Caisse est devenue un investisseur majeur dans Cogeco Communications, avec une participation de 6 809 339 actions subalternes à droit de vote représentant environ 16,1 % de toutes les actions en circulation de Cogeco Communications à ce moment.

C) Dividendes

Les tableaux suivants présentent un sommaire des dividendes déclarés pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote de la Société et de Cogeco Communications au cours des exercices clos les 31 août 2025 et 2024.

Date de déclaration	Date d'inscription	Date de versement	Dividende par action (en dollars)	
			Cogeco	Cogeco Communications
31 octobre 2024	14 novembre 2024	28 novembre 2024	0,922	0,922
13 janvier 2025	27 janvier 2025	10 février 2025	0,922	0,922
9 avril 2025	23 avril 2025	7 mai 2025	0,922	0,922
15 juillet 2025	29 juillet 2025	12 août 2025	0,922	0,922
			3,688	3,688
1 ^{er} novembre 2023	15 novembre 2023	29 novembre 2023	0,854	0,854
10 janvier 2024	24 janvier 2024	7 février 2024	0,854	0,854
11 avril 2024	25 avril 2024	9 mai 2024	0,854	0,854
11 juillet 2024	25 juillet 2024	8 août 2024	0,854	0,854
			3,416	3,416
Exercices clos les 31 août			2025	2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>			\$	\$
Attribuables aux propriétaires de la Société				
Dividendes sur actions à droits de vote multiples			5 909	5 473
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote			28 776	31 883
			34 685	37 356
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle				
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote			110 459	100 999

Au cours de sa réunion du 29 octobre 2025, le conseil d'administration de Cogeco a déclaré un dividende trimestriel de 0,987 \$ par action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 26 novembre 2025 aux actionnaires inscrits en date du 12 novembre 2025. La Société indique par les présentes que tous les dividendes sont des dividendes déterminés, à moins d'indication contraire.

D) Régimes de paiement fondé sur des actions

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent à leurs employés et à ceux de leurs filiales des régimes d'achat d'actions, et offrent également à leurs hauts dirigeants et employés désignés des régimes d'options sur actions. Aux termes de ces régimes, un maximum de 10 % des actions subalternes à droit de vote en circulation sont disponibles. De plus, la Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent des régimes d'unités d'actions incitatives et des régimes d'unités d'actions liées au rendement à leurs hauts dirigeants et employés désignés et des régimes d'unités d'actions différenciées aux membres du conseil d'administration. Cogeco Communications offre également un régime de droits à l'appréciation d'actions à ses hauts dirigeants et employés désignés aux États-Unis.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération comptabilisée relativement aux régimes de paiement fondé sur des actions de la Société et de Cogeco Communications. Le montant pour l'exercice 2024 comprend la charge directement liée à l'attribution accélérée de certains droits découlant de la transformation stratégique annoncée en mai 2024. Cette charge a été comptabilisée dans le poste Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais.

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
	\$	\$
Options sur actions	977	1 109
Droits à l'appréciation d'actions	130	47
Unités d'actions incitatives	2 142	3 957
Unités d'actions liées au rendement	4 128	6 128
Unités d'actions différenciées	3 424	3 393
	10 801	14 634

Régimes d'achat d'actions offerts aux employés

Régimes d'achat d'actions offerts aux employés	La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent des régimes d'achat d'actions accessibles à tous les employés, dans lesquels ils peuvent verser jusqu'à 7 % de leur salaire annuel de base. La Société et sa filiale versent une cotisation d'un montant correspondant à 25 % de la cotisation de l'employé. Les souscriptions sont effectuées mensuellement, et les actions subalternes à droit de vote des employés sont acquises sur le marché boursier.
---	--

Régimes d'options sur actions

Régimes d'options sur actions	La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent à leurs hauts dirigeants et employés désignés canadiens des régimes d'options sur actions. Un nombre total de 1 545 700 actions subalternes à droit de vote est réservé aux fins du régime d'options sur actions de Cogeco. Au cours des exercices 2025 et 2024, Cogeco n'a attribué aucune option sur actions à ses employés et aucune option sur action n'était en circulation aux 31 août 2025 et 2024. La Société n'émet plus d'options sur actions en vertu de son propre régime, puisque les options sur actions émises par Cogeco Communications sont offertes aux hauts dirigeants et employés désignés des deux sociétés (se reporter à la note 25). Un nombre total de 4 432 500 actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications est réservé aux fins de son régime d'options sur actions. Le prix d'exercice minimal auquel les options sont attribuées est égal au cours des actions à la date d'attribution des options. Les droits de ces options attribuées sont acquis également sur une période de cinq ans commençant un an après le jour où ces options d'achat sont attribuées, et celles-ci peuvent être exercées sur une période de dix ans.
--------------------------------------	--

En vertu du régime d'options sur actions de Cogeco Communications, les variations du nombre d'options sur actions en circulation se sont établies comme suit :

Exercices clos les 31 août	Nombre d'options	2025 Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options ^[1]	2024 Prix d'exercice moyen pondéré
(en dollars canadiens, sauf le nombre d'options)		\$		\$
En circulation au début	1 017 216	80,16	913 338	85,91
Attribuées	217 053	70,83	263 579	61,06
Exercées ^[2]	(52 901)	62,42	[7 680]	56,82
Annulées	(116 904)	88,19	(152 021)	82,77
En circulation à la fin	1 064 464	78,26	1 017 216	80,16
Pouvant être exercées à la fin	607 215	84,50	598 963	84,54

(1) En janvier 2024, le nombre d'actions subalternes à droit de vote réservées aux fins du régime d'options sur actions a augmenté de 1 000 000 pour passer de 3 432 500 à 4 432 500. De ces 4 432 500 actions subalternes à droit de vote réservées aux fins d'émission, 1 023 126 demeuraient disponibles au 31 août 2025.

(2) Pour les options sur actions exercées pendant l'exercice, le prix moyen pondéré de l'action était de 70,01 \$ (56,82 \$ en 2024).

Au 31 août 2025, la fourchette des prix d'exercice, le prix d'exercice moyen pondéré et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options s'établissaient comme suit :

Au 31 août 2025	Options en circulation			Options pouvant être exercées	
	Nombre en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre pouvant être exercé	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix d'exercice		(en années)	\$		\$
\$					
56,14 à 62,00	215 986	8,41	60,87	47 252	60,52
62,01 à 69,00	175 090	1,94	64,73	172 019	64,72
69,01 à 84,00	277 668	8,42	70,39	39 704	69,48
84,01 à 100,00	189 860	3,25	89,20	175 510	88,80
100,01 à 114,30	205 860	4,52	108,51	172 730	109,85
	1 064 464	5,68	78,26	607 215	84,50

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 était de 10,15 \$ (8,82 \$ en 2024) l'option. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées a été estimée à la date d'attribution aux fins de la détermination de la charge au titre de paiements fondés sur des actions liée aux options, au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Exercices clos les 31 août	2025	2024
	%	%
Taux de dividende attendu	5,15	5,63
Volatilité attendue ^[1]	25,18	26,17
Taux d'intérêt sans risque	3,05	3,53
Durée prévue (en années)	6,2	5,9

(1) La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique des actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications pour une période équivalente à la durée prévue des options.

Régime de droits à l'appréciation d'actions

Régime de droits à l'appréciation d'actions	Cogeco Communications offre à ses hauts dirigeants et employés désignés aux États-Unis un régime de droits à l'appréciation d'actions. Les droits à l'appréciation d'actions sont réglés en trésorerie et sont acquis également sur une période de cinq ans commençant un an après le jour où ces droits sont attribués et peuvent être exercés sur une période de dix ans. La valeur des droits à l'appréciation d'actions est liée au rendement des actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications. Au moment de l'acquisition des droits, les droits à l'appréciation d'actions donnent à un participant le droit de recevoir un paiement en trésorerie fondé sur l'augmentation de la valeur de marché des actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications entre la date d'attribution et la date d'exercice.
--	--

En vertu du régime de droits à l'appréciation d'actions de Cogeco Communications, les variations du nombre de droits à l'appréciation d'actions en circulation se sont établies comme suit :

Exercices clos les 31 août	2025			2024
	Nombre de droits à l'appréciation d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits à l'appréciation d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
<i>(en dollars canadiens, sauf le nombre de droits à l'appréciation d'actions)</i>			\$	\$
En circulation au début	32 607	61,62	—	—
Attribués	45 766	70,83	73 676	61,62
Exercés ⁽¹⁾	(3 181)	61,62	—	—
Annulés	(40 505)	67,03	(41 069)	61,62
En circulation à la fin	34 687	67,45	32 607	61,62
Pouvant être exercés à la fin	3 340	61,62	—	—

(1) Pour les droits à l'appréciation d'actions exercés pendant l'exercice, le prix moyen pondéré de l'action était de 71,39 \$.

La juste valeur moyenne pondérée des droits à l'appréciation d'actions attribués au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 était de 7,97 \$ (9,22 \$ en 2024) le droit. La juste valeur moyenne pondérée des droits à l'appréciation d'actions a été estimée à la date d'attribution aux fins de la détermination de la charge au titre de paiements fondés sur des actions, au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Exercices clos les 31 août	2025	2024
	%	%
Taux de dividende attendu	6,08	5,59
Volatilité attendue ⁽¹⁾	24,16	26,73
Taux d'intérêt sans risque	3,05	3,50
Durée prévue (en années)	5,9	5,3

(1) La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique des actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications pour une période équivalente à la durée prévue des droits à l'appréciation d'actions.

Régimes d'unités d'actions incitatives, d'unités d'actions liées au rendement et d'unités d'actions différées

Régimes d'unités d'actions incitatives	La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent à l'intention de leurs hauts dirigeants et employés désignés des régimes d'unités d'actions incitatives. Les droits des unités d'actions incitatives sont acquis après trois ans moins un jour suivant la date d'attribution. Les unités d'actions incitatives sont réglées en actions subalternes à droit de vote, sauf pour les employés aux États-Unis, dont les unités d'actions incitatives sont réglées en trésorerie. Afin de couvrir les fluctuations du prix de l'action, deux fiducies ont été créées pour acquérir des actions subalternes à droit de vote de la Société et de Cogeco Communications sur le marché boursier aux fins du règlement en actions des unités d'actions incitatives. Les fiduciaires ont reçu des instructions visant l'achat d'actions subalternes à droit de vote des deux sociétés sur le marché boursier. Ces actions sont achetées et sont détenues en fiducie à l'intention des participants jusqu'à ce que les droits connexes soient complètement acquis. Ces fiducies, considérées comme des entités ad hoc, sont consolidées dans les états financiers consolidés de la Société et la valeur des actions subalternes à droit de vote acquises et détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives est présentée en diminution du capital social ou de la participation ne donnant pas le contrôle.
---	---

Régimes d'unités d'actions liées au rendement	La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent à leurs hauts dirigeants et employés désignés des régimes d'unités d'actions liées au rendement. Les droits sur les unités d'actions liées au rendement sont acquis après trois ans moins un jour, sous réserve du niveau d'atteinte des objectifs de rendement établis par le conseil d'administration au moment de l'attribution. Les participants ont le droit de recevoir des équivalents de dividendes sous forme d'unités d'actions liées au rendement supplémentaires, mais uniquement à l'égard des unités d'actions liées au rendement dont les droits devraient être acquis. L'incidence de toute variation du nombre d'unités d'actions liées au rendement dont les droits devraient être acquis est comptabilisée dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée. Les unités d'actions liées au rendement sont réglées en actions subalternes à droit de vote, sauf pour les employés aux États-Unis, dont les unités d'actions liées au rendement sont réglées en trésorerie. Afin de couvrir les fluctuations du prix de l'action, deux fiducies ont été créées pour acquérir des actions subalternes à droit de vote de la Société et de Cogeco Communications sur le marché boursier aux fins du règlement en actions des unités d'actions liées au rendement. Les fiduciaires ont reçu des instructions visant l'achat d'actions subalternes à droit de vote des deux sociétés sur le marché boursier. Ces actions sont achetées et sont détenues en fiducie à l'intention des participants jusqu'à ce que les droits connexes soient complètement acquis. Ces fiducies, considérées comme des entités ad hoc, sont consolidées dans les états financiers consolidés de la Société et la valeur des actions subalternes à droit de vote acquises et détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions liées au rendement est présentée en diminution du capital social ou de la participation ne donnant pas le contrôle.
Régimes d'unités d'actions différées	La Société et sa filiale, Cogeco Communications, ont mis sur pied des régimes d'unités d'actions différées afin de faciliter le recrutement et le maintien en fonction d'administrateurs compétents aux conseils d'administration de la Société et de sa filiale. Chaque membre actuel ou nouveau membre du conseil peut choisir de toucher un pourcentage de sa rémunération annuelle sous forme d'unités d'actions différées et de toucher le reste, s'il y a lieu, en espèces. Des équivalents de dividendes sont émis à l'égard des unités d'actions différées comme si le membre était un porteur inscrit d'actions subalternes à la date de référence pertinente et crédités à son compte sous forme d'unités d'actions différées supplémentaires. Les unités d'actions différées sont rachetables et payables en espèces ou en actions lorsqu'un membre quitte le conseil ou décède.

En vertu des régimes d'unités d'actions incitatives, d'unités d'actions liées au rendement et d'unités d'actions différées de la Société, les variations du nombre d'unités d'actions incitatives, d'unités d'actions liées au rendement et d'unités d'actions différées en circulation se sont établies comme suit :

	Unités d'actions incitatives	Unités d'actions liées au rendement	Unités d'actions différées
Solde au 31 août 2023	46 917	48 148	80 386
Attribuées/émises	36 978	35 336	14 391
Unités supplémentaires attribuées, liées au rendement	—	103	—
Distribuées/rachetées	(15 336)	(16 492)	—
Annulées	(6 866)	(8 001)	—
Équivalents de dividendes	—	3 628	6 008
Solde au 31 août 2024	61 693	62 722	100 785
Attribuées/émises ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	22 476	22 476	6 310
Unités supplémentaires attribuées, liées au rendement	—	—	—
Distribuées/rachetées	(12 400)	(11 149)	(27 668)
Annulées	(1 169)	(2 516)	—
Équivalents de dividendes	—	4 663	5 676
Solde au 31 août 2025	70 600	76 196	85 103

(1) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions incitatives attribuées était de 61,61 \$ en 2025 (59,45 \$ en 2024).

(2) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions liées au rendement attribuées était de 61,61 \$ en 2025 (59,40 \$ en 2024).

(3) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions différées émises était de 62,14 \$ en 2025 (60,44 \$ en 2024).

En vertu des régimes d'unités d'actions incitatives, d'unités d'actions liées au rendement et d'unités d'actions différées de Cogeco Communications, les variations du nombre d'unités d'actions incitatives, d'unités d'actions liées au rendement et d'unités d'actions différées en circulation se sont établies comme suit :

	Unités d'actions incitatives	Unités d'actions liées au rendement	Unités d'actions différées
Solde au 31 août 2023	68 837	101 703	90 542
Attribuées/émises	45 178	70 704	26 066
Unités supplémentaires attribuées, liées au rendement	—	1 225	—
Distribuées/rachetées	(32 017)	(45 282)	—
Annulées	(18 047)	(27 213)	—
Équivalents de dividendes	—	6 751	6 574
Solde au 31 août 2024	63 951	107 888	123 182
Attribuées/émises ^{[1][2][3]}	25 190	214 739	24 922
Unités supplémentaires attribuées, liées au rendement	—	348	—
Distribuées/rachetées	(13 883)	(20 939)	(26 842)
Annulées	(7 224)	(28 654)	—
Équivalents de dividendes	—	16 874	6 785
Solde au 31 août 2025	68 034	290 256	128 047

(1) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions incitatives attribuées était de 70,83 \$ en 2025 (61,58 \$ en 2024).

(2) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions liées au rendement attribuées était de 70,83 \$ en 2025 (61,30 \$ en 2024).

(3) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions différées émises était de 65,85 \$ en 2025 (61,62 \$ en 2024).

21. Cumul des autres éléments du résultat global

	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Écart de change	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$
Solde au 31 août 2023	27 031	33 166	60 197
Autres éléments du résultat global de l'exercice	(14 060)	(1 606)	(15 666)
Solde au 31 août 2024	12 971	31 560	44 531
Autres éléments du résultat global de l'exercice	(6 810)	7 831	1 021
Solde au 31 août 2025	6 161	39 391	45 552

22. Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

A) Variations des autres activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie

	2025	2024
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Créances clients et autres débiteurs	(14 758)	10 189
Charges payées d'avance et autres	(8 488)	2 918
Autres actifs	(21 629)	(27 150)
Dettes fournisseurs et autres créiteurs	60 951	46 602
Provisions	(19 022)	25 900
Passifs sur contrat et autres passifs	4 586	—
	1 640	58 459

B) Acquisitions d'immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les paiements en trésorerie pour les acquisitions d'immobilisations corporelles présentés dans la section portant sur les investissements des tableaux consolidés des flux de trésorerie et les dépenses d'investissement nettes présentées à la note 6.

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	599 294	664 004
Subventions reçues d'avance comptabilisées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles au cours de l'exercice	(7 896)	(21 257)
Dépenses d'investissement nettes	591 398	642 747

C) Variations des passifs issus des activités de financement

	Dette à long terme				Total
	Endettement bancaire	Billets et facilités de crédit	Obligations locatives	Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	
Exercices clos les 31 août 2025 et 2024 (en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 août 2023	23 229	5 019 513	69 484	—	5 112 226
Diminution de l'endettement bancaire	(7 830)	—	—	—	(7 830)
Diminution nette des facilités de crédit rotatif	—	(18 147)	—	—	(18 147)
Émission de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction	—	2 001 646	—	—	2 001 646
Remboursement des billets et des facilités de crédit	—	(2 149 661)	—	—	(2 149 661)
Remboursement des obligations locatives	—	—	(10 282)	—	(10 282)
Total des flux de trésorerie affectés aux activités de financement, excluant les capitaux propres	(7 830)	(166 162)	(10 282)	—	(184 274)
Intérêts payés sur les obligations locatives	—	—	(3 452)	—	(3 452)
Total des variations des flux de trésorerie	(7 830)	(166 162)	(13 734)	—	(187 726)
Perte à l'extinction d'une dette ⁽¹⁾	—	16 552	—	—	16 552
Incidence des variations des taux de change	—	(12 170)	(65)	—	(12 235)
Amortissement des escomptes, des coûts de transaction et autres	—	8 620	—	—	8 620
Augmentation nette des obligations locatives	—	—	24 327	—	24 327
Reprises dans le cadre de regroupements d'entreprises	—	—	706	—	706
Augmentation du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	—	—	—	17 094	17 094
Total des variations sans effet sur la trésorerie	—	13 002	24 968	17 094	55 064
Solde au 31 août 2024	15 399	4 866 353	80 718	17 094	4 979 564
Diminution de l'endettement bancaire	(11 884)	—	—	—	(11 884)
Diminution nette des facilités de crédit rotatif	—	(119 590)	—	—	(119 590)
Émission de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction	—	325 605	—	—	325 605
Remboursement des billets et des facilités de crédit	—	(559 070)	—	—	(559 070)
Remboursement des obligations locatives	—	—	(14 635)	—	(14 635)
Total des flux de trésorerie affectés aux activités de financement, excluant les capitaux propres	(11 884)	(353 055)	(14 635)	—	(379 574)
Intérêts payés sur les obligations locatives	—	—	(4 126)	—	(4 126)
Total des variations des flux de trésorerie	(11 884)	(353 055)	(18 761)	—	(383 700)
Incidence des variations des taux de change	—	82 611	280	—	82 891
Amortissement des escomptes, des coûts de transaction et autres	—	8 323	—	—	8 323
Augmentation nette des obligations locatives	—	—	26 711	—	26 711
Total des variations sans effet sur la trésorerie	—	90 934	26 991	—	117 925
Solde au 31 août 2025	3 515	4 604 232	88 948	17 094	4 713 789

(1) De la perte de 16,9 millions \$ à l'extinction d'une dette comptabilisée à l'exercice 2024 relativement au refinancement des facilités de crédit de premier rang, une tranche de 0,3 million \$ est présentée dans le poste Autres actifs, car elle se rapporte à la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang.

D) Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2025	2024
	\$	\$
Aux 31 août (en milliers de dollars canadiens)		
Trésorerie	75 577	69 006
Trésorerie avec restrictions d'utilisation	—	8 740
	75 577	77 746

23. Avantages du personnel

A) Régimes à cotisations définies et régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs

La Société et ses filiales offrent à certains de leurs employés des régimes à cotisations définies ou des régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs. Pour ces régimes, la seule obligation de la Société et de ses filiales est de remettre la cotisation mensuelle de l'employeur. Une charge de rémunération totale de 13,6 millions \$ (12,9 millions \$ en 2024) a été comptabilisée dans les « salaires, avantages et services impartis » dans les états consolidés du résultat net de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2025 relativement à ces régimes.

B) Régimes à prestations définies

La Société et ses filiales offrent des régimes à prestations définies au bénéfice de certains de leurs employés, lesquels sont fermés aux nouveaux participants, et des régimes distincts à prestations définies au bénéfice de leurs hauts dirigeants, qui prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen au cours de la carrière de chaque participant. La Société et ses filiales offrent aussi à leurs hauts dirigeants désignés des régimes supplémentaires de retraite. Les régimes à prestations définies sont enregistrés auprès du Bureau du surintendant des institutions financières et sont assujettis à la loi fédérale sur les normes de prestation de pension. Les régimes sont également enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada et sont assujettis à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le comité consultatif sur les régimes de retraite de la Société supervise l'administration de ces régimes, ce qui comprend les principaux éléments suivants : la surveillance du rendement des fonds et la vérification de la capitalisation adéquate des régimes, la prise de décisions en ce qui a trait à la stratégie de placement, la conception des régimes et la sélection des gestionnaires de fonds, ainsi que l'examen et l'approbation des états financiers audités des régimes de retraite. La politique de capitalisation de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau suffisant pour couvrir les prestations et pour respecter les exigences posées par les règlements applicables et les dispositions des régimes qui régissent la capitalisation des régimes. Les régimes à prestations définies sont capitalisés au moyen des cotisations de la Société et des participants. La capitalisation des régimes à prestations définies est calculée en fonction d'estimations actuarielles et est assujettie à des restrictions en vertu des règlements régissant l'impôt sur le revenu et d'autres règlements applicables.

Au 31 août de chaque exercice, la Société et ses filiales mesurent les actifs des régimes à la juste valeur et l'obligation au titre de prestations définies pour tous les régimes. La plus récente évaluation actuarielle des régimes au bénéfice des employés a eu lieu le 31 août 2024; l'évaluation suivante était requise en date du 31 août 2025 et devrait être achevée en février 2026. En ce qui concerne les régimes au bénéfice des hauts dirigeants, la plus récente évaluation actuarielle a eu lieu le 31 août 2023; l'évaluation suivante était requise en date du 31 août 2026 et devrait être achevée en février 2027.

Le tableau suivant fait le rapprochement entre la variation de l'obligation au titre des prestations définies et les actifs des régimes à la juste valeur et la situation de la capitalisation des régimes aux 31 août.

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies⁽¹⁾		
Obligation au titre des prestations définies au début	106 122	100 403
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 064	2 519
Coût financier	5 123	5 228
Cotisations versées par les participants	216	247
Prestations versées	(5 969)	(5 580)
Perte actuarielle (gain actuariel) sur l'obligation résultant des éléments suivants :		
Ajustements liés à l'expérience	(422)	(335)
Changements des hypothèses démographiques	—	(388)
Changements des hypothèses financières	(1 141)	4 028
Obligation au titre des prestations définies à la fin	105 993	106 122
Actifs des régimes à la juste valeur		
Actifs des régimes à la juste valeur au début	125 141	115 227
Produits d'intérêts	5 949	5 906
Rendement des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les produits d'intérêts	3 791	8 651
Charges administratives	(403)	(282)
Cotisations versées par les participants	216	247
Cotisations versées par l'employeur	531	972
Prestations versées	(5 969)	(5 580)
Actifs des régimes à la juste valeur à la fin	129 256	125 141
Situation de la capitalisation		
Actifs des régimes à la juste valeur	129 256	125 141
Obligation au titre des prestations définies	105 993	106 122
Excédent des régimes	23 263	19 019
Effet du plafond de l'actif	(4 049)	(4 231)
Actif net au titre des prestations définies	19 214	14 788

(1) Aux 31 août 2025 et 2024, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 11 ans.

L'actif net au titre des prestations définies est inclus dans les états consolidés de la situation financière de la Société au poste Autres actifs.

Charge au titre des régimes à prestations définies comptabilisée en résultat net

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
	\$	\$
Comptabilisée dans les charges d'exploitation (salaires, avantages du personnel et services impartis)		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 064	2 519
Charges administratives	403	282
Comptabilisée dans les charges financières (autres)		
Produits d'intérêts nets	(621)	(450)
	1 846	2 351

Charge au titre des régimes à prestations définies comptabilisée dans les autres éléments du résultat global

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
	\$	\$
Perte actuarielle (gain actuariel) résultant des éléments suivants :		
Ajustements liés à l'expérience	(422)	(335)
Changements des hypothèses démographiques	—	(388)
Changements des hypothèses financières	(1 141)	4 028
Rendement des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les produits d'intérêts	(3 791)	(8 651)
Variation du plafond de l'actif, excluant les intérêts	(387)	(380)
	(5 741)	(5 726)

Variations du plafond de l'actif

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
	\$	\$
Solde au début		
Intérêts sur le plafond de l'actif	205	228
Variation du plafond de l'actif, excluant les intérêts	(387)	(380)
Solde à la fin	4 049	4 231

Le plafond de l'actif de la Société représente la valeur actualisée des avantages économiques futurs disponibles sous la forme de réductions de cotisations futures.

Les cotisations prévues devant être versées par l'employeur aux régimes à prestations définies de la Société en 2026 seront d'environ 0,8 million \$.

Les actifs des régimes se répartissent comme suit :

Aux 31 août	2025	2024
	%	%
Actions ⁽¹⁾	57,9	57,3
Titres d'emprunt ⁽¹⁾	22,1	22,3
Dépôts en fiducie ⁽²⁾	18,2	18,8
Immobilier	1,0	1,0
Autres	0,8	0,6
Total	100	100

(1) Les actions et les titres d'emprunt ont des prix cotés sur des marchés actifs et ils excluent les titres émis par la Société ou par Cogeco Communications.

(2) Dépôts en fiducie prescrits par l'Agence du revenu du Canada pour les régimes de retraite supplémentaires capitalisés, ne portant pas intérêt.

Les principales hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer l'obligation de la Société au titre des régimes à prestations définies et la charge au titre des régimes à prestations définies s'établissent comme suit :

Aux 31 août	2025	2024
	%	%
Obligation au titre des prestations définies		
Taux d'actualisation	4,95	4,85
Taux de croissance de la rémunération ⁽¹⁾	3,00	3,00
Table de mortalité	CPM-2014	CPM-2014
Charge au titre des régimes à prestations définies		
Taux d'actualisation	5,15	4,95
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00
Table de mortalité	CPM-2014	CPM-2014

(1) Augmentation de 3,00 % à compter du 1^{er} janvier 2026 (3,00 % en 2025).

C) Exposition aux risques actuariels

Risque d'investissement

La stratégie d'investissement des régimes est de diversifier la nature des rendements prévus des actifs. Étant donné la nature à long terme de l'obligation au titre des prestations définies, une partie des actifs est investie en actions afin de maximiser le rendement. Puisque les actions sont intrinsèquement volatiles et risquées, la Société a déterminé des objectifs d'investissement, autant pour le pourcentage de la répartition des actifs que pour la cible de rendement, qui sont suivis sur une base mensuelle et ajustés au besoin.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations de sociétés à taux fixe cotées de qualité supérieure réduira le taux d'actualisation utilisé et aura pour effet d'augmenter la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Cependant, cette augmentation de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies sera partiellement compensée par une augmentation de la valeur des investissements du régime dans des titres d'emprunt.

Risque de salaire

Les prestations de retraite prévues des membres actifs sont liées à leur rémunération antérieure à la retraite. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en utilisant les meilleures estimations de la direction pour le taux de croissance attendu de la rémunération des membres du régime. Une augmentation dans cette hypothèse augmenterait la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.

D) Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies ont été calculées selon des changements de chaque hypothèse actuarielle qui sont raisonnablement possibles sans considérer des changements simultanés pour plusieurs hypothèses actuarielles clés. Un changement dans une hypothèse actuarielle pourrait déclencher le changement d'une autre hypothèse actuarielle, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence du changement de ces hypothèses sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les résultats actuels des éléments faisant l'objet d'estimations pourraient être différents.

Au 31 août 2025 <i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)</i>	Changement d'hypothèse	Augmentation de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies	
		%	\$
Diminution du taux d'actualisation	0,25		2 889
Taux de croissance attendu de la rémunération	0,25		110

24. Instruments financiers

A) Gestion des risques financiers

La direction a pour objectif de protéger la Société et ses filiales contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats, et contre certains risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière que la Société pourrait subir si un client ou une contrepartie à un actif financier ne s'acquittait pas de ses obligations contractuelles. La Société est exposée au risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux créances clients, dont l'exposition maximale est représentée par leur valeur comptable présentée dans les états consolidés de la situation financière.

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés découle de la possibilité que les contreparties manquent à leurs obligations lorsque la juste valeur de ces conventions est favorable à la Société. La Société atténue ce risque en concluant des transactions avec des institutions financières dont la notation est élevée. La Société évalue la solvabilité des contreparties afin de réduire le risque de défaillance des contreparties dans le cadre de ces conventions. Au 31 août 2025, la direction est d'avis que le risque de crédit lié à ses instruments financiers dérivés est minimal, étant donné que la notation la plus faible des contreparties à ces conventions est de « A » selon les services de notation de Standard & Poor's (« S&P »). La direction surveille son exposition aux institutions financières, principalement sous la forme de dépôts, de dérivés et d'engagements liés à des facilités de crédit rotatif.

La Société a déposé la trésorerie et les équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières de bonne réputation, et la direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

La Société est également exposée au risque de crédit relativement à ses créances clients. Pour réduire ce risque, la Société assure un suivi constant de la situation financière de ses clients et examine le dossier de crédit et la solvabilité de chaque nouveau client important. La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances douteuses. La correction de valeur pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients plus importantes et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Divers facteurs sont pris en considération, notamment la conjoncture économique, les données macroéconomiques prospectives et l'information historique (comme le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client et l'historique de recouvrement du client). La Société est d'avis que sa correction de valeur pour créances douteuses suffit à couvrir le risque de crédit connexe auquel elle est exposée. La Société dispose de politiques en matière de crédit et a mis en place divers contrôles du crédit, notamment des vérifications de crédit, des avances et une facturation anticipée, et elle a établi des procédures afin de suspendre les services lorsque les clients ont atteint leur limite de crédit ou n'ont pas respecté les modalités de paiement établies. Puisque la clientèle de la Société est nombreuse et diversifiée et qu'elle est répartie dans ses territoires au Canada et aux États-Unis, la concentration du risque de crédit n'est pas considérable.

Le tableau suivant détaille le solde des créances clients et autres débiteurs, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

	2025	2024
	\$	\$
Aux 31 août		
(en milliers de dollars canadiens)		
Créances clients	100 768	103 869
Correction de valeur pour créances douteuses	(6 610)	(5 279)
	94 158	98 590
Autres débiteurs ⁽¹⁾	54 594	33 339
	148 752	131 929

(1) Se rapporte principalement aux débiteurs provenant des subventions publiques.

Les créances clients échues sont définies comme les montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés. La Société considère les montants impayés à la date due comme créances clients échues. Une grande partie des clients de la Société reçoivent leur facture et paient avant que les services ne soient rendus.

Le tableau suivant détaille les soldes des créances clients échues, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

	2025	2024
	\$	\$
Aux 31 août		
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Échues depuis moins de 30 jours	12 777	19 336
Échues depuis 30 à 60 jours	5 252	5 866
Échues depuis 60 à 90 jours	1 172	1 709
Échues depuis plus de 90 jours	1 287	849
	20 488	27 760

Le tableau suivant détaille les variations de la correction de valeur pour créances douteuses.

	2025	2024
	\$	\$
Exercices clos les 31 août		
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Solde au début	5 279	8 929
Provision pour créances clients dépréciées	26 666	27 294
Utilisation nette	(25 309)	(30 994)
Ajustements au titre de l'écart de change	(26)	50
Solde à la fin	6 610	5 279

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité grâce à la gestion de sa structure du capital et à l'accès à différents marchés financiers. Elle gère également le risque de liquidité en assurant un suivi constant des flux de trésorerie réels et prévus afin de s'assurer qu'elle possède assez de liquidités pour satisfaire à ses obligations à leur échéance.

Le tableau suivant présente le montant utilisé et le solde disponible aux termes des facilités de crédit rotatif de la Société et de Cogeco Communications au 31 août 2025.

	Montant total	Montant utilisé	Solde disponible
Société			
Facilité de crédit à terme rotatif	100,0 millions \$	67,2 millions \$	32,8 millions \$
Cogeco Communications			
Facilité de crédit à terme rotatif	750,0 millions \$	221,6 millions \$	528,4 millions \$
Facilité de crédit rotatif garantie de premier rang - filiales américaines	343,6 millions \$ (250,0 millions \$ US)	3,0 millions \$ (2,2 millions \$ US)	340,6 millions \$ (247,8 millions \$ US)

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers et des obligations locatives, ainsi que les montants en capital connexes en cours au 31 août 2025.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Flux de trésorerie contractuels						
	2026	2027	2028	2029	2030	Par la suite	Total
Endettement bancaire	3 515	—	—	—	—	—	3 515
Dettes fournisseurs et autres créateurs ⁽¹⁾	381 265	—	—	—	—	—	381 265
Billets et facilités de crédit ⁽²⁾	29 545	235 675	98 695	2 065 411	296 457	1 926 322	4 652 105
Obligations locatives	15 693	13 845	11 616	7 765	5 665	34 001	88 585
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	—	17 094	—	—	—	—	17 094
Autres passifs ⁽¹⁾	—	6 031	1 530	7	—	—	7 568
	430 018	272 645	111 841	2 073 183	302 122	1 960 323	5 150 132

- (1) Excluant les intérêts courus sur les billets, les facilités de crédit et le solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises.
- (2) Une tranche de 561,1 millions \$ de ces conventions d'emprunt est assujettie à des clauses restrictives. Les calculs relatifs aux clauses restrictives sont effectués trimestriellement à chaque date de clôture, ainsi que sur une base pro forma lors d'un regroupement d'entreprises ou d'une cession. Les clauses restrictives concernent le maintien de certains ratios financiers principalement en ce qui a trait au BAIJA ajusté et à l'endettement net (se reporter à la note 24 C) pour en savoir plus). En cas de manquement aux clauses restrictives, les conventions d'emprunt touchées deviendront payables à vue, et devront donc être remboursées plus tôt que ce qu'indique le tableau ci-dessus. Les clauses restrictives font l'objet d'un suivi régulier par le service de la trésorerie pour veiller au respect des conventions d'emprunt.

Le tableau suivant résume les intérêts payables sur la dette à long terme, y compris les instruments financiers dérivés connexes, qui sont dus au cours des cinq prochains exercices et par la suite.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2026	2027	2028	2029	2030	Par la suite	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements d'intérêts sur les billets et les facilités de crédit ⁽¹⁾	229 815	225 423	224 583	140 925	123 286	137 458	1 081 490
Paiements d'intérêts sur les obligations locatives	3 695	2 942	2 318	1 862	1 590	7 404	19 811
Paiements d'intérêts sur le solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	—	3 972	—	—	—	—	3 972
Encaissements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	(71 930)	(54 368)	(31 879)	(6 673)	—	—	(164 850)
Paiements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	47 333	40 262	27 077	6 030	—	—	120 702
	208 913	218 231	222 099	142 144	124 876	144 862	1 061 125

- (1) En fonction du capital et des taux d'intérêt en vigueur des dettes existantes en date du 31 août 2025 et de leurs échéances respectives.

Risque de taux d'intérêt

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, sont exposées au risque de taux d'intérêt relativement à leurs instruments à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt auront une incidence sur le remboursement de ces instruments. Au 31 août 2025, la totalité de la dette à long terme de la Société et de Cogeco Communications portait intérêt à taux fixe, à l'exception des montants prélevés aux termes de la facilité de crédit à terme rotatif et de la facilité de crédit à terme non rotatif de la Société ainsi que de la facilité de crédit à terme rotatif et des facilités de crédit de premier rang de Cogeco Communications, lesquels sont assujettis à des taux d'intérêt variables.

Pour réduire le risque lié à ses instruments à taux variable et pour atténuer l'incidence des variations des taux d'intérêt, la filiale américaine de Cogeco Communications a conclu des conventions de swaps de taux d'intérêt fixe. Le tableau qui suit présente les swaps de taux d'intérêt en cours au 31 août 2025.

Type de couverture	Montant notionnel	Taux d'intérêt reçu	Taux d'intérêt payé ^[1]	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie ^[2]	550 millions \$ US	Taux SOFR à terme	3,82 % à 4,18 %	Février 2027 à février 2029	Emprunt à terme B garanti de premier rang – tranche 3
Flux de trésorerie ^[3]	800 millions \$ US	Taux SOFR à terme assorti d'un taux plancher de 39 points de base	1,17 % à 1,44 %	Octobre 2025 à juillet 2027	Emprunt à terme B garanti de premier rang – tranche 2

(1) Les couvertures ont pour effet de convertir le taux de base variable SOFR en des taux fixes, plus l'écart de crédit applicable.

(2) Des swaps de taux d'intérêt d'un montant de 250 millions \$ US sont arrivés à échéance en novembre 2024. En décembre 2024, de nouveaux swaps de taux d'intérêt fixes du même montant, assortis d'échéances allant de février 2028 à février 2029 et de taux d'intérêt allant de 3,82 % à 3,85 %, ont été conclus.

(3) En août 2025, des swaps différés de taux d'intérêt d'un montant de 200 millions \$ US ont été conclus afin de renouveler partiellement, à compter d'octobre 2025, les swaps de taux d'intérêt d'un montant de 400 millions \$ US échéant en octobre 2025. Les nouveaux swaps de taux d'intérêt sont assortis d'un taux d'intérêt fixe de 3,25 % et arrivent à échéance le 31 août 2028.

La sensibilité des charges financières annuelles de la Société à l'égard d'une augmentation (diminution) de 1 % du taux d'intérêt applicable à la tranche non couverte des facilités à taux d'intérêt variable représenterait une hausse (baisse) d'approximativement 11,9 millions \$ en fonction de la dette et des conventions de swaps existantes au 31 août 2025.

Risque de change

Bien que les transactions commerciales réalisées dans le cadre des activités aux États-Unis soient libellées principalement en dollars américains, ce qui a une incidence sur les produits et les charges consolidés présentés lors de leur conversion en dollars canadiens, les produits et les charges consolidés de la Société sont en grande partie reçus ou libellés dans la monnaie fonctionnelle des unités d'affaires dans les marchés où elle exerce ses activités. Par conséquent, la sensibilité de la Société aux fluctuations des taux de change est minime sur le plan économique. Le risque de change auquel s'expose la Société provient principalement des transactions commerciales des activités canadiennes libellées en dollars américains. L'objectif de la Société en matière de gestion du risque de change est de réduire au minimum son exposition aux flux de trésorerie et aux activités libellées en devises, en s'assurant que les transactions avec les tiers soient réglées dans la mesure du possible dans la monnaie fonctionnelle de ses unités d'affaires, lorsqu'il est pratique de le faire, et en ayant recours à des instruments financiers dérivés.

Le tableau suivant présente l'exposition de la Société au risque de change lié aux actifs et aux passifs financiers courants découlant des activités canadiennes, libellés en dollars américains.

Aux 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
	\$	\$
Actifs (passifs) financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 125	9 285
Dettes fournisseurs et autres créateurs	(14 521)	(13 965)
	(2 396)	(4 680)

L'incidence d'une hausse (baisse) de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien se répercuterait sur l'évaluation des actifs et des passifs financiers présentés dans le tableau ci-dessus, ce qui ferait augmenter (diminuer) les charges financières d'approximativement 0,2 million \$ en fonction des soldes existants au 31 août 2025.

La Société est également exposée au risque de change en raison de l'intérêt annuel, d'un montant de 168,4 millions \$, lié aux billets et facilités de crédit libellés en dollars américains. L'incidence d'une hausse (baisse) de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien ferait augmenter (diminuer) les charges financières annuelles d'approximativement 16,8 millions \$ en fonction de la dette et des conventions de swaps existantes au 31 août 2025.

De plus, Cogeco Communications a été exposée au risque de change lié au remboursement, en juin 2025, de ses billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions \$ US. Pour réduire ce risque, Cogeco Communications a conclu des contrats de change à terme au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025 pour couvrir en partie son exposition. À l'échéance en juin 2025, une perte réalisée de 14,9 millions \$ a été comptabilisée au titre de ces contrats de change à terme dans les charges financières (note 11).

Type de relation	Montant notionnel	Échéance	Taux de change moyen pondéré
Couverture économique	210,2 millions \$ US	16 juin 2025	1,4263

De plus, l'investissement net de Cogeco Communications dans sa filiale américaine donne lieu à une exposition au risque de change, en raison de la conversion de l'investissement net dans la monnaie fonctionnelle de la Société. Une tranche de l'investissement net de Cogeco Communications dans sa filiale américaine est couverte par les billets garantis de premier rang de Cogeco Communications, libellés en dollars américains, qui ont été désignés comme couvertures de l'investissement net, alors qu'une autre tranche est couverte sur le plan économique par les facilités de crédit de premier rang de la filiale américaine, libellées en dollars américains.

Le tableau qui suit présente l'investissement global dans des établissements à l'étranger attribuable aux propriétaires de Cogeco Communications ainsi que le montant notionnel de la dette empruntée pour couvrir cet investissement au 31 août 2025.

Type de couverture	Montant notionnel de la dette	Investissement global	Élément couvert
Investissement net	150 millions \$ US	1 433 millions \$ US	Investissement net dans des établissements à l'étranger en dollars américains

Le taux de change utilisé pour convertir en dollars canadiens les montants des comptes de l'état consolidé de la situation financière libellés en dollars américains au 31 août 2025 était de 1,3742 \$ pour un dollar américain (1,3491 \$ au 31 août 2024). Une hausse (baisse) de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien ferait augmenter (diminuer) les autres éléments du résultat global d'approximativement 176,3 millions \$.

Risque de marché

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, utilisent des instruments dérivés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie au risque de variation du prix de marché de leurs actions subalternes à droit de vote en lien avec leurs régimes d'unités d'actions différées et les régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement réglés en trésorerie de Cogeco Communications. Par conséquent, la Société et Cogeco Communications utilisent des conventions de swap sur actions pour couvrir sur le plan économique le risque d'appréciation du prix de marché à l'égard de leurs actions subalternes à droit de vote.

Le tableau qui suit présente les contrats dérivés sur actions en cours de la Société au 31 août 2025.

Type de relation	Notionnel	Échéance	Prix moyen de l'action	Élément couvert
Couverture économique	85 950 unités	Janvier 2026	62,91 \$	Exposition aux prix des actions – régime d'unités d'actions différées

Le tableau qui suit présente les contrats dérivés sur actions en cours de Cogeco Communications au 31 août 2025.

Type de relation	Notionnel	Échéance	Prix moyen de l'action	Élément couvert
Couverture économique	128 650 unités	Janvier 2026	66,45 \$	Exposition aux prix des actions – régime d'unités d'actions différées
Couverture économique	74 100 unités	Novembre 2025	66,01 \$	Exposition aux prix des actions – régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement

Au 31 août 2025, les swaps sur actions avaient une juste valeur de 0,8 million \$ et avaient été comptabilisés à titre de passif. En raison des swaps sur actions, une variation de 10 % du prix de marché des actions subalternes à droit de vote ne se traduirait pas par une incidence financière significative sur les résultats de la Société.

B) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu lors d'une transaction normale visant la vente d'un actif ou le transfert d'un passif conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, en actualisant les flux de trésorerie prévus aux taux des actifs ou des passifs ayant les mêmes échéances et conditions. De par leur nature, elles sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important et, par conséquent, elles ne peuvent pas être établies avec précision. En outre, l'impôt sur le résultat et les autres charges qui seraient engagés à la cession de ces instruments financiers ne sont pas pris en compte dans la juste valeur. Par conséquent, la juste valeur ne correspond pas nécessairement au montant net qui serait réalisé si ces instruments étaient réglés. La Société a déterminé la juste valeur de ses instruments financiers comme suit :

- La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, de l'endettement bancaire ainsi que des dettes fournisseurs et autres crébiteurs se rapproche de la juste valeur à cause de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.
- La juste valeur des billets et facilités de crédit est basée sur les rendements de marché estimés à la fin de la période ou, le cas échéant, sur les valeurs marchandes à la fin de la période.
- La juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en utilisant des modèles d'évaluation qui reflètent les flux de trésorerie futurs sur la durée contractuelle des instruments financiers dérivés et des données de marché observables, comme des courbes de taux d'intérêt ou de taux de conversion de devises.

La valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société correspond approximativement à leur juste valeur, à moins d'indication contraire dans le tableau suivant :

Aux 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Billets et facilités de crédit	4 604 232	4 629 382	4 866 353	4 792 120

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière doivent être classés à l'intérieur de trois niveaux de hiérarchie de juste valeur, qui sont :

- niveau 1 : prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix); et
- niveau 3 : données d'entrée pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

La Société considère que ses instruments financiers dérivés sont classés au niveau 2 selon la hiérarchie de juste valeur.

C) Gestion du capital

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour combler les besoins de capitaux de ses diverses entreprises, y compris pour assurer le développement des entreprises au moyen d'acquisitions, d'occasions de croissance interne et d'innovations. La Société gère la structure de son capital et fait des ajustements en fonction de la conjoncture économique générale, du cadre réglementaire, des risques inhérents aux actifs sous-jacents et de ses besoins en fonds de roulement. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouveaux titres d'emprunt, le remboursement des emprunts existants, l'émission ou le rachat de titres de capitaux propres et les distributions aux actionnaires.

La structure du capital de la Société comprend les capitaux propres, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'endettement bancaire et la dette à long terme.

Les dispositions relatives aux ententes de financement prévoient des limites quant aux activités de la Société et de sa filiale Cogeco Communications. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote, ainsi que le maintien de certains ratios financiers principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté et à l'endettement net. Aux 31 août 2025 et 2024, la Société et sa filiale se conformaient à toutes leurs clauses restrictives et n'étaient assujetties à aucune autre exigence extérieure en matière de capital.

Société

Les clauses restrictives financières liées à l'endettement de Cogeco inc. se fondent principalement sur le ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté calculé en fonction du BAIIA ajusté de sa filiale Cogeco Média, ainsi que des dividendes et honoraires de gestion reçus de Cogeco Communications, déduction faite des dépenses du siège social.

L'endettement net, qui représente la dette après déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie non soumis à restrictions disponibles, est une mesure utilisée par la direction pour évaluer le levier financier de la Société. Le rapprochement entre l'endettement net et la dette à long terme se présente comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Aux 31 août (en milliers de dollars canadiens)		
Dette à long terme, y compris la tranche courante	4 710 274	4 964 165
Escomptes, coûts de transaction et autres	47 510	47 036
Dette à long terme avant escomptes, coûts de transaction et autres	4 757 784	5 011 201
Endettement bancaire	3 515	15 399
Trésorerie et équivalents de trésorerie, exclusion faite de la trésorerie avec restrictions d'utilisation ⁽¹⁾	(75 577)	(69 006)
Endettement net	4 685 722	4 957 594

(1) Se reporter à la note 22 D).

Cogeco Communications

Cogeco Communications assure le suivi et la gestion de sa structure du capital en utilisant certaines mesures, y compris le ratio principal et l'autre mesure financière présentés dans le tableau qui suit.

	31 août 2025	31 août 2024
	\$	\$
Aux dates présentées ou pour les exercices clos à ces dates (en milliers de dollars canadiens, sauf les ratios et les pourcentages)		
Composantes du ratio d'endettement		
Endettement net ⁽¹⁾	4 527 171	4 803 629
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	1 442 645	1 442 314
Ratio d'endettement et autre mesure financière		
Endettement à taux fixe ⁽²⁾	77 %	72 %
Endettement net / BAIIA ajusté	3,1	3,3

(1) L'endettement net reflète la dette libellée en dollars américains convertie selon le taux de change en vigueur à la fin de la période, et le BAIIA ajusté reflète le taux de change moyen pour la période de douze mois correspondante.

(2) Calculé en divisant le capital de la dette à long terme à taux fixe par le capital de la dette à long terme (se reporter à la note 19).

Le ratio du BAIIA ajusté sur les charges financières ajustées n'est plus présenté, car la direction n'utilise et ne calcule plus cette mesure sur une base consolidée.

D) Catégories d'instruments financiers

Aux 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
	\$	\$
Actifs financiers		
Actifs financiers évalués et classés au coût amorti	224 329	209 675
Instruments financiers dérivés désignés dans des relations de couverture	20 582	49 072
	244 911	258 747
Passifs financiers		
Passifs financiers évalués et classés au coût amorti	5 030 394	5 276 867
Instruments financiers dérivés désignés dans des relations de couverture	12 049	8 257
	5 042 443	5 285 124

25. Transactions entre parties liées

A) Honoraires de gestion et autres transactions entre parties liées

Cogeco est la société mère de Cogeco Communications et détenait 28,4 % des actions de participation de Cogeco Communications au 31 août 2025, représentant 79,9 % des votes liés aux actions à droit de vote de Cogeco Communications.

Cogeco fournit à Cogeco Communications des services de direction et d'administration en vertu d'une convention de services de gestion (la « convention »). La méthode utilisée pour déterminer les honoraires de gestion se base sur les coûts engagés par Cogeco auxquels vient s'ajouter une marge raisonnable. La convention prévoit une provision pour ajustements futurs à la demande de Cogeco Communications ou de la Société, de temps à autre, sur la durée de la convention. Le tableau suivant présente les honoraires de gestion versés par Cogeco Communications.

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
	\$	\$
Honoraires de gestion versés par Cogeco Communications	18 216	20 952

Aucune rémunération directe n'est payable aux hauts dirigeants de Cogeco par Cogeco Communications. Le tableau suivant présente le nombre d'options sur actions, d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement qui, au cours des exercices 2025 et 2024, ont été attribuées à ces hauts dirigeants, à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications, ainsi que le nombre d'unités d'actions différées émises aux administrateurs du conseil de Cogeco, et dont la valeur a été refacturée à Cogeco.

Exercices clos les 31 août (en nombre d'unités)	2025	2024
Options sur actions	143 978	203 326
Unités d'actions incitatives	—	974
Unités d'actions liées au rendement	89 991	31 473
Unités d'actions différées	5 011	2 368

Le tableau suivant présente les montants que Cogeco Communications a facturés à Cogeco relativement aux options sur actions, aux unités d'actions incitatives et aux unités d'actions liées au rendement de Cogeco Communications attribuées à ces hauts dirigeants, et relativement aux unités d'actions différées émises aux administrateurs du conseil de Cogeco.

Exercices clos les 31 août	2025	2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Options sur actions	814	852
Unités d'actions incitatives	136	80
Unités d'actions liées au rendement	1 643	887
Unités d'actions différées	269	97
	2 862	1 916

Au 31 août 2025, la Société avait un montant de 1,9 million \$ à payer à Cogeco Communications (3,1 millions \$ à recevoir au 31 août 2024).

Transaction de rachat d'actions au cours de l'exercice 2024 – Rachat des participations de Rogers dans Cogeco et Cogeco Communications

Le 13 décembre 2023, comme il est indiqué à la note 20 B), Cogeco et Cogeco Communications ont conclu une série de transactions dans le cadre de la vente par Rogers Communications Inc. de la totalité de ses participations dans les deux sociétés. Cogeco a vendu à Cogeco Communications 2 266 537 actions subalternes à droit de vote de sa participation dans Cogeco Communications pour un montant de 116,5 millions \$, à la suite de la conversion et de l'annulation d'un nombre équivalent d'actions à droits de vote multiples de Cogeco Communications. Les actions subalternes à droit de vote ont été rachetées aux fins d'annulation et représentaient environ 5,1 % de toutes les actions en circulation de Cogeco Communications à ce moment.

B) Rémunération du personnel de gestion clé

Le personnel de gestion clé est composé de membres du conseil d'administration et du comité de direction de la Société. Le tableau suivant résume les montants comptabilisés à titre de charge liée au personnel de gestion clé de la Société.

Exercices clos les 31 août	2025	2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	9 755	9 540
Paiements fondés sur des actions et avantages postérieurs à l'emploi	8 832	6 413
	18 587	15 953

De plus, au cours de l'exercice 2025, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 2,3 millions \$ (16,2 millions \$ au cours de l'exercice 2024) dans le poste Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais en vertu des modalités de l'entente de séparation conclue avec certains principaux dirigeants.

26. Engagements, éventualités et garanties

A) Engagements

Le tableau suivant présente les engagements de la Société qui ne sont pas comptabilisés comme passifs au 31 août 2025 et qui sont exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite.

(en milliers de dollars canadiens)	2026	2027	2028	2029	2030	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles ⁽¹⁾	134 400	8 173	1 968	—	—	—
Autres contrats à long terme ⁽²⁾	88 949	54 454	49 737	49 417	28 231	35 161
Engagements relatifs à des contrats de location ⁽³⁾	10 009	56	26	7	5	5
	233 358	62 683	51 731	49 424	28 236	35 166

(1) Comprend les obligations contractuelles liées aux achats d'équipement et aux engagements minimaux afférents aux acquisitions d'équipement chez l'abonné, y compris dans le cadre des projets d'expansion du réseau Internet haute vitesse de la Société.

(2) Comprend des engagements à long terme en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation, y compris les engagements en vertu des ententes de partenariat stratégique conclues par la Société afin de faciliter l'offre de services sans fil dans le cadre d'un modèle opérationnel nécessitant peu de capitaux.

(3) Comprend les contrats de location faisant l'objet d'un engagement mais n'ayant pas encore débuté, ainsi que les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

Au 31 août 2025, les cautionnements de bonne exécution et de paiement en cours de la Société se chiffraient à 157,9 millions \$ et avaient été émis conformément aux règles établies par Infrastructure Ontario, dans le cadre du Programme accéléré d'Internet haute vitesse de l'Ontario.

B) Éventualités

Tarifs définitifs pour les services d'accès Internet de gros groupés

Depuis 2023, le CRTC mène un examen des tarifs des services filaires de gros au moyen de plusieurs processus d'établissement des coûts et processus connexes. Au cours de cette période, les tarifs ont été établis sur une base provisoire. Les tarifs définitifs devraient être annoncés d'ici la fin de l'année civile 2025 pour Cogeco Communications, les autres entreprises de câblodistribution de gros et les services de fibre jusqu'au domicile. Une réduction importante des taux pourrait avoir une incidence négative significative sur les produits et la part de marché de la Société, tant pour les services de gros que pour les services de détail. Si les tarifs définitifs sont inférieurs aux tarifs provisoires, la Société pourrait également être tenue de rembourser rétroactivement les sommes excédentaires payées depuis 2023 par ses clients des services de gros.

Procédures relatives à un recours collectif

Le 20 septembre 2024, une demande d'autorisation d'exercer un recours collectif contre Cogeco Connexion a été déposée devant la Cour supérieure du Québec. La demande allègue que Cogeco Connexion a enfreint la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec en omettant d'aviser adéquatement les clients résidentiels du Québec des hausses tarifaires depuis le 20 septembre 2021, et vise à obtenir le remboursement intégral des hausses tarifaires ainsi que des dommages punitifs. L'audience sur la demande d'autorisation de ce recours collectif a eu lieu le 26 juin 2025. Nous contestons vigoureusement cette poursuite. En raison de la grande incertitude entourant l'issue de cette demande et de ses répercussions financières, la Société n'a comptabilisé aucun passif au 31 août 2025.

Redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision éloignés

Le 8 mai 2025, la Cour d'appel fédérale a accueilli l'appel interjeté par neuf sociétés de gestion à l'égard d'une décision de la Commission du droit d'auteur du Canada établissant le montant des redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision canadiens et américains en direct éloignés au Canada pour la période entre 2014 et 2018. Le 6 août 2025, six entreprises de distribution de radiodiffusion (les « EDR »), y compris Cogeco Communications, ont demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision de la Cour d'appel fédérale devant la Cour suprême du Canada. Si elle est maintenue, la décision de la Cour d'appel fédérale fera en sorte que Cogeco Communications soit assujettie à une hausse rétroactive des taux de redevance pour cette période.

La Commission du droit d'auteur a lancé de nouvelles procédures pour établir les taux pour les périodes tarifaires subséquentes (2019-2023 et 2024-2028). Toute décision de la Commission du droit d'auteur qui se rangerait aux propositions de tarifs des sociétés de gestion pour l'une ou l'autre de ces périodes ultérieures pourrait faire en sorte que Cogeco Communications soit assujettie à des taux de redevance plus élevés. La Société a comptabilisé une provision de 11,7 millions \$ à ce sujet dans son état consolidé de la situation financière au 31 août 2025.

Autres

La Société et ses filiales sont parties liées à des litiges, à d'autres décisions réglementaires ou à des réclamations potentielles des clients, des fournisseurs ou d'autres tiers provenant du cours normal des affaires et de la gestion des activités. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse pas être prédite avec certitude, la direction ne considère pas que le risque lié à ces expositions puisse avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés. Aux 31 août 2025 et 2024, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces litiges, à d'autres décisions réglementaires et à des réclamations potentielles, sauf pour ceux compris dans la note 17.

C) Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société prévoit des conventions d'indemnisation dans le cadre de certaines transactions. Bien que plusieurs de ces conventions précisent une exposition éventuelle maximale, certaines ne précisent pas de montant maximal. Le montant maximal global d'une obligation au titre d'une convention d'indemnisation dépend de conditions et d'événements futurs et, par conséquent, ne peut être estimé raisonnablement. Ainsi, il est impossible pour la Société de déterminer leur incidence sur sa liquidité, ses ressources en capital et son risque de crédit futurs. Aux 31 août 2025 et 2024, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation, sauf pour ceux décrits à la note 17.

Vente d'une entreprise

Dans le cadre de la vente de certaines entreprises, la Société et ses filiales se sont engagées à indemniser l'acquéreur contre certaines réclamations pouvant résulter de faits survenus avant la date de vente.

Dette à long terme

En vertu des modalités des billets garantis de premier rang libellés en dollars américains de Cogeco Communications, la filiale s'est engagée à indemniser les prêteurs advenant que surviennent des changements en ce qui concerne les lois sur les retenues d'impôts à la source et pour les coûts engagés en raison de changements des lois en vigueur.

Conventions d'indemnisations pour les employés et les contractuels

La filiale de la Société, Cogeco Média, indemnise certains de ses animateurs contre des frais, des coûts et des dépenses provenant de toute poursuite résultant de procédures judiciaires ou administratives dans lesquelles les animateurs sont nommés comme partie défenderesse et découlant de la performance de leurs services. La Société a contracté une assurance responsabilité avec franchise par sinistre pour ses employés et ses contractuels.

Vente de services

Dans le cadre de transactions comportant une vente de services, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser des paiements à des contreparties en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions de services.

Achat et développement d'actifs

Dans le cadre de transactions comportant l'achat et le développement d'actifs, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser à des contreparties des paiements au titre des coûts engagés et des pertes subies en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions d'achat.

27. Opérations de troc

Au cours de l'exercice 2025, la filiale de la Société, Cogeco Média, a conclu des opérations de troc. Un montant de 2,1 millions \$ (2,2 millions \$ en 2024) a été comptabilisé à titre de produits et un montant de 2,2 millions \$ (2,3 millions \$ en 2024) à titre de charges d'exploitation.

Glossaire de certains termes propres au secteur

Abonnés au service Internet : Les abonnés au service Internet comprennent uniquement les abonnés dont le service Internet est installé, exploité et facturé directement par la Société.

AFSF (accès fixe sans fil) : Une technologie qui fournit un accès Internet haute vitesse et d'autres services de communications au moyen d'appareils ou de systèmes sans fil sans qu'une connexion filaire ne soit requise.

AVPA (apportez votre propre appareil) : Une politique qui permet aux clients d'utiliser les appareils qu'ils possèdent déjà avec de nouveaux services de communications, comme le service sans fil.

Bandes de 2 500 MHz, de 3 500 MHz et de 3 800 MHz : Bandes de fréquence du spectre sans fil et bandes passantes connexes utilisées par les fournisseurs de services de télécommunications. Ces bandes de fréquences sont considérées comme étant situées dans le spectre de bande moyenne.

Bandes de 26 GHz et de 38 GHz : Bandes de fréquences du spectre sans fil et bandes passantes connexes attribuées aux fournisseurs de services de télécommunications et devant être offertes dans le cadre d'une prochaine enchère par ISDE Canada. Ces bandes de fréquences sont considérées comme étant situées dans le spectre des ondes millimétriques.

Capacité de bande passante : Capacité maximale de données pouvant être transmises dans un délai donné via une connexion Internet filaire ou sans fil.

CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) : Tribunal administratif fédéral canadien indépendant responsable de la réglementation et de la supervision de la radiodiffusion et des télécommunications. Il rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien.

Désabonnement : Pourcentage d'abonnés qui cessent leur abonnement à un service au cours d'une période donnée.

DOCSIS (Data Over Cable Service Interface Specification) : Norme du secteur non exclusive de CableLabs permettant de fournir des services Internet et des services aux entreprises sur les réseaux HFCC (hybrides de fibre et de câble coaxial).

Entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) : Entreprises de distribution de radiodiffusion vidéo et/ou audio aux abonnés, principalement par l'intermédiaire de voies de transmission fermées.

Équipement chez l'abonné : Équipement situé dans les locaux commerciaux ou les lieux d'habitation des abonnés.

ERMV (exploitant de réseaux mobiles virtuels) : Fournisseur de services de communications sans fil qui vend des services mobiles sous sa propre marque en utilisant le réseau d'un exploitant de services de téléphonie mobile titulaire d'une licence.

Federal Communications Commission (FCC) : Organisme gouvernemental fédéral indépendant des États-Unis supervisé par le Congrès et responsable de la mise en œuvre et de l'application des lois et règlements sur les communications.

Foyers câblés : Le nombre de foyers et d'entreprises pouvant être desservis et connectés au réseau de distribution à large bande de la Société dans la zone géographique où sont offerts les services filaires de la Société.

FTTH (fibre jusqu'au domicile) : Une technologie de prestation de services Internet à large bande haute vitesse qui offre une connectivité Internet symétrique au moyen de câbles à fibre optique connectés directement aux résidences.

Gbps : Unité exprimée en milliards de bits par seconde, qui est une mesure de la bande passante sur un support de transmission de données numériques, comme la fibre optique, le câble coaxial ou la connexion sans fil.

Infonuagique : La capacité de fournir des services et des ressources informatiques au moyen de logiciels, de données et de services hébergés dans des centres de données.

IP (protocole Internet) : Protocole employé dans les réseaux informatiques à commutation de paquets pour la transmission et la réception de données sur les réseaux.

IPTV (télévision sur protocole Internet) : Services d'abonnement à la télévision offerts par le biais d'Internet.

ISDE Canada (Innovation, Sciences et Développement économique Canada) : Ministère du gouvernement fédéral canadien qui est responsable de la gestion de spectre au Canada, notamment en élaborant des politiques nationales sur l'utilisation du spectre et en assurant une gestion efficace des ressources de spectre des radiofréquences.

Itinérance : Service offert par une entreprise de services sans fil qui permet à un abonné d'utiliser son appareil dans la zone de desserte d'une autre entreprise de services sans fil.

Large bande : Service de communications qui permet une transmission plus rapide et plus fiable de données vidéo et audio et de contenu en ligne à des vitesses plus élevées.

Mbps : Unité exprimée en millions de bits par seconde, qui est une mesure de la bande passante sur un support de transmission de données numériques, comme la fibre optique, le câble coaxial ou la connexion sans fil.

Offre groupée : Diverses combinaisons de services Internet, de vidéo et de téléphonie (filaire et/ou sans fil) offertes aux abonnés.

Produits moyens par utilisateur : Le total des produits divisé par le nombre moyen d'utilisateurs ou d'abonnés au cours d'une période donnée.

Régions rurales mal desservies ou non desservies : Zones identifiées par les gouvernements, au moyen des informations sur la couverture des services à large bande qu'ils collectent, où certains ou aucun foyer n'ont une connexion Internet avec accès à des vitesses à large bande d'au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement, généralement.

Réseaux 5G : La cinquième génération de technologie de communication sans fil et la norme la plus avancée en matière de réseaux mobiles, qui succède à la 4G. La 5G offre des vitesses de transmission de données beaucoup plus rapides, réduit la latence et accroît la capacité afin de permettre la prise en charge d'un plus grand nombre d'appareils simultanément.

Réseaux de télécommunications à large bande hybrides de fibre et de câble coaxial (HFCC) : Une technologie qui combine fibre optique et câbles coaxiaux dans un réseau pour transporter du contenu à large bande d'une installation de distribution jusqu'au local ou au domicile de l'abonné.

Réseau optique passif : Utilisation de la technologie de fibre optique pour transmettre des données à plusieurs points terminaux à partir d'une source unique. Par « passif », on entend l'utilisation de câbles à fibre optique connectés à un coupleur non alimenté, qui transmet à son tour des données d'un réseau de fournisseur de services à plusieurs clients.

Service AIT (accès Internet de tiers) : Cadre réglementaire qui oblige les entreprises de télécommunications à vendre l'accès à leur infrastructure réseau à d'autres fournisseurs de services à des tarifs réglementés et selon des modalités précises établies par le CRTC.

Services de vidéo sur demande (VSD) : Une technologie qui permet aux clients et aux abonnés de choisir et de regarder en tout temps une sélection de films et d'émissions à partir d'un ordinateur, d'une télévision ou d'autres appareils numériques connectés.

Spectre : Bandes et canaux de radiofréquence utilisés par les fournisseurs de services de télécommunications pour la transmission de la voix, de données et de vidéos.

Technologie de voix sur IP (voix par protocole Internet) : Technologie qui permet la communication vocale sur Internet, en convertissant des signaux vocaux analogiques en paquets de données numériques.

Travaux préparatoires : Pour éviter les risques de pannes ou d'autres problèmes, les poteaux peuvent nécessiter un renforcement et les lignes sur les poteaux doivent être séparées les unes des autres par une certaine distance, qui est déterminée par le nombre de lignes sur un poteau.

Unités de service primaire : Représentent le nombre total de services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire auxquels les clients sont abonnés. Les unités de service primaire excluent les abonnés au service de téléphonie mobile étant donné que les services sans fil sont au stade initial de développement.

Zone de couverture : La zone géographique désignée par le câblodistributeur comme étant la région dans laquelle il offre des services de câblodistribution filaire.

Renseignements à l'intention des investisseurs

Notations

Cogeco Communications

Au 31 août 2025	S&P	DBRS	Moody's
Cogeco Communications			
Billets garantis de premier rang	BBB-	BBB (faible) (stable)	SN
Billets non garantis de premier rang	BB+	BB (élevée) (stable)	SN
Notation à titre de société émettrice	BB+ (perspective négative)	BB (élevée) (stable)	SN
Filiales américaines			
Facilités de crédit de premier rang	BB	SN	B1 (perspective négative)
Notation à titre de société émettrice	BB (perspective négative)	SN	B1 (perspective négative)

SN : sans notation

Informations sur les actions

Au 31 août 2025		Registraire/Agent de transfert
Nombre d'actions à droits de vote multiples (20 votes par action) en circulation	1 602 217	Société de fiducie Computershare du Canada 320, Bay Street 14 ^e étage Toronto (Ontario) M5H 4A6 Tél. : 514 982-7555 Tél. : 1 800 564-6253 Téléc. : 416 263-9394
Nombre d'actions subalternes à droit de vote (1 vote par action) en circulation	8 040 562	
Inscription boursière	Bourse de Toronto	
Symbol	CGO	

Dividendes

Déclaration de dividendes

Au cours de sa réunion du 29 octobre 2025, le conseil d'administration de Cogeco a déclaré un dividende déterminé trimestriel de 0,987 \$ par action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 26 novembre 2025 aux actionnaires inscrits en date du 12 novembre 2025. La déclaration, le montant et la date de tout dividende futur continueront d'être examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Société, lequel fondera sa décision sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les besoins de trésorerie de la Société, ainsi que sur d'autres facteurs qu'il jugera pertinents, à son seul gré. Ainsi, rien ne garantit que des dividendes seront déclarés et, s'il y a déclaration de dividendes, le montant des dividendes et la fréquence de leur déclaration peuvent varier.

Statistiques sur les actions négociées

Trimestre clos le <i>(en dollars canadiens, sauf les volumes d'actions subalternes à droit de vote)</i>	30 novembre	28 février	31 mai	31 août	2025
					Total
Bourse de Toronto					
Haut	63,15	65,34	66,21	69,50	
Bas	53,45	51,56	53,41	57,08	
Clôture	61,40	59,00	65,59	60,28	
Volume (en actions subalternes à droit de vote)	932 357	1 832 986	1 061 661	1 489 895	5 316 899
					2024
Trimestre clos le <i>(en dollars canadiens, sauf les volumes d'actions subalternes à droit de vote)</i>	30 novembre	29 février	31 mai	31 août	Total
Bourse de Toronto					
Haut	51,02	62,49	59,58	55,95	
Bas	44,62	46,69	47,45	46,25	
Clôture	46,81	57,43	47,45	53,93	
Volume (en actions subalternes à droit de vote)	1 137 717	1 926 036	1 130 995	1 298 640	5 493 388

Statistiques sur les unités de service primaire

	31 août 2025	31 mai 2025	28 février 2025	30 novembre 2024	31 août 2024
DONNÉES CONSOLIDÉES					
Foyers câblés⁽¹⁾	3 922 760	3 907 649	3 896 949	3 888 255	3 875 290
Unités de service primaire⁽²⁾	2 836 254	2 845 656	2 862 759	2 881 126	2 899 958
Abonnés au service Internet	1 554 236	1 543 589	1 544 585	1 541 263	1 536 298
Abonnés au service de vidéo	812 928	826 328	835 941	849 625	866 135
Abonnés au service de téléphonie filaire	469 090	475 739	482 233	490 238	497 525
CANADA					
Foyers câblés	2 129 525	2 118 728	2 110 560	2 104 532	2 098 262
Unités de service primaire⁽²⁾	1 874 071	1 867 975	1 865 624	1 868 636	1 869 963
Abonnés au service Internet	938 166	921 178	911 749	903 390	892 699
Abonnés au service de vidéo	578 761	586 069	590 269	596 841	604 824
Abonnés au service de téléphonie filaire	357 144	360 728	363 606	368 405	372 440
ÉTATS-UNIS					
Foyers câblés⁽¹⁾	1 793 235	1 788 921	1 786 389	1 783 723	1 777 028
Unités de service primaire⁽²⁾	962 183	977 681	997 135	1 012 490	1 029 995
Abonnés au service Internet	616 070	622 411	632 836	637 873	643 599
Abonnés au service de vidéo	234 167	240 259	245 672	252 784	261 311
Abonnés au service de téléphonie filaire	111 946	115 011	118 627	121 833	125 085

(1) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2025, des ajustements ont été apportés aux foyers câblés à la suite d'un examen exhaustif du calcul des foyers américains câblés. Ce changement a été appliqué aux chiffres comparatifs de façon rétrospective.

(2) Les unités de service primaire excluent les abonnés au service de téléphonie mobile étant donné que les services sans fil sont au stade initial de développement.

Conseil d'administration et équipe de haute direction

Au 29 octobre 2025

Conseil d'administration

★ LOUIS AUDET, Ing., MBA, C.M., O.Q.,
Président du conseil d'administration
Westmount (Québec)

★■◆ JAMES C. CHERRY, B. Com., FCPA,
Administrateur principal
Elizabethtown (Ontario)
Administrateur de sociétés

■◆ MARY-ANN BELL, Ing., M.Sc., ASC
Bromont (Québec)
Administratrice de sociétés

●◆ ROBIN BIENENSTOCK, M.A., B.A., IAS.A
Revelstoke (Colombie-Britannique)
Administratrice de sociétés

● SAMIH ELHAGE, MASc, BSSc, BASc
Riyad (Royaume d'Arabie saoudite)
Administrateur de sociétés

● NORMAND LEGAULT, B.B.A
Ville de Lac-Brome (Québec)
Administrateur de sociétés et président de GPF1 Inc.
(cabinet de services-conseils en sports professionnels,
divertissement en direct et communications)

FRÉDÉRIC PERRON, B.com., M.Sc.
Westmount (Québec)
Président et chef de la direction de Cogeco et de Cogeco
Communications

Légende :

- ★ Assiste à titre d'observateur et participe aux assemblées de tous les comités
- Membre du comité d'audit
- Membre du comité des ressources humaines
- ◆ Membre du comité de gouvernance

Équipe de haute direction

FRÉDÉRIC PERRON

Président et chef de la direction

CAROLINE JAMET

Présidente de Cogeco Média

NANCY AUDETTE

Cheffe de la croissance

SEAN BRUSHETT

Chef des opérations

PAUL COWLING

Chef des affaires juridiques et corporatives et secrétaire

TIM DINESEN

Chef de la direction technologique et de l'information

LINDA GILLESPIE

Cheffe des ressources humaines

BART NICKERSON

Chef des affaires commerciales

PATRICE OUIMET

Chef de la direction financière

Renseignements sur l'entreprise et autres renseignements

Siège social de l'entreprise

1, Place Ville Marie
Bureau 3301
Montréal (Québec)
H3B 3N2
corpo.cogeco.com

Agent de transfert des actions subalternes à droit de vote et des actions à droits de vote multiples et fiduciaire des billets garantis de premier rang
Société de fiducie Computershare du Canada

Auditeurs

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal (Québec)
H3B 0M7

Fin des trimestres

Novembre, février, mai

Fin de l'exercice

31 août

Conseillers juridiques

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 4100
Montréal (Québec)
H3B 3V2

Assemblée annuelle

15 janvier 2026
Des renseignements supplémentaires sur Cogeco inc. ainsi que les communiqués de presse sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante :
corpo.cogeco.com

Renseignements sur les filiales



1, Place Ville Marie
Bureau 3301
Montréal (Québec)
H3B 3N2
www.cogeco.ca



3, Batterymarch Park
Suite 200
Quincy, MA 02169
www.breezelinc.com



1, Place Ville Marie
Bureau 3301
Montréal (Québec)
H3B 3N2
corpo.cogeco.com



800, rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 1100
Montréal (Québec)
H5A 1M1
www.cogecomedia.com

Demandes de renseignements

Le rapport annuel, la notice annuelle, les rapports trimestriels et la circulaire d'information sont disponibles à la rubrique intitulée « Investisseurs » du site Internet de la Société (corpo.cogeco.com), sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) ou sur demande au 514 764-4600.

English versions of the Annual Report, the Annual Information Form, the Quarterly Reports and the Information Circular are available in the Investors section of the Corporation's website (corpo.cogeco.com), on SEDAR+ (www.sedarplus.ca) or upon request by calling 514 764-4600.

Investisseurs et analystes

Pour toute question relative aux relations avec les investisseurs, veuillez contacter :

Troy Crandall

Chef de pratique, relations avec les investisseurs
514 764-4600
troy.crandall@cogeco.com

Actionnaires

Pour toute demande relative à un changement d'adresse ou d'inscription des actions, veuillez communiquer avec la Société de fiducie Computershare du Canada. Pour toute autre demande, veuillez consulter la politique relative aux relations avec les actionnaires publiée dans la section « Information pour les actionnaires » sur le site Internet de la Société, à corpo.cogeco.com.

Dédoublement des communications

Certains actionnaires peuvent recevoir plus d'un exemplaire de publications comme les rapports trimestriels et le rapport annuel. Nous nous efforçons d'éviter que cette situation se présente. Les actionnaires qui reçoivent des exemplaires en trop sont priés d'en informer la Société de fiducie Computershare du Canada.

Ligne d'éthique

Cogeco inc. met à la disposition de ses employés, des employés de ses unités d'affaires et autres personnes une ligne d'éthique anonyme et confidentielle qui leur permet de signaler toutes les violations perçues ou réelles du code d'éthique du groupe Cogeco (y compris les plaintes au sujet de la comptabilité, des contrôles internes à l'égard de l'information financière et de l'audit). Le fonctionnement de la ligne d'éthique est assuré par une entreprise externe spécialisée indépendante de Cogeco inc. Les cas peuvent être signalés de façon confidentielle par l'entremise des lignes téléphoniques sans frais et du site Internet sécurisé indiqués ci-dessous. Tous les cas signalés par l'entremise de la ligne d'éthique seront examinés par la vice-présidente, audit interne et/ou le chef des affaires juridiques et corporatives et secrétaire. Toute personne qui signale un cas de bonne foi et en toute franchise sera protégée d'un congédiement ou de représailles de quelque nature que ce soit.

Téléphone :

Canada ou États-Unis : **1 877 706-2640**

Site Internet de ClearView Connects : www.clearviewconnects.com



Votre monde à **vous**

corpo.cogeco.com

